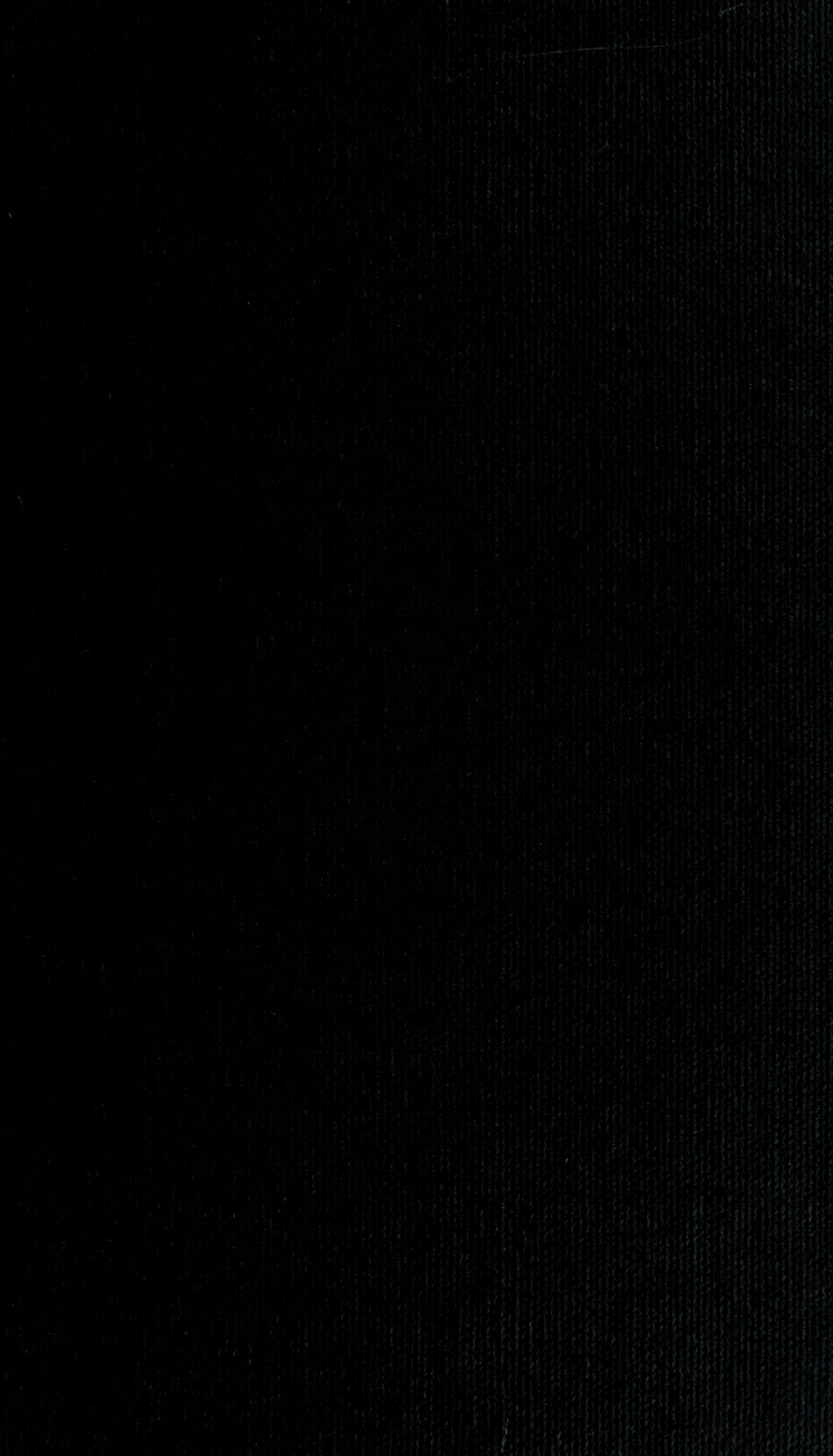


HISTOIRE
DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SIXIÈME.





A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nº 17.

M. DCCCXVII.

LIBRARY
APR 18 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
38
A6
1817
t. 6

HISTOIRE
DE FRANCE.

1589-1793.

BRANCHE DES BOURBONS.

HENRI IV,

AGÉ DE 35 ANS ET DEMI.

HENRI DE BOURBON, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III au moment que ce prince venoit d'expirer. Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport; puis, se relevant, il dit d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs: « Les larmes ne le feront « pas revivre. Les vraies preuves d'affection et de fidé- « lité sont de le venger; pour moi, j'y sacrifierai ma « vie: nous sommes tous François, et il n'y a rien qui « nous distingue au devoir que nous devons à la mé- « moire de notre roi et au service de notre patrie. » Plusieurs seigneurs et capitaines tombèrent à ses genoux, et lui baisèrent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le ven- 1589.

1589. ger, de fondre ensuite sur Paris avec ces troupes dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'union, les seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'assassin, avoient plongé le poignard dans le sein de leur roi (1).

Ils auroient bien mérité ce traitement, encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrèrent quand ils apprirent la mort de Henri III. La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la première nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie : « Ah! mon « ami, soyez le bien-venu! Mais est-il bien vrai au « moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort? « Dieu, que vous me faites aise! Je ne suis marrie que « d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, « que c'est moi qui l'ai fait faire. » Elle monta ensuite en carrosse avec Anne d'Est, sa mère, et se promena dans les rues de Paris, criant : *Bonnes nouvelles!* et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie; les prédicateurs firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils appeloient *saint martyr*. On couroit en foule voir sa mère, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avoit reçue chez elle. Le conseil de l'union lui fit une pension, et les séditieux harangueurs des seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avoient fait à la mère des Guises, ces paroles de l'Écriture : « Heureux le ventre qui t'a porté, et bénies « soient les mamelles qui t'ont allaité! » Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'uti-

(1) Matthieu; l. II. Cayet, t. II. Satire Ménippée, p. 147.

lité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Éléazar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons. 1589.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'étoit dans l'armée qui assiégeoit Paris que les événements se pressoient. Qu'on se représente Henri IV au milieu de ce corps, composé des meilleurs soldats et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion. Les uns, attachés personnellement au nouveau monarque, lui juroient une fidélité inviolable: « Sire, lui disoit Givry, vous êtes le roi des braves, et « ne serez abandonné que des poltrons. » Les autres, incapables d'égards et de ménagements, « comme gens « forcenés, en présence du roi lui-même, enfonçoient « leurs chapeaux, les jetoient par terre, crioient, heur-« loient, fermoient les poings, complotoient, se tou-« chant dans la main, formant des vœux et promesses, « dont on oyoit pour conclusions : Plutôt mourir que « d'avoir un roi huguenot! » Mais les transports de ces zélés étoient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paroissoient méditer quelque projet important (1).

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquoit dans leur contenance est que chacun vouloit profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des graces. Quelques uns eurent l'imprudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité; d'autres, moins effrontés, formoient des difficultés, afin

(1) Mémoires de la Ligue, t. VI. Le Labour, t. II. Matthieu, l. II. D'Aubigné, l. III, lettre 2, p. 253.

1589. d'entamer une négociation ou de se faire offrir ce qu'ils n'osoient demander.

Le roi, dévoré de soupçons, tenoit conseil avec La Force et d'Aubigné, incertain s'il devoit confier sa fortune et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui étoient suspects à tant de titres, ou s'il devoit se retirer avec ses meilleures troupes dans les provinces outre-Loire, où étoit le plus grand nombre de ses partisans. D'Aubigné le détermina pour l'avis le plus honorable, quoique le plus dangereux; il lui fit sentir que, s'il se reléguoit au-delà du grand fleuve qui partage le royaume, les ligueurs feroient aisément croire qu'il désespéroit lui-même de sa cause, et que ces bruits, répandus avec adresse, porteroient un coup mortel à son parti : « Et qui vous croiroit encore roi de France, ajoutoit-il, « en voyant vos lettres datées de Limoges? » Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme (1).

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les troupes et leurs chefs. Le maréchal de Biron et Harlay de Sancy amenèrent aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes; ils tinrent une assemblée dans laquelle quelques uns, encore indéterminés, proposèrent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états qui devoient être convoqués incessamment, et en attendant, de nommer le roi de Navarre seulement généralissime; mais le plus grand nombre conclut à reconnoître Henri de Bourbon héritier légitime de la

(1) Mémoires de la Ligue, t. IV.

couronne, et à lui prêter serment de fidélité, sous la réserve de certaines conditions. 1589.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver et de maintenir la religion catholique dans le royaume, de se faire instruire de ses dogmes dans le délai de six mois, de rendre aux gens d'église les biens qui leur avoient été enlevés par les réformés, de ne permettre l'exercice public du nouveau culte que dans les endroits où il jouissoit alors de cette liberté, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les états-généraux, qui seroient convoqués par lui à Tours dans six mois, et de poursuivre enfin contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, les grands-officiers de la couronne, les seigneurs et les gentils-hommes qui se trouvoient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage comme à leur légitime souverain, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Tous ne se portèrent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Épernon, favori de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avoit déja obtenu un congé du feu roi, se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant à l'aide des troubles qui alloient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs sei-

1589. gneurs l'imitèrent, et quittèrent l'armée sous des prétextes frivoles ; mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi, à qui cette défection enlevoit l'espoir de réduire la capitale, fit bonne contenance, parut indifférent sur cette désertion, et dit publiquement qu'il permettoit à tous les mécontents de se retirer; qu'il aimoit mieux cent François bien intentionnés que deux cents dont l'attachement lui seroit suspect.

Il mit ordre ensuite aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandants des villes, les magistrats, tous ceux qui avoient besoin de l'attache du nouveau roi pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlements et aux autres tribunaux; il convoqua les états-généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même temps il partagea les troupes qui lui restoient en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols, qui menaçoient cette province; le second au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne; et avec le troisième corps, le roi, accompagné du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, gagna la Normandie, où il devoit être joint par les troupes auxiliaires de l'Angleterre.

Cependant les seize et le peuple des ligueurs continuoient à se déchaîner contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appeloient, par dérision, *le Navarrois, le Béarnois;* et les chefs travailloient efficacement à profiter de cette fureur (1). De la formidable maison de Guise, il ne restoit en état de figurer que le duc de Mayenne, frère des deux qui avoient été tués à

(1) Mémoires de Villeroy, t. I, p. 147. Matthieu, t. II, l. 1, p. 10.

Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avoit été arrêté au moment de la mort de son père; et, quoiqu'il fût encore très jeune, on le gardoit soigneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortoient à peine de l'enfance. Mayenne, naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses desirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidèle, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti; tous ceux qui l'environnoient lui souffloient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mère lui redemandoit ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendoit responsable du sang de son époux, s'il ne soutenoit la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, crioit encore vengeance; et, non contente de l'assassinat du roi, elle auroit voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animoit contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuroient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins belliqueux paroissoient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris étoit en armes: les levées se faisoient avec le plus grand succès dans les provinces. Don Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montroit à Mayenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion. 1589.

Tant de motifs, tant d'espérances, empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire sous main au moment même de la mort de Henri III. Jeannin, président au parlement de Bourgogne, homme de grand sens, inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Mayenne un conseil dont l'exécution auroit fort embarrassé le nouveau roi: c'étoit d'appeler les prin-

1589. ces, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi on l'auroit déclaré déchu de ses droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes au contraire ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vît abandonné lui-même. Quelques uns lui proposèrent aussi de se faire roi; il ne le voulut pas non plus. Mais le 7 août il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors prisonnier entre les mains de Henri IV, son neveu; et il prit lui-même le titre de lieutenant-général du royaume: ensuite, pendant que son armée se formoit, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, le célébre Alexandre Farnése, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit, à la fin d'août, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, « publiant qu'il « alloit prendre le Béarnois (1). »

Henri IV, en partageant son armée, n'avoit gardé qu'environ sept mille hommes: ce fut avec cette foible division qu'il se trouva cerné près de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, par toutes les forces de Mayenne (2). Il n'étoit pas à présumer que cette poignée de monde pût tenir contre l'armée de la ligue; Mayenne en étoit persuadé: il écrivoit en Espagne « qu'il tenoit « le Béarnois enfermé en lieu d'où il ne pouvoit lui « échapper, à moins que de sauter dans la mer. » C'étoit aussi l'opinion de la majorité du conseil de Henri, où l'on délibéra s'il n'étoit pas convenable que le roi

(1) Journal de Henri IV, t. I.

(2) Journal de Henri IV, l. I. Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 287.

passât en Angleterre, pour en hâter les secours. Mais le maréchal de Biron s'éleva vivement contre cet avis, et le fit rejeter. « Sire, dit-il au roi, au rapport de Mézeray, on propose à votre majesté de quitter son « royaume, et moi je soutiens que, si vous n'étiez « pas en France, il faudroit percer au travers de tous « les hasards et de tous les obstacles pour vous y rendre; et maintenant que vous y êtes, vous en sortiriez, « vous feriez de bon gré ce que les plus grands efforts « de vos ennemis ne sauroient jamais vous contraindre « de faire! En l'état où vous êtes, sire, sortir de France « seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir « pour jamais. Le péril, au reste, n'est pas si grand « qu'on vous le dépeint; et ceux qui pensent nous envelopper sont les mêmes que nous avons tenus si « lâchement enfermés dans Paris, ou gens qui ne valent « pas mieux. Enfin, sire, nous sommes en France; il « nous y faut enterrer. Il s'agit d'un royaume; il faut « l'emporter, ou y perdre la vie. Quand même il n'y « auroit pas d'autre sûreté pour votre personne sacrée « que la fuite, il vaudroit mieux mille fois mourir de « pied ferme, que de vous sauver par ce moyen. Votre « majesté ne doit jamais souffrir qu'on dise d'elle qu'un « cadet de Lorraine lui a fait perdre terre, et encore « moins qu'on la voie mendier à la porte d'un prince « étranger. Non, non, sire, il n'y a ni couronne ni « honneur pour vous au-delà de la mer. Si vous allez « au-devant du secours de l'Angleterre, il reculera; si « vous vous présentez au port de la Rochelle en homme « qui se sauve, vous n'y trouverez que des reproches « et du mépris. Je ne puis croire que vous deviez plutôt « fier votre personne à l'inconstance des flots et à la 1589.

1589. « merci de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshom-
« mes et tant de vieux soldats qui sont prêts à lui servir « de rempart et de bouclier; et je suis trop serviteur de « votre majesté pour lui dissimuler que, si elle cher- « choit sa sûreté ailleurs que dans leur vertu, ils se- « roient eux obligés de chercher la leur dans un autre « parti que le sien. » Excité par ce discours, qui répondoit si bien à ses sentiments, le monarque ne désespéra pas de sa fortune; et en attendant que les Anglois, avec les troupes de Picardie et de Champagne qu'il avoit rappelées pussent le joindre, il se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi.

Mayenne n'avoit paru à la vue du camp royal qu'au milieu de septembre. Il y resta jusqu'au 6 octobre, et pendant cet intervalle il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier eut lieu le 21 septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédients dans une attaque dangereuse; et le roi, tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources dans une défense difficile. Pressé de toutes parts, il se montroit par-tout; tantôt il se tenoit ferme dans ses lignes, tantôt il en sortoit à la tête de sa cavalerie à la poursuite des fuyards (1).

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les retranchements, encore ne fût-ce que par surprise. Il y avoit des lansquenets dans les deux armées; ceux de la ligue étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs com-

(1) Mémoires d'Angoulême.

patriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils vouloient se rendre. Les royalistes trompés leur tendent la main pour les aider à monter sur le revers du fossé; mais les traîtres n'y sont pas plutôt, que, fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste et leur enlèvent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards; les lansquenets de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime. 1589.

A cette même action, qui fut très meurtrière, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'étoit engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir : « Eh quoi ! n'y aura-t-il « pas dans toute la France cinquante gentilshommes « qui aient assez de résolution pour mourir avec leur « roi ! — Courage, sire, lui cria Châtillon, l'aîné des « fils de l'amiral Coligni, courage, nous voici prêts à « mourir avec vous. » En disant ces mots, il charge les escadrons opposés et dégage le roi. Ce fut après ce combat d'Arques que Henri écrivoit à Crillon cette charmante et fameuse lettre : « Pends-toi, brave « Crillon nous avons combattu à Arques et tu n'y « étois pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à « travers. » Il y eut, les jours suivants, d'autres escarmouches, aussi peu avantageuses pour le duc de Mayenne; ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devoit se rendre en Flandre pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Arques,

1589. les émissaires des ligueurs répandoient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti. On faisoit venir de Dieppe des courriers qui publioient que le camp du roi étoit investi, qu'il ne pouvoit échapper, et que le duc de Mayenne alloit l'amener dans la capitale en triomphe, lié et garrotté. Cette nouvelle s'accrédita si bien qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parceque, sur leur modèle, la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas long-temps dans cette agréable illusion. Pendant qu'il se laissoit abuser par de fausses relations, et qu'il chantoit des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglois, avec les troupes de Picardie et de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les faubourgs et les força, le premier novembre, fête de la Toussaint. Les Parisiens prirent les armes; mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auroient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avoient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avoit pas le moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monastères furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des trou-

pes du roi y assistèrent le jour même du combat. Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le 5 novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne, qui étoit venu promptement au secours de la capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours, pour acquitter la promesse qu'il avoit faite à son avénement d'y convoquer les états du royaume; mais les embarras de la guerre ayant rendu cette mesure impossible dans les circonstances présentes, il en prit à témoin, dans un lit de justice, les généraux envers lesquels il avoit pris cet engagement. De leur aveu, il en remit la convocation au mois de mars de l'année suivante, et regagna aussitôt la Basse-Normandie, qu'il réduisit entièrement à son obéissance. Avant son départ, l'ambassadeur de la république de Venise lui avoit présenté ses lettres de créance, et lui avoit procuré la satisfaction de se voir reconnu par une puissance catholique, avantage que lui contestoit la ligue.

1589.

Mayenne fit aussi quelques expéditions; mais il étoit plus occupé des affaires du cabinet que de la guerre. D'un côté, il avoit à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'union, qui auroit toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes; mais le duc ne pouvoit suivre ces avis emportés, sans s'abandonner entièrement aux Espagnols, sa seule ressource. Leur zéle si vanté en faveur de la religion catholique ne lui paroissoit plus si pur ni si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisoit toujours de nouvelles propositions d'accommodement. Etoient-elles sincères, ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la ligue?

1589. c'est ce que Mayenne ne pouvoit démêler, et cette incertitude le forçoit à mesurer toutes ses démarches (1).

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeoient les meilleures villes de France qui étoient à leur bienséance, conseilloit au duc de traiter avec le roi. Villeroy, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît attaché par conscience à la ligue, étoit du même avis; mais la duchesse de Montpensier, au contraire, exhortoit son frère à tout risquer et à se faire roi lui-même. « Vous en avez déja l'autorité, lui disoit-elle, « et ne doutez pas que les seigneurs catholiques ne « combattent plus volontiers pour un roi que pour un « lieutenant-général. Donner la couronne au cardinal « de Bourbon, c'est reconnoître qu'elle appartient à « sa famille; et si ce roi, vieux et infirme, vient à nous « manquer, qui mettra-t-on à sa place? » Malgré ces raisons, Mayenne persista dans sa première résolution de remplir le vide du trône par un roi prisonnier, qui lui en laissoit toute la puissance.

En conséquence, il parut le 21 novembre un arrêt du parlement séant à Paris, présidé par Brisson, qui ordonnoit de reconnoître pour roi Charles X, et le duc de Mayenne pour son lieutenant. Par un autre, donné quelques jours après, il étoit enjoint aux princes et aux grands officiers de la couronne de se rendre aux états-généraux convoqués par les ligueurs à Melun pour le mois de février.

L'arrêt portant injonction de reconnoître Charles X, ainsi que toutes les dispositions qui y étoient énoncées,

(1) Mémoires de Villeroy, t. I, p. 178.

fut cassé et annullé par un arrêt du parlement séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par Achille de Harlay, qui, moyennant une grosse rançon, étoit sorti de la Bastille, où Bussi-le-Clerc l'avoit renfermé après les barricades. D'autres parlements donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin, chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape. 1589.

Ceux de la ligue arrivèrent les premiers. Ils dirent à Sixte V que tout le royaume, les villes, les campagnes, la magistrature, le clergé, et la plus grande partie de la noblesse, reconnoissoient pour roi le cardinal de Bourbon, que le Navarrois étoit presque abandonné, et incapable de résister aux forces qui l'investissoient. Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'étoit plus question que de munir de son autorité l'élection déja faite d'un cardinal, et tout au plus de pourvoir à sa succession. Il choisit pour ces opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étoient le jésuite Bellarmin, célèbre controversiste, plusieurs prélats très habiles, et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortége d'une somme de trois cent mille écus (1). 1590.

Mais, avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étoient déja changées. François de

(1) De Thou, l. XCVIII. Davila, l. XI. Journal de Henri IV, t. I. Mémoires de Nevers, t. II. Mémoires de Villeroy, t. I. Mémoires de Chiverni.

1590. Luxembourg, duc de Piney (1), envoyé des catholiques royalistes, mais ne pouvant se rendre à Rome aussi promptement que les envoyés des ligueurs, avoit écrit à Sixte, pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi firent faire de sérieuses réflexions au souverain pontife : néanmoins, vaincu par les instances des agents de la ligue, il laissa partir le légat ; mais au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna il disoit expressément qu'il n'envoyoit le légat que pour réunir tous les François dans la religion romaine, et contribuer à l'élection d'un roi catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y auroit espérance de le ramener à la foi, de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes, de ne songer qu'aux intérêts de la religion, de ne faire acception de personne, et de consentir à tout,

(1) Il étoit arrière-petit-fils d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et baron de Piney, fils puîné du fameux Louis, connétable de Saint-Paul ; sa petite-fille, Marie-Charlotte, porta les biens de sa branche dans la maison de Clermont-Tonnerre ; et Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse, fille de cette dernière, dans la maison de Montmorency, par son mariage avec François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, connu sous le nom du maréchal de Luxembourg. Les biens de la branche aînée étoient passés à la maison de Bourbon par le mariage de Marie, petite-fille du connétable, avec François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul de Henri IV.

pourvu que le roi qu'on éliroit fût François, obéissant à l'église, et agréable au royaume. 1590.

Ces ordres bien exécutés auroient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de rester neutre, comme le pape l'avoit recommandé, montra dès le commencement une partialité entière pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique qui avoit été obligé de cesser ses fonctions après la catastrophe de Blois, conseilloit au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de se tenir dans quelque ville de France, agréable aux deux partis; d'examiner de là le cours des affaires, de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil lui étoit donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avoit pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parloit ainsi qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avoit reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Élevé dans les principes ultramontains, il s'imaginoit que tout alloit plier en France sous son autorité, et que sa volonté feroit un roi; mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirèrent des répliques dures, des bravades et jusqu'à des affronts de la part des catholiques mêmes, qu'il prétendoit commander trop despotiquement. Le roi fit publier que si le légat venoit à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur et distinction;

1590. que si au contraire il alloit vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration s'exécutèrent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et dispersèrent l'escorte destinée à l'amener à Paris; et Gaëtan, qui avoit compté traverser la France en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Les Parisiens le dédommagèrent comme ils purent. On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie étoit sous les armes; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. « Il « avoit grand peur que quelques malintentionnés ne « chargeassent à plomb ou ne tirassent maladroite- « ment. C'est pourquoi il leur faisoit signe de cesser; « mais eux, croyant que ce fussent bénédictions, dé- « chargeoient de plus belle. » Il alla ensuite au parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et applaudis. Il essuya pourtant une mortification, qu'il dissimula sagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avançoit d'un pas délibéré, et montoit droit au dais destiné pour le roi; mais le président Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main et le rangea au-dessous de lui, selon la coutume (1).

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires; et ce fut alors que le légat sentit la difficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un chaos inexprimable. Rien de si compliqué que les intérêts de ceux qui faisoient la guerre, et par consé-

(1) Journal de Henri IV.

quent rien de si embarrassant que de prendre un parti. 1590.
Tous sembloient s'accorder sur le premier point ; savoir, de ne regarder le vieux Charles X que comme un fantôme, une décoration de théâtre, qui ne devoit remplir la scène que jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il s'agissoit donc de savoir quel seroit ce personnage. Le duc de Mayenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, vouloit disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendoit qu'elle appartenoit à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, du chef d'Élisabeth, sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandoit qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisoit sonner bien haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avoit déja donnés et ceux qu'il promettoit encore. La populace de Paris étoit pour lui, ainsi que les seize et les plus vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que prenoit Philippe dans ce conseil où dominoient des hommes peu faits par leurs habitudes pour régler la destinée des états, et qui se jetoient toujours dans les partis extrêmes, détermina Mayenne à le casser, sous prétexte que, par la multitude de ses membres, il ressembloit plutôt au sénat d'une république qu'au conseil d'un roi. Il fut secondé dans cette mesure hardie par les membres mêmes de ce conseil qu'il avoit eu l'habileté d'y introduire aussitôt qu'il avoit été déclaré lieutenant-général du royaume, après la mort de ses frères. Il en composa dès-lors un nouveau, où il fit entrer Jeannin, Villeroy, l'archevê-

1590. que de Lyon d'Espinac, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avoit été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions immodérées de la cabale des seize, qui continua à subsister.

La noblesse du parti de la ligue vouloit un roi françois. Accoutumée à servir sous le duc de Mayenne et les princes de sa maison, elle penchoit pour eux; mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinoient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se feroit catholique. Le duc de Lorraine croyoit la couronne due au marquis de Pont, son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensoit pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avoit faites pour la ligue. Il trouvoit donc fort mauvais que le duc de Mayenne ou les jeunes Guises, ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumoit qu'on ne pouvoit s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun et Sedan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étoient bien supérieurs à ceux de Philippe et du duc de Lorraine, parcequ'il remontoit plus haut et les répétoit de Marguerite, sa mère, sœur de Henri II. Il offroit néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptoit s'étendre en Provence, où il possédoit déja le comté de Nice.

A l'exemple des princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs desiroient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptoient se rendre in-

sensiblement souverains des provinces où ils étoient cantonnés, et il n'y avoit pas un gouverneur de ville ou de simple château qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement. 1590.

Concilier tant d'intérêts divers étoit chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les seize (1). Il déclaroit, en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non seulement ceux qui reconnoissoient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesteroit pas la doctrine soutenue dans les propositions suivantes. « 1° On peut et on doit même reconnoître pour « roi Henri de Bourbon; 2° il est permis en conscience « de tenir son parti et de payer les impôts qu'il exige; « 3° il n'est pas contre la religion de le reconnoître pour « roi, sous la condition qu'il se fera catholique; 4° la « couronne de France peut être déférée à un hérétique « relaps et excommunié, si son droit d'ailleurs est légitime; 5° les papes n'ont pas droit d'excommunier « nos rois; 6° il est permis et même nécessaire de traiter avec le Béarnois et les hérétiques. » Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y étoit enjoint à tous les François de le reconnoître et de prendre les

(1) Journal de la Ligue, t. IV, p. 310.

1590. armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenoit; mais le cardinal, loin de se prêter aux desirs des rebelles, envoya du château où il étoit gardé rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis (1).

Les ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveler solennellement par tous les corps le serment d'union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies suivirent. Cette cérémonie se faisoit en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'étoit répandu un bruit que le roi avoit appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendoit d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnoit de traiter en criminels de lése-majesté tous ceux qui entretiendroient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais, bien différent de Henri III, son prédécesseur, en même temps que Henri IV défendoit par ses édits la majesté du trône, il se mettoit en état de la faire respecter par les armes.

L'hiver n'avoit pas suspendu les opérations militaires; elles se continuoient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposoit pas plus que ses lieutenants. Après avoir subjugué le Maine et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Mayenne, intéressé à l'éloigner de

(1) Journal de la Ligue, t. IV, p. 310.

la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivry, près de Dreux. 1590.
Celle de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'étoit aussi en riches armures, en harnois de prix, en casaques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Les dispositions habiles, le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur. On se trouva en présence dès le 13 mars au soir; mais la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête. Après une nuit passée dans l'action et l'inquiétude, pendant que le soldat, retiré commodément dans deux villages, dormoit sous la sauvegarde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y en avoit aucune pour la retraite, en cas de fâcheux événements: « Point d'autre retraite, répondit-il, que le champ de « bataille. » Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communièrent (1).

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Théodore de Schomberg, général des Allemands, lui avoit demandé quelques jours auparavant la paye de ses troupes. Le monarque, qui se trou-

(1) Mémoires de la Ligue, t. IV. Journal de Henri IV, t. IV. Matthieu, t. II, l. 1, p. 24. Pasquier, l. I, lettre 14. Cayet, t. I. Mémoires de Sully.

1590. voit sans finances, lui répondit brusquement : « Jamais homme de courage n'a demandé de l'argent la « veille d'une bataille. » Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand : « M. de Schomberg, lui dit-il, « je vous ai offensé. Cette journée peut être la dernière « de ma vie ; je ne veux point emporter l'honneur d'un « gentilhomme, je sais votre valeur et votre mérite : je « vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. — Il « est vrai, sire, répondit Schomberg, que votre majesté » me blessa l'autre jour, mais aujourd'hui elle me tue ; « car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en « cette occasion pour son service. » En effet, il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déja les trompettes sonnoient et les armées s'ébranloient, prêtes à se choquer. Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes piéces, mais sans casque, pour se faire mieux reconnoître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, « s'écrie-t-il, vous savez mes pensées et vous pénétrez « le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peu« ple que je possède la couronne, favorisez ma cause « et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a « autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en « même temps que vous m'ôterez le royaume ; et que « je meure du moins à la vue de ces braves guerriers « qui s'exposent pour mon service. » Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnoient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *vive le roi*. A cette acclamation, Henri, reprenant un air gai et serein, dit en regardant ses troupes : « Mes amis,

« vous êtes François, je suis votre roi, voilà l'ennemi; 1590.
« plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous man-
« que, suivez mon panache, vous le verrez toujours
« au chemin de l'honneur et du devoir. » Après ces mots, il prend son casque ombragé de plumes blanches et donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme elle étoit de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta long-temps mêlée sans qu'on pût deviner de quel côté pencheroit la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parceque celui qui portoit la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne tenoit plus ferme, et que dans le même temps un officier dont le casque étoit comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déja les ennemis crioient *victoire*, et les royalistes demeuroient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés : « Tournez vi-
« sage, leur dit-il, afin que si vous ne voulez combat-
« tre vous me voyez du moins mourir. » Il dit, et, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière les dérobent bientôt aux yeux. A la tête de la réserve, le maréchal de Biron se porte en même temps par-tout où le besoin de secours se fait sentir; et, par sa seule présence, il rend aux siens, sans combattre, la supériorité qu'ils pouvoient perdre. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage on entendit crier : *Sauve les François*, ordre bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La victoire étoit gagnée; les escadrons ennemis épars

1590. fuyoient dans la plaine; mais le roi ne paroissoit pas. L'inquiétude commençoit à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de sang et de poussière. Les cris de *vive le roi* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restoit sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne vouloit pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer : ils ne composèrent qu'alors, et après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avoit été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute d'arracher le plus qu'il put de François à la première fureur du soldat, et son attention à recevoir et à consoler les officiers vaincus qu'on lui présentoit. La nuit le força de s'arrêter à Rosny, château appartenant à Sully, distant d'une lieue deMantes. A mesure que ses capitaines arrivoient, il alloit au-devant d'eux, les embrassoit et les faisoit asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom il donneroit à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du Tout-Puissant, à lui « seul en appartient la gloire. » Enfin quand on lui présenta son épée de combat, dégouttante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étoient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

C'étoit malgré lui que le duc de Mayenne, trop cer-

tain par le combat d'Arques des ressources de Henri IV, avoit risqué la bataille d'Ivry; mais il n'avoit pu tenir contre les murmures des seize, qui le taxoient de lâcheté, et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie et leur chef le comte d'Egmond, jeune présomptueux, auquel il étoit échappé de dire avant l'action que, si les François avoient peur d'une bataille, ils n'avoient qu'à le laisser faire, et que lui seul, avec ses troupes, sauroit bien réduire le Navarrois. Mais une faute inexcusable dans Mayenne, c'est d'avoir interdit la retraite à la majeure partie des siens en faisant couper précipitamment les ponts d'Ivry, pour empêcher l'ennemi de le joindre. Aussi son armée fut-elle presque entièrement détruite. Il se retira presque seul à Mantes, où il ne fit que passer la nuit, et encore dans les plus fortes alarmes, à cause du voisinage des troupes victorieuses. Dès le lendemain il gagna Pontoise, et de là Saint-Denys, n'osant rendre les envieux qu'il avoit à Paris témoins de sa honte. 1590.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon et madame de Montpensier allèrent le consoler et conférer sur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevoient ne pouvoient qu'augmenter leur chagrin. La ligue étoit battue par-tout; les lieutenants de Henri tenoient librement la campagne. Pour lui, après sa victoire, il soumit rapidement les villes voisines, s'assura des grands chemins et des rivières, et parut menacer Paris d'un siége ou d'un blocus. Dans cette extrémité, Mayenne écrivit les lettres les plus pressantes au roi d'Espagne. Ce prince avoit publié depuis peu un fastueux manifeste, dans lequel il se déclaroit

1590. disposé à ne point quitter les armes qu'il n'eût exterminé l'hérésie et réuni les princes catholiques pour chasser les Turcs de la Terre-Sainte. Après ces magnifiques promesses, il ne pouvoit sans honte abandonner la ligue presque au premier échec. Aussi ses agents s'engagèrent-ils en son nom à un prompt et puissant secours. On fit les plus vives instances auprès du souverain pontife; mais Sixte commençoit à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avoit déja eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contre-coup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre temps, sous quelque prétexte, les secours qu'il étoit peut-être déja déterminé à refuser.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenoit le public que de ses espérances; mais les démarches des chefs démentoient ces flatteuses promesses, puisque dans le même temps ils se donnoient tous les mouvements possibles pour entamer des négociations, ressources ordinaires des foibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquents depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étoient ordinairement, de la part des ligueurs, le fruit de la nécessité; tantôt desir de gagner du temps, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés au roi, ou de les séduire, presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ils agirent long-temps d'après ce principe accrédité par les émissaires d'Espagne, que le *Béarnois* ne se convertiroit pas, et que, quand même il le feroit, on ne devoit pas le reconnoître, parceque sa première apos-

tasie le rendoit à jamais indigne du trône. En conséquence ce n'étoit pas avec lui qu'ils prétendoient traiter, mais avec les seigneurs catholiques de son parti, dont ils avoient, disoient-ils, pitié comme de gens qui couroient aveuglément à leur perte. Tels étoient les motifs que publia le légat quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivry. Mais sa feinte pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisements on entrevit son but secret, qui étoit de retarder les progrès du roi en obtenant une tréve ou une suspension d'armes, s'il avoit pu. 1590.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui demandèrent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne vouloient pas être censés traiter avec le roi, étoit néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusoient de reconnoître.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisy qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givry. Comme il étoit très bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givry prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très satisfait. Givry, toujours à genoux, ajoute : « Donnez-moi aussi l'absolution de l'avenir, parceque je suis disposé à ne leur « pas moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt, et

1590. disparoît. Quoiqu'on rît de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avoit commencé.

Il s'entretint depuis des négociations tantôt publiques, tantôt secrètes, entre Henri lui-même et Villeroy. Ce ministre traitoit toujours, et ne cessoit de mettre en avant la proposition du retour du roi à la religion catholique, comme devant faire tomber tous les obstacles. Henri ne vouloit s'engager pour l'instant qu'à la promesse de se faire instruire. Le ministre ne se rebutoit pas, et insistoit au moins pour une tréve. S'il s'avançoit trop, il étoit désavoué; les ligueurs ne cherchoient point à conclure, mais à lier une négociation qui empêchât le roi de profiter de ses avantages. On juge, par l'application de Villeroy à justifier sa bonne-foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée; sort ordinaire à ceux qui, dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zéle que les lumières d'une saine politique.

Le cardinal de Bourbon, reconnu par la ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince avouoit publiquement le droit de Henri, son neveu; mais, de peur que les rebelles n'abusassent de sa foiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château-fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étoient donnés, les arrêts s'étoient rendus dans les parlements au nom de Charles X, et on avoit même frappé dans plusieurs villes des monnoies à son coin; mais il étoit

question maintenant de décider sous quel étendard on combattroit désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui étoit allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siége de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le présent qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvoient l'empêcher de conquérir la capitale. 1590.

On prétend que, s'il fût venu camper devant Paris aussitôt après la victoire d'Ivry, cette ville consternée lui auroit ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avoit voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'auroit emportée de force. Il étoit impossible qu'une place d'une si grande étendue n'eût bien des endroits foibles. D'ailleurs elle n'avoit qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse françoise et d'une bourgeoisie très peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvoit ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la ressource du royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiroient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein pénétré donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avoit peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incom-

1590. modités d'un blocus. Le zéle de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au-delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supportèrent sans murmure, non quelques privations passagères, mais une famine cruelle, une espéce de mort lente qu'on leur fit goûter, en leur persuadant qu'ils étoient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple paroît plus admirable quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier les ruses selon la différence des génies et des dispositions.

Il y avoit à tromper des hommes simples et d'autres d'un esprit raffiné, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossière. Plus que tout cela, il falloit contenir ceux que leurs lumières et leur droiture mettoient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent des spectacles bizarres, et aux personnes déja séduites des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvoient détromper les autres, on les enchaîna si bien par la crainte des seize et de leurs satellites, qu'ils n'osèrent long-temps, quoiqu'en très grand nombre, risquer des démarches dont le danger étoit évident et le succès très incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclaroit un hérétique relaps incapable de succéder au trône; de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionnaux. On exigeoit des pénitents abusés qu'ils le regardassent comme un oracle du Saint-

Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer, au risque de leur fortune et au péril de leur vie (1). 1590.

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imaginèrent une procession militaire qui se fit le 3 juin. Elle étoit composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviéve et de Saint-Victor, les Bénédictins et les Célestins. A la tête marchoient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des Chartreux, tenant d'une main le crucifix et de l'autre une hallebarde. Ils étoient suivis de religieux qui marchoient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre et armés par-dessus, les uns de toutes piéces, les autres d'une cuirasse ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avoient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistoient en épées, en piques, en sabres et sur-tout en arquebuses, qu'ils manioient avec la dextérité propre à leur état. On chantoit pendant la marche des hymnes et des psaumes, entremêlés de fréquentes décharges (2).

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presqu'à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur; mais elle s'apaisa bientôt, parcequ'on répandit parmi le peuple que cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son ame s'étoit envolée au ciel, « et qu'il « falloit le croire, parceque monseigneur le légat, qui « savoit bien ce qui en étoit, l'assuroit ainsi. » Cette

(1) Journal de Henri IV, t. I. Mémoires de la Ligue, t. IV. Mémoires de Villeroy, t. IV. Cazet, t. I. Satire Ménippée, p. 417.

(2) Cayet, t. I, p. 361.

1590. procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave et plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très dévotement ; on y porta les reliques des Saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, et gouverneur de l'Ile de France pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des troupes étrangères appelées pour soutenir le siége, le parlement et les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort.

Mais ce n'étoit pas tant l'épée du vainqueur qu'on avoit à craindre, que les trahisons intérieures, et surtout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvénients en établissant de bons corps-de-garde et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupoit aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistoient exactement. Le parlement donna un arrêt qui défendoit, sous peine de la vie, de parler de paix ; et il courut des billets par lesquels on menaçoit de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindroient.

Malgré ces précautions, dès que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnoient être les mieux approvisionnées. On tira de celles des jésuites et des capucins de quoi soulager

pour quelque temps la misère publique; mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même détresse. 1590.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes farines que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient distribuer aux plus pauvres. Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques aliments à acheter ; mais les greniers s'épuisèrent, et le peuple, rejetant un métal inutile, s'écrioit douloureusement : *Point d'argent, mais du pain!* Bientôt ils mangèrent les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisoit bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenoient en gémissant leur vie languissante. Ils sortoient quelquefois en troupes pour fourrager les blés, qui approchoient de leur maturité ; mais ils étoient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissoient toujours échapper quelques uns, et souffroient que les autres remportassent leur récolte dans les murs : mais cette foible ressource leur manqua aussi, parceque le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville, de sorte qu'ils se virent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées (1).

Cette nourriture malsaine causa beaucoup de maladies. « La médecine qu'ils y faisoient étoit la patience », dit un témoin oculaire, bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, « et ne laissoit-on de faire infinies « processions avec les indulgences et pardons que le « légat leur donnoit, qui se gagnoient, en la plupart

(1) De Thou, l. XCIX. Davila, l. II. Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 272.

1590. « des églises, avec les sermons qu'ils oyoient, qui leur « faisoient prendre tant de courage, que les sermons « leur tenoient lieu de pain ; et quand un prédicateur « les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huit « jours, ils s'en retournoient contents et s'entretenoient « de ces espérances, encore qu'on leur eût donné beau- « coup de telles remises et dilations, et ne leur souve- « noit plus de ce qu'ils avoient enduré. »

Par ces artifices, on en vint jusqu'à leur faire essayer du pain de son, mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés. On fit de la farine des os des bêtes qu'on tuoit, et même avec de vieux ossements ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvoient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. On l'appela *le pain de madame de Montpensier*, parcequ'elle en avoit approuvé l'invention : mais ceux qui en mangèrent en moururent. Le jour, on étoit attendri par la vue des moribonds qui se traînoient dans les rues ; la nuit, on étoit pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservoient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme contrevenant aux arrêts qui défendoient de demander la paix. Les cadavres pourrissoient dans les maisons désertes et y devenoient la proie des animaux. Enfin une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mourut, « dit le témoin déja cité, plus de treize mille personnes « de faim, chose qui doit bien retourner à la louange « de la chrétienté. »

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de

vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix ou à rendre la ville : mais ces tentatives furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu étoit assez bien concerté. Le conseil de l'union, composé du gouverneur, du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des chefs des troupes et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenoit ordinairement au palais. Des mécontents, gens de marque, apostèrent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y seroit assemblé ; et, pendant qu'on l'auroit tenu, pour ainsi dire, sous la clef dans l'impossibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entreprise devoient se présenter au peuple, publier que la paix étoit conclue, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'union, et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étoient désignés pour former le blocus parurent au palais en grand nombre ; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des soupçons à la garde étrangère qui veilloit à la sûreté du conseil ; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculèrent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main basse : il y en eut néanmoins peu de tués ; mais plusieurs des plus échauffés furent pris et pendus pour intimider les autres. 1590.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savoit qu'on le trouveroit disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portoient à presser la réduction avant l'arrivée

1590. du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée étoit déja sur la frontière, Henri trouvoit dans la bonté de son cœur les motifs les plus forts pour se prêter à tous les expédients capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinoient à périr. Il avoit fait jeter dans la ville des lettres par lesquelles il promettoit paix et amnistie entière si on vouloit se rendre. Tous les royalistes qui avoient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même, où ils entroient avec des sauf-conduits pour leurs affaires, les exhortoient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misère qui les accabloit. Tous vantoient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignoit le sort de ce peuple aveuglé. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissoit sur la nécessité qui le forçoit à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvoient pénétrer jusqu'à lui, le trouvoient affable, prévenant, montrant non la sévérité d'un roi irrité, mais la tendresse d'un père.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquèrent dans la conférence qui se tint le 5 août à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Il y en avoit eu de temps en temps plusieurs autres depuis le commencement du blocus, mais seulement entre des seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même parut à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourroit l'incommoder, il répondit : « J'en suis bien autre« ment pressé un jour de bataille. » Les représentants des ligueurs étoient tirés du clergé, et avoient à leur

tête Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, frère du maréchal de Retz, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de suppliants, se donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduroient les François par leur obstination aux guerres civiles, les envoyoient vers lui et vers le duc de Mayenne, pour voir si on ne pourroit pas trouver quelque ouverture de paix. 1590.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage étoit peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des conditions, d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissoit à faire lever le siége sous huit jours, le roi s'engageoit à rendre les otages. Si même, dans cet intervalle, les députés pouvoient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettoit de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Mayenne de conclure la paix ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvriroit ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions : ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention qu'ils ne se fussent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandoient un passe-port et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviroient que pour hâter le se-

1590. cours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendroient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs, la capitale, autrefois si florissante, dévastée par les étrangers, et devenue la proie d'une effroyable famine. Il conjura les députés de reprendre des sentiments françois, de ne se pas rendre les instruments de l'ambition espagnole; et, les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le monarque leur remit en main ses offres par écrit, dans l'intention qu'elles fussent lues publiquement; mais les seize répandirent au contraire que Henri vouloit avoir la ville sans conditions. Par-là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours.

A force de sollicitations et d'instances, les ligueurs avoient enfin obtenu de l'Espagne une puissante armée, malgré la résolution où cette cour étoit d'abord de n'entretenir la guerre en France que par les François, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer le succès, et trop foibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étoient réduites à un état qui ne permettoit plus ces ménagements politiques. Toute la force du parti résidoit dans la capitale, dont le sort alloit décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tomboit d'elle-même; or Paris, abandonné à lui-même, ne pouvoit plus tenir.

Le duc de Parme reçut donc des ordres pressants et absolus de voler au secours des assiégés. 1590.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il alloit s'embarquer, il avoit peu à compter sur les amis et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable qu'il falloit aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précaution que ce prudent général se permît de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espéce, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partoit qu'au soleil levé; l'armée étoit couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchoit en arrivant. Un corps de cavalerie légére précédoit toujours pour fouiller le pays et assurer les campements. Afin d'ôter au soldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étoient fournis en abondance et les repos aussi fréquents que la nécessité des affaires pouvoit le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandoit du temps, le duc de Mayenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'espérance d'interrompre le blocus que pour inspirer du courage aux Parisiens, quand ils le sauroient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée le 22 août.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentoit pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc

1590. et conserver en même temps ses postes; mais aussi, lever le blocus, c'étoit perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit auprès de Chelles et de Lagny une position qu'il crut propre à forcer le duc ou à renoncer à la délivrance de la capitale ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir; mais le vieux général répondit au trompette : « Dites « à votre roi que je ne suis pas venu de si loin pour « prendre conseil de mon ennemi : je sais que mes ma« nœuvres ne lui plaisent pas; mais, s'il est si bon « général qu'on le publie, qu'il me force au combat; « car de moi-même je ne serai point assez imprudent « pour exposer au hasard d'une bataille ce que je tiens « dans la main. »

Instruit des dispositions du duc, Henri apporta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuroient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'apaiser la faim, n'avoient fait que l'aiguiser davantage. Ils menaçoient à grands cris de se rendre, s'ils n'étoient promptement délivrés.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le 5 septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette nouvelle, Henri tressaille de joie; le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent; celle du duc à pas lents, en-

core retardée par des haltes fréquentes. Le François, poussé par son impatience naturelle, s'élance au-devant des ennemis : mais tout-à-coup ceux-ci se replient sur eux-mêmes ; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse, qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, et portent toute leur artillerie contre Lagny. Cette ville, située sur la Marne, étoit un poste très important dans les circonstances, parcequ'au-dessus de cette place les ligueurs avoient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris quand la rivière seroit libre. La même raison engageoit le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Sitôt qu'il la sait assiégée il y envoie un renfort. Il délibère ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchements, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti étoit trop hasardeux ; le second auroit laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendoient qu'un débouché. Pendant ces incertitudes, les assauts redoublent à Lagny, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de blés, et les vivres arrivent à Paris en abondance.

1590.

Cet événement inattendu ruinoit tous les projets du roi ; il le sentit ; cependant il ne pouvoit encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative. La nuit du 9 au 10 septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avoient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes repoussés lâchèrent prise : mais, dans la persuasion que, la première alarme passée, chacun

1590. avoit abandonné son poste pour aller se reposer; le roi prend lui-même des troupes fraîches, et les ramène à l'escalade à la pointe du jour. Déja quelques soldats franchissoient la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire, qui étoient restés sur le rempart du quartier St-Jacques, entendant du bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étoient près de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillants dans le fossé. Le corps-de-garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes, la garnison borde les murs, et Henri se retire une seconde fois, non sans regret de n'avoir pas joint plutôt l'activité des attaques aux progrès lents du blocus.

On prétendit alors que l'armée royale, amollie par les délices du camp, s'étoit plus occupée de plaisir que des exercices militaires. Il s'y trouvoit beaucoup de jeunes officiers; presque tous avoient des connoissances dans la ville, ainsi que leurs soldats. Comme des postes avancés aux remparts on se voyoit facilement, et qu'on se parloit même, il étoit rare que les instances et les larmes des assiégés n'obtinssent pas quelques complaisances des assiégeants. Aussi passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus, malgré les défenses sévères du roi. D'ailleurs les quartiers regorgeoient de compagnies que la curiosité ou d'autres motifs y amenoient, et le soldat, peu occupé, y formoit des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle Marie de Beau-

villiers, depuis abbesse de Montmartre. Si sa valeur avoit été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvoit imaginer un brave capitaine, Henri le tenta, et voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différents corps sous d'habiles chefs, et mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant, qu'il destina à observer les démarches du général espagnol, et à traverser ses desseins. 1590.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'étoit pas de son goût, il paroît que le duc de Parme ne songea qu'à remplir au plus vite l'objet principal de sa mission, qui étoit la délivrance de Paris, et à se retirer. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, pendant le séjour qu'il fit à Paris, sonda la faction de la ligue, en essaya, pour ainsi dire, les ressorts, et n'y vit point ce qu'on faisoit entendre à Philippe. Les agents de ce monarque, soit conviction de leur part, soit pour se faire valoir, ne cessoient de lui mander que le parlement, les plus grands seigneurs, enfin tout le corps de la nation étoient décidés à ne jamais se réconcilier avec Henri IV, qu'ils aimoient mieux obéir à l'Espagne, et qu'il n'y avoit qu'à profiter des circonstances pour soumettre la France presque sans coup férir.

C'étoit tout le contraire. A la vérité, beaucoup de catholiques zélés se croyoient obligés en conscience de ne point reconnoître Henri tant qu'il ne seroit pas rentré dans la religion de ses pères : mais, loin d'être disposés à préférer une puissance étrangère, ils

1590. desiroient ardemment sa conversion, pour rentrer sous la domination légitime. Il n'y avoit, à proprement parler, de dévoués sincèrement à Philippe, que les seize, ces rebelles de Paris, déja coupables de trop d'excès contre le roi pour espérer grace, et la populace gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Mayenne, avoient des vues d'ambition et d'intérêt bien éloignées de celles qu'auroit desirées le conseil de Philippe.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, et eut même lieu d'en ressentir les effets, au moment pour ainsi dire de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à sept lieues de Paris, il proposa d'y mettre une forte garnison et des troupes, afin d'assurer la navigation de la rivière; mais le conseil de l'union crut deviner que le dessein du général espagnol étoit de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette persuasion, on lui fit tant de difficultés, que, dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyoit beaucoup de risques et peu de profit, il reprit, au commencement de novembre, le chemin de la Flandre.

A peine étoit-il parti que les royalistes rentrèrent dans Corbeil. Le roi, qui avoit employé la moitié de septembre et tout le mois d'octobre à prendre plusieurs places, grossit son camp volant, et se mit à la poursuite du duc. Il le harcela en tête et en queue pendant toute la marche, couvrit les villes sur lesquelles Farnèse pouvoit avoir quelques desseins, et ne le quitta que quand il le vit hors des frontières.

Quoique le duc de Parme fût resté peu de temps à

1590.

Paris, et que ses exploits se fussent bornés à la levée du blocus, l'appareil d'une armée, les caresses du général, et sur-tout la promesse d'un prompt retour, dont il flatta les seize, relevèrent merveilleusement leur courage. Ils conçurent aussi de grandes espérances du côté de Rome, par la mort du pape Sixte V. Ce pontife étoit devenu suspect à la ligue, depuis qu'ayant pénétré ses motifs secrets, qui n'étoient rien moins que le zèle de la religion, il avoit refusé de la secourir. A la nouvelle de sa mort, Aubri, curé de St.-André-des-Arts, eut l'effronterie de dire en chaire : « Dieu nous a délivrés « d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus « long-temps, on eût été bien étonné de voir prêcher « dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire. » Le conclave qui suivit obligea Gaëtan de quitter Paris ; mais le parti ne perdit rien à son absence, parcequ'à sa place il laissa Philippe Sega, évêque de Plaisance, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes, et aussi dévoué aux Espagnols (1).

Ceux-ci ne laissoient échapper aucune occasion de susciter des embarras au roi. Eux et les autres voisins regardoient la France comme un vaisseau destiné à périr, dont les débris devoient nécessairement devenir la proie des plus habiles. En conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputoient déja les provinces à leur bienséance, comme un patrimoine. Presque par-tout où les François acharnés à leur propre ruine ensanglantoient le sein de la patrie, on voyoit d'un côté les Espagnols, de l'autre les Anglois, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur pré-

(1) Journal de Henri IV, t. I, p. 94.

1590. sence une fureur qui, sans leurs secours intéressés, se seroit peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut long-temps victime de cette politique désastreuse. Henri III y avoit nommé gouverneur Philippe Emmanuel de Vaudemont, duc de Mercœur, frère de la reine. S'imaginant, à la mort du monarque, que le royaume alloit se démembrer, Mercœur conçut le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg-Martigues, sa femme, héritière de la maison de Penthiévre(1).

Il trouva beaucoup de gentilshommes disposés à le seconder, dans l'espérance d'avoir un prince particulier. Cependant comme il ne se sentoit pas assez fort contre les troupes que Henri IV lui opposoit, il appela les Espagnols à son secours : Henri eut recours aux Anglois. Les deux nations sollicitées envoyèrent des troupes en nombre à-peu-près égal, qui perpétuèrent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie, trouvant aussi la Provence à sa bienséance, y fit marcher des soldats, et conduisit si bien son intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la souveraineté, et que le parlement le déclara, lui présent, protecteur et gouverneur de la province. Plusieurs autres commandants en faisoient autant en différentes provinces, et menaçoient le royaume d'un partage.

(1) Marie de Luxembourg-Martigues étoit fille de Sébastien de Luxembourg-Martigues, comte, puis duc de Penthiévre, du chef de sa mère Charlotte de Brosse, sœur et héritière de Jean de Brosse, dit de Bretagne; et arrière-petite-fille de François de Luxembourg, premier vicomte de Martigues de cette maison, second fils de Thibaut de Luxembourg, sieur de Fiennes, frère puîné du fameux connétable de Saint-Paul.

Ces entreprises déplaisoient au duc de Mayenne ; il faisoit tous ses efforts pour les empêcher : mais, assez embarrassé lui-même pour justifier le titre de son autorité, il n'osoit sévir contre les coupables; trop heureux quand ils avoient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi fut-il obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, et de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de service. Henri IV prenoit des mesures plus efficaces: il marquoit, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces et les villes usurpées, par la guerre qu'il faisoit aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvoit pas donner des troupes considérables à ses lieutenants, et qu'entre ces petits corps les succès n'étoient jamais décisifs, le roi prit la résolution de former une grande armée, capable de soumettre successivement tous les rebelles, et de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenoit envie de revenir en France. 1590.

L'invasion des Espagnols entrés dans le royaume en corps d'armée fournit au roi une raison toute naturelle de solliciter le secours des princes voisins. Il envoya des négociateurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et les fit suivre par le vicomte de Turenne, en qualité d'ambassadeur. Ce seigneur s'aboucha avec la reine d'Angleterre et le prince d'Orange. Il vit les rois de Suéde et de Danemarck, les électeurs, les princes et les villes libres de l'empire. Par-tout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuses de Philippe II, et un vif desir d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche; par conséquent des dispositions à aider le roi, soit par des secours directs, soit par des diversions. Le reste de cette année et le com-

1590. mencement de la suivante furent employés à ces négociations, que Henri conduisoit de son cabinet, sans néanmoins se ralentir sur les opérations militaires.

1591. Celles qui ouvrirent l'année ne réussirent pas mieux à un parti qu'à l'autre : les ligueurs échouèrent sur St.-Denys, comme le roi dans une surprise qu'il tenta sur Paris. La nuit du 3 janvier, un gros détachement de la garnison de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, frère du duc de ce nom, pénétra, à l'aide des glaces et des anciennes brèches, dans la ville de Saint-Denys, dont le comte de Vic étoit gouverneur. Aux cris de victoire des assaillants, le comte crut la ville prise; et, moins dans l'espérance de la recouvrer que pour ne point survivre à sa perte, il se jeta lui septième dans les rangs des ennemis. Un seul trompette que de Vic avoit mené avec lui sonnoit la charge. A cette brusque attaque, les Parisiens, croyant les ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les presse plus vivement; les soldats de sa garnison se joignent successivement à lui. Dans le désordre, le chevalier d'Aumale est tué; les assaillants, dispersés et sans chef, se précipitent en foule par les mêmes brèches qui leur avoient procuré une entrée facile, et la ville est reconquise (1).

Deux jours après, le roi tenta à son tour de surprendre Paris. Cette entreprise fut nommée *la journée des farines*, parcequ'elle se fit par des officiers déguisés en paysans, qui, menant des ânes, des charrettes et des chevaux chargés de farines, devoient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein étoit d'embarrasser la porte,

(1) De Thou, l. CI. Davila, l. XII.

de se rendre maîtres des corps-de-garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des troupes qui étoient cachées dans les faubourgs. Ils se présentèrent en effet avant le jour; mais, soit connoissance du projet, soit simple soupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faisoient instance, le jour parut; les Parisiens coururent aux armes. Henri, qui n'avoit compté que sur une surprise, n'osa hasarder une attaque. Il retira ses troupes, avec la douleur de voir que cette tentative n'avoit abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plausible pour introduire une forte garnison espagnole, précaution dangereuse à laquelle les plus sages s'étoient jusqu'alors opposés avec succès. 1591.

En attendant des circonstances plus heureuses, le roi continua de s'emparer des villes circonvoisines; il y mettoit des garnisons, dont les courses gênoient l'approvisionnement de Paris. Presque toutes furent aisément emportées; la seule ville de Chartres, fortifiée par l'art et la nature, soutint un siége opiniâtre. Elle subit néanmoins le joug comme les autres; le roi lui accorda une composition honorable. A son entrée, le magistrat lui fit les protestations ordinaires de fidélité et d'obéissance, « à laquelle, dit-il, nous sommes obligés par le droit di-« vin et humain; — et par le droit canon », reprit le monarque en poussant brusquement son cheval. Cette conquête, à laquelle avoit contribué pour beaucoup le comte de Châtillon, lui coûta ce jeune guerrier, qui périt peu après la reddition de cette ville, des suites de la fatigue qu'il y avoit essuyée (1).

Ce prince étoit alors tourmenté par des inquiétudes

(1) Matthieu, t. II, l. 1, p. 65.

qui l'empêchoient de goûter le plaisir de ses succès. En
1591. même temps que la ligue soulevoit son royaume, l'ambition de quelques particuliers lui suscitoit des ennemis dans sa propre cour, et jusque dans sa famille. Le cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé, tué à Jarnac, et neveu de celui que les ligueurs avoient reconnu pour roi, crut trouver, dans les délais que Henri son cousin apportoit à sa conversion, un prétexte plausible d'aspirer au trône. Le jeune prélat étoit naturellement plus ami de ses aises que jaloux de commander. Il avoit même de la répugnance pour les travaux et les sollicitudes inséparables de l'intrigue; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentiments convenables à leurs vues (1).

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut : il souffrit qu'on répandît des écrits qui pouvoient être très nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusoient de n'avoir aucun dessein de se convertir, et en conséquence exhortoient les catholiques à se séparer de lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection et solliciter une injonction à la ligue de le reconnoître pour roi. Les prétentions du cardinal, présentées aux courtisans par des agents habiles, causèrent de la fermentation dans les esprits, et donnèrent naissance à une faction qu'on appela *le tiers-parti*.

Mieux conduite, et par un chef plus hardi, elle auroit pu devenir dangereuse; mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur manquèrent aux projets : et ils échouèrent quoi-

(1) Journal de Henri IV, t. I. Mémoires de la Ligue, t. IV. Mémoires de Villeroy, t. I, pag. 83; t. IV, p. 263. Mémoires de Sully, t. I, p. 57. Pasquier, l. XIV, p. 4.

que les ligueurs se joignissent volontiers au tiers-parti, quand il étoit question d'attaquer le roi. Ainsi les uns et les autres concoururent à l'entreprise de Mantes. On avoit remarqué que Henri, ayant fixé son conseil dans cette ville, y venoit quand les opérations militaires le lui permettoient, et y demeuroit sans grandes précautions. Cette sécurité fit concevoir quelque possibilité de l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, et Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de descendre la rivière avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourroient rassembler, de se réunir à jour nommé sous les murs de Mantes, et de brusquer l'attaque. Ceux du tiers-parti qui devoient être dans la ville avec le roi avoient promis de seconder les assaillants en causant quelque émeute. Ils ne doutoient presque pas du succès. Leur embarras, au rapport de Sully, n'étoit que de savoir ce qu'ils feroient du roi quand ils l'auroient pris ; « car, disoient-ils, tels oiseaux ne sont « pas bons en cage », expression qui insinue qu'on auroit bien pu s'en défaire; mais le complot fut découvert, et manqua, parceque les royalistes surprirent des dépêches adressées au pape, qui en contenoient tout le détail (1).

1591.

Les conseillers du cardinal tâchèrent de l'enhardir à un autre éclat, qui ne réussit pas mieux. Sachant que le roi devoit proposer dans son conseil une surséance aux édits portés contre les calvinistes, ils exhortèrent le jeune prélat à profiter de cette occasion pour signaler son zéle, et engager ses partisans à se déclarer. Il va

(1) Satire Ménippée, p. 44. Mémoires de Sully, c. 2 et 3, p. 16. Matthieu, t. III, l. 1, p. 63.

1591. au conseil dans ces dispositions. Le roi fait sa proposition : le cardinal se léve, bégaie quelques mots de protestation et veut sortir ; mais le monarque, voyant que les autres évêques présents ne faisoient aucun mouvement pour le suivre, jette sur lui un regard d'indignation et lui ordonne de rester. Le cardinal, couvert de confusion, se remit à sa place, et ne remporta de sa démarche inconsidérée que la honte de s'être avancé mal à propos.

Néanmoins les ministres du roi, Sully entre autres, ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener en lui remontrant qu'agir comme il faisoit, c'étoit fournir des armes aux ennemis de sa maison. On prit même un moyen encore plus sûr; ce fut de gagner par des charges, des emplois et des gratifications, les personnes qui le conseilloient. Par-là le grand zéle de ces ardents catholiques se ralentit, et les prétentions du tiers-parti tombèrent pour quelque temps.

Le roi eut aussi alors un chagrin domestique, suscité par une femme qui lui avoit été chère, et que le dépit rendoit une ennemie dangereuse. Dans sa première jeunesse, Henri s'étoit laissé prendre aux charmes de Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche : on l'a même soupçonné d'avoir sacrifié ses intérêts, après la bataille de Coutras, au plaisir d'aller déposer les trophées de sa victoire aux pieds de sa maîtresse. De son côté, Corisande aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ses pierreries et engagea ses biens pour l'aider dans les circonstances difficiles où il se trouvoit. Mais quelques années firent disparoître les charmes de la comtesse. Elle changea au point que Henri eut honte

de l'avoir aimée, et le lui fit sentir. Rarement une femme pardonne un affront de cette espèce. L'amour de Corisande outragé lui conseilla la vengeance et lui en fournit les moyens. Elle savoit combien le roi redoutoit l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons, son cousin, frère du cardinal de Bourbon. Il appréhendoit que ce jeune prince, devenu trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui donner la loi. Il comptoit d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendoient; mais le prince et la princesse s'aimoient. Ce fut sur la connoissance de cette inclination mutuelle que Corisande bâtit le systême de sa vengeance. Elle se rend leur confidente et leur conseil, applaudit à la passion de ces jeunes amants, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en dépit du roi. Enfin elle les amène au point qu'ils étoient près de se marier à l'insu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, et n'eut que le temps de faire partir un de ses ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour rompre l'intrigue. Henri appela sa sœur auprès de lui, et fut obligé de prendre contre la mauvaise volonté de la comtesse des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, et qui le deviennent encore davantage quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

1591.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvoit entre le tiers-parti, qui le menaçoit d'élever un trône contre le sien, s'il ne se faisoit catholique, et entre les calvinistes, qui parloient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnoit leur religion, et dans le temps même qu'un nouveau nonce entroit en France, armé de tous

1591. les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse et le peuple à embrasser la ligue, et pour y forcer le clergé, sous peine d'excommunication.

A Sixte V avoit succédé Urbain VII (Jean-Baptiste Castagna), qui ne régna que treize jours; il avoit été remplacé, le 5 décembre 1590, par Nicolas Sfondrate, Milanois, qui prit le nom de Grégoire XIV. Pendant la durée du long et orageux conclave qui l'avoit porté sur le trône pontifical, le duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développoit toutes les ruses du conseil d'Espagne, et qui les avertissoit de ne pas prendre le change sur le but de la ligue : « C'est l'ouvrage, leur disoit-il, « de l'ancien ennemi des François, qui se sert du pré« texte de la religion pour déchirer le royaume, afin de « l'envahir plus aisément, quand il aura épuisé ses « forces par la guerre civile : presque tous les seigneurs « françois et les principaux magistrats sont attachés au « roi ; il a promis de se faire instruire, et il le fera, si, « par une sévérité déplacée, on ne met obstacle à ses « bons desseins. Rappelez-vous les changements fu« nestes qu'un zèle imprudent a fait éprouver à la reli« gion en Allemagne et en Angleterre, et craignez le « schisme qui éclatera infailliblement en France, si « vous voulez forcer les catholiques à abandonner le « roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape et le conjura de suspendre son jugement jusqu'à ce que les princes et les seigneurs françois lui eussent donné les éclaircissements nécessaires, par une ambassade solennelle qui se préparoit.

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avoient déja prévalu auprès de Grégoire, qui, né sujet

du roi d'Espagne, lui étoit entièrement dévoué. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçoit, il commença par lever des troupes, leur assigna des fonds, et en donna le commandement à Hercule Sfondrate, duc de Montemarciano, son neveu. En même temps il fit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples et des bulles fulminantes contre les royalistes, un nouveau nonce nommé Marsile Landriano, prélat milanois, aussi attaché aux Espagnols que le légat Philippe Sega, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines. 1591.

A son arrivée dans le royaume il se tint à Reims une assemblée où se trouvèrent avec le nonce les ducs de Mayenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé, nommé depuis par le pape archevêque de cette ville. Le nonce disoit qu'il étoit venu en France exprès pour sacrer le roi que les états-généraux éliroient. On faisoit déja grand bruit de ces états : les ligueurs les regardoient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons ; mais ils n'étoient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenoit de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardents se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte union, il falloit mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicule en décidant ce qu'on ne pourroit exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudroit employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc

1591. de Mayenne lui donna secrètement la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard, et de découvrir s'il pouvoit personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims s'il étoit à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne, avec les plus sensés, opinoit à user de ménagement, de peur de révolter les François, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. « D'ailleurs, disoient-ils, les menaces « d'excommunication seroient bonnes après une vic« toire pour servir de prétexte aux transfuges; mais, à « présent que les affaires du roi sont florissantes, ne « croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles « craintes. » Les autres prétendoient au contraire qu'un coup de vigueur réchaufferoit les tièdes. Ils disoient qu'on savoit dans le public les intentions du pape, et que, retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce seroit paroître se défier de sa propre cause; qu'il falloit donc frapper le coup, au hasard de tous événements. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractère, fulmina les bulles, par lesquelles il exhortoit les laïcs à quitter le parti du roi, et l'ordonnoit aux ecclésiastiques, dans le délai d'un mois, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices.

Mais il fut bien étonné, lorsqu'au lieu de voir plier les François sous ses menaces, comme il s'en étoit flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit, dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avoit solennellement jurée en montant sur le trône, il se plaignoit amèrement des obstacles

que ses ennemis apportoient à sa conversion, en lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxoit la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'Église gallicane, il renvoyoit l'affaire à ses parlements, et exhortoit les archevêques, évêques et autres prélats à s'assembler au plus tôt, pour statuer, selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano. 1591.

En conséquence, les parlements de Tours et de Châlons appelèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte, et, comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreroient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclaroit criminels de lèse-majesté, déchus de leurs bénéfices, tous ceux qui publieroient et souscriroient ces bulles. Il défendoit d'envoyer de l'argent à Rome, et recevoit le procureur général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Des évêques royalistes ne montrèrent pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les parlements, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étoient injustes dans le fond et dans la forme, qu'elles avoient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devoient lier ni les évêques ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils exhortoient en conséquence les foibles à ne pas

1591. se laisser effrayer, et à continuer d'agir, suivant l'obéissance due aux princes légitimes.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandements des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi, que la ligue n'y gagna rien, sur-tout après une démarche que ce prince avoit hasardée dans ces circonstances délicates.

On a vu qu'en 1577 Henri III avoit donné à Poitiers un édit très favorable aux calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque, huit ans après, le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence nécessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si on n'accorde quelque chose aux réformés, dit le roi dans un conseil assemblé à ce sujet, « il est à craindre qu'ils ne le prennent d'eux-mêmes, « et que, rebutés par leur prince naturel, ils ne se choisissent un chef, comme a été autrefois l'amiral de « Coligni : ainsi il y auroit deux rois dans le royaume. « Voici, ajoutoit le roi, une armée étrangère qui marche » à notre secours; si en arrivant elle trouve les réformés dans l'oppression, il ne faut pas douter qu'elle « ne fasse en leur faveur des demandes exorbitantes. « Prévenons ce moment. Accordons de bonne grace ce « que nous ne pourrions refuser alors : c'est le seul « moyen d'empêcher toute désunion entre les sujets

« fidèles, et de les faire vivre en paix sous la protection « des lois ». Le conseil étoit presque tout composé de catholiques, entre lesquels se trouvoient beaucoup d'évêques; néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il auroit force de loi dans l'état, seulement jusqu'à ce que la paix étant rétablie les différents de la religion pussent être terminés à l'amiable. 1591.

Cette armée auxiliaire, dont parloit Henri, s'avançoit enfin de toutes les parties de l'Allemagne vers les frontières de France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisoient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avoit envoyé Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, et d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de septembre.

Henri, après le siége de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa cavalerie il alla au devant de l'armée allemande. Il la trouva composée d'excellentes troupes; et, en reconnoissance du service que Turenne venoit de lui rendre, il lui fit épouser l'héritière du duché de Bouillon: récompense politique qui réunissoit plusieurs avantages. Par cette alliance, Henri éloignoit Turenne des terres considérables qu'il possédoit dans le Quercy, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vas-

1591. saux le rendoit redoutable; il opposoit au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assuroit cette frontière contre les irruptions étrangères. Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse, pour apaiser les Allemands qui commençoient à murmurer de ne pas trouver en arrivant l'argent qu'on leur avoit promis. Son intention ensuite étoit d'attaquer le duc de Mayenne.

Ce général avoit été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendoit un grand effort; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étoient arrêtés sur la route à faire la guerre en Dauphiné, pour le duc de Savoie, contre les généraux du roi, et ils l'avoient faite sans succès; de sorte qu'ils étoient très diminués et fort maltraités, lorsqu'après avoir traversé la Franche-Comté ils rejoignirent Mayenne en Lorraine. N'osant les exposer contre des troupes fraîches, il les mit, avec le reste de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia. Le roi n'ayant pu les en chasser, ni forcer le duc à une bataille, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avoit promis aux Anglois de faire le siége.

Il recevoit de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenants tenoient la campagne dans presque toutes les provinces; et dans celles où ils n'étoient pas supérieurs, ils balançoient du moins les succès. Telle étoit la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptoit se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avoit appelés. Un seul homme arrêtoit ses progrès, et tenoit lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il auroit été forcé d'opposer à Mercœur. C'étoit le brave La Noue, dont la capacité est assez connue par

les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent sur-tout dans une guerre de chicane : bois, ravines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savoit les tourner à son avantage. Jamais il n'étoit sans ressource : battu un jour, il se remontroit en force le lendemain. Sa réputation seule lui donnoit des soldats : sans cesse il harceloit l'ennemi, et formoit des entreprises. Il périt enfin au siége de Lamballe, pour avoir voulu reconnoître lui-même la bréche avant de livrer l'assaut. Il emporta les regrets de tous les François. Ses vertus militaires étoient relevées par la pureté de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfants que des dettes qu'il avoit contractées pour le service de l'état, et qu'ils acquittèrent fidèlement. 1591.

Ainsi la France se voyoit enlever ses meilleurs citoyens, pendant que les factieux dépouillant tout sentiment patriotique, s'indignoient de ce que le duc de Mayenne avoit mis à ses desirs des bornes qui pouvoient faciliter la paix. Selon eux, il auroit dû prendre la couronne dès le commencement, faire ducs et comtes tous ses parents et les gouverneurs de province les plus accrédités, traiter avec les catholiques royalistes, et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eussent été terminés à Blois avec sa vie ; et les esprits étant affectés comme ils l'étoient, on peut presque assurer qu'il auroit réussi. Mais, outre qu'une démarche si extrême n'alloit pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'auroit-il hasardée en pure perte. Guise

1591. dans son parti ne voyoit personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne, au contraire, étoit environné de compétiteurs, parents et étrangers; et, lorsqu'il y pensoit le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres : Charles, son neveu, duc de Guise, qui, ayant été enfermé dans le château de Tours après le meurtre du duc son père, s'en échappa dans le mois d'août de cette année (1).

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion; mais il s'en consola, par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviseroit davantage les membres, ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier, croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha avec passion, et commença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens firent des feux de joie à l'occasion de sa délivrance, et les Espagnols fondèrent dès-lors sur lui des espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards pour se l'attacher. Mayenne en prit de l'ombrage, et les factieux de Paris, se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Après la journée des farines, les seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa point sans altercation entre les zélés partisans de l'Espagne et le parlement. Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étoient crus dans

(1) De Thou, l. CII. Davila, l. XII.

les mêmes sentiments, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie; ce fut donc avec la dernière surprise que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le parlement s'aperçut que les seize et leurs adhérents étoient une troupe de traîtres achetés par les Espagnols, et prêts à bouleverser l'état pour remplir leurs engagements. Les seize, au contraire, étoient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardoient comme inséparables de ceux de la sainte union (1). 1591.

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnages auparavant si unis. Ils ne prenoient plus de résolution, ils n'imaginoient plus de projets qui ne fussent regardés par le parti opposé comme des piéges. Dès-lors l'aigreur de la faction se joignant au desir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagements, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espéroit le plus de secours : les seize aux Espagnols, le parlement au duc de Mayenne.

Réciproquement, le duc commença à avoir plus d'égards pour le parlement, sur-tout depuis qu'il se fut bien assuré des dispositions des Espagnols. Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avoit député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'étoit imaginé que, si les affaires n'avançoient pas, c'étoit la faute des ministres d'Espa-

(1) Journal de Henri IV, t. I.

1591. gne, toujours lents dans leurs procédés, et il ne doutoit pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissoit que par ordre du roi, et que le retard venoit non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer malgré lui dans les vues de l'Espagne; que tout tendoit dans cette cour à faire assembler les états-généraux à Paris, dont elle se croyoit maîtresse par la faction des seize, et à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse singulièrement aimée de son père; qu'après cela, il n'y avoit pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre. Sur ces informations, Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir du moins le plus long-temps qu'il pourroit l'autorité de lieutenant-général du royaume (1).

Dans ces entrefaites arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX (Jean-Antoine Facchinetti), son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettoit pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avoit envoyées en France; de sorte qu'elles se seroient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étoient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paroît d'ailleurs que le nouveau pontife n'étoit pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif desir de voir finir l'anarchie en France, par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devoit jeter les yeux sur le

(1) Mémoires de Villeroy, t. I, p. 276. Mémoires de Jeannin.

cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega, évêque de Plaisance, qu'il venoit de faire cardinal, à la recommandation de l'Espagne, et qu'il confirma dans ses fonctions, sur ce principe « que les nouveaux ministres ne font « qu'estropier les affaires avant que de les entendre. » Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentiments de modération. 1591.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattoit de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1° les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiteroit avec le roi si on ne se hâtoit de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraîneroit nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, et peut-être la dissolution de la ligue; 2° le desir d'assembler les états pour y faire élire l'infante. Mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, vouloit, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais : il demanda la Fère, sous prétexte d'y établir son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta la proposition, protestant que jamais il ne se dessaisiroit de cette place, qu'il prétendoit lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si l'on s'attache à ce qui coûte, cette ville devoit lui être très précieuse, puisqu'il en avoit déja acheté la conservation par un crime. La ligue y avoit nommé gouverneur Florimond de Halluin, marquis de Maignelais, seigneur

1591. de Picardie : Mayenne eut quelque soupçon qu'il traitoit secrétement avec le roi, et sur ces simples indices il le fit assassiner. On se récria contre cette action ; mais le duc la soutint juste et n'excédant point son pouvoir de lieutenant-général du royaume. Tout le monde dans son parti ne convenoit pas de ce droit, et on dit alors assez publiquement « que les armes de la ligue n'é- « toient aiguisées que contre ceux qui ne s'en défioient « pas. » Malgré ces premières protestations, Mayenne fut obligé de se relâcher. Il permit que la Fère reçût garnison espagnole, qui en resteroit maîtresse tant que l'artillerie y demeureroit.

Farnèse, politique prudent, comptoit pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume ; mais Jean-Baptiste Taxis et Diego d'Ibarra, agents d'Espagne, résidant à Paris, avoient des vues plus étendues. C'étoient de ces hommes à projets, dont les cours sont pleines, génies ardents qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible, et qui, si on les laisse commencer, engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre les avances en reculant rendent toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espéce qui, du projet très praticable d'envahir quelques provinces à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au dessein chimérique de subjuguer la France entière. Il crut y parvenir par le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors ; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes dont l'énormité discrédita son parti.

Mayenne, à qui le zéle inconsidéré des seize étoit

suspect depuis long-temps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, sitôt qu'il eut lui-même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols : c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité. De leur côté, conseillés par les agents espagnols, ils ne négligeoient rien pour se rendre maîtres absolus dans la ville. Les plus échauffés tenoient des assemblées dans lesquelles on murmuroit hautement contre la lenteur du duc de Mayenne : on se plaignoit de la tiédeur qui commençoit à s'emparer même des seize, et on l'attribuoit au secret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avoit pour la paix. Ce prélat, doux et modéré, gênoit le légat, qui imagina pour s'en défaire de le mettre dans la dure alternative de signer le décret de la Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux se retirer que de signer un acte qui excluoit du trône le prince légitime; il s'évada. On fit contre lui des procédures : ses revenus saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale (1). 1591.

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il auroit fallu que les seize y eussent eu la même influence qu'autrefois; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avoit eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux. Ceux-ci sentirent le frein; et pour le secouer ils imaginèrent de présenter une requête, par laquelle ils demandoient au duc qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte union; cela vouloit dire,

(1) Journal de Henri IV, t. I.

1591. dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenoit encore un autre article. Ils se plaignoient de ce que le parlement avoit absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le *Béarnois*. Mayenne les tança vivement de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils vouloient maintenant se mêler de gouverner l'état. Il leur reprocha de ne s'occuper qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit du peuple, pendant qu'eux-mêmes se livroient en aveugles au conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devoient comme lieutenant-général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard (1).

Comme cette promesse faite uniquement pour les calmer ne s'exécutoit pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui auroit intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire au parlement même. Il étoit alors présidé par Brisson, très habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa après l'attentat de Bussi-le-Clerc, Brisson se laissa mettre à la tête des membres qui restoient à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence : mais, s'il eut la foiblesse d'accepter la place et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les régles d'une exacte probité, ne souffrant pas qu'on procédât autrement que dans les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parcequ'il ne le trouva pas convaincu.

(1) Journal de Henri IV, t. II. Cayet, t. II, p. 511. Pasquier, l. XVII.

Tant de circonspection ne pouvoit plaire à des brouillons qui ne vouloient point de délais dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner. Le coup manqua, parcequ'un soldat qu'ils avoient voulu gagner, refusa de se prêter à cette action infame. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussoient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, c'est assez connivé. Il ne faut pas « espérer jamais avoir raison de la cour de parlement « en justice. C'est trop endurer. Il faut jouer des cou-« teaux. » Il ajouta avec la même hardiesse : « Je suis « averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie ; il « faut les chasser et jeter dans la rivière. » 1591.

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditoient, il ne leur falloit que des gens dévoués et incapables de remords. Tels étoient Bussi-le-Clerc, gouverneur de la Bastille ; Cromé, conseiller au grand conseil ; Louchard, commissaire ; Ameline, avocat ; Emmonot, Cocheri et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jugèrent la mort du président nécessaire ; mais, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avoit dans le conseil de la ligue des gens sages et éclairés, qu'il n'étoit facile ni de séduire, ni de surprendre ; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages, de donner à la condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général ; et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvoient

1591. rester secrétes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il fût fait sur la totalité un choix de douze personnes, qui auroient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes avant leur exécution. Ce point obtenu à force de démarches et de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assembloient le grand *conseil de l'union*, et fatiguoient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes répandus dans l'assemblée remuoient les esprits, communiquoient leur feu et faisoient des prosélytes. Ils proposoient tantôt des prières et des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait, puis ils revenoient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectoient, on n'étoit pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentoient rien de dangereux, les sages cédoient pour éviter pire.

Un jour Bussi-le-Clerc se léve comme un enthousiaste, et propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas et le fait passer à ses voisins qui l'imitent. Une autre fois, un membre du conseil des douze éléve une difficulté, et comme on ne tomboit pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a toujours qu'à signer,

et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques uns cependant résistoient ; mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple. 1591.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au châtelet : les deux derniers, odieux aux factieux, parcequ'ils montroient du penchant pour la paix. Le 16 novembre, de grand matin, des députés du *conseil des douze* se rendent à la maison du président Brisson. Il sortoit dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le demande à l'hôtel-de-ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du petit-châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison.

Il y trouve, pour premier objet, « des hommes cou-« verts d'un roquet noir, sur lequel il y avoit une « grande croix rouge. » Sans lui donner le temps de se reconnoître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y étoit dit qu'on le condamnoit à être pendu, pour avoir entretenu commerce avec les hérétiques, ennemis de la religion et du royaume. Quels sont mes juges, demande Brisson étonné? Où sont les témoins? Quelles sont les preuves? Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent de se hâter, qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeuroit chez lui. On lui refuse cette grace. « Je vous prie donc, dit-« il à ses bourreaux, de lui dire que mon livre que j'ai « commencé ne soit point brouillé, qui est une tant

1591. « belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avoit fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine étoit-il mort, que d'autres satellites amènent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisoit leur sentence, Larcher, apercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en lire davantage, que la vie lui est à charge, après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, et moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Grève, et attachés, en chemise, chacun à une potence, avec des écriteaux diffamants.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendoient que la populace applaudiroit, et qu'à la faveur de l'impression que feroit ce spectacle il seroit aisé d'exciter une émeute et de se rendre maître de la ville, malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie. Il y avoit, dans cette intention, des gens apostés qui rôdoient dans la place de Gréve. Ils se mêloient aux pelotons des curieux, noircissoient par des imputations calomnieuses la mémoire des proscrits, et tâchoient d'échauffer ceux qui les écoutoient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant françois qu'espagnols, comme prêts à seconder le zéle des bien intentionnés, mais tout cela inutilement. Le peuple regarda et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermèrent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse, et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptoient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur deve-

nant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours. 1591.

Ce morne silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenoient toujours. Les conjurés du petit conseil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne, pour se mettre sous sa protection. Ils réclamèrent les bons offices des agents espagnols et du jeune duc de Guise auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendoient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des duchesses de Nemours et de Montpensier, mère et sœur du lieutenant général, pour leur servir d'otages contre sa vengeance.

Mayenne étoit alors avec son armée à Soissons, où il attendoit le duc de Parme. Les princesses alarmées lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuroient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agents d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant : ils feignoient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disoient très porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseilloient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin ils offroient leur médiation, et se faisoient fort d'obtenir des coupables une réparation dont il seroit content. Sans les écouter, le lieutenant-général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la

1591. Bastille de se rendre. Bussi-le-Clerc, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer; Mayenne tire du canon de l'Arsenal, et le fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas inquiété pour la mort des magistrats.

Cinq jours se passent à établir de bons corps-de-garde, à s'assurer de la ville, et à faire les informations nécessaires. Les agents d'Espagne, les parents et amis des coupables renouvellent leurs sollicitations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Mayenne, impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais la nuit du 3 au 4 décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline : il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets, afin qu'ils soient reconnus de tout le monde. En même temps paroît une amnistie, dont étoient exceptés Cromé et Cocheri, qu'on chercha inutilement, et qui échappèrent. Le greffier et le bourreau, exceptés aussi de l'amnistie, furent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des seize détruite, Mayenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme.

Pendant ce temps le roi pressoit les attaques de Rouen. Cette ville qui, dix neuf ans auparavant, avoit soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, renfermoit alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison étoit nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et avide de gloire; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvoit assurer la place; il fit relever les fortifications : pour la sûreté de la

rivière, il arma de longues barques dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union, après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses hérauts ne furent point écoutés, et quelques citoyens, s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitants se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils étoient à-la-fois pionniers et soldats. Dès le commencement du siége, on dressa un inventaire des vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins, la ville ressentit la disette dès la fin de décembre, et elle attendoit avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme. 1591.

Mais, quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'étoit ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France. Les ministres d'Espagne en espéroient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par-là qu'ils vouloient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Mayenne; et dans plusieurs conférences ils firent auprès de lui des instances qui approchoient de la violence. Farnèse, voyant que le duc de Mayenne ne goûtoit pas la proposition, suivoit ce projet avec plus de ménagements et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant-général. Il n'hésitoit pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscrétes qu'elle avoit produites. Pendant que ces deux agents négocioient avec tout le monde pour tâcher de se passer de Mayenne, Farnèse au contraire 1592.

1592. lui répétoit souvent qu'il ne vouloit traiter qu'avec lui, qu'il en avoit commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance, il adoptoit souvent son avis, malgré les ministres espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignoient hautement de Farnèse, et disoient qu'il se conduisoit comme un ennemi des intérêts de Philippe, son maître (1).

Mayenne, loin de se laisser séduire par ce manége, n'en étoit que plus sur ses gardes. Il observoit en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquoit à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer ses faits d'armes en allant au secours de Rouen.

Il marcha par la Picardie, avec cet ordre admirable qui lui avoit si bien réussi dans sa première incursion. Le roi, laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fourniroit seule la matière d'un gros volume. Les militaires jaloux de s'instruire ne sauroient trop l'étudier dans les histoires du temps. Du moment que le roi rencontra le duc de Parme sur la frontière de Normandie, jusqu'à ce que Farnèse rentrât en Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands géné-

(1) De Thou, l. CII. Davila, l. XII. Mémoires de la Ligue, t. V. Cayet, t. I.

raux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais qui furent toujours réparées : le roi, des fautes de hardiesse et de témérité; le duc de Parme, des fautes d'une précaution trop circonspecte. 1592.

Avec un peu moins de prudence, celui-ci auroit fini la guerre au combat d'Aumale, sur la frontière de Normandie, où le roi devoit être tué ou fait prisonnier : ce prince ayant laissé sa cavalerie derrière lui, s'étoit approché d'Aumale avec quatre cents gentilshommes seulement et cinq cents arquebusiers à cheval, et il s'y trouvoit à l'instant même où le duc de Parme y arrivoit aussi en bon ordre. Dès que la position prise par le roi lui eut permis de découvrir l'armée ennemie, il y aperçut trop de cavalerie pour oser tenter une escarmouche, et il résolut de s'en tenir à une simple reconnoissance. A cet effet, il ne retient que cent gentilshommes avec lui, ordonne aux trois cents autres de se poster sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir au besoin, et place Lavardin et ses arquebusiers dans un vallon couvert près de la ville, pour arrêter l'ennemi dans le cas où il s'approcheroit un peu trop. Ces dispositions faites, il passe le pont d'Aumale et avance fièrement dans la plaine avec ses cents chevaux. Ceux qui l'accompagnent lui font faire par Rosny des représentations sur le danger auquel il s'expose. « Voilà, dit le roi, des discours de « gens qui ont peur. » Rosny réplique que personne ne tremble que pour lui-même; qu'il se borne à donner ses ordres et qu'il se retire. « Allez, lui répond-il, je « crois à votre fidélité, mais croyez aussi que je ne suis « pas aussi étourdi que vous le pensez; que je crains « pour ma peau tout autant qu'un autre, et que je me

1592. « retirerai si à propos qu'il ne m'arrivera aucun in« convénient. »

Le duc de Parme, voyant s'avancer cette petite troupe, considère cette manœuvre comme un piége qu'on lui tend, et suppose qu'on veut attirer en rase campagne sa cavalerie, bien moins nombreuse et bien moins bonne que celle du roi, qui étoit presque entièrement composée de noblesse. Il fait donc halte pour s'assurer des intentions de l'ennemi; et, instruit bientôt par sa cavalerie légère qu'il n'a pour le moment en tête que ces cents cavaliers, il les fait attaquer brusquement de plusieurs côtés, et les presse si vigoureusement que le roi est obligé de reculer jusque vers le vallon où il avoit caché ses arquebusiers. Mais aussitôt qu'il est à portée de s'en faire entendre, *charge, charge,* s'écrie-t-il alors de toute sa force. A ce mot, les Espagnols, soupçonnant l'embuscade, s'arrêtent. Cependant ce cri n'est suivi que de cinquante ou soixante coups d'arquebuse, lesquels ne partirent que de la seule troupe de Henri. C'est que Lavardin n'étoit plus à son poste : de son propre mouvement, il s'étoit permis d'en choisir un autre plus couvert, et, par ce déplacement imprudent, il mit le roi dans le plus imminent de tous les périls. Les Espagnols, ne trouvant pas la résistance qu'ils avoient présumée, poussent dès-lors sa petite troupe avec assurance et la contraignent d'en venir à un combat corps à corps.

Henri, à qui il ne restoit de moyen de salut que la retraite, s'y résigne et la dirige avec sang froid sur le pont d'Aumale : placé à l'arrière-garde, et toujours combattant, il y arrive enfin, et faisant alors défiler devant lui sa troupe diminuée de moitié, il passe lui-

même le dernier. Dans la mêlée il reçut un coup de feu, qui, heureusement, ne fit qu'effleurer la peau, et qui ne l'empêcha pas de maintenir le combat de l'autre côté du pont, jusqu'à l'arrivée de Lavardin, et jusqu'à ce qu'il eût rejoint le coteau où il avoit placé ses trois cents cavaliers. Ceux-ci firent si bonne contenance, que le duc, toujours plus convaincu qu'on ne vouloit qu'attirer sa cavalerie au combat, fit sonner la retraite. 1592.

La blessure du roi avoit fait impression dans son armée, et il fut obligé de se montrer par-tout pour prévenir le découragement. L'ennemi, chez qui le bruit s'en étoit pareillement répandu, envoya pour s'en assurer un trompette, sous prétexte d'échange de prisonniers. Le roi, qui se douta du motif, le fit venir et lui dit : « Je sais pourquoi vous êtes envoyé ; mais dites « au duc de Parme que vous m'avez vu sain et gaillard, « et tout préparé à le bien recevoir quand il voudra « venir. » Lorsqu'on fut informé dans le camp espagnol de l'extrémité où avoit été le roi, les François qui s'y trouvoient ayant reproché au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion : « J'agirois encore de « même, répondit-il froidement ; j'ai cru avoir affaire « à un général et non à un carabin. » Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il lui fut rapporté : « Il est « bien aisé au duc de Parme d'être prudent, parcequ'il « ne risque que de ne pas faire des conquêtes dont il « peut se passer ; au lieu que moi je défends ma cou- « ronne, et il est naturel que, rebuté d'une si longue « guerre, je prodigue mon sang et hasarde tout pour « en voir la fin. » Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé faute dans les généraux.

1592. Ce coup manqué, le duc de Parme pouvoit encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée qui assiégeoit Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars le 26 février. C'est tout ce qu'appréhendoit Henri; mais la mésintelligence des ducs de Mayenne et de Parme le sauva. L'un ne proposoit jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composoient l'armée. Le François, quoique portant les armes contre Henri IV, tiroit vanité de la bravoure de ce roi, son compatriote, et en méprisoit davantage le phlegme espagnol. L'Espagnol, au moindre échec souffert par l'armée royale, exaltoit le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire se joignoit la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignoit d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendoit que l'étranger ne tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de sa sortie, se croyant capable de lasser seul les assiégeants, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avançât, dans la crainte qu'en faisant lever le siége elle ne lui laissât une garnison espagnole, dont il ne seroit pas le maître.

Mais la sécurité ne dura pas long-temps. Le roi répara plus promptement qu'on ne l'auroit cru le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse, peu curieux de s'engager en France. Ce général, qui avoit reçu avec plaisir les insinuations de Villars sur l'inutilité des secours qu'il pourroit offrir à Rouen, s'étoit contenté d'y jeter quel-

ques troupes, et étoit retourné au-delà de la Somme, qu'il avoit passée auparavant; mais instruit que sa présence redevenoit nécessaire, il repassa la Somme, força sa marche et arriva près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi, et lui laissa à peine le temps de réunir ses troupes répandues autour de la ville. 1592.

L'infanterie royale étoit très diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, et la cavalerie par les marches et contre-marches continuelles : cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi et fit bonne contenance. Deux moyens se présentoient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle étoit, l'autre d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvoient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, parcequ'on perdit le temps à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint par-là même impraticable. Alors le duc de Parme, contre son gré et entraîné par la pluralité des avis, conduisit son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. Il prit la ville; mais, retenu au lit, il ne put profiter des occasions que lui fournissoit souvent la trop grande hardiesse du roi.

Ce prince échappé à l'ennemi qui devoit le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentoit sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déja renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il se trouvoit amenoit journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour avec sa cavalerie dans un terrain cou-

1592. pé, où l'infanterie espagnole auroit pu le combattre avec avantage. Mayenne en fit la proposition, pressa, insista : « Ah ! s'écria douloureusement le duc de Parme, « pour combattre le roi de Navarre il faut des corps « vivants, et non pas des hommes épuisés de sang et à « demi morts comme moi. »

Le roi devint supérieur à l'Espagnol, ses troupes augmentoient chaque jour, la noblesse arrivoit en foule dans son camp. Ce n'étoit plus par de petits combats qu'il harceloit l'ennemi, mais il le bravoit, lui faisoit replier ses gardes avancées, et gagnoit toujours du terrain. En peu de temps il réduisit cette armée, auparavant triomphante, à occuper une langue de terre bornée, d'un côté par la mer, d'un autre par la rivière de Seine, large en cet endroit de plus d'un quart de lieue, et d'un troisième côté par l'armée royale, dont les cantonnements s'étendoient de la mer à la Seine. Le duc de Montpensier, en effet, avec l'avant-garde occupoit les environs de Dieppe ; le roi avec le corps de bataille, Yvetot ; et le vicomte de Turenne, nouveau duc de Bouillon, à la tête de l'arrière-garde, étoit posté près de Caudebec, dans les villages de la Follettière, de Betteville et de Sainte-Marguerite, dont le dernier n'étoit séparé de la Seine que par un bois. Le pain commença à manquer aux Espagnols ; bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux ; l'eau de la Seine, gâtée par la marée, ne fournissoit qu'une boisson dangereuse ; et les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avoient pas même de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étoient retenus au lit, Farnèse par sa

blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée. 1592.

Tout sembloit désespéré pour eux, et Henri se flattoit, non sans de justes motifs de confiance, de voir bientôt cette armée réduite sans coup férir à mettre bas les armes. Mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef? Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur: à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur et par une cruelle insomnie, rappelle toutes les forces de son esprit, combine son projet, et profitant de l'instant où une flottille hollandoise, aux ordres de Henri, se radouboit à Quillebœuf, il donne ordre de faire préparer promptement, dans le port de Rouen, des bateaux, des pontons et des madriers, en quantité suffisante pour construire un pont en peu d'heures. Le 21 mai, à la marée descendante et à la faveur de l'obscurité, ils lui parviennent dans le courant de la nuit, et sans le moindre soupçon de la part du roi, qui n'avoit pris aucune précaution de ce côté, tant la largeur de la rivière lui paroissoit un obstacle insurmontable à toute tentative d'évasion. Cependant le pont se trouva prêt à minuit, et le 22 mai, de grand matin, la majeure partie de l'armée avoit déja passé à l'autre bord, sans avoir été aperçue ni soupçonnée. Le duc, à la pointe du jour, à l'aide d'une diversion dont il chargea Ranuce, son fils, transporta pareillement l'arrière-garde, et acheva de mettre un large fleuve entre lui et son ennemi. Ranuce, ayant rempli son objet, rompit sa troupe et perça jusqu'à Rouen, sans avoir éprouvé de perte sensible. Farnèse force ensuite la marche. En deux jours il se rend à St.-

1592. Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avoit gagnée sur le roi.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses mains une victoire méritée par tant de fatigues, et regardée comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avoit passé le fleuve, il ne put se le persuader, et à peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachements à la poursuite, mais ils ne prirent que des traîneurs. Revenu de son premier étonnement, le roi avisa aux moyens de tirer encore parti des conjonctures, pour se dédommager au moins de la brillante capture qu'il avoit compté faire; et, dans le conseil des généraux, il proposa de se porter rapidement au Pont de l'Arche, d'y passer la Seine, et de disputer le passage de l'Eure au duc de Parme. Mais les Anglois et les Hollandois vouloient retourner dans leur pays, les Allemands et les Suisses demandoient de l'argent, et les généraux catholiques se soucioient peu de contribuer à des opérations décisives, tant que Henri différeroit de les satisfaire sur l'article de la religion. On perdit deux jours en délibérations, et le résultat en fut que le roi ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, se vit contraint d'en congédier une partie, comme il avoit déja fait après le siége de Paris. Il renvoya donc les seigneurs dans leurs gouvernements, et avec une troupe d'élite seulement il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière : mais Farnèse avoit trop d'avance. Henri ne put le joindre, et il se rabattit sur quelques villes de Champagne, dont il s'empara.

On prétend qu'après le combat d'Aumale, Henri ayant envoyé un trompette au duc de Parme pour lui demander ce qu'il pensoit de sa retraite : « Elle est « fort belle, répondit le duc ; mais pour moi j'estime « qu'on ne se doit point mettre en lieu d'où l'on soit « contraint de se retirer. » Farnèse, lors de la sienne à Caudebec, et quoiqu'il se fût mis en lieu d'où il fut contraint de se retirer, ne laissa pas, et à même intention, d'envoyer à son tour un trompette à Henri, qui répondit sur le même ton : « Je ne me connois point en « retraite, et j'estime que la plus belle est toujours une « fuite. » On prétend, au reste, que celle du duc de Parme ne se fût pas faite aussi commodément sans une espèce de connivence de la part du maréchal de Biron. Son fils, le baron de Biron, si fameux depuis par sa catastrophe, étoit venu dire au roi que, s'il vouloit lui donner quatre mille fantassins et deux mille chevaux, il répondoit de tailler en pièces l'arrière-garde ennemie. Le maréchal, qui étoit présent, se moqua de cette proposition, traita son fils d'aventurier, et l'empêcha d'insister plus long-temps auprès du prince, qui ne demandoit pas mieux que d'accéder à cette offre : mais il n'osa y donner suite d'après l'opposition du maréchal, qui s'étoit arrogé sur toutes les opérations militaires un droit despotique de décision, que le roi lui-même n'osoit pas contrarier. Le baron, étonné de rencontrer dans son père une résistance aussi marquée à une entreprise dont le succès paroissoit certain, lui en parla le soir même, et lui témoigna sa surprise de ce qu'il lui avoit enlevé une occasion aussi facile d'acquérir de la gloire en détruisant cette arrière-garde : « Tu n'y entends rien, lui répondit le maréchal, je sa- 1592.

1592. « vois bien que tu pouvois ce que tu proposois, mais si « tu l'eusses fait, la guerre étoit finie, et toi et moi « n'aurions eu plus rien à faire qu'à aller planter des « choux à Biron. »

Si ce fait est constant, le maréchal ne tarda pas à recevoir, par le fait de la guerre même, le juste châtiment du soin qu'il prenoit de la perpétuer. Dans le cours de cette même retraite, et sous les murs d'Epernai, il fut frappé du coup qui termina sa vie (1). Outre la bravoure et la science militaire, Biron étoit renommé pour son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisoient les guerriers de ce temps. Il aimoit beaucoup la lecture. « Dès son jeune âge, dit Brantôme, il avoit été curieux « de s'enquérir, et savoir tout; si bien qu'ordinairement « il portoit dans ses poches des tablettes, et tout ce qu'il « voyoit et oyoit de bien, aussitôt il le mettoit et écri-« voit dans lesdites tablettes; si que cela couroit à la « cour en forme de proverbe, quand quelqu'un disoit « quelque chose: *Tu as trouvé cela dans les tablettes « de Biron.* » Il paroît que dans le service il donnoit à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison, comme celui-ci demandoit l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété: « Quoi! répliqua-t-il, êtes-vous « de ces gens qui craignent tant la justice? je vous casse, « jamais vous ne me servirez; car tout homme de guerre « qui craint une plume craint bien plus une épée. » Cet homme si absolu étoit néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avoit un trop grand nombre de domestiques: « Sachez donc d'eux, répon-

(1) Brantôme, t. IX. Le Labour, t. II, p. 106.

« dit-il, s'ils peuvent se passer de moi. » Biron avoit une de ces ames grandes et élevées qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : « Sire, dit-il, voilà ma noblesse ici comprise » ; puis mettant la main sur son épée, il ajouta : « Mais, « sire, la voici encore mieux. » On lui reconnoît de la prudence, du talent pour la négociation, et la sagesse de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité. Mais, comme il n'y a pas de vertus sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, jaloux de la gloire des autres, et habile sur-tout à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire. 1592.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auroient été fort utiles. Il étoit en négociation avec Mayenne. Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant-général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit par raison de santé, il s'arrêta dans Rouen. Il s'y trouva presque abandonné. Ni capitaines, ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celle du pape : elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisoit extérieurement, et auquel il faisoit mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisseroit en France (1).

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation, dont Villeroy fut l'entremetteur, et que Duplessis-Mornai conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parceque

(1) Mémoires de Villeroy, t. I.

1592. le duc exigeoit pour base du traité une promesse du roi de se convertir, et que ce prince ne vouloit pas être forcé. On prit donc un milieu; savoir, que l'affaire de la conversion seroit renvoyée au pape, à qui le roi adresseroit une ambassade solennelle, chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne. Que les villes et places fortes possédées actuellement par des gouverneurs catholiques leur resteroient pendant six ans; qu'il auroit pour lui et ses descendants, à perpétuité, le gouvernement de Bourgogne, Lyon et le Lyonnois, avec tous les droits régaliens, et une des principales charges de la couronne, comme celles de connétable ou de lieutenant-général du royaume; qu'on donneroit le Dauphiné au duc de Nemours, la Champagne au duc de Guise, la Bretagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc de Joyeuse, et la Picardie au duc d'Aumale; que les catholiques seroient maintenus dans toutes les charges; que le roi déclareroit par un édit que la guerre s'étoit faite uniquement pour la cause de la religion, et que Mayenne étoit innocent de la mort de Henri III. Le duc exigea pour préliminaire que, si ces propositions n'étoient pas acceptées, elles seroient du moins tenues secrètes; ce qu'on lui promit.

Si elles eussent été admises, la ligue n'eût pas été détruite, et Henri IV se fût trouvé aussi dépendant que l'avoit été Henri III. Duplessis rejeta hautement des conditions si dures; mais de plus, persuadé que le duc de Mayenne, en se prêtant à ce pourparler, n'avoit en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans

la ligue, quand on verroit que le duc de Mayenne traitoit seul et ne pensoit guère qu'à sa fortune et à celle de ses parents; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands, en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteroient du moins pendant six ans. Ses parents furent contents des avantages qu'il leur procuroit. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paroissoit pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissoit en France. Enfin le pape prit une entière confiance dans le lieutenant-général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint-siége. Les catholiques royalistes, d'autre part, trouvèrent mauvais que cette importante négociation eût été confiée à un protestant, et que le roi eût offert aux ligueurs, à certaines conditions, cette conversion, que ses engagements envers eux et que leurs services envers lui n'avoient pu obtenir. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires à ne jamais s'écarter des strictes régles de la bonne-foi. 1592.

Le pape dont il s'agit ici étoit Clément VIII (Hippolyte Aldobrandin), qui, à la fin de février, avoit succédé à Innocent IX. Élevé au pontificat comme son prédécesseur par la faction espagnole, toute-puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs; mais sa grande intelligence dans les affaires et la disposition qu'on lui connoissoit à ne se pas laisser dominer donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés

1592. plus prudents. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation et lui adressa un bref, par lequel il lui enjoignoit de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au parlement de Paris en octobre, et supprimé en novembre par les parlements de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Tout cela étoit pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendoient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissoient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et sembloient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi, évêque de Paris, quoiqu'il fût très attaché à Henri IV. Le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressoient; et, malgré les remontrances des parlements de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pisani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Tant de ménagements ne plaisoient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auroient voulu trouver matière à de nouveaux troubles; mais ils n'étoient plus les maîtres. L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collègues avoit ouvert les yeux aux principaux de la ville sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'as-

semblèrent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviéve (1). 1592.

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédents étoient arrivés parceque les gens d'honneur et bien nés avoient souffert avec eux dans les charges des hommes de basse naissance, sans lumières et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avoient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avoit été la politique du duc de Guise, lorsqu'il changea les officiers municipaux après les barricades, et celle du duc de Mayenne après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avoient laissé échapper, de ne plus souffrir dans les places naturellement destinées aux citoyens distingués des gens que leur pauvreté rendoit plus susceptibles de séduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreroient dans le droit usurpé par les seize, de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parceque, de seize colonels, treize se déclarèrent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule sitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ce peuple se lassoit de la guerre, dont il recommençoit à ressentir les horreurs. Le pain devenoit cher à Paris, parceque le roi, de retour dans les environs, après la poursuite de Farnèse, bouchoit les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivières. Il bâtit

(1) Cayet, t. II, p. 74.

1592. vers la fin de l'été, à quatre lieues de Paris, sur la Marne, à Gournay, près de Chelles, un fort que les royalistes nommèrent *Pille-Badaut*, nom qui désignoit l'effet qu'on s'en promettoit. La garnison qu'ils y mirent interceptoit tous les convois, de sorte que la disette augmenta à Paris, et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Geneviève, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Les factieux appeloient *Politiques* ceux qui penchoient pour ce parti, voulant faire entendre qu'ils sacrifioient l'état et la religion à leurs intérêts particuliers.

Mais peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisoit celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut avec ce qui restoit des seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de questions en questions, à avouer qu'ils ne vouloient reconnoître au-dessus d'eux ni le parlement, ni le duc de Mayenne ; par-là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avoient avec les Espagnols, et leurs pernicieux desseins. Il leur prouva aussi, par l'amnistie même du duc de Mayenne, qu'il ne leur étoit plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celui de la Sorbonne, dont ils étoient encore maîtres, par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Mayenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendoient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours exis-

tante. Les politiques s'en vengèrent en décriant les prédicateurs de la ligue ; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire qu'il étoit indécent que les ministres de la religion parlassent d'affaires d'état dans les sermons, et fissent retentir les chaires d'invectives. 1592.

Ces préliminaires ne promettoient pas une issue avantageuse aux états que la ligue étoit près d'assembler à Paris. Il n'y avoit plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes les desiroient, parceque toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandants, se trouvoient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéroient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donneroit une assiette fixe. Tous comptoient y gagner quelque chose : les chefs, la confirmation de leurs dignités ; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces ; et les peuples, la paix.

Le roi, au contraire, ne pouvoit regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dût appréhender, c'étoit d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposoit de plus le roi à la situation critique que le sage Sully lui avoit recommandé d'éviter sur toutes choses. » Gardez-vous, lui disoit-il(1), « de traiter avec vos ennemis en les unissant ensemble « en forme d'associés, ni de leur donner à poursuivre « de communs intérêts, qui les puissent lier, leur don- « ner une tête, des bras, des jambes, pour les faire

(1) Sully, t. II, c. 1.

1592. « agir et aller d'un même branle. » Il lui conseilloit, au contraire, de recevoir les particuliers à part, de les diviser, de les gagner l'un après l'autre : « Ainsi, ajoutoit-« il, de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, « avidités, fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, « jalousies, haines, desirs, desseins, prétentions si « contraires, qui s'entrechoqueront tellement, qu'étant « impossible de les concilier, mal contens les uns des « autres et désespérés, ils se jetteront entre vos bras. « Que si vous voulez vous faire catholique, la chose en « sera encore plus sûre. » Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

Il y eut difficulté entre les intéressés sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols desiroient que ce fût Soissons, parceque cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur seroit aisé d'en faire approcher une armée, et de se rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitoient que ce fût Reims, dont les habitants leur étoient dévoués; mais le duc de Mayenne, sûr de Paris depuis le châtiment des seize, les convoqua dans la capitale pour le mois de janvier de l'année suivante.

1593. L'assemblée ne fut pas d'abord nombreuse. On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états-généraux d'un royaume tel que la France : et à peine les séances étoient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires, qui obligeoient le duc de Mayenne à quitter Paris; mais en effet parcequ'il se ménageoit une négociation dont les parties intéressées vouloient voir l'issue avant que d'aller plus

loin, et aussi parceque les chefs de la ligue et les Espagnols n'étoient pas bien d'accord sur le but même des états (1). 1593.

A en croire les écrits qui furent publiés avant l'ouverture des états, tel que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant-général de l'état et couronne de France, une lettre du légat adressée aux catholiques qui suivoient le parti du roi, les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne; tous se proposoient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyoient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais, à travers cette prétendue conformité de sentiments, on aperçoit une différence d'opinions bien importante; savoir, que le duc de Mayenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avoit faits pour engager le roi à se convertir, sembloit permettre d'en tirer l'induction qu'il reconnoîtroit Henri s'il embrassoit la foi catholique; au lieu que le légat et les Espagnols, en avançant, comme une vérité incontestable, qu'un hérétique relaps ne pouvoit jamais être élevé au trône, se ménageoient des raisons de ne pas reconnoître Henri, quand même il se convertiroit, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les affaires eurent une issue que personne n'avoit pu prévoir.

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avoit exhorté les catholiques royalistes à y envoyer des députés, promettant de leur

(1) Mémoires de la Ligue, t. V. Mémoires de Villeroy, t. I. Mémoires de Rohan. Journal de Henri IV. Satire Ménippée.

1593. donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que, s'ils refusoient, ce seroit à eux et non à lui qu'il faudroit imputer désormais la continuation des troubles qui alloient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit; mais, en même temps que par un édit plein de vigueur il condamnoit cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, et qu'il chargeoit de crime de lèse-majesté les députés qui s'y rendroient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminoit son écrit.

Si, disoient-ils, après une promesse si solennelle, il refuse une conférence publique avec les catholiques royalistes, on pourra le convaincre de mauvaise foi à la face de la nation; s'il accepte, on trouvera, en s'abouchant, des moyens de conciliation; ou bien la justice des propositions qui seront faites dessillera les yeux des personnes prévenues, confondra les malintentionnées, et rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime. Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes et des expédients qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenoit pas de reconnoître les états de Paris, et sans choquer les états, qui vouloient être reconnus.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques fidèles sujets du roi, et signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse du prince.

Après les protestations ordinaires, et communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion ; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetoit la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommoient le duc de Mayenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et St.-Denys, et d'y envoyer des députés pour traiter à l'amiable des affaires présentes avec ceux qu'ils nommeroient eux-mêmes. 1593.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'étoit point signée par les seigneurs royalistes au nom desquels elle étoit écrite, mais seulement par un secrétaire d'état. Les politiques y aperçurent le dessein de retarder les opérations des états, et de les rendre odieux aux peuples s'ils ne répondoient pas favorablement. Pour les Espagnols et le légat, ils n'y virent que l'hérésie, en ce qu'elle paroissoit mettre le bien de l'état avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvoit avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ce motif, la déclarèrent absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'église.

Il s'en falloit bien que la majorité des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit en délibération la proposition de la lettre, et il fut décidé que le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes

1593. à l'assemblée, on ne pouvoit, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offroient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérents, il fut statué que durant la conférence on n'auroit aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre, ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiteroit qu'avec les catholiques du parti contraire. Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Surêne, à deux lieues de Paris, où les députés de part et d'autre, munis chacun de passe-ports, commencèrent à conférer dans les derniers jours d'avril.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une d'elles s'il étoit à propos de recevoir le concile de Trente; et au grand regret du légat, ces états qu'il croyoit lui être si dévoués laissèrent la proposition indécise.

Cette langueur dans une assemblée qui promettoit tant de zéle venoit de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devoit diriger les états, les avoit quittés après la première séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venoit de mourir des suites de la blessure qu'il avoit reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa dernière campagne. La perte d'un si grand général devoit nécessairement occasioner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il étoit donc de la prudence du duc de Mayenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connoître les ressources qu'on lui offriroit pour

la soutenir, et de savoir aussi à qui ces auxiliaires intéressés destinoient le trône. Ce mystère de politique se dévoila dans l'entrevue que le duc eut à Soissons avec le duc de Féria, et avec Mendose, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols. 1593.

Il les trouva buttés à ce point, que les Bourbons, étant hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, ne pouvoient occuper le trône. Or, disoient-ils, les Bourbons exclus, la loi salique est annullée d'elle-même, et l'infante Isabelle, fille du roi catholique, succède de droit à la couronne, comme la plus proche héritière de Henri III, née de sa sœur Élisabeth, l'aînée de toutes les autres : ou, si l'élection appartient à la nation, c'est encore Isabelle qui doit régner, tant par la convenance d'appeler au trône la personne la plus proche, que par reconnoissance pour le roi d'Espagne, sans lequel la France seroit depuis long-temps hérétique et sous le joug du roi de Navarre.

Les Espagnols s'étoient si bien persuadé la bonté de ces raisons, qu'ils n'y concevoient pas de réplique. En conséquence ils faisoient les plus belles promesses au duc de Mayenne, et lui offroient dès-lors le commandement absolu des armées, et toutes les dignités et les biens qu'il pouvoit desirer. Mais instruit que ces armées se réduisoient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avoit pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on avoit pris bien peu de mesures pour un si grand projet, et que si l'on s'en tenoit à ces secours, jamais on ne réussiroit. « D'ailleurs, ajouta-t-il, vous « croyez donc que les François prêteront volontiers l'o- « reille à la destruction de la loi salique, et qu'ils se

1593. « soumettront aisément à un joug étranger? Désabu-
« sez-vous. Jamais vous ne réussirez qu'en répandant « l'or et l'argent à pleines mains, et sur-tout en mon-« trant une armée florissante et nombreuse, prête à ap-« puyer votre proposition. Sans cela, il est fort à crain-« dre que le seul soupçon de vos desseins n'engage la « plupart des députés à se tourner du côté du roi de « Navarre. »

Confus de ces objections auxquelles ils ne s'attendoient pas, les ministres répondirent que leurs secours auroient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés, que ce n'étoient pas eux qui avoient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandoient d'argent suffiroit avec des gens moins avides. « Au reste, ajoutèrent-ils, qu'on élise seulement « l'infante, alors argent, vivres, munitions, soldats, « récompenses, rien ne manquera. Faut-il une armée « de cinquante mille hommes de pied et de dix mille « chevaux? vous n'avez qu'à demander, elle sera bien-« tôt prête. » Le duc de Mayenne, souriant à ce pompeux étalage, répliqua : « Ne parlons pas de l'avenir « et songeons plus au présent : comptez qu'à moins d'un « avantage actuel bien assuré pour chacun des dépu-« tés, vous ne les déterminerez jamais à avaler un mor-« ceau aussi amer que celui de soumettre la France à « une domination étrangère. »

A ces mots, Mendose, plus propre à une dispute scolastique qu'à une pareille négociation, se léve en colère : « Et nous, dit-il, nous savons que les états, non « seulement accepteront l'infante, mais même qu'ils « prieront le roi de la leur donner. Il n'y a que vous qui « vous y opposez. — Allez, leur répondit Mayenne d'un

« ton plus railleur que piqué, vous ne connoissez ni le « caractère des François, ni la manière de traiter avec « eux. Vous croyez apparemment les conduire comme « les peuples simples et ignorants de l'Inde ; mais vous « êtes bien loin de votre compte. » 1593.

« Nous verrons, reprit Mendose irrité, et nous vous « montrerons que nous n'avons pas besoin de vous pour « faire tomber la couronne à l'infante.—Je ne le crains « pas, répondit Mayenne, et sans moi l'univers entier « n'y réussiroit pas. —Vous le pensez ? dit Féria ; mais, « pour vous détromper, nous n'aurions qu'à vous ôter « le commandement de l'armée et le donner au duc de « Guise. — Et moi, s'écria Mayenne outré de dépit, je « n'ai qu'à parler, je vais soulever toute la France con- « tre vous, et je ne veux que huit jours pour vous chas- « ser du royaume. Vous agissez comme si vous étiez « payés par le roi de Navarre. Ne croyez pas avoir droit « ici de me donner des lois comme à votre sujet. Je ne « le suis pas encore, et votre manière d'agir est un avis « pour moi de ne le devenir jamais. »

Après une scène aussi vive, il sembloit qu'on ne dût jamais se rapprocher ; mais, comme on avoit besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminé à ne les remplir qu'autant qu'on y trouveroit son avantage : ainsi ils se séparèrent, réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris, et Mayenne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête, il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disoit-il, s'il les gardoit parmi les troupes qu'il méneroit à Paris, qu'on l'accusât de vouloir gêner les suffrages.

1593. Alors il créa, pour donner du relief à ses états, quatre maréchaux de France, La Châtre, Bois-Dauphin, de Rosne et Brissac, et un amiral, Villars-Brancas, gouverneur de Rouen.

Le duc de Féria, porteur d'une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d'élire un roi catholique; mais, quelque modération qu'il affectât dans son discours, la fierté nationale y perça, et déplut. On diroit même qu'il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d'une assemblée de François, pour réveiller les sentiments patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zélé de la ligue et de l'Espagne, ne put entendre les éloges dont Féria combloit sa nation, comme à dessein d'abaisser la France, sans s'élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d'une bonne partie des députés et du parlement qu'au dépit des François, irrités de voir les Espagnols s'ériger en arbitres de leurs destinées.

Il est un terme fixé par la Providence aux malheurs comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité. La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvoit à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer (1).

Les états-généraux assemblés dans la capitale me-

(1) De Thou, l. CVI, Davila, l. XIII.

naçoient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV les François en avoient un qu'ils auroient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il étoit brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales, mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne vouloit pas être forcé à l'embrasser; mais les circonstances sembloient lui en faire une nécessité. S'il ne changeoit point, ses partisans catholiques lui montroient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent, un chef propre à lui être opposé par le tiers-parti; ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeoit, les calvinistes, ses anciens amis, demandoient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Étoit-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine il gagneroit les ligueurs, dont le plus grand nombre se vantoit publiquement de ne jamais reconnoître un hérétique relaps? S'ils persévéroient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenoit, Henri auroit donc fait une démarche qui lui enléveroit des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre. 1593.

En vain aussi se flattoit-il de voir la rivalité des aspirants au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne falloit qu'une acclamation peu réfléchie pour former une élection qui coûteroit ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étoient pas non plus à mépriser. Ils répandoient de l'argent, ils en promettoient davantage; ils offroient leur infante à quiconque des princes du sang oseroit prendre la couronne avec elle.

1593. Combien une pareille offre ne pouvoit-elle pas faire d'infidéles et de traîtres? On se trouvoit donc entre un roi existant et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi, point d'apparence de paix : trop heureux les François, si le désespoir ne redoubloit pas les anciennes calamités ! Tel étoit l'état des affaires dans les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Surêne.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld-de-Beaulne-de-Samblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs (1). On accusoit le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disoit-on, s'étoit livré à la ligue en haine du duc d'Épernon, qui, sous Henri III, lui avoit fait une insulte dont il n'avoit pu tirer vengeance, et il y persévéroit, pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la faction dont ils étoient chargés : intelligence, érudition, science des affaires; éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld-de-Beaulne; plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenoit à une cause qui demandoit qu'on sût plutôt échauffer les esprits que les éclairer. D'autres ministres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageoient le travail; du côté du roi, Pomponne-de-

(1) Mémoires de la Ligue, t. V. Journal de Henri IV, t. I.

1593.

Bellièvre, Chavigni, Nicolas d'Angenne-de-Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol, de Vic, gouverneur de Saint-Denys, Gaspard de Schomberg, Allemand d'origine, mais plus zélé que bien des François pour le bonheur du royaume : du côté des états, Villars, créé depuis peu, par le duc de Mayenne, amiral de France; Belin, gouverneur de Paris; Jeannin, Villeroy et plusieurs autres hommes d'église et de robe.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité d'oublier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissoient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union; mais il fit entendre qu'elle devoit être entre les catholiques contre les sectaires. Le premier reprit, et par l'énumération des calamités qui affligeroient le royaume, tant qu'il n'y auroit pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devoit être la soumission à un roi, et qu'il y auroit de l'injustice à en choisir ailleurs que dans l'illustre maison qui, pendant une si longue suite de siécles, avoit donné des maîtres et des pères à la patrie. D'Espinac répondit que ce qui démontroit sans réplique que la réunion sous un même prince ne rétabliroit pas le calme en France, c'est que sous Henri III, le dernier roi dont l'autorité n'étoit pas contestée, les troubles n'avoient pas été moins violents; d'où il concluoit que ce n'étoit pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avoit si souvent trompé

1593. les peuples par la promesse illusoire de se convertir.

Ces discours tinrent plusieurs séances ; on agita aussi ces grandes questions : Si l'église est dans l'état, ou l'état dans l'église ; si les catholiques doivent obéir à un roi hérétique ; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-Christ sur la terre est légitime. On parla des libertés de l'église gallicane, et des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des parlements de Tours et de Châlons, injurieux au saint-siége, et des arrêts favorables aux hérétiques, donnés par Henri ; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin, une proposition des royalistes inattendue par les ligueurs mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

L'archevêque de Bourges appuyoit toujours sur les espérances que Henri donnoit de se convertir, et il apportoit en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondoit que cette ambassade étoit au nom des seigneurs catholiques, et non du roi, et qu'il avoit trop souvent amusé les peuples par de vaines promesses pour qu'on dût s'y fier davantage. C'étoit réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fidèles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta que, ne donner, comme il avoit fait jusqu'alors, que des paroles vagues pour un terme illimité, c'étoit fournir toujours des raisons aux mal intentionnés et leur laisser le temps de consommer leurs mauvais desseins, par l'élection d'un roi ; qu'il falloit enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidents de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances.

Les seigneurs catholiques prièrent les calvinistes de ne s'y point opposer; et plusieurs de ceux-ci non seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Rosny, tout zélé calviniste qu'il étoit, fut de ce nombre. On y compta même des ministres protestants, qui, consultés par Henri, lui accordèrent qu'il pouvoit faire son salut dans la communion romaine. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance; le roi goûta sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui, en peu de temps, avancèrent beaucoup son instruction. 1593.

Les choses étant à ce point, les députés catholiques se rendirent à Surêne le 19 mai. Les ligueurs recommencent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à sa conversion; que dès-à-présent il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnoître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi pour base de l'accommodement, qui seroit nul, si ce préalable n'avoit pas lieu dans un terme convenu.

Notre monarque, ajoutoit l'archevêque, souhaite bien sincèrement que sa réconciliation avec l'église se fasse par l'autorité du pape: mais, comme le crédit des Espagnols à la cour de Rome fait craindre des délais qui pourroient devenir funestes à la France, le roi croit pouvoir achever cet ouvrage, sans préjudicier aux droits

1593. du saint-siége, déterminé comme il est à rendre ensuite au souverain pontife les témoignages de respect et de soumission qu'il lui doit. Mais, de peur que les embarras de la guerre ne retardent l'exécution d'un si louable dessein, sa majesté offre une tréve générale de trois mois, quoique la tréve suspende ses avantages et soit contraire à ses intérêts. Elle se flatte de donner la paix à son peuple dans cet intervalle, pendant lequel on recueillera tranquillement les fruits de la terre ; ce qui ne pourroit arriver, si la guerre continuoit à dévaster la France.

A ce discours, les députés ligueurs, frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots qu'ils se réjouissoient de ce que le roi de Navarre avoit formé le dessein de revenir à la religion de ses ancêtres, qu'ils souhaitoient que sa résolution fût sincère ; mais que, n'ayant pas de pouvoir de leurs commettants sur les propositions qui venoient d'être faites, ils demandoient un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti et les états-généraux.

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Surêne, avoient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent : mais le président Le Maître, qui étoit à la tête du parlement de Paris, l'avoit demandée secrétement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne-foi du roi, les espérances qu'il donnoit, et sur-tout la tréve qu'il

offroit, causèrent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus desirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris. Il la prit, et rendit par cette conquête la disette encore plus sensible dans la capitale. 1593.

Tout y étoit dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise et ses autres parents, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avoit ses intérêts à part, et se conduisoit par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeoient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisoient valoir le pouvoir des états, d'autres les déprimoient. Il paroissoit des écrits plaisants et sérieux, qui développoient les projets politiques des chefs, et les tournoient en ridicule. Le plus grand nombre commença à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna; on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques osèrent non seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevoit contre un accommodement.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnoient pas leurs projets. Ils crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restoit encore dans les esprits pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la desiroient opiniâtrément, ainsi que le légat et les François achetés de leurs deniers, ou entraînés par le fanatisme, ou plutôt, les François ligueurs vouloient effectivement un roi catholique : mais les Espagnols tendoient, sous prétexte d'élection, à enva-

1593. hir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de long-temps.

Pour le duc de Mayenne, sa conduite est presque inexplicable. On croit qu'il ne vouloit pas de nouveau roi, s'il ne l'étoit lui-même, et que s'il laissa si long-temps l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où l'on étoit à son égard, et voir s'il ne pourroit pas faire pencher la balance de son côté. D'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires, il agit sans système; conduite qui paroît plus conforme à son caractère indécis. Cependant comme, en qualité de lieutenant-général de la couronne, il étoit chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obstacles qui arrêtèrent la fougue espagnole et l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes, sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi et d'une tréve générale, Féria, Taxis et Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection. Ils demandèrent audience à ce sujet, et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Féria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne.

A ce début, Roze, évêque de Senlis, ce Roze, panégyriste de l'assassin de Henri III, Roze, qu'on n'auroit jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques

germes de sentiments françois, s'écria transporté, qu'il commençoit à croire à cette heure ce qu'il n'avoit jamais voulu regarder que comme une imputation calomnieuse des hérétiques ; savoir, que les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchoient qu'à satisfaire leur ambition ; que la loi salique, observée depuis douze cents ans en France, ne permettoit à cet empire d'autres maîtres que les mâles du sang royal, et que si les Espagnols s'obstinoient dans leurs pernicieux projets, ils auroient pour ennemis lui et tous les catholiques de bonne foi (1). 1593.

Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs François n'en furent pas fâchés ; mais, pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'apaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états, qu'ils demandoient. Le jurisconsulte Mendose y répéta, dans un discours très long, très chargé de citations et de passages, ce que Féria avoit dit en bref chez le légat, sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent ; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

(1) Il est à observer que ce fougueux Guillaume Roze étoit d'ailleurs homme de mérite. Il fut bon prédicateur, habile théologien, recteur de l'Université de Paris, grand-maître de Navarre, et eut la confiance et l'estime des cours d'Espagne et de Rome : ses ennemis ne lui ont jamais reproché que le fanatisme, qu'il porta véritablement à l'extrême. En signant la ligue, après son nom, il mit ces paroles : *Utinam qui præit sacramento antecedat martyrio !* Cependant un zéle si outré ne fit que peu de prosélytes à Senlis : les habitants restèrent toujours fidèles à Henri III, malgré leur évêque. En 1589, ils soutinrent un siége meurtrier contre les ligueurs de Paris; et leur ville fut peut-être la première ville de France qui reconnut Henri IV, par une députation solennelle envoyée le second jour de son règne.

1593. On étoit encore occupé de la conférence de Surène, qui traînoit en longueur. Les députés de la ligue manquèrent à plusieurs séances, sous prétexte d'indispositions. Pour leur commodité, les royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assembla à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine, ensuite à la Villette, à la tête du faubourg St.-Martin, sans autre succès que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des ligueurs et la bonne-foi des royalistes. Ceux-là s'en tenoient à ne pas vouloir d'accord que le pape n'eût prononcé : ceux-ci, en attendant, offroient toujours la conversion du roi et une tréve générale.

Les douceurs de la paix, présentées en même temps qu'avoient lieu les expéditions du roi autour de Paris, mettant de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour en foule les députés de la ligue qui alloient à la Villette, leur demandant la paix à grands cris : mais les voyant revenir sans succès, et sachant que c'étoit le légat et les Espagnols qui s'opposoient à la tréve, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'hôtel-de-ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trouvoit entre deux feux, parceque le légat, homme violent et sans égard, menaçoit de quitter la ville, si l'on continuoit de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant-général n'osoit l'espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée d'avoir des assemblées particulières au-delà de six personnes.

Le légat s'apaisa aussi, en voyant que le duc de Mayenne marquoit plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendoient tous les desirs du prélat. 1593.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avoient péché non seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II, son père, étoit de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin, frère de l'empereur Rodolphe II. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'étoit toujours annoncer clairement que la France alloit devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien des esprits, et leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent que si on vouloit élire l'infante, le roi catholique nommeroit de son côté un des seigneurs françois, y compris ceux de la maison de Lorraine, qui épouseroit l'infante, et qu'ils partageroient le trône avec un droit égal. Un mois après l'élection, ajoutoient-ils, il y aura une forte armée sur la frontière; deux autres mois après, un second corps de troupes, de l'argent, des munitions, des biens et des honneurs pour les chefs, enfin tous les avantages possibles à la reconnoissance du plus riche monarque de la chrétienté.

Une couronne, la main d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise: ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne

1593. nommant pas celui qu'ils avoient envie de préférer, tenoient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce, Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Mayenne, son frère utérin, pour l'engager à lui être favorable : le cardinal de Bourbon, qui offroit la jonction du tiers-parti, enfin le jeune duc de Guise, qui avoit pour lui le nom de son père, son mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l'intrigue étoit développée de manière à détromper les prévenus. On y démontroit que la proposition de marier l'infante aux princes françois n'étoit faite que pour avoir une élection, de quelque manière que ce fût, et sans perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression ; il vint, outre cela, au roi un secours beaucoup plus puissant, auquel personne ne s'attendoit.

On se rappelle l'esclavage du parlement de Paris, après l'attentat de Bussi-le-Clerc, qui traîna les chefs à la Bastille. Depuis ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestoit; et quand elle vouloit élever la voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infame gibet, fermoient la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avoit cependant encore de trop justes sujets de crainte

pour les bons citoyens, qui voudroient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les Espagnols tenoient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines, ils distribuoient du blé à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu par-tout où leurs bienfaiteurs les enverroient. Dans toutes les compagnies, il y avoit encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auroient sacrifié leurs biens et leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique. 1593.

C'est dans ces circonstances que ce parlement, si timide jusqu'alors, poussé comme par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le 28 juin, ce fameux arrêt par lequel il est enjoint à Jean Le Maître, président, accompagné d'un nombre suffisant de conseillers, de se retirer par-devers le lieutenant-général de la couronne, et là, en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu, il ait à prendre les mesures les plus sûres, afin que, sous prétexte de religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention, tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation; déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuls, contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Mayenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité et d'injure personnelle un arrêt rendu en son absence, dans une matière aussi im-

1593. portante, et menaça de le casser. Le président Le Maître soutint dignement les priviléges du parlement. Il montra qu'il n'avoit pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Mayenne que, loin de se trouver offensé, il devoit au fond être très satisfait d'un arrêt qui le mettoit à l'abri des sollicitations importunes, et qui l'empêcheroit de faire quelques démarches indignes de sa naissance et de son caractère. Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il y avoit une secréte intelligence entre lui et les principaux du parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Mais il est plus vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connoissance de la délibération; elle fut proposée et conduite à sa conclusion avec beaucoup de peine et d'adresse, par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde chambre des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Édouard Molé, qui faisoit les fonctions de procureur-général. Il parla, dit un auteur contemporain, *fort vertueusement* au duc de Mayenne. « Ma vie, lui dit-il, « et mes moyens sont à votre service; mais je suis vrai « François, et perdrai la vie et les biens devant que ja« mais être autre. »

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection malgré tous les obstacles, ils ne quittèrent point prise. On n'avoit pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur françois que Philippe nommeroit, n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement et de bonne foi le duc de

Guise. Mayenne crut que c'étoit encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard : mais ils lui montrèrent le consentement par écrit de leur maître, et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandoient que les états donnassent le trône aux deux époux, sans partage, *in solidum;* que l'infante, épousant le duc de Guise, eut la Bretagne en souveraineté pour sa dot, et que si le duc mouroit sans enfants mâles, l'infante pût épouser un seigneur françois à son choix. Tous les partisans d'Espagne trouvoient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutoient pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva de là que pendant plusieurs jours le duc de Guise eut une cour royale, et que le duc de Mayenne fut laissé presque seul (1). 1593.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu tout le vide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompoient par l'appât d'un mariage qu'ils seroient maîtres de conclure ou de rompre à volonté. « Ne croyez pas, ajouta-t-il, que le duc de « Lorraine et les autres princes de notre maison con« sentent à une élection qui les mettroit bientôt sous la « domination de Philippe. Vous allez voir les états pro« testants d'Allemagne, l'Angleterre, et presque tous « les François se révolter contre ce projet, et, le moins « qui puisse arriver, c'est que la guerre recommence avec « plus de fureur, et que la ligue se trouvant divisée, « vous succombiez victime de la politique espagnole. »

Le jeune prince paroissoit écouter avec docilité les raisons de son oncle; mais on s'apercevoit que l'espoir

(1) De Thou, l. VIII. Davila, l. XIII.

1593. d'une couronne ne sortoit pas facilement de son cœur. Catherine de Clèves, sa mère, la duchesse de Montpensier, sa tante, tous les flatteurs dont il étoit environné, l'excitoient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussiroit pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom, et au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe vouloit bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes : « L'élection demeurera secréte jusqu'à ce « que le mariage soit consommé, et il ne sera même dé« claré que quand je le voudrai. L'infante venant à « mourir sans enfants mâles, le duc de Guise sera seul « roi. Le duc de Guise mourant, l'infante ne pourra se « remarier qu'à un prince lorrain, de l'avis des au« tres. Si elle n'a pas d'enfants, l'aîné des Guises suc« cédera. Les seuls François seront nommés aux char« ges et dignités. On me donnera en toute souveraineté « et à perpétuité, pour moi et mes enfants, les gou« vernements de Bourgogne et de Champagne, mes biens « héréditaires, la principauté de Joinville, Vitry, Saint« Dizier, une pension annuelle de cinquante mille écus, » et dès-à-présent des assurances pour huit cent mille « livres en plusieurs paiements. »

Mayenne croyoit que les Espagnols, rebutés par l'excès de ces demandes, romproient avec éclat; mais, à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers-parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon étoit déja attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, et par

conséquent hors d'état de seconder par quelque activité les démarches du lieutenant-général. Il se voyoit pressé de tous côtés, sommé de tenir sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les François, contre sa propre famille. Sa mère le conjuroit de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier, sa sœur, le harceloit. Une objection faite à propos dans l'assemblée des états le tira d'embarras. 1593.

Il s'étoit engagé d'y proposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on apercevoit aisément qu'il ne desiroit que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta qu'il y auroit de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'avoit point de troupes, et que Henri, au contraire, dont l'abjuration paroissoit immanquable, étoit à la tête d'une bonne armée; qu'il falloit bien plutôt accepter la trêve, dont on avoit le plus grand besoin. Ce raisonnement passe de bouche en bouche : le plus grand nombre l'approuve, et on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On invite les ambassadeurs d'Espagne à s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leurs personnes de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disoit que la situation actuelle des affaires ne permettoit point de procéder à l'élection; mais que les états n'y renonçoient pas, et qu'ils le supplioient de faire avancer au plus tôt son armée, de peur qu'on ne fût obligé de s'accommoder désavantageusement avec l'ennemi.

Les ministres espagnols répondirent aussi par écrit,

1593. d'un air désintéressé, que le roi n'avoit travaillé que pour le bonheur de la France, qu'ils étoient fâchés qu'on n'eût pas profité de sa bonne volonté en élisant un roi dont la puissance auroit remédié à tous les maux; qu'au reste ils seroient toujours également disposés à aider la sainte union de leurs bons offices.

Un pareil dénouement, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisants du temps. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont Le Roi, chanoine de Rouen, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, Nicolas Rapin, Passerat, Pithou et Florent Chrétien, auteurs du livre intitulé *Catholicon* d'Espagne, ou *Satire ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guére vieilli, et, pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression, et on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiroient toujours aux peuples un desir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étoient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens, non seulement de ceux qui suivoient depuis long-temps son parti, mais même des ligueurs. Invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces et aux défenses du légat, qui, tant par lui-même que par ses

émissaires, faisoit tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution (1). 1593.

Le cardinal de Plaisance vouloit que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étoient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Geneviéve (2). Les factieux l'épioient depuis long-temps, parceque ses dispositions à l'égard du roi leur étoient plus que suspectes. En effet, c'étoit chez lui qu'avoient été tenues les assemblées où l'on avoit commencé à parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le surveillèrent si bien qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissoit avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lése-majesté divine et humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire, et, fondé sur ses priviléges, il appela comme d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat étoit déterminé à faire sur lui un exemple. Les amis de Foulon, qui étoient en grand nombre, et des plus considérables, lui conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte, ils demandèrent son élargissement jusqu'à la guérison, et le cautionnèrent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par

(1) Mémoires de la Ligue, t. V.

(2) Lézeau, Manuscrit de Sainte-Geneviève.

1593. le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avoient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigèrent seulement qu'aussitôt après ce prince envoyât une ambassade solennelle au souverain pontife pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation avec l'église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à St-.Denys, qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avoit préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvoit donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette dernière occasion sans causer du moins le trouble qu'il pourroit. Il fit donc publier un écrit qui portoit en substance que Henri de Bourbon, soi-disant roi de France et de Navarre, hérétique relaps, impénitent, chef, fauteur, défenseur public des hérétiques, ne pouvoit être absous que par le pape. En conséquence, il annulloit tout ce que feroient les prélats royalistes, et conjuroit les catholiques, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne point causer un schisme funeste. Enfin il les avertissoit charitablement que, s'ils n'avoient point égard à ses remontrances, ils encourroient les censures et perdroient les titres, bénéfices et dignités qu'ils possédoient dans l'église. Le duc de Mayenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Mais cette précaution n'empêcha pas que le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denys une foule de Parisiens. Les uns avoient prévenu la défense, d'autres échappèrent aux sentinelles des portes et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu de blanc, accom-

pagné d'un nombreux cortége de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendoit à la porte, tenant dans sa main le livre des évangiles ouvert. « Qui êtes- 1593.
« vous, lui dit l'archevêque? que demandez-vous? —
« Je suis le roi, répondit Henri; je demande à être reçu
« dans le sein de l'église catholique. — Le souhaitez-vous
« sincérement? répondit le prélat. — Je le souhaite de
« tout mon cœur », dit le roi; et se mettant à genoux, il jure, entre les mains de l'archevêque, de vivre et de mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine; de la défendre envers et contre tous, au péril de sa propre vie; et il proteste qu'il renonce dès à présent à toutes les hérésies qui lui sont contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *Te Deum*. Le peuple, transporté de joie, mêla au chant de cette hymne des cris redoublés de *vive le roi*. Pendant ce temps, Henri recevoit de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique, que prononça l'archevêque de Bourges; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

En même temps que la ville de St.-Denys s'édifioit de l'abjuration du roi, les ligueurs donnoient à Paris un

1593. spectacle scandaleux. Il n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs n'accablassent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méri. Il prétend prouver que la conversion du *Béarnois* n'est que feinte et hypocrisie, et que son absolution, donnée contre toutes les régles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Mais le peuple n'écoutoit plus qu'indifféremment ces déclamations. On avoit beau vouloir lui persuader qu'on ne devoit faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paroissoient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il étoit aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avoit, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avoit pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donneroit le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction pour une tréve qui devoit durer trois mois, à commencer le premier août.

Le légat seul en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'apaisa, en faisant renouveler le serment d'union dans les états, qui duroient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il auroit voulu, le prélat romain souhaitoit du moins y faire recevoir le concile de Trente. On y prit un singulier moyen pour le satisfaire, sans engager les états. Le lieutenant-général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de

septembre, et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étoient censés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remerciement aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *Te Deum* dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les états furent séparés. 1593.

De Saint-Denys le roi écrivit aux parlements, aux gouverneurs et commandants des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la tréve générale. Il nomma ambassadeurs à Rome le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de La Clielle, chargé de préparer les voies, et d'aplanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denys à la fin d'août (1).

Il goûtoit depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la tréve les faisoit jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été si long-temps renfermés, les attiroit dans les campagnes voisines. Ils y rencontroient leurs parents et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassoit, on se félicitoit de cette réunion, quoique passagère, et on faisoit en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquoient pas de glisser dans les conversations l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples, et quand la curiosité ou d'autres motifs amenoient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés,

(1) Ambassade de du Perron et d'Ossat. Mémoires de Nevers, t. II.

1593. ils ne se retiroient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnoient leurs cœurs. Ainsi on voyoit dans la bienveillance du roi et la satisfaction des peuples le germe des prospérités qui suivirent.

Mais ces espérances à peine formées furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière ! Ce malheureux, sans autres motifs connus que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avoient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un Jacobin, qui donna des avis si certains que le scélérat fut arrêté lorsqu'il étoit près de commettre son parricide. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on cherchât les complices.

La ligue, pour se soutenir, avoit désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissoit des divisions entre ceux même que les liens du sang auroient dû unir plus étroitement, parceque chacun, tendant à ses intérêts, tournoit l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ces commandants infidéles, dans la personne du duc de Nemours, son frère utérin, qui vouloit se faire une souveraineté du Lyonnois, dont il étoit gouverneur. Le lieutenant-général le fit arrêter et retenir en prison à Pierre-Encise; mais ce châtiment nimposa que foiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue, profitèrent de l'avantage de la tréve générale pour entamer des paix particulières. Ainsi la guerre, qui avoit été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les

grands chemins, de réprimer les bandits qui couroient les campagnes. On respiroit enfin, après tant de désastres ; mais trois mois fixés pour la tréve s'écouloient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la desiroit ardemment, et le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux. 1593.

Il espéroit avoir, dans cet intervalle, des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisoit alors une espéce de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après des difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre véritable. Députés de la ligue, agents des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissoient le trône pontifical, pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. Ils publioient que sa conversion étoit feinte;et les plus emportés disoient que, quand même elle seroit sincère, le pape n'avoit pas droit de lui en donner l'absolution. Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul pendant long-temps à ces différents agresseurs. Il réfutoit, détruisoit leurs fausses nouvelles, répandoit à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractère, assez intéressant, par le zéle qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissements sur la France (1).

Les choses en étoient à ce point, quand La Clielle arriva à Rome. Il étoit porteur de lettres adressées à Sé-

(1) De Thou, l. CVIII. Davila, l. XIV. *Rerum mirab.* in-4°, p. 261. Du Perron, d'Ossat. Mémoires de la Ligue, t. V.

1593. raphin Olivier, auditeur de Rote. Le roi dans ses dépêches, lui recommandoit de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que Henri le présumoit. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Séraphin avoit un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en reparties fines, qui le rendoient très agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissoit pas manquer, et faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'il a reçu des lettres du roi, et il se met en devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'étoit pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité qu'il n'en veut pas recevoir d'un hérétique. L'auditeur insiste. Clément se met en colère; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenoit toujours à ses lettres : « Enfin, lui « dit-il, quand ce seroit le diable qui demanderoit à se « convertir, Votre Sainteté ne pourroit le refuser. » Égayé par cette saillie, le pape fut quelque temps à plaisanter avec Séraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint-père de donner audience au gentilhomme qui avoit apporté ces lettres : « Votre Sainteté, lui disoit « l'auditeur, ne court aucun risque de se compromettre. Elle peut le recevoir comme un particulier qu'elle « admet par bonté, et avec qui elle s'entretient, par « occasion, des affaires de France. — J'y penserai », répondit le pape; et dès le soir d'Ossat fut averti de dire

à La Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui feroit, et qu'il eût pleine confiance. 1593.

La nuit suivante, un camérier du pape vient prendre La Clielle dans un carrosse fermé, et le conduit à Sa Sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avoient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table et se retire respectueusement.

Le lendemain, il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat étoit très estimé du pape. Il avoit été jésuite; et, quoique Espagnol de naissance, il se montra pendant tout le cours de l'affaire très favorable à Henri. Dans cette première audience, il répondit obstinément à tous les discours de La Clielle, que le roi étant retourné à l'hérésie après avoir été déja absous une fois, le pape ne pouvoit plus écouter ses prières; mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à La Clielle de donner bonne espérance au roi; qu'il n'avoit qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et ne pas s'embarrasser de ce qui arriveroit au duc de Nevers; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avoit au fond dessein que de l'éprouver.

Il ne falloit pas moins que ces assurances pour faire supporter le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avoit mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'il ne le recevroit pas comme ambassadeur d'un roi qu'il ne reconnoissoit point. On lui signifia qu'il ne lui seroit donné que

1593. dix jours pour rester dans Rome, avec défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion où l'on est d'agir pour une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, et toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci, un jour pressé par les objections du duc, qui le réduisoit à n'avoir rien à répondre, se mit à sourire : « Riez, s'écria l'ambassadeur pé« nétré, riez à présent, monsieur. Le temps viendra « que nous verserons des larmes en abondance, et que « les cris des malheureux François perceront jusqu'à « vous. »

1594. Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui eut lieu le 10 janvier, il fit au pape la peinture des maux que son inflexibilité alloit causer. Il lui témoigna le desir de pouvoir convaincre les ligueurs en sa présence de la pureté des intentions du monarque, et le conjura enfin de prescrire au moins les conditions auxquelles il pourroit lui accorder l'absolution. Nevers offroit de laisser son fils en otage à Rome jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collégues d'ambassade, d'Angennes, évêque du Mans, et Seguier, doyen de l'église de Paris, tra-

vailloient de leur côté avec ardeur à aplanir les difficultés; mais, comme ils étoient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embarras auquel ils ne s'attendoient pas. Le pape ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avoient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devoient pas souffrir. Sur leur refus de comparoître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend ses deux collègues à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudroit mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux sans que personne ose se présenter. 1594.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin, arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron et d'un abbé. Comme le roi avoit fait précéder la sienne par La Clielle, le duc de Mayenne envoya d'avance un agent secret, nommé Montorio. « Il portoit, « dit l'archevêque de Lyon, des vents pour en forger « de nouvelles tempêtes. » Ce n'étoit point là ce qu'avoient fait entendre au roi ceux qui s'intéressoient auprès de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avoit intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. « Mais, disoit le même archevêque, « le duc de Mayenne faisoit bien semblant d'avoir les « bras et les jambes hors de la ligue, et le cœur y étoit « engagé plus que jamais (1).

(1) Matthieu, t. II, p. 56.

1594. Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences, le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différents prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit qu'il falloit voir ce que feroit l'Espagne; que la guerre de Hongrie contre les Turcs lui coûtoit déja beaucoup. Enfin il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant-général de ne point compter sur lui.

Il ne venoit point au duc de réponse plus favorable d'Espagne. Cette cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entroit plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussitôt que Mayenne. Les royalistes, après les états de Paris, avoient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'étoit pas un simple courrier, mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et inconnu de visage à ceux avec qui il devoit traiter. Sur ces notions, La Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres et pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il alloit obtenir une seconde audience, ceux qui veilloient à sa sûreté l'a-

vertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart à temps, et arrive sur la frontière un moment avant les gens dépêchés pour le saisir (1). 1594.

On sut ainsi les mystères du cabinet de Philippe. Il promettoit toujours de secourir puissamment la ligue; mais on sentoit qu'il en vouloit au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection, et que, s'il le ménageoit, c'étoit moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avoit donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il travaillât à en détacher les provinces à sa bienséance. Henri IV se hâta d'en réunir le plus qu'il put, pour s'en servir à disputer le reste à l'ennemi.

Le monarque, en prolongeant la trève, donna une déclaration qui eut les plus heureux effets. Il exhortoit paternellement les peuples à rentrer dans le devoir, et à reconnoître leur roi, promettant d'oublier le passé. Il confirmoit tous les priviléges, et donnoit une amnistie générale; mais, en l'enregistrant, le parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clément et de Barrière. A cette invitation, des villes et des provinces entières se rendirent. Louis de l'Hôpital, baron de Vitry, gouverneur de Meaux, avoit, dès la fin de l'année dernière, donné l'exemple de la soumission. Le roi lui en marqua sa reconnoissance, et combla les habitants de bienfaits. Il vit en peu de temps rentrer sous son obéissance Lyon, Orléans, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre autres Villeroy, qui alors abandonna sincèrement la ligue. Reims, de-

(1) Cayet, t. II, p. 726.

1594. puis long-temps asservie aux Lorrains, resta encore sous la puissance des ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le 27 février, et il revint ensuite à Saint-Denys.

Le voisinage de Paris étoit choisi à dessein de mettre à profit les occasions. Il devoit nécessairement s'en présenter dans l'état où étoient les choses. Les chefs ne savoient eux-mêmes s'il leur convenoit de faire la guerre ou la paix; à plus forte raison, le peuple étoit-il indécis. Le duc de Mayenne avoit encore demandé une prolongation de la tréve; néanmoins les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Espagnols, ni au légat, on étoit resté dans un état de guerre, mais sans presque commettre d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignoient le retour des calamités, murmuroient hautement (1).

Le parlement les appuyoit. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchoit aussi pour un accommodement. Ce soupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avoit fait aimer, sa retraite, qu'on sentoit bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Il y eut à ce sujet des remontrances du parlement au lieutenant-général. On lui rappela que, quand il avoit été élevé à cette dignité, il avoit promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal; que cependant récemment, seul et de son chef, il venoit de rejeter la tréve

(1) De Thou, l. CIX. Davila, l. XIV. Mémoires de la Ligue, t. VI. Cayet, t. II, p. 296.

proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit entendre que le parlement étoit disposé à prendre une connoissance plus exacte de toutes les affaires. 1594.

Mayenne sentit que, s'il laissoit commencer des procédures à ce sujet, c'en étoit fait de son autorité : en conséquence, de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps-de-garde et des patrouilles, comme s'il y avoit eu une sédition à craindre. Il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des seize, qu'il avoit presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés parceque les Espagnols leur donnoient un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étoient suspects ; et, le 24 janvier, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur l'auteur des barricades sous Henri III, Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattoit de trouver plus fidéle.

Celui-ci n'eut pas plutôt le commandement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Après s'être concerté avec le prévôt des marchands, Lhuiller, l'échevin Langlois, le premier président Le Maître, le procureur-général Molé, et quelques autres, il entama le plus tôt qu'il put une négociation secréte, par l'entremise de François d'Espinai-de-Saint-Luc, qui avoit épousé sa sœur, et qu'il voyoit dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. On convint d'une amnistie générale ; Paris devoit conserver tous ses priviléges ; les titulaires de toute espéce d'offices devoient y être main-

1594. tenus en prêtant serment au roi; la garnison françoise et étrangère auroit la faculté de se retirer où bon lui sembleroit; le comte enfin devoit recevoir deux cent mille écus, une pension de vingt mille francs, et la confirmation de la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, soupçonna cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant-général lui fit part de l'avis qu'il venoit de recevoir, et le gouverneur ne manqua point de le rassurer par des promesses qu'il n'étoit pas disposé à tenir.

Madame de Nemours vouloit que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi et faire ses conditions meilleures; mais après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur les premiers degrés du trône, et prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvoit se déterminer à tomber de si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyoit d'ailleurs qu'après les protestations publiques qu'il avoit faites, il ne pouvoit en honneur entrer en accommodement avec le roi avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi aboutiroient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Charles de Mansfeld, fils de Pierre Ernest, lui amenoit, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains, ses parents, afin de prendre en commun une dernière résolution.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquoient le plus grand trouble. Non

seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étoient engagés par de nouveaux serments à ne jamais souffrir que le roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette assemblée, Mayenne fit dire au parlement, très mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'étoit tenue contre sa volonté. Deux jours après, il convoqua les capitaines de quartier, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur, et annonça son voyage; il promit un prompt retour, et ajouta que, pour gage de son empressement à les rejoindre, il leur laissoit ce qu'il avoit de plus cher au monde, sa femme et ses enfants; mais le lendemain, 6 mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître. 1594.

Il ne lui étoit pas difficile de s'arranger avec le roi; et il étoit bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudroit en échange de Paris. Son embarras ne venoit que des ligueurs. Il étoit question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étoient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendoit les prédicateurs séditieux déplorer la foiblesse des ligueurs, regretter ces temps heureux où personne n'auroit osé, sans risque, élever la voix contre la sainte union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et jusqu'à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Plus les seize et les Espagnols étoient foibles, plus ils affectoient dans les derniers jours de braver les roya-

1594. listes. On les voyoit marcher armés dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avoient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvoient autrement en fermer l'entrée au *Navarrois*.

Les gens de bien étoient consternés, et redoutoient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le 17 mars, il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de Sainte-Geneviéve fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter ni ralentir sa marche, alloit toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédications et les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il falloit sévir contre les factieux, il s'appuyoit de ses arrêts : dans d'autres circonstances, il mitigeoit l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Sous prétexte d'escorter un prétendu convoi que lui faisoit passer le duc de Mayenne, il sut habilement diminuer la garnison espagnole, et mit dans les postes importants les troupes dont il étoit sûr.

Enfin, tout étant disposé le soir du 21 mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartier dans la maison du prévôt des marchands. On doit se rappeler que, depuis le châtiment des seize, ces places étoient

occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoroient, et répète à ceux qui le savoient déja, tout le plan de l'entreprise; il assigne à chacun son poste, et convient avec eux de ce qu'il y auroit à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers, et commence sa ronde afin de voir tout par lui-même. 1594.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étoient obligés de marquer au gouverneur, avoient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendroient au dehors. Heureusement les troupes du roi qui arrivoient de Senlis, et qu'une nuit orageuse avoit retardées, ne se présentèrent qu'après quatre heures du matin le 22 mars, lorsque ces espions étoient retirés. Au premier signal, Brissac, qui les attendoit avec impatience, va lui-même les reconnoître. Les portes s'ouvrent à son ordre. Les barrières tombent. Les soldats royalistes entrent en silence. Ils traversent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister; il fut aussitôt enveloppé et détruit. Les autres disparoissent devant le vainqueur, et les factieux, ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, et Henri ayant été salué hors des portes par le prévôt des marchands et par le comte de Brissac, qui lui présentèrent les clefs de la ville, il s'avance au milieu d'un corps de noblesse, les piques basses, en signe que la ville n'avoit pas été prise par la force. Les cris de *vive le roi* se font entendre de tous côtés. Quoique armé, sa marche avoit plus l'air d'un

1594. triomphe pacifique que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *Te Deum*, le monarque se rend au Louvre, où il dîne en public, et dès l'après-midi les boutiques étoient ouvertes, et on travailloit dans Paris comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si on étoit bien sûr des portes. Il ne falloit en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps-de-garde espagnol, qui, ayant voulu résister, fut mis en piéces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disoit-il qu'il auroit voulu racheter leur vie de son sang (1).

Dès ce jour même, il se regarda au milieu des Parisiens comme parmi ses enfants. Il étoit charmé de s'en voir pressé : « Laissez-les, crioit-il à ceux qui « vouloient écarter la foule assemblée autour de lui, « laissez-les ! ils sont affamés de voir un roi (2). » Si les ministres eussent voulu l'en croire, il auroit souffert dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattoit d'étouffer leur haine à force de

(1) Journal de Henri IV, t. II.
(2) Mémoires de Condé, t. VI, p. 184.

bienfaits; et sa bonté gémit, lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins. 1594.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer de sa protection les duchesses de Nemours et de Montpensier. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener sous sa sauvegarde Varade, recteur des Jésuites, et Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, accusés de complicité avec le scélérat Barrière. La garnison espagnole sortît aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avoit garantis dans son traité. Féria et les autres ministres de Philippe partirent avec elle. Le roi alla les voir passer, et, lorsqu'ils défiloient devant lui, il leur dit en riant: « Recommandez-moi à votre maître, « mais n'y revenez plus. »

A peine quelques jours s'étoient écoulés que les plus déterminés ligueurs chantèrent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire sa soumission au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvoient encore rester à quelques docteurs. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés osoient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refusèrent de faire pour le roi les prières nominales et publiques. Quand on lui parloit de les punir, il répondoit: « Il faut attendre, ils « sont encore fâchés. » Le seul cardinal Pellevé n'é-

1594. prouva pas sa bonté : il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi étoit dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avoit pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps attribuent cette grande clémence du roi à la politique ; mais il est impossible qu'un monarque en état de se venger soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avoit pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *Grand*, que Henri reçut, vers ce temps, de la voix publique, fut encore plus, de la part de ses sujets, l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration commandée par ses exploits.

Il termina ce qui regardoit la capitale en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fidèles prétendoient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étoient laissé entraîner par le torrent de la ligue ; mais ils ignoroient que, sous le voile de la rebellion, plusieurs avoient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposoit davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Edouard Molé, qui avoit déja procuré l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenoit une correspondance secrète avec ce magistrat, dont les avis dirigeoient les démarches du prince au-dehors, pendant que la prudente fermeté

d'Edouard disposoit au dedans les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier ; il récompensa comme les circonstances le permirent le zèle des autres : mais il voulut sur-tout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité ; en exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avoit introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain. 1594.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissants, entre deux précipices également difficiles à éviter. Les réformés le voyant devenu catholique, demandoient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avoient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne feroit point de graces à ses premiers favoris, à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettoient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuroient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardoient comme devant être la récompense de leur fidélité ; en sorte que le plus sincère et le meilleur des rois passoit pour hypocrite auprès du catholique jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire (1).

Par les traits d'humeur qui échappèrent plusieurs fois à Henri dans ces discussions où il étoit, pour ainsi dire, tiraillé de chaque côté, on juge que ce furent les moments les plus amers de sa vie. Elevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille étoient bien plus conformes à son caractère, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négocia-

(1) D'Aubigné, t. IV, l. 3, p. 505.

1594. tion. Il en étoit tout autrement du duc de Mayenne, qui aimoit à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il falloit agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disoit que le duc étoit un grand capitaine. « Je le crois, répondit-il, mais j'ai toujours cinq « bonnes heures sur lui (1). »

Cette activité lui servit beaucoup au siége de Laon, ville très forte, où Mayenne avoit mis à l'abri une partie de sa famille et ses principaux effets. Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours, conduits par Mansfeld. Mayenne partageoit le commandement, qu'il avoit été, pour ainsi dire, mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas (2).

Il courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, vouloient le faire arrêter. Leur avis étoit qu'on lui fit son procès, comme à un traître qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'étoit toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher desir de ce prince. Cette proposition fut vivement débattue dans le conseil, et Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols que parcequ'ils avoient encore besoin de son nom et de son crédit pour pénétrer et se soutenir en France.

Il auroit risqué bien davantage, si on avoit su que dans une conférence qu'il s'étoit ménagée avec les

(1) Pasquier, l. X, lettre 30.

(2) De Thou, l. CXI. Davila, l. XIV.

princes lorrains, ses parents, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, il étoit convenu que les autres entameroient une négociation, à laquelle il accéderoit ensuite : de sorte que pendant que Mayenne s'engageoit à l'archiduc, on faisoit des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisoient que se tromper les uns les autres; car, dans le même temps que les Espagnols donnoient leur armée à commander au duc, ils lui débauchoient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parents, auxquels ils faisoient des pensions, afin qu'il ne dépendissent plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls. 1594.

Ces divisions sourdes n'empêchoient pas que tout n'allât de concert quand il étoit question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Mayenne, vinrent au secours de Laon. Ils tinrent long-temps le roi en échec; mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, et des sûretés pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils sur-tout, qui commandoit dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les mathématiques, capitaine prudent, et soldat intrépide. C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parcequ'il savoit les mériter luimême, écrivit cette ligne, après un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier : « Tes victoires m'empêchent

1594. « de dormir. Adieu, Givri! voilà tes vanités payées (1).

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, faites tant par la plume que par l'épée. Amiens, Château-Thierry, Beauvais, Cambray, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui vouloit s'y former un état indépendant. Le fier d'Epernon, presque souverain dans le midi de la France, depuis qu'il s'y étoit retiré après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, qui avoit appris lui-même à reconnoître un maître, mais qui en avoit été payé dès l'année précédente, par l'épée de connétable. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères; ils rendirent Reims et toutes les places qu'ils occupoient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et y ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes (2). « Mais, disoit ce prince, « il faut que la métairie rachète le château. » Le duc de Lorraine demanda et obtint une tréve. Villars rendit Rouen, et fut continué dans la charge d'amiral, que le duc de Mayenne lui avoit conférée. Biron en avoit été pourvu par le roi; le monarque lui en demanda la cession, et l'obtint moyennant le bâton de maréchal de France. La Châtre et Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenoient du lieutenant-général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit, lors de cette création, « que Mayenne faisoit des bâtards qui se feroient « légitimer un jour à ses dépens. » De Rosne fut le seul

(1) Pasquier, l. X, let. 1. — (2) Vie de Mornay, p. 309.

d'entre eux qui ne put jouir d'une faveur qui lui étoit pareillement réservée. Son mauvais sort l'ayant entraîné chez les Espagnols, il se vit contraint, pour détourner des soupçons d'intelligence avec le roi, d'affecter pour leurs intérêts un attachement qu'il n'avoit pas. Par suite de ce malheur et contre sa propre volonté, il contribua plus qu'aucun autre à leurs succès dans les campagnes suivantes, et n'y rencontra lui-même que la mort. 1594.

Aux progrès du roi dans l'intérieur se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne pour n'être pas dupe des mauvais traitements extérieurs que son attachement au roi lui avoit attirés. Il s'étoit vu menacer de l'inquisition. Le pape avoit dit publiquement que c'étoit un mauvais cardinal. Cependant, moyennant quelques légères satisfactions, il étoit rentré en graces, et quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il ne vouloit pas entendre parler en faveur du roi, il l'avoit néanmoins écouté sans marquer de mécontentement.

Il étoit public dans Rome que les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avoit répondu que le feu étoit déja assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer encore davantage, et que le roi catholique, qui sollicitoit si fort le secours des foudres spirituelles, devoit auparavant employer si bien les armes temporelles, que les premières ne fussent pas lancées sans effet. Gondi rapporta aussi au roi que s'il vouloit gagner les bonnes graces du pape, il devoit retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui, dans la religion catholique, parceque Henri n'ayant

1594. point d'enfant, ce jeune prince devenoit le plus proche héritier de la couronne.

Cette précaution s'arrangeoit avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avoient vue avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardoit comme trahi par la défection de son chef. Entre les grands, plusieurs pensoient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourroit se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendoit dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendoit; et si les requêtes qu'ils présentoient à la cour ne marquoient pas précisément ce but, le roi ne l'ignoroit pas. Ainsi sa prudence devoit avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelques noms illustres, dont ils auroient appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Condé auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le monarque avoit faite lui-même de ce que pouvoit un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Pendant que la France, gouvernée par une main si habile, commençoit à jouir du calme après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre

les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à des habitudes de débauche, en éprouvoit de temps en temps des remords. Il venoit de finir des études brillantes au collége des jésuites, qui lui montroient de l'amitié comme à un sujet de beaucoup d'espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'accusa aucun de ses maîtres d'être complice de son crime; mais il dit qu'il avoit souvent entendu soutenir au collége qu'il étoit permis de tuer le roi, parceque c'étoit un tyran, et que le pape ne le reconnoissoit pas; que ce sentiment étoit celui de la société en général; qu'effrayé par la crainte des feux éternels dont ses directeurs le menaçoient, à cause de sa persévérance dans le crime, il avoit résolu d'assassiner le roi, espérant que, s'il devoit être condamné à huit degrés de tourments, ils seroient réduits à quatre par une action si utile à l'église. 1594.

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi le 27 décembre, et lui donna un coup qui devoit porter à la gorge; mais comme en cet instant Henri se baissoit pour embrasser un seigneur qu'on lui présentoit, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris et condamné au supplice des criminels de lése-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

On attribua une si étonnante fermeté aux leçons des 1595.
jésuites. Ils furent arrêtés dans leur maison, et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux. Sur ce délit, et d'autres griefs

1595. aggravants, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le 8 janvier. « Voilà, « dit le journaliste de Henri IV (1), comme un simple « huissier avec sa baguette exécuta ce jour ce que « quatre bataillons n'eussent su faire. »

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. « Fal-« loit-il, dit-il douloureusement, que les jésuites fus-« sent convaincus par ma bouche? » Il parut extrêmement triste pendant quelques jours, et se laissa même abattre. Son cœur souffroit de ce que parmi un peuple pour lequel il auroit donné, disoit-il, mille fois sa vie, il se trouvoit encore des monstres capables d'une haine si envenimée. Mais les affaires et le bruit des armes firent bientôt diversion à sa mélancolie.

Assez et trop long-temps Philippe II, abusant de la crédulité des François, les avoit, pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres sous les drapeaux de la religion. Tranquille dans sa cour, ce monarque, du fond de son cabinet, envoyoit la discorde chez ses voisins; jamais il n'étoit plus heureux que lorsque l'étendard de la révolte étoit levé dans un pays, et que ses malheureux habitants, saisis d'un esprit de vertige, s'entre-déchiroient, victimes de l'erreur et du préjugé. Aussitôt ses troupes partoient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop foibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvroient à la perfidie qui révéle les secrets des princes, à l'enthousiasme qui soulève les peuples, au fanatisme qui poignarde les rois. Il comptoit pour rien ses propres pertes, quand elles

(1) T. III.

avoient été ruineuses pour les autres. Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II regardoit les hommes comme nés pour servir son ambition, et la victoire n'auroit pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers. 1595.

Henri-le-Grand borna la fortune de ce prince. On lui conseilloit de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes et même quelques provinces pour sauver les autres, et de ne point risquer le choc d'un état épuisé contre ce colosse de puissance; mais Henri aima mieux une rupture ouverte qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Parlà il démasquoit Philippe, et le forçoit de s'expliquer. Il le proclamoit en quelque manière ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de toute la France, et il se mettoit en droit de déclarer rebelles les seigneurs françois qui resteroient unis à l'étranger.

On n'en connoissoit plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie, et de Mayenne en Bourgogne. Celui-ci, de chef de parti, devenu esclave des Espagnols, conservoit peu d'intelligences en France, excepté dans la Bourgogne, son gouvernement. Il est étonnant que dans les nouveaux traités faits avec Mayenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, et que le duc s'appuyât aussi de cette chimère. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent réciproquement avec pleine connoissance: preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiroient (1).

Henri, dont on marchandoit pour ainsi dire la cou-

(1) De Thou, l. CXII. Davila, l. XIV.

1595. ronne, n'étoit pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes, il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur; mais sitôt qu'il sut que Don Velasco, connétable de Castille, avoit quitté l'Italie, passé les Alpes, traversé la Suisse, et que, de concert avec le duc de Mayenne, expulsé de la Bourgogne par le nouveau maréchal de Biron, il s'ébranloit en Franche-Comté, il courut défendre sa frontière. Le roi, pour porter des secours plus prompts à Biron, qui assiégeoit Dijon, s'étoit séparé de son infanterie à Troyes, et avoit pris les devants avec sa cavalerie, forte d'environ deux mille hommes. Arrivé devant les lignes, il apprend que le connétable de Castille a jeté deux ponts à Gray sur la Saône. Aussitôt il se porte à Luz, petite ville entre Dijon et Gray. Il y fait reposer ses troupes et leur donne rendez-vous pour trois heures après midi, à Fontaine-Françoise. Pour lui, avec une partie de son monde, il se met en route trois heures plus tôt, afin de reconnoître la position des lieux, et se choisir le champ de bataille en cas d'action.

Déja il apercevoit le village, lorsque le marquis de Mirebeau, qu'il avoit envoyé à la découverte avec une centaine de cavaliers, arrive en désordre et lui apprend que l'armée combinée est sur ses talons. Biron, qui accompagnoit le roi, s'offre à aller reconnoître l'ennemi avec trois cents chevaux; à mille pas seulement il rencontre une garde avancée, qu'il dissipe; mais dans le moment même il aperçoit en effet toute l'armée espagnole qui marchoit en bataille. En même temps quatre cents chevaux qui poursuivoient un petit parti de François,

marchent sur lui comme pour l'attaquer, puis se séparent bientôt en deux bandes pour observer ses derrières. Biron se divise aussi, mais en trois bandes, deux pour tenir en échec celles de l'ennemi et les empêcher de reconnoître s'il étoit soutenu, et la troisième pour porter du secours où il pourroit en être besoin. Neuf cents cavaliers se joignent alors aux premiers qui l'avoient attaqué, et, imitant la même manœuvre, le chargent de chaque côté. Le maréchal, avec sa petite troupe, fit tête par-tout; mais le nombre des ennemis croissant toujours, il craignit d'être enveloppé et pensa à la retraite. Elle se fit avec quelque désordre, d'autant que le maréchal avoit reçu un coup de sabre sur la tête et un coup de lance dans le bas-ventre. Il étoit perdu si le roi ne lui eût envoyé d'abord cent chevaux qui furent repoussés, et si lui-même ne s'étoit ensuite avancé avec trois cents chevaux qu'il avoit encore à sa disposition. Avant de partir, il fit un appel à tout ce qu'il avoit sous la main de gens de marque : « A moi, « messieurs, leur dit-il, et faites comme vous m'allez « voir faire. » Il charge alors avec une telle furie les escadrons qu'il avoit en tête, qu'il les renverse sur ceux qui étoient derrière pour les soutenir. La mêlée fut terrible, et le combat devenoit hasardeux pour le roi, quand Biron, qu'il avoit dégagé, mais que l'on croyoit hors de combat, parcequ'il paroissoit aveuglé par le sang qui couloit de sa plaie, reparut tout-à-coup avec cent vingt chevaux qu'il avoit ralliés, et acheva la déroute que le roi avoit commencée.

1595.

Les troupes animées vouloient pousser plus avant; mais le roi, qui avoit combattu en soldat, agit alors en capitaine, et faisant remarquer aux siens nombre d'ar-

1595. quebusiers placés derrière une haie, le long de laquelle il falloit passer, il contint de cette manière l'ardeur de son monde. En ce moment, il reçut un renfort de huit cents chevaux, dont l'arrivée fit croire au général espagnol que c'étoit l'armée royale elle-même. Le mauvais succès de l'escarmouche lui faisant craindre l'événement d'une bataille, il ne jugea point à propos de la risquer, et, malgré les instances du duc de Mayenne, tout préoccupé du soin de défendre la Franche-Comté, il reprit le chemin de la Saône, qu'il repassa le lendemain.

Dans cette rencontre, devenue célèbre sous le nom de combat de Fontaine-Françoise, le roi a été accusé de s'être imprudemment exposé; mais il faut dire pour sa justification que les circonstances l'y forcèrent. D'une part, il ne pouvoit laisser engagé le maréchal de Biron qui s'étoit offert si généreusement pour aller reconnoître l'ennemi, et d'autre part la fuite presqu'aussi dangereuse que le combat donnoit un grand ascendant aux Espagnols. Contraint à prendre parti sur-le-champ, la loyauté, l'honneur, le courage, l'inspirèrent et le servirent mieux que les conseils timides; car avec neuf cents chevaux environ, sans rivière, ni retranchements devant lui, et avec une perte de six hommes seulement, il eut la gloire et le bonheur d'imposer à une armée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, de l'arrêter, et de lui faire rebrousser chemin.

Mais une gloire plus pure encore, c'est qu'au milieu de la mêlée et des risques personnels auxquels il étoit exposé, il conservoit assez de présence d'esprit pour voir d'autres dangers que les siens, et pour en préserver ceux qui étoient menacés. « Garde, La Curée », cria-

t-il d'une voix forte à l'un des ses officiers prêt à être percé par un ennemi. La Curée se retourne à la voix, aperçoit le péril et renverse son adversaire. « Dans d'au- « tres occasions, disoit Henri, après le combat, j'ai « combattu pour la victoire, mais dans celle-ci j'ai « combattu pour la vie. » Aussi écrivit-il à sa sœur: « peu s'en est fallu que vous n'ayez été mon héritière. » 1595.

Les ennemis, contents de cet essai, conclurent un traité de neutralité pour la Franche-Comté, où le roi étoit entré, et reprirent le chemin de Milan. Par-là ils donnèrent le temps au roi d'aller à Lyon, de parcourir quelques provinces, et d'y rétablir l'ordre et la tranquillité. Comme dans une grande partie de la France, les peuples depuis la guerre civile, ne payoient que ce qui leur étoit arraché par les impositions militaires; comme il n'y avoit de régle ni dans la répartition des impôts, ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton, où ils faisoient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir tête à celle des Espagnols, obligea de convoquer le ban et l'arrière-ban. Ces levées générales, en affoiblissant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, et rendirent au roi de bons chefs.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, François d'une probité antique, sincèrement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne, où il faisoit la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humières, qui fut pleuré comme le père des soldats.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus

1595. long-temps que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale, qui en étoit gouverneur, et qui, moyennant une pension considérable, mais qu'il auroit pu obtenir de Henri, leur livra ses places et les troupes qui lui obéissoient. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de lése-majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien, après le combat de Fontaine-Françoise, que les affaires de la ligue étoient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendoient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forçât pas à le reconnoître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grace et lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter, et entière surséance jusqu'à ce que le souverain pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattoit que l'absolution du roi ne pouvoit pas être long-temps différée. Dans cette espérance, d'Ossat entretenoit toujours la négociation à Rome avec du Perron, qui leur avoit été adjoint. Clément VIII, qui observoit en secret la conduite du roi, s'en montroit toujours plus satisfait (1).

Il ne craignoit que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvoient lui susciter de grands embarras. Dans

(1) De Thou, l. CXIII. Davila, l. XIV. D'Ossat et du Perron.

cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, détermina le pape. « Que dit-on à Rome des « troubles de France »? lui demanda le pontife. « On « dit, répond froidement Olivier, que Clément VII, par « sa vivacité, a perdu l'Angleterre, et que Clément VIII, « par sa lenteur, perdra la France. » 1595.

Cette menace, formidable pour un pape qui aimoit la religion, léve en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie, mais en effet pour l'amener à ne point mettre obstacle à la réconciliation du roi. Il publie en même temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphoit, persuadé qu'il l'emporteroit dans un scrutin public, parcequ'il avoit gagné la plus grande partie des cardinaux; mais le saint-père, plus habile, déclara que la matière étoit assez importante pour qu'on la discutât plus mûrement qu'une autre, et qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux y procéder qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par-là, le pape se rendoit maître des suffrages, soit parceque les opinants intimidés n'oseroient pas le contredire, soit parcequ'il promettoit de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudroit de leurs avis.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite. Comme le cardinal Tolet étoit espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénevent, ambassadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, que le pape est disposé à

1595. donner l'absolution au roi de France, bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussitôt en Espagne. Le saint-père attend ensuite le temps nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de rien, il tient consistoire; et, malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impose silence, il conclut à donner l'absolution.

Pendant ces délibérations, on faisoit dans Rome des prières publiques par ordre du pape, et les conditions se régloient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le 17 septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape qui étoit assis sur un trône élevé dans la place de St.-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitents publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitoit le psaume *Miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières; et s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église, où l'on chanta le *Te Deum*.

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape vouloient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri quelques mots qui auroient fait entendre

que Bourbon n'étoit censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs françois furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeoit la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils obtinrent qu'il n'en seroit publié que ce qui s'accordoit avec nos maximes. Ils furent fort faciles pour tout le reste. Les réformés les taxèrent de mollesse, pour avoir consenti à être frappés de la baguette qu'ils appeloient par dérision *la gaulade:* mais au fond, cette cérémonie n'étoit qu'un signe de la pénitence publique, dont néanmoins on auroit pu épargner la confusion aux représentants d'un si grand roi. Au reste, cette humiliation de forme et qui ne choque certains esprits que parcequ'elle est considérée sous un faux point de vue, fut compensée par tous les témoignages publics de considération, d'estime et sur-tout de satisfaction. En aucune ville de France, il n'y eut plus d'enthousiasme dans les réjouissances; nulle part elles ne furent plus vives, plus sincères, plus démonstratives qu'à Rome. Les armoiries du roi décorèrent une multitude d'édifices, et son portrait étoit dans toutes les mains. Enfin, écrivoit ce même jour d'Ossat: « Le canon du « château Saint-Ange a tiré ce matin, dont les Espagnols « ont mal aux oreilles; et se feront à ce soir d'autres « signes de réjouissance, qui leur feront encore mal « aux yeux. » 1595.

Les conditions de l'absolution étoient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisoit promettre au roi qu'il ne nommeroit aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte, qu'il protégeroit le clergé, qu'il révoqueroit les libéralités faites aux dé-

1595. pens de l'église, qu'il ratifieroit tous ses engagements entre les mains du légat qui seroit envoyé en France, et qu'il notifieroit publiquement à tous les princes catholiques sa résolution de vivre et de mourir dans leur religion. Le pape imposa aussi des obligations personnelles, comme de réciter des prières marquées, d'entendre la messe tous les jours, de bâtir des monastères pour les deux sexes en différentes provinces, d'approcher au moins quatre fois l'an des sacrements de pénitence et d'eucharistie; et on dit qu'il y eut une dernière condition secrète de rappeler les jésuites. Mais on peut en douter, et croire au contraire qu'ils ne durent leur retour qu'à la bonne volonté du roi, puisque ce ne fut que huit ans après qu'ils furent rappelés.

1596. Le duc de Mayenne n'avoit plus le moindre prétexte pour éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il desiroit ardemment d'en finir. Le président Jeannin y travailloit auprès du roi; mais il se rencontroit des obstacles qui se seroient aisément aplanis si le duc avoit pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choses qui embarrassoient le plus étoit la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne souhaitoit que l'édit déclarât innocents lui, les princes et les princesses de sa maison, si formellement qu'ils ne pussent jamais être inquiétés à ce sujet; mais il desiroit aussi que cet article fût rédigé de manière qu'on ne pût induire des termes qu'ils avoient eu besoin de grace et d'abolition (1).

Le duc demandoit de plus à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût encore été chef du parti. On

(1) De Thou, l. CXV. Davila, l. XV.

auroit pu lui refuser cet avantage; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvoit à Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitoit pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avoit jamais été méchant. On savoit que, s'il eût moins aimé sa patrie, il auroit pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paroissoit revenir sincèrement, lorsqu'il pouvoit peut-être encore donner quelque embarras en se joignant aux ennemis du royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de sa situation. Il mande le premier président, le président Séguier, le procureur-général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter les piéces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, et, toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes: « Sur ce qu'il a « paru au roi, par l'inspection des piéces, que les prin- « ces et princesses qui ont fait la guerre contre lui n'ont « aucune part à ce crime; vu même qu'ils s'en sont jus- « tifiés par serment, il interdit à ses cours de parlement « toutes poursuites à cet égard. » 1596.

Le roi traita très favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothéques, et reconnut que lui et les autres ligueurs n'avoient pris les armes que par un motif de religion. Il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, pactes ou conventions avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne seroit point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin il assigna un terme, jusqu'auquel il seroit libre aux princes lorrains et aux autres sei-

1596. gneurs françois de se présenter pour jouir du bénéfice de l'édit.

Quand il fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeoit des personnes fortement soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince; et, malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les graces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordoit, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Henri, marquis de Saint-Sorlin, et alors duc de Nemours par la mort prématurée de son frère, qui venoit à peine de s'évader de Pierre-Encise, se rendit à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville et tout le pays de Toulouse. C'étoit le même qui s'étoit fait capucin, et qui, pour le service de la ligue, avoit changé son froc contre une cuirasse après la mort d'Antoine Scipion, chevalier de Malte, son frère, noyé à Villemur, qui soutenoit le parti de la ligue en Languedoc. Le roi le fit maréchal de France. Dans la suite il reprit l'habit de capucin, et le porta jusqu'à la mort.

Pendant le reste de cette année plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, et lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étoient ceux qui se contentoient d'être confirmés dans leurs gouvernements ou leurs dignités. Les calvinistes ne voyoient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui avoient

versé leur sang pour le roi, eux à qui il devoit sa couronne, le moins, disoient-ils, qu'il pût leur accorder, c'étoit, comme aux ligueurs, des gouvernements, des honneurs, des dédommagements, enfin des places de sûreté, où ils pussent exercer leur religion sans aucune dépendance du clergé romain. 1596.

Ces discours avoient été souvent répétés dès l'année dernière dans deux assemblées successives, tenues l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foi en Périgord : assemblées convoquées à la vérité par la permission du roi, mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plaignoient de ce qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant, de pourvoir à leurs intérêts, le roi les renvoyoit maintenant à l'édit de Poitiers, qui n'étoit pas si favorable qu'on le disoit. Ils demandoient donc une nouvelle déclaration qui leur permît de professer ouvertement leur religion par tout le royaume, qui assignât à leurs ministres des fonds et des revenus assurés, qui admît les protestants sans distinction aux charges publiques, et qui stipulât que dans tous les tribunaux on nommeroit autant de magistrats réformés que de catholiques. Le roi les apaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la guerre, les affaires de finances et de police, ne lui permettoient pas encore de les satisfaire.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année ne les calma pas. Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grace, objets de leur constante jalousie, il leur sembloit que le roi se décidoit trop en faveur des catholiques. Ils observèrent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolu-

1596. tion. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence. Il ne pouvoit pas mieux choisir. C'étoit l'opposé du fougueux Philippe Sega : doux, modéré, conciliateur, connoissant les bornes du vrai zèle, et les montrant aux catholiques qui vouloient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Ce légat reçut l'abjuration de Charlotte de La Trémouille, princesse de Condé. Elle avoit été inculpée à l'occasion de la mort de son mari, qu'on soupçonna n'avoir pas été naturelle ; mais elle obtint deux absolutions, l'une du pape pour l'hérésie, l'autre du parlement pour le crime supposé, ou plutôt ce corps de magistrature proclama solennellement son innocence. Médicis gagna la confiance du roi, et jeta les fondements de la paix avec l'Espagne, qui entroit aussi dans sa mission.

Il voyoit de près quel besoin en avoit la France. Elle ne se soutenoit que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne les ennemis avoient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais, par les conseils et par les talents de de Rosne, qui, réfugié parmi eux, ne trouva que ce moyen de prouver son attachement aux Espagnols, et d'échapper aux dangers que le soupçon d'intelligence avec Henri IV lui fit courir. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglois et aux Hollandois, pressés depuis long-temps de former avec la France une alliance offensive et défensive, dont la conclusion traînoit en longueur. Ils y donnèrent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer un grand dommage.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa foiblesse. Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il auroit sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée, mal nourrie, et dénuée de provisions de toute espéce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne (1). 1596.

Les calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes. Ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun, assemblée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes, pour rédiger l'édit qu'ils sollicitoient. Ils se séparèrent à la vérité, mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvoit le roi.

Cette espéce de rebellion sourde n'étoit pas le dépit passager d'une troupe mécontente ; elle avoit son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en étoit retiré, aiguisoient la jalousie des ministres de leur religion, déja trop susceptibles, et éveilloient le zéle des peuples, afin de pouvoir montrer ce zéle à la cour comme un épouvantail, quand ils voudroient lui arracher des graces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnoient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes ; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donnoient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattoient de ressusciter le projet reproché à leurs

(1) De Thou, l. CXXVII. Davila, l. XV.

1596. pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seroient les premiers magistrats. Henri IV le craignoit; mais, instruit par les fautes de Henri III son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des graces et l'unique ressource contre les vexations. Il vouloit qu'ils fussent heureux, sous la sauvegarde, non pas des priviléges qu'ils se seroient faits, mais de ceux qu'on leur auroit accordés. Pour cela, il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auroient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître dans son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudroit leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, La Trémouille, Rohan, et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, et sous celle du duc de Mercœur en Bretagne, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devoit craindre de leurs efforts, s'il ne les contentoit pas.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devoit pas attendre de ses anciens compagnons d'armes; mais il ne l'oublia jamais. Afin de ne plus être obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquoient

dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume, de tous ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui est faite pour émouvoir à jamais le cœur de tous les François, par les sentiments paternels dont elle est la touchante expression. « Si je faisois gloire, « messieurs, dit-il, de passer pour un excellent orateur, « j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonne « volonté; mais mon ambition tend à quelque chose de « plus haut que de bien parler: j'aspire au glorieux titre « de libérateur et de restaurateur de la France. 1596.

« Déja, par la faveur céleste, par les conseils de mes « fidèles serviteurs, et par l'épée de ma bonne noblesse, « dont je ne distingue pas les princes, je l'ai tirée de la « servitude et de la ruine. Je desire maintenant la re- « mettre en sa première force et en son ancienne splen- « deur. Participez, messieurs, à cette seconde gloire, « comme vous avez participé à la première.

« Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes « prédécesseurs, pour vous faire approuver mes vo- « lontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos con- « seils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me « mettre en tutéle entre vos mains; envie qui ne prend « guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux; « mais la violente amour que je porte à mes sujets me « fait trouver tout aisé et honorable (1). »

En effet, dans un âge peu avancé, Henri portoit déja 1597.
des marques de vieillesse: ses cheveux blanchirent de bonne heure; et quand on lui en demandoit la cause:

(1) Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 464.

1597. « C'est, disoit-il, le vent de mes adversités qui a soufflé « là. » L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des réglements sages, mais pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeoit. L'article essentiel sur-tout, celui pour lequel l'assemblée avoit été convoquée, l'article des finances, fut totalement manqué. On ne prit à cet égard que des mesures dictées par l'incapacité, et sur lesquelles une prompte expérience força de revenir (1).

Par cette raison peut-être, Henri, ordinairement si actif, se laissa cette année prévenir par les ennemis; mais, quelque influence qu'ait pu avoir le besoin d'argent sur les opérations militaires, on fait au roi des reproches plus légitimes : trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oublioit auprès d'elle le soin de son royaume, et sacrifioit souvent à l'amour des moments décisifs pour l'avancement de ses affaires. Dans le temps même de l'assemblée de Rouen il fit baptiser avec une pompe royale une fille qu'il avoit eue d'elle; il la menoit par-tout avec la suite d'une reine, et, par cette conduite inconsidérée, il excitoit des murmures. Pendant qu'il languissoit ainsi dans le repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie à la cour. Paris est consterné, et croit déja voir l'ennemi à ses portes. Henri profite de cette conjoncture pour réclamer du parlement ce qu'il n'avoit pu obtenir des notables. Mais il fallut sa présence et un mélange particulier d'autorité et de bonté, pour arracher l'enregistrement d'un édit qui se réduisoit à un emprunt volontaire, à une légère augmen

(1) De Thou, l. CXVIII. Davila, l. IV.

tation sur la gabelle, à quelques créations d'offices, et
enfin à la recherche des malversations en finance. Les 1597.
magistrats, investigateurs trop minutieux de quelques
inconvénients attachés à ces mesures, d'où pouvoit dé-
pendre le salut de la France, alléguoient encore la pé-
nurie de l'état. « Le premier besoin de l'état, répliquoit
« le roi, est de chasser les Espagnols de la Flandre :
« vous ressemblez à ces fous d'Amiens, ils m'ont refusé
« deux mille écus pour les garder, et en ont perdu cent
« mille. Je vais à l'armée me faire donner quelques
« coups de pistolet par la tête, et vous verrez ce que
« c'est que d'avoir perdu votre roi. » Près de trois mil-
lions d'écus qu'il réalisa par ces divers moyens lui ren-
dirent une contenance ferme et assurée. « Allons, dit-il,
« c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire
« le roi de Navarre. » Il monte à cheval, et convoque sa
noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut ramasser
sur-le-champ, il assiége et prend Corbie. Pendant ce
temps son armée se forme, et il va camper devant
Amiens.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Al-
bert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-
même au secours, à la tête d'une forte armée. L'au-
dace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur
nombre, imposèrent à l'ennemi, et la place fut reprise.
Dans cette campagne, les ministres françois et espa-
gnols, qui s'étoient connus pendant la ligue, ayant oc-
casion de se revoir, jetèrent les premiers fondements
de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat
fut médiateur.

A ce siége, le duc de Mayenne servit de sa personne
et de ses conseils, ainsi que les seigneurs autrefois li-

1597. gueurs; mais on n'y vit point La Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes. Cependant, sur la pensée de la mauvaise réputation qu'ils alloient se faire auprès de tous les bons François, s'ils abandonnoient leur souverain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes auxquelles le roi donna une autre destination, parcequ'elles arrivèrent trop tard (1).

Il étoit temps que ces semences de division fussent étouffées, et elles ne pouvoient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât, sans retour, tous les objets de discussion. C'est à quoi travailloient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent long-temps sans avancer, parcequ'ils n'avoient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il falloit consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs, toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accommodements particuliers, avoient une dépendance réciproque; une seule arrêtée, toutes les autres demeuroient suspendues. Le siège d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

1598. Henri aplanit bien des difficultés en se montrant en force aux mécontents les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passoit, les chefs venoient de loin et de près faire leur cour et reconnoître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de graces. Le duc de Mercœur, qui avoit fait si long-temps le souverain en Bre-

(1) Vie de de Thou, t. XI, p. 189.

tagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espéroit en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre sa fille et son héritière, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfants. Ce traité occasiona de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, dans des écrits publics, de sacrifier le bien de l'état à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille (1). 1598.

La paix générale, ouvrage de la prudence et de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes. Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols vouloient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France; mais il déclara fermement qu'il aimoit mieux soutenir une guerre éternelle que de rien laisser démembrer de son royaume; et le traité fut signé le 2 mai, sur ce plan, dans la ville de Vervins, sur la frontière de la Picardie et du Hainaut, six mois avant la mort de Philippe II. Ce dernier rentra seulement en possession du comté de Charolois, pour en jouir lui et ses successeurs, sous la mouvance de la couronne. Les différents entre la France et la Savoie furent laissés à l'arbitrage du pape, pour y être statué dans le cours d'un an; mais en attendant, le duc remettoit au roi les places qu'il retenoit encore en France (2).

Avant la conclusion du traité de Vervins, et le roi étant encore à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin,

(1) De Thou, l. CXX. Davila, l. XV.
(2) Vie de de Thou, p. 489.

1598. Jacques-Auguste de Thou, l'historien, et Calignon, qui y travailloient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat, à qui on avoit obligation de la paix avec l'Espagne, et dont la conduite pleine de douceur méritoit des ménagements. Il ne fut enregistré que l'année suivante, et ne passa point sans difficultés. Le roi fut obligé de mander le parlement et d'user d'autorité. Le discours qu'il tint en cette occasion mérite d'être cité, au moins en partie, pour la foule de traits de caractère, de bon sens et de bonté dont il abonde (1).

« Messieurs, leur dit-il, vous me voyez en mon ca« binet, où je viens vous parler, non point en habit « royal, ni avec la cape et l'épée, comme mes prédé« cesseurs, ni comme un prince qui vient recevoir des « ambassadeurs, mais vêtu comme un père de famille, « en pourpoint, pour causer familièrement avec ses en« fants. J'ai reçu vos remontrances, tant de bouche que « par écrit; je recevrai toujours toutes celles que vous « me ferez de bonne part, comme gens affectionnés à « mon service. J'ai fait voir vos dernières à mon con« seil, et j'ai fait refaire mon édit, ou plutôt celui du « feu roi en plusieurs articles. Je veux croire que vous « avez eu des considérations de la religion; mais la re« ligion catholique ne peut être maintenue que par la « paix, et la paix de l'état est la paix de l'église. Je prends « les avis de tous mes serviteurs : lorsqu'on m'en donne « de bons, je les embrasse, et si je trouve leur opinion « meilleure que la mienne, je la change fort volontiers.

(1) De Thou, *ibid.*

« Il n'y a pas un de vous qui, quand il me voudra venir « trouver et me dire : Sire, vous faites telle chose qui « est injuste à toute raison, que je ne l'écoute volon- « tiers. 1598.

« Il ne faut plus faire de distinction de catholiques « et de huguenots ; il faut que tous soient bons Fran- « çois, et que les catholiques convertissent les hugue- « nots par l'exemple de leur bonne vie. Je suis roi ber- « ger, qui ne veux répandre le sang de mes brebis ; mais « je les veux rassembler avec douceur. Il y a long-temps « que je commande à ceux de la religion réformée : cela « m'a fait connoître tout le monde. Je sais ceux qui « veulent la guerre, et sais ceux qui desirent la paix. Je « connois ceux qui faisoient la guerre pour la religion « catholique, ceux qui la faisoient pour l'ambition, ceux « qui la faisoient pour la faction d'Espagne, et enfin « ceux qui n'avoient envie que de voler. Parmi ceux de « la religion, il y en a eu de toutes sortes aussi bien que « parmi les catholiques, et j'ai eu bien de la peine à « faire obéir les huguenots.

« Vous ne connoissez pas les biens de mon état, non « plus que les maux si bien que moi : je connois toutes « les maladies qui y sont, et je puis dire, sans me flat- « ter, que je les connois mieux que tous les rois qui ont « été devant moi. J'ai desiré faire deux mariages : l'un « de ma sœur, je l'ai fait ; l'autre de la France avec la « paix ; or, ce dernier ne peut être que mon édit ne « soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne « veux pas que personne se dise plus catholique que « moi, car tous ceux qui veulent se faire paroître tels « ont leur dessein.

« J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les

1598. « autres : il faut que je reconnoisse la vérité, c'est le « seul où la justice se rend aujourd'hui dans le royau- « me : il n'est point corrompu par argent : en la plu- « part des autres la justice se vend, et qui donne plus « l'emporte sur celui qui donne moins ; je le sais, parce- « que j'ai aidé autrefois à boursiller ; mais cela servoit « à mes desseins particuliers. Ma justice est mon bras « droit ; mais, quand je serois sans bras droit, je sauve- « rois encore mon état avec mon bras gauche ; j'aurois « plus de peine, mais j'en viendrois à bout.

« Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des « inconvénients étranges. On a fait des processions, con- « tre l'édit à Tours et au Mans, pour inspirer aux juges « de le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise in- « spiration. Empêchez que telle chose n'arrive plus. Je « sais qu'on a fait des brigues au parlement, que l'on « a suscité des prédicateurs séditieux ; mais je donnerai « bon ordre à ces gens-là. On les a châtiés autrefois « avec beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins « séditieusement qu'ils ne font. C'est le chemin qu'on a « pris pour faire des barricades et venir par degrés au « parricide du roi. Je couperai la racine à toutes ces « factions, et ferai poursuivre ceux qui les fomente- « ront. J'ai sauté sur des murailles de ville, je sauterai « bien sur des barricades. On ne me doit point alléguer « la religion catholique, ni le respect dû au saint-siége. « Je sais le devoir que je dois, l'un comme roi très chré- « tien et l'honneur du nom que je porte, et l'autre « comme premier fils de l'église. Ceux qui pensent être « bien avec le pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux ; « et quand je l'entreprendrai je vous ferai tous déclarer « hérétiques pour ne pas m'obéir. Je vous prie que je

« n'aie plus à parler de cette affaire, et que ce soit pour « la dernière fois. Je vous le recommande, et je vous « en prie. » 1598.

Cet édit, étant la loi sous laquelle ont vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paroît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Flex, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public; mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trouvoit maintenant établi, mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de graves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions (1).

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens, que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques, que les riches puissent être admis à tous les emplois et à

(1) De Thou, l. CXXII. Davila, l. XV.

1598. toutes les charges, qu'il y ait dans chaque parlement une chambre qu'on appela depuis la chambre de l'édit, composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointements à leurs ministres; donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées générales en temps et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt-mille écus pour l'entretien des garnisons.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvénients, les intérêts étoient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différents d'autorité et à l'amiable; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruit d'un zéle inconsidéré, toujours sévérement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour

la détester, et s'étonner de ce qu'on avoit pu être si long-temps les instruments des ennemis de la France (1). 1598.
Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritoient pas de grace, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avoient trahi leur patrie.

Henri IV avoit conquis son royaume; mais, malgré la 1599.
destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restoit toujours à la cour des factions qui l'inquiétoient. Il n'avoit pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami étoit Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchoient ensemble d'où pouvoit venir cet esprit de cabale qui régnoit parmi les grands, et quels moyens il faudroit prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenoient l'activité des gens à projets : l'une le desir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchoit à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, étoit comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnoient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (2).

(1) Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue par comparaison avec ce qu'on en pensoit de son temps, dit que *monde étoit bien débêté.*

(2) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.

1599. Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignoit de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons étoit cadet, trop puissante par l'héritage de la maison d'Albret, s'il venoit à mourir sans enfants. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avoient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étoient toujours conduits comme des amants qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étoient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardoient comme des engagements irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte ; et Catherine, déja âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistoit à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentoit, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissoient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avoit formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avoit long-temps que le divorce étoit établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnois-

soit la nécessité d'effectuer ce projet, mais une foiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution (1). 1599.

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvoit réprimer la pétulance ; c'étoit quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimoit le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avoit faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disoit-il à Sully, comme une personne « confidente, pour lui pouvoir communiquer mes se« crets, et sur iceux recevoir une familière et douce « consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'étoit pas facile à rompre ; il y avoit même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étoient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully ; mais il le fit avec une espéce de honte, qui marquoit un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il desiroit dans une épouse. Il en demandoit tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyoit pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz« vous, reprit le roi, si je vous en nomme une ? — Je « dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez

(1) Sully, t. I, p. 307.

1599. « eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de « ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous vou- « drez, dit le roi; mais, si vous ne pouvez vous aviser « d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, ré- « pliqua Sully; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. « — Oh! la fine bête que vous êtes, dit Henri d'un air « malin! Oh! que, si vous vouliez, vous la nommeriez « bien, voir celle-là même que je pense! Car vous m'a- « vouerez que toutes ces conditions se trouvent dans « ma maîtresse; non pour cela, ajouta-t-il comme en « se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'é- « pouser, mais seulement pour savoir ce que vous en « diriez, si, faute d'autre, cela me venoit quelque jour « en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement « le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant « plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre « père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre « humain, qu'elles croyoient péri entièrement, passè- « rent par-dessus toute pudeur et bienséance; ainsi vo- « tre majesté, pour ne connoître de femme propre à lui « donner d'enfants autre que madame la marquise, de « crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, « n'auroit pas apporté toutes les considérations requises « à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi: Sully y ajouta les autres raisons qui devoient le détourner de ce dessein. La principale étoit que, s'il épousoit Gabrielle, il seroit fort embarrassé pour donner un état aux enfants adultérins qu'il avoit déja d'elle. Il arrivera, disoit Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères;

guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1). 1599.

Cependant Marguerite de Valois en craignoit toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savoit que l'épouse étoit jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvoient autoriser, Marguerite ne parloit jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avoit souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvoit excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimoit comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnoit à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodoit: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgracier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvoit être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la du-

(1) Sully, t. I, p. 427.

1599 chesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptoit que cette déclaration de nullité suffiroit pour rendre les enfants qu'elle avoit du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se conduisoit avec décence et dignité, ce qu'elle n'avoit pas toujours fait. Elle affectoit d'entourer ses enfants d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devoient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour les baptêmes des enfants de France. « J'ai le cœur trop tendre, disoit « Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et « supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non seulement on outre-passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta au nom du prince la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandoit comme dette de l'état, jusqu'à ce qu'on eût fait disparoître l'épithète. Gabrielle, qui connoissoit le foible de son amant pour ses enfants, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme.

(1) Sully, t. I, p. 406.

Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avoit fait avertir de le bien recevoir; mais il trouva une femme irritée, à laquelle il étoit impossible de faire entendre raison, qui pleuroit, se jetoit à terre, s'arrachoit les cheveux, et qui dit nettement « qu'elle aimoit plutôt « mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir sou- « tenir un valet contre elle qui portoit le titre de maî- « tresse. — Ah ! pour le coup, madame, c'en est trop, « dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala « en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a « dressé à ce badinage, pour essayer de me faire chas- « ser un serviteur duquel je ne me puis passer; mais, « je le jure, je n'en ferai rien ; et afin que vous en teniez « votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre « contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étois ré- « duit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je « me passerois mieux de dix maîtresses comme vous « que d'un serviteur comme lui. » En même temps le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce temps elle mesura ses démarches, et ne s'exposa plus à essuyer un pareil affront. 1599.

Il falloit en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna ; car, d'elle-même, « Gabrielle étoit douce, « gracieuse et d'humeur complaisante, sans être têtue « ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendoit Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit (1).

(1) Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

1599. Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentiments, de ces avertissements intérieurs, dont tout le monde voudroit pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais : elle partoit de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et alloit à Paris passer les fêtes de Pâques; cent fois elle avoit quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors; elle lui faisoit et répétoit ses adieux d'un air triste ; ses yeux, malgré elle, se remplissoient de larmes ; elle lui montroit ses enfants, le conjuroit d'en avoir soin, se jetoit dans ses bras, s'en arrachoit, s'y rejetoit encore; enfin elle arriva à Paris le jeudi-saint, et alla descendre chez Zamet, dans sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisoit dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des viandes les plus « friandes et les plus délicates que son hôte savoit être « le plus selon son goût; ce que vous remarquerez selon « votre prudence, dit La Varenne, car la mienne n'est « pas assez excellente pour présumer des choses dont « il ne m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instants de relâche, elle s'écrioit : « qu'on me « retire de cette maison ! » Elle voulut écrire au roi : les déchirements qu'elle éprouvoit dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains ; elle accoucha enfin

d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourments horribles, et si défigurée qu'on n'osoit la regarder. 1599.

Sans doute on ne laissa connoître au roi de cette mort que ce qui pouvoit la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétoit, et cette chose fait voir que, dans les actions ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux comme les autres hommes. « C'étoit, disoit-il, de trouver une femme si bien con-« ditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand « des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opi-« nion, d'avoir une femme laide, mauvaise; et si on « obtenoit une femme par souhait, afin de ne me re-« pentir d'un si hasardeux marché, j'en aurois une, « laquelle auroit, entre autres bonnes qualités, sept « conditions principales; à savoir, beauté en sa per-« sonne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, « habileté en l'esprit, fécondité en génération, émi-« nence en extraction, et grands états en possession. « Mais, mon ami, disoit-il confidemment à Sully, je « crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est « pas encore née (1). »

Cependant, « quelque hasardeux que fût ce marché », Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritoit la reconnoissance de ses sujets. Il prévoyoit, non

(1) Sully, t. I, p. 382.

1599. sans chagrin, qu'après sa mort « les ordres formés « et ménages établis par lui seroient renversés », s'il n'avoit des enfants légitimes, dont les droits préviendroient ou détruiroient les factions, et qui perpétueroient les établissements qu'il commençoit pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais, avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et un attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur; et par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus fâcheuse et la plus tourmentée (1).

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entragues, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avoit eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ordinairement captivent un amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui restèrent quelque temps innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un

(1) Sully, t. I, p. 79 et 392.

père sévére, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme auroit fait le dernier de ses sujets, à des travestissements, à des voyages clandestins et dangereux; et enfin il ne triompha des feintes résistances de sa maîtresse qu'à l'aide d'une promesse de mariage qu'il lui fit; moyen honteux dont il rougissoit lui-même dans le moment qu'il l'employoit (1). 1599.

Dans cet acte il prenoit l'engagement d'épouser Henriette si elle lui donnoit un fils dans l'année. Sully, toujours ami sincère de son maître, consulté par Henri sur cette promesse, que le prince lui remit avec embarras entre les mains, demanda du temps pour réfléchir sur une affaire qui l'intéressoit si vivement. « Parlez librement, dit le roi, je le veux, je vous l'ordonne. « — Vous le voulez, sire, répond Sully, et, quoi que « je puisse dire ou faire, vous promettez de ne vous en « pas fâcher. — Oui, oui, dit naïvement le roi, aussi-« bien n'en sera-t-il ni plus ni moins. » Aussitôt Sully, prenant la promesse comme s'il eût voulu la remettre à Henri, la déchira en deux, et ajouta : « Sire, voilà « mon avis, puisque vous voulez le savoir. — Etes-vous « fou? reprit le roi : — Il est vrai, sire, répondit Sully, « et plût à Dieu que je fusse le seul en France. » Alors, en ministre qui s'intéressoit à l'honneur de son maître et au bonheur du royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de l'affaire de son *desmariage*, les inductions qu'on voudroit peut-être tirer quelque jour d'une pareille pièce contre les droits de ses enfants légitimes, et les embarras qu'il risquoit

(1) Sully, Econ. royal.

1599. de se préparer. Henri, qui écoutoit en homme qui sent son tort, ne répondit rien : puis, tout-à-coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse, et part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où l'attendoient des plaisirs qui lui coûtèrent ensuite des peines bien cuisantes.

Si la foiblesse du malheureux Henri ne sauroit être excusée par l'indulgence la plus prévenue, il faut admirer au moins la noble et persévérante confiance qu'il conserva pour un ministre capable de lui présenter aussi nûment la vérité. Sully s'étoit cru disgracié après cet entretien, parceque le roi en sortant de son cabinet ne l'avoit pas regardé. Mais c'étoit honte de la part du prince, et il le prouva quelques jours après, en donnant à Sully la charge de grand-maître de l'artillerie.

Henri IV n'étoit pas sans scrupule sur ses désordres. « Je demande tous les jours à Dieu, disoit-il à Mat« thieu (1), son historien, de me donner victoire sur « mes passions, et notamment sur la sensualité. » Si cette grace lui avoit été accordée, elle auroit prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la marquise de Verneuil et de sa famille. On peut dire que cette femme fut son fléau. Tour-à-tour capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'état, repentante, et jamais fidèle, elle sembloit tenir dans sa main le cœur du monarque, le gonfler de dépit, l'embraser de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que Sully l'avoit prédit. Au lieu de

(1) Page 837.

goûter auprès d'elle, comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confiance, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentiments, de desirs et d'intérêts : de sorte qu'il étoit obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie; et en effet elle en joua le rôle dans les intrigues dont nous allons parler, et dans lesquelles on verra reparoître l'esprit de faction qui n'avoit pas encore été détruit. 1599.

Celui qui s'y livra avec le plus d'ardeur, et qui se rendit, pour ainsi dire, le représentant des mécontents, fut Charles de Gontaut, duc de Biron, fils du fameux maréchal de ce nom, un des capitaines auxquels Henri IV dut sa couronne. Le fils hérita de son père les vertus d'un grand général; prudence dans le conseil, vivacité dans l'exécution, popularité avec les soldats, intrépidité dans l'action : « Nul, disoit le roi, n'a l'œil « plus clair à reconnoître l'ennemi, et la main plus « prompte pour disposer une armée. » Aussi Henri, également habile à juger des qualités estimables, et exact à récompenser les services, le fit-il passer rapidement par tous les grades d'honneur. Après avoir été, dès l'âge de quatorze ans, colonel des Suisses en Flandre, ensuite maréchal de camp, lieutenant-général, et amiral, Biron s'étoit vu, à trente-deux, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, admis à tous les conseils, comblé de richesses, maître des troupes par leur estime, et ami de son prince (1).

Pour fixer une si belle fortune il suffisoit de ne pas vouloir l'augmenter; mais Biron trouva malheureusement des flatteurs, qui lui inspirèrent une ambition

(1) Sully, t. I, p. 31. Matthieu, p. 182.

démesurée, et qui se servirent de tous ses foibles pour
1599. le porter à des excès qu'il reconnut trop tard. L'histoire de sa séduction est une des leçons les plus importantes que puissent méditer ceux qui habitent les cours et qui approchent des rois.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux pendant lesquels, sobre, tempérant, modéle de la discipline pour l'officier et le soldat, il ne songeoit qu'à se distinguer par son zéle pour son prince et par ses exploits contre les ennemis de l'état; encore paroît-il que ces beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son père, tué au siége d'Epernay en 1592, trop tôt pour son fils, lui disoit: « Biron, je te « conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles plan-« ter des choux en ta maison; autrement il te faudra « porter ta tête en Gréve. »

Il n'y avoit que l'œil perçant d'un père qui pût démêler une catastrophe aussi funeste à travers les espérances brillantes dont Biron étoit environné; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction qu'aux promesses magnifiques des ennemis de l'état, et aux conseils perfides de ses faux amis.

Celui qui eut toujours le plus d'empire sur son exprit fut Beauvais La Nocle, sieur de La Fin. Il avoit été autrefois employé par le duc d'Alençon, frère de Henri III, auprès des Espagnols, dans le temps que ce prince travailloit à se rendre souverain de Flandre. La Fin conserva toujours des liaisons avec ces ennemis du royaume, et s'en ménagea aussi auprès du duc de Savoie, à l'occasion de quelques mécontents de Provence, dont il s'établit l'agent. Ces correspondances le rendirent l'homme de confiance des ligueurs bannis de France,

et réfugiés tant en Italie que dans les Pays-Bas et en Espagne. 1599.

C'étoit un homme entreprenant, actif, insinuant, habile sur-tout à saisir le foible de ceux qu'il vouloit gagner. Hardi avec les téméraires, circonspect avec les hommes prudents, il paroissoit s'abandonner entièrement à ses complices, pour se sauver à leurs dépens. Aussi le roi, qui le connoissoit, inquiet de l'amitié qu'il voyoit formée entre lui et Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier, « qu'il l'ôtât d'auprès de lui, sinon « que La Fin l'affineroit (1). »

Malheureusement le maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de La Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il avoit été mal élevé : calviniste d'abord par éducation, ensuite catholique par convenance, à seize ans il avoit déja changé deux fois de religion, et il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une et pour l'autre doctrine. Quant aux principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, et qui établissent la sainteté des devoirs envers le prince et la patrie, Biron, ou les ignora, ou les méprisa comme au dessous de lui : on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la régle sous ses goûts et ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redouté dans sa société, et jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux : il auroit voulu se rendre le centre de tout, « et que rien, disoit-il à Henri IV, qu'autre que lui « eût fait. »

(1) Matthieu, p. 489.

1599. Sa langue, comme celle de tous les gens vains, étoit fort légère. Le roi l'excusa long-temps : et quand on venoit lui rapporter les propos inconsidérés du maréchal, propos qui tomboient quelquefois directement sur le monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement, Henri répondoit : « Je crois bien tous ces langages « du maréchal ; mais il ne faut pas toujours prendre au « pied de la lettre ses rodomontades, jactances et va- « nités. Il faut en supporter comme d'un homme qui ne « sait pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui, et de « se vanter excessivement lui-même, que de bien faire « lorsqu'il se trouve à une occasion, le cul sur la selle « et l'épée à la main(1). » Il lui auroit fallu une suite d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit ; faute de cela, il donna dans toutes les dépenses et dans tous les excès du luxe. L'énormité de ses pertes au jeu l'effrayoit lui-même : « Je ne sais, disoit-il, si je mour- « rai sur un échafaud, mais je sais bien que je mourrai « à l'hôpital » ; funeste alternative, qui, en effet, attend quelquefois les joueurs effrénés. Biron éprouva que, du gros jeu au crime, il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritoit contre le roi, qui le laissoit manquer d'argent, il blâmoit son avarice et son ingratitude : jamais, à l'en croire, le monarque n'avoit assez payé ses services : il regrettoit ces temps de troubles, où le pillage remplissoit les vides de sa prodigalité, et, pour fournir à ses profusions, tout lui paroissoit permis, dût-il replonger le royaume dans les horreurs de la guerre civile, d'où sa valeur avoit contribué à le tirer.

Les Espagnols surent bien mettre à profit ces dispo-

(1) Sully, t. II, ch. 4, p. 10.

sitions. Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins, ils ne se soutenoient plus contre Henri IV que par des artifices, et que, ne pouvant vaincre ses généraux, ils tâchoient de les corrompre : ils tentèrent dès-lors la fidélité de Biron ; mais ils ne remportèrent que des politesses vagues. Pendant le siége d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances ; ils savoient sans doute que le maréchal étoit un de ceux qui auroient voulu partager la France en grands fiefs : de plus, ils remarquèrent que Biron, qui jusqu'alors avoit paru très indifférent sur les pratiques de la religion, affectoit beaucoup de zéle pour elle ; qu'il portoit un chapelet, fréquentoit les églises, parloit avec éloge des zélés de la ligue, et se donnoit pour défenseur assuré des catholiques, s'ils avoient un jour besoin de son secours. Les agents d'Espagne dressèrent leur plan de séduction sur ces connoissances. Ils répandirent autour de lui des gens qui lui répétoient sans cesse qu'il étoit la seule ressource de la religion et de la liberté. Les Espagnols, lui disoient-ils, vont être forcés de faire la paix : le roi deviendra tout-puissant ; qui défendra les catholiques et les grands, s'il veut les opprimer ? Biron répondoit : « Quand la paix sera faite, je sais bien que les amours du « roi, les mécontentements de plusieurs, la stérilité de « ses largesses pousseront force divisions, et plus qu'il « n'en faut pour brouiller les états plus paisibles du « monde ; et quand cela manqueroit, nous en trouve- « rons en la religion tant que nous voudrons, pour « mettre les plus froids huguenots en colère, et les plus « repentants ligueurs en fureur (1). »

1599.

Ce n'étoit pas assez pour les Espagnols d'avoir pré-

(1) Matthieu, p. 488.

1599. venu le maréchal contre les desseins du roi : ils s'efforcèrent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que s'il vouloit s'attacher à l'Espagne, on travailleroit à lui former une souveraineté indépendante sur quelque frontière de France ; qu'on étoit prêt à lui fournir argent, troupes et secours de toute espèce ; et que le gage de ces promesses seroit une infante que Philippe III lui donneroit en mariage.

Malheureusement le roi ne se doutant nullement du changement qui s'opéroit dans le cœur du maréchal, le choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins. Biron y fut reçu, non seulement comme le député d'un grand roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel étoit infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à deviner ce qui pouvoit flatter son goût. Jeux, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples, fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes et femmes ne lui parloient de ses combats qu'avec une espèce d'enthousiasme. L'admiration des courtisans alloit jusqu'à la vénération. « De tous les généraux du « roi, ils n'avoient jamais, disoient-ils, redouté que « lui. C'étoit lui qui avoit mis au monarque la couronne « sur la tête. Il étoit bien fâcheux qu'il ne fût payé de « ses exploits que par quelques chétives distinctions. « Certainement, ajoutoient ceux qui avoient le secret, « le roi est jaloux de votre gloire ; vous ne devez en « attendre que des froideurs, et si vous vouliez vous « attacher à nous, nous saurions reconnoître bien au- « trement vos services. »

Ces discours n'étoient pas absolument nouveaux pour

le maréchal; il les avoit déja entendus de la bouche d'un nommé Picoté, avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis de Henri IV rendoit important. Ligueur déterminé, et connu pour tel, il n'avoit pu se faire comprendre dans aucune amnistie; ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger; il erra sur les frontières de la France, limitrophes d'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage. Étant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, gouverneur de Bourgogne, jetoit dans cette province ennemie, sous les ordres du baron de Luz son lieutenant: celui-ci l'envoya au maréchal. Picoté avoit une imagination prodigieuse, l'esprit très orné, une conversation brillante et rapide: il parloit guerre, politique, religion, avec une égale facilité, et persuadoit, parcequ'il paroissoit persuadé lui-même. Il avoit charmé le baron de Luz, qui étoit homme d'esprit, et il enchanta le maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avoient conçue pour lui, et par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureroient s'il vouloit les obliger. Les flatteries de l'Orléanois lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le retrouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations espagnoles. Il proposa nettement au maréchal un traité avec Philippe: il étoit pressant; cependant il n'obtint pas un engagement positif; le foible Biron crut beaucoup faire en promettant seulement de se joindre aux catholiques, s'ils remuoient, et il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole (1).

1599.

(1) Sully, t. I, p. 47. Matthieu, p. 490.

1599. A ces efforts se joignirent ceux de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année, pour tâcher d'obtenir du roi la cession du marquisat de Saluces, qu'il avoit envahi pendant la ligue. Ce prince, resserré entre la France et les états d'Italie appartenants à la maison d'Autriche, n'avoit pas ajouté le titre de roi à son duché; et c'étoit un des objets de son ambition. Il avoit beaucoup d'enfants, et trop peu de terres pour leur former des établissements; autre objet de desirs toujours présent à son esprit, et trop capable de lui inspirer le goût des usurpations.

Quoique disgracié dans sa taille, il étoit aimable, et joignoit à une physionomie spirituelle des manières polies et engageantes. Il parloit bien, la franchise étoit sur ses lévres et la dissimulation dans son cœur. Il avoit des ministres habiles, et il les trompoit le premier, afin qu'ils pussent mieux tromper les autres. Emmanuel se méloit de toutes les négociations. Le moment où il signoit un traité avec une cour étoit celui où elle devoit le plus se défier de lui, parcequ'il en faisoit un contraire avec le prince ennemi. On le craignoit, parcequ'il étoit fertile en expédients, peu délicat sur la justice des moyens, toujours armé et bon général.

Tous ces avantages ne l'avoient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête : il s'étoit presque toujours trouvé en tête François de Bonne, sieur de Lesdiguières, qui, sans être secouru du roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement le patrimoine de sa couronne, et somma Emmanuel de restituer ce qu'il tenoit

du marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parcequ'on ne lui laissoit point de milieu entre l'alternative de rendre tout ou d'avoir la guerre; néanmoins il proposa d'abord un arbitrage, ensuite un échange, enfin un dépôt entre les mains du pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France, voir s'il ne trouveroit pas dans la facilité du roi ou dans quelques intrigues de cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance. 1599.

Le roi le devina. « Cet homme, dit-il, pense être si « éloquent, subtil, fin et rusé, qu'il est capable de cir- « convenir et abuser tout le monde : or, il y a long- « temps qu'il m'amuse de belles paroles, je lui ferai voir « que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se « laisser duper. »

Le monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel étoit de tenter si par de *déceptives cajoleries*, il ne pourroit pas séduire quelqu'un, former des complots, et donner au roi assez d'occupation chez lui pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du roi se rencontra juste. Les ministres d'Emmanuel lui avoient mandé qu'il trouveroit en France une foule de mécontents, qui n'attendoient que de l'appui et un chef : il crut donc qu'il n'avoit qu'à se montrer pour animer le parti. « Mais il ne connoissoit « pas, dit Sully, la légèreté des hommes, et sur-tout des « courtisans françois, qui, comme ils s'altèrent pour « un rien, s'apaisent aussi de même; il ne leur faut « qu'une œillade, un sourire, une louange, une parole « gracieuse de leur roi, pour changer les cœurs les plus

1599. « ulcérés, et leur faire protester d'employer bien et vie « pour son service. »

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva, en effet, comme on trouve dans toutes les cours, des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces caractères ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigants, et sur-tout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés, pendant les derniers troubles, à se mêler de tout; mais, de ces membres épars et isolés, il ne put former un corps comme il se l'étoit proposé.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le roi lui déclara, à son arrivée, qu'ils ne parleroient pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seroient traitées par des commissaires, qui furent nommés. On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques : les courtisans l'imitèrent; à l'exemple du monarque, ils s'efforcèrent de rendre au duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel paroissoit ne s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles et des autres divertissements qu'on lui offroit; mais ne perdant jamais de vue son objet, il se servoit de la confiance que le plaisir établit souvent entre les hommes pour sonder les dispositions des principaux seigneurs à l'égard du roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différents motifs. Épernon, par exemple, qui avoit été favori très puissant sous Henri III, ne pouvoit s'accoutumer à n'être qu'estimé, et peut-être craint, sous Henri IV. Les ducs de Bouillon et de La Trémouille, auxquels la

guerre et la confiance du parti huguenot donnoient autrefois tant de considération, ne se voyoient qu'avec peine menacés, par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus que de simples courtisans. Le comte d'Auvergne étoit rongé de dépit de ce que le roi, toujours foible pour la marquise de Verneuil, sa sœur, ne vouloit pas l'être assez pour l'épouser; et Biron, le malheureux Biron, s'exhaloit en plaintes frivoles, qu'il vouloit faire croire importantes, et qui marquoient plus de désordre dans son esprit que de corruption dans son cœur. 1599.

Emmanuel se plaignant lui-même, et entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontents, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrètes et des entrevues nocturnes, dans lesquelles il tâchoit d'aboucher ensemble plusieurs seigneurs, afin de donner à leur intelligence un air de conjuration, et qu'ils ne pussent plus reculer, se voyant réunis et tous également intéressés à abaisser la puissance royale: ils convenoient assez qu'ils devoient s'entr'aider à secouer le joug; mais, quand il étoit question de fixer les moyens de s'engager, le duc de Savoie les trouvoit froids et peu empressés; ils se renvoyoient l'un à l'autre le risque des premières démarches; il n'y eut que Biron qui, incapable de dissimulation et de crainte, se livra sans réserve.

Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés 1600.
qui allumoient son courroux contre le roi. Le duc de Savoie lui disoit que ce prince n'aimoit pas la noblesse de son royaume; qu'il craignoit qu'elle ne s'élevât. « Je « vais vous en donner une preuve sans réplique, lui dit « un jour l'artificieux Emmanuel : vous savez que j'ai

1600. « une nombreuse famille; j'aurois voulu établir une de « mes filles en France, et j'ai proposé au roi de vous la « donner, s'il vouloit vous faire un état sortable. »

« Quel choix faites-vous? m'a répondu Henri : cette « famille n'est pas la centième de mon royaume. — Con- « fidence pour confidence, repartit le bouillant maré- « chal, le roi m'a dit que vous êtes un fourbe, et qu'en « même temps que vous offrez de vous déclarer pour « lui contre les Espagnols, vous signez un traité d'al- « liance avec eux. » Un politique aguerri sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible que parcequ'ils lui firent voir que sa mauvaise foi étoit connue, et il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le conseil de l'arrêter : la loyauté du roi le sauva; mais le monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandonner le marquisat de Saluces. Le duc vit donc qu'il falloit ou céder, ou s'attendre à la guerre; il redoubla ses caresses auprès de Biron, ils joignirent leurs ressentiments; et, pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appela à son secours le fameux comte de Fuentes, dont les conseils et les offres étoient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il lui en restoit encore.

Don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, l'ennemi personnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, étoit gouverneur de Milan pour Philippe III, roi d'Espagne. Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvoit souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le pape, les Suisses, quoique peu endurants, tous ses voisins, souffroient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquoit pas, il les menaçoit; s'il ne renversoit

pas leurs forteresses, il en bâtissoit sur leur terrain. L'Espagne, qui gagnoit à ce manége, le laissoit faire, sauf à le désavouer quand les plaintes devenoient trop fortes : cependant elle retenoit toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentes n'étoient pas amis, mais ils se craignoient et se servoient réciproquement de digue : ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissoient; et Emmanuel étoit sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agissoit d'agir contre Henri IV (1). Il en est des haines comme des inclinations; on en chercheroit souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avoit été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existoit, soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée. Don Pedro ne parloit jamais de Henri IV qu'en termes offensants; il aimoit à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvoient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque. Il le fut au moins de complot contre l'État, et peut-être s'y crut-il autorisé par une juste réciprocité de l'exemple donné par Henri lui-même, qui se faisoit peu de scrupule des secours de tout genre qu'il prodiguoit secrétement aux Hollandois. Les préjugés nationaux nous empêchent ordinairement d'être justes à cet égard, et nous appelons trop souvent politique habile et même nécessaire dans nos princes ce que nous 1600.

(1) B[illegible]glio, t. II, p. 3. D'Ossat, t. II, p. 103. Cannaye, vol. I et I[illegible].

1600. taxons de crime dans les autres. Au reste, cet homme qui ne connoissoit pas de frein en fait de politique, ce même homme étoit dans son gouvernement juge sévère et intégre, fidèle à sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, résolu, opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvoit être que redoutable. Sitôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il falloit perdre le marquisat de Saluces ou donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur ou à y remédier (1). La Fin, qui étoit toujours auprès de Biron, et qui avoit le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avoit été jusqu'alors qu'en projet. On promit la souveraineté de la Bourgogne au maréchal, et Emmanuel ajouta à cette amorce l'offre ordinaire de la main d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'état. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepteroit toutes les conditions que le roi voudroit lui imposer; mais que si, retourné dans ses états, il jugeoit plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal souléveroit les mécontents du royaume et se joindroit à lui à leur tête.

Par suite de ces mesures et après bien des difficultés et des propositions faites par le duc de Savoie, et tendantes à conserver au moins une partie du marquisat de Saluces, il conclut enfin avec le roi. Le traité portoit qu'il rendroit purement et simplement le marquisat, ou bien qu'il le garderoit en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonette, le val de Sture, et ceux de la Perouse et de Pignerol. Emmanuel se servit

(1) Nicolas Pasquier, l. VII, p. 1300.

habilement de l'option qu'on lui laissoit pour demander un délai de dix-huit mois, à l'effet de se consulter, ainsi que les grands de ses états. Les commissaires en accordoient six, Rosny n'en vouloit point du tout. Henri prit un milieu; il en donna trois. Le duc alors signa, bien résolu de mettre à profit le temps qui lui étoit donné, pour ne point exécuter le traité. Au bout du terme, le roi l'envoya sommer de tenir sa parole. Emmanuel répondit par la demande d'un nouveau délai. Le roi refusa, et insista pour avoir le dernier mot du duc. Alors celui-ci, qui se crut assez fort des secours qu'il avoit sollicités de l'Espagne, dans l'intervalle de la négociation, et de ses liaisons avec les mécontents de France, leva le masque, et répondit insolemment qu'il ne rendroit pas le marquisat, et que si le roi entreprenoit de le lui enlever par la force, il lui donneroit de la besogne pour quarante ans. Mais Sully, qui s'attendoit au refus, avoit, comme grand maître de l'artillerie, tout préparé de longue main pour que la guerre fût courte. Ce fut l'affaire d'une campagne, qui se termina avant l'hiver. 1600.

Henri, qui ignoroit l'intrigue du maréchal, lui offrit le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaqueroit le duc avec une autre. Le maréchal se trouva dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'étoit s'ôter le moyen de cabaler dans les provinces, pendant que le roi seroit occupé à la guerre; ne le pas accepter, pendant qu'on savoit l'ardeur qu'il avoit pour ces sortes d'emplois, c'étoit s'exposer à des soupçons. Les avis étoient fort partagés dans son conseil. La Fin vouloit qu'il remerciât; le duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât, parcequ'il comp-

1600. toit que son complice, à la tête des troupes de France, seroit obligé de le ménager.

En effet, il ne tint pas au maréchal d'essuyer la honte d'échouer dans les entreprises qui lui étoient confiées; mais il ne pouvoit se laisser repousser sans collusion trop visible. Soit défaut de moyens, soit confiance dans la foiblesse des attaques, Emmanuel avoit laissé ses places sans vivres et sans munitions, abandonnées à de foibles garnisons et à de mauvais commandants; de sorte que le maréchal se donna inutilement tous les mouvements nécessaires pour les sauver. Il faisoit passer aux gouverneurs la connoissance de ses tranchées; il laissoit entrer du secours; il ne les attaquoit que par les endroits les plus forts; les exhortoit à se défendre du moins quelques jours: malgré cela, il emporta toutes les places du duc devant lesquelles il se présenta; et en deux mois, Emmanuel se vit exposé à perdre ses états, ou réduit à conclure une paix désavantageuse: situation qui désoloit Biron, et lui faisoit maudire ses propres succès (1).

Le porteur de ses avis aux capitaines ennemis, étoit Renazé, secrétaire de La Fin. Quelquefois le maréchal les donnoit par écrit, et pour lors ils étoient conçus de manière à admettre une interprétation favorable, en cas qu'ils fussent surpris. Pendant que le secrétaire étoit ainsi employé, le maître passoit rapidement du camp de Biron en Piémont, et du Piémont à Milan, d'où il rapportoit à Biron de nouvelles calomnies contre le roi; nouvelles par la manière de les rendre, car c'étoient toujours les anciennes imputations; savoir, que le mo-

(1) Sully, t. I, l. 1, p. 454. La Guesle, p. 31.

1600.

narque étoit dévoré de la plus basse jalousie contre le maréchal; que jamais il ne lui pardonneroit ses victoires, et que tôt ou tard il en changeroit les trophées en pompes funèbres. Cela se disoit en forme de reproche, de ce que Biron, quoique malgré lui, continuoit à conquérir les états du duc de Savoie. Il sembloit qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parcequ'il ne prenoit pas contre le roi les expédients qu'ils lui suggéroient. « Il se plaint qu'il est forcé de combattre, disoit « le comte de Fuentes, pendant qu'il a un moyen tout « simple de faire la paix à l'avantage de ses alliés. Il n'a « qu'à arrêter le roi quand il viendra dans son armée; « nous l'enverrons en Espagne où il sera bien traité, « et nous l'amuserons à baller et festoyer avec les « dames (1). »

Si ces discours n'arrachèrent pas à Biron son consentement à une noire trahison, du moins ils le familiarisèrent avec l'idée du crime; et peu s'en fallut que l'adresse des scélérats que le maréchal écoutoit, ne le rendît coupable d'un horrible assassinat. Ils ne cessoient de l'aigrir contre le roi; ils lui inspiroient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernements, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce prince ne pouvoit accorder. Biron étoit donc refusé: sa colère alors, sa haine, sa rage, n'avoient plus de bornes. Pendant qu'il étoit dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au roi, dont l'armée n'étoit pas éloignée, d'aller voir celle du maréchal qui assiégeoit une place ennemie. Celui-ci se doute que Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée; il

(1) La Guesle, p. 33. Matthieu, p. 516.

1600. ordonne à Renazé d'aller dire au gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, et de placer dans un autre une compagnie d'arquebusiers, qui feront feu, à certain signal, sur ceux qui paroîtront. La Fin, qui étoit présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le maréchal, marque de la surprise, et fait un geste d'improbation. « Comment! s'écrie le fou-« gueux Biron, un homme qui veut me ruiner, un « homme qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas droit de « m'en venger? » Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avoit inspirées. La résolution qui en étoit une suite « ne passa pas, dit-il lui-même en s'excu-« sant, ne passa pas les termes d'une première pensée, « enveloppée dans les nuées de sa colère et de son dépit. » Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, et empêcha le roi de se rendre à l'endroit funeste où son courage ordinaire auroit pu le porter.

Pour peu qu'un conspirateur montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudioit le maréchal, jugea d'après cette conjoncture, qu'il ne seroit pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venoit à en ressentir, ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arrachoit quelques uns.

Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires qui pouvoient contribuer à sa justification; et quand le maréchal lui ordonnoit de les brûler en sa présence, il les détournoit adroitement, et en jetoit d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnoit pas pour cela les négociations du duc de Biron, dont il restoit toujours le principal instrument. En no-

vembre, il fit à Milan un nouveau traité, qu'il eut ordre du maréchal de ne point signer. On y convenoit que le duc de Savoie pouvoit faire la paix, puisque la rapidité des conquêtes des armées françoises l'y contraignoit; mais qu'aussitôt que les armées seroient retirées, il romproit cette paix; qu'alors les Espagnols interviendroient dans la guerre; qu'ils donneroient au duc de Biron le titre et l'autorité de lieutenant-général de leur couronne, et qu'ils lui assureroient la propriété de la Bourgogne, avec la main d'une princesse de Savoie; que si la guerre tournoit mal, l'Espagne, en faisant la paix, donneroit au maréchal un million d'or comptant, et six cent mille écus de rente à toucher par-tout où il voudroit. Cependant, comme ce n'étoit qu'à regret que Emmanuel abandonnoit ses prétentions, et plioit sous les conditions que la France lui imposoit, il traîna la guerre le plus long-temps qu'il put, suspendant l'activité des armes du roi par des projets de traités, dont il reculoit la conclusion quand on étoit prêt à finir. 1600.

Pendant ce temps, Henri IV, dont la présence ne paroissoit plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse. Depuis plusieurs mois, on travailloit à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étoient d'accord, l'affaire n'éprouva du côté de Rome que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce sur la parenté au troisième degré, et sur le défaut de consentement libre de l'époux et de l'épouse, qui avoient été forcés par Charles IX. Dégagé de ces nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, fille de François II, grand duc de Florence. Elle avoit 26 ans, âge propre à faire espérer une prompte fécon-

1600. dité, que les François desiroient afin de n'être point exposés à des guerres civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence et épanchement de joie, comme une félicité publique.

1601. A la conclusion de ce mariage, se joignit la conclusion de la paix avec la Savoie ; nouveau sujet de fêtes et de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions autres que celles du traité qu'il avoit signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il savoit jouir de quelque crédit auprès du roi : princes, rois, le pape lui-même ; mais en vain. Henri tint ferme, et tout ce qu'il accorda fut que le premier traité seroit exécuté, que le duc de Savoie garderoit le marquisat de Saluces, mais qu'il donneroit en échange la Bresse, le Bugey, et les bords du Rhône, de l'un et de l'autre côté jusqu'à Lyon. A ce prix, Emmanuel racheta ses états, dont il avoit été dépouillé, et fit d'ailleurs, ainsi que le disoit Lesdiguières, « une paix de prince, tandis « que Henri faisoit une paix de marchand. »

Biron éprouva aussi l'indulgence du monarque. Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins, n'avoient pu se faire sans que le roi en eût quelque connoissance. Il prit un jour à part le maréchal, dans le cloître des cordeliers de Lyon, et lui demanda, sous promesse de pardon, en quoi consistoient les intelligences qu'il avoit eues avec les ennemis de l'état, quel en étoit le but et la cause. Sur ses intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudroit n'avoir pas à se reprocher, le coupable omit les détails, et ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but et à leur cause, il confessa qu'il avoit été flatté de l'idée

d'épouser une princesse de Savoie ; que cependant il ne se seroit pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein de bonté, l'embrassa, et lui dit : « bien, maréchal, ne te souvienne jamais de Bourg, et « je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé » ; mais en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute seroit mortelle (1). 1601.

Biron racontant au duc d'Epernon la conversation qu'il venoit d'avoir avec le roi, et combien il en étoit satisfait : « Je m'en réjouis, lui dit le vieux courtisan ; « mais vous devriez desirer une abolition, car les pé« chés de cette qualité ne se remettent pas comme « cela. — Une abolition, répondit le maréchal, sera-t« elle plus sûre que la parole du roi ? Et s'il faut une « abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres ? » Il oublioit que la puissance royale commençoit à prendre le dessus, et qu'en fait de crime d'état, elle ne distingue pas entre les coupables (2).

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue ; il l'auroit peut-être arraché à la séduction, parceque le maréchal ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on auroit exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se seroit imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi que, sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le pardon, et que, sensible à la bonté du souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auroient rendu ingrat ; au lieu qu'après sa grace, loin d'être soulagé, il se trouva comme

(1) Mém. Rec. 4e partie, p. 292. — (2) Matthieu, p. 492.

1601. entre deux feux ; bourrelé du côté du roi, qui, d'un moment à l'autre, pouvoit connoître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences ; embarrassé du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvoient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignoit sur-tout Renazé, et les autres complices subalternes qu'il avoit employés, ils tenoient son sort entre leurs mains, et il ne falloit qu'une indiscrétion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'état, qui le flattoient toujours ; mais il changea d'entremetteurs auprès deux, persuadé que quand même on viendroit à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvriroit tout.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimoit. Comme il le connoissoit avide d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la reine Elisabeth sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de temps après que cette princesse eut laissé périr sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé eut plus de part à son supplice que la politique d'état. Cependant il faut avouer qu'il s'étoit rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Elisabeth raconta à Biron avec attendrissement les erreurs du comte, l'abus qu'il avoit fait de ses bontés, et les ressources qu'il auroit trouvées dans son indulgence : elle dit qu'elle avoit tout tenté pour le sauver ; qu'elle n'exigeoit qu'un aveu, qu'une

soumission, qu'il daignât seulement demander grace. 1601.
Puis, fixant tout-à-coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venoit de faire paroître, et se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit: « Si j'étois à la place du roi mon frère, il y auroit des « têtes coupées aussi bien à Paris qu'à Londres: Dieu « veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence; « pour moi, je n'aurois jamais pitié de ceux qui trou- « blent un état. » On remarqua qu'en rendant compte de son ambassade, Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venoit d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la cour, et dont les chefs n'auroient jamais dû causer du chagrin au roi. Le premier, Henri de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, devoit tout à Henri IV, qui l'avoit choisi, entre tous les seigneurs de sa cour, pour lui faire épouser Charlotte de La Marck, souveraine de Sedan, dont la main étoit à sa disposition. Le second, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, étoit perpétuellement comblé des faveurs du roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il étoit fils naturel, que par égard pour Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il étoit frère utérin. L'un et l'autre, oubliant ce qu'ils possédoient et de qui ils le tenoient, ne songeoient qu'à en acquérir davantage. Le duc de Bouillon étoit dévoré du desir d'agrandir sa souveraineté, et croyoit ne pouvoir y parvenir qu'en renouvelant les troubles. Le comte d'Auvergne avoit conçu le projet de faire retomber la couronne dans sa famille, et la fécon-

1601. dité de la reine ne lui paroissoit pas même un obstacle dont on dût s'embarrasser (1).

Marie de Médicis, dans le cours de la première année de son mariage, avoit rendu le roi père d'un dauphin. Ce bonheur n'empêchoit pas le monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées et peu secrètes chagrinoient son épouse, qui ne lui cachoit pas son dépit. De là naissoient des froideurs et des picoteries qui, dans la maison d'un particulier, seroient restées sans conséquence, mais qui, dans la cour d'un roi, influoient sur le sort du royaume. Henriette d'Entragues avoit aussi donné au roi deux fils; elle prétendoit n'être devenue mère que sous la foi d'une promesse de mariage, antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avoit signifié à Lyon une opposition, dont on ne tint pas compte. Cependant elle n'en croyoit pas moins avoir assuré à son fils des droits qu'elle pouvoit faire valoir. Il s'agissoit d'abord de faire déclarer nul le mariage du roi, et le dauphin illégitime; projet chimérique : mais quelle chose ne fait pas croire possible le desir de régner et de supplanter une rivale? Henriette employa pour se satisfaire les armes du sexe le plus foible, les charmes et la malice : par les premiers, elle retenoit tyranniquement le roi sous son empire; la seconde lui servoit à éloigner Henri de son épouse. La favorite possédoit supérieurement le talent de contrefaire, et, dans les moments de gaieté, elle imitoit plaisamment le ton de la reine, ses manières, son accent et son idiome mêlé d'italien et de françois : le roi rioit de ces folies, mais

(1) Sully, t. I, liv. 2, p. 43.

la reine, à qui on le rapportoit, entroit en fureur, et demandoit vengeance. Henri tâchoit d'éluder : il ne vouloit pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendoit n'être faites que pour l'amuser. Marie, au contraire, insistoit; et voyant que le roi la payoit de défaites, elle croyoit sa rivale préférée, éclatoit en reproches, et donnoit publiquement des scènes d'humeur et de dépit, qui faisoient de vives impressions sur l'ame sensible du monarque. Henriette se flattoit que ces scènes multipliées aigriroient à la fin l'époux, et pourroient lui faire prendre un parti violent, comme de renvoyer la princesse à Florence. Elle trouvoit tout simple que le roi la reconnût ensuite pour véritable reine, en vertu de la promesse de mariage, et qu'il donnât le titre de dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la marquise de Verneuil joua dans cette affaire, il n'étoit pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible, qu'à captiver un prince facile. Le duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son temps, joua le second : il formoit des plans, discutoit les difficultés, concertoit les moyens, rassuroit ceux que le danger auroit pu effrayer : il paroissoit s'avancer plus que les autres complices; mais il avoit soin de ne laisser derrière lui ni écrits, ni traces qui pussent le déceler. Le comte d'Auvergne, homme entreprenant et téméraire, arboroit hardiment l'étendard de la révolte; il parcouroit les provinces au-delà de la Loire, où il sembloit avoir fixé son séjour : il s'y concilioit la noblesse par des égards, le clergé par une grande affectation de catholicité, et le peuple par une feinte compassion de la misère qu'il souffroit sous le poids des impôts dont il étoit accablé.

1601.

1601. Pour Biron, on le destinoit à commander les troupes, tant celles que fourniroit l'Espagne, que celles qui seroient levées en France. On devoit, lui disoient les flatteurs, l'opposer à Henri IV; idée capable toute seule de piquer sa vanité et de lui faire oublier son devoir. Ils ne manquoient pas de lui insinuer qu'un homme qui auroit forcé le roi à placer sur le trône l'épouse légitime, et à reconnoître le véritable héritier, ne devoit pas s'attendre à moins qu'à une souveraineté, ou à toute autre récompense qu'il desireroit. Ainsi le duc de Bouillon étoit l'ame de la conspiration, le comte d'Auvergne en étoit, pour ainsi dire, la trompette, et Biron, le bras. Pris à part, chacun en particulier auroit été peu redoutable; mais unis ensemble, et avec beaucoup d'autres qui ne se montroient pas encore, attaquant le roi, l'un à la cour, les autres dans les provinces, d'autres encore sur les frontières, ils pouvoient occasioner dans l'état, des mouvements très dangereux.

1602. Henri IV en eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avoit de la fermentation dans le Poitou et dans les provinces adjacentes: il part avec sa promptitude ordinaire; il se montre à ses peuples sans troupes et sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs plaintes. Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les priviléges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, et bâtir de tous côtés des citadelles, pour gouverner en despote qui ne connoît ni frein ni lois. Le roi s'explique sur tous ces sujets avec les députés des corps: il leur fait voir qu'ils sont trompés; que ses intentions pour le soulagement des peuples sont pures et droites. « Quant aux citadelles, dit-il, celles que je

« voudrai faire ne seront bâties que dans le cœur de « mes sujets. » Henri avoit cette affabilité, ce ton de vérité qui persuadent. Sa présence et ses discours calmèrent toutes les craintes ; les murmures cessèrent, et il revint triomphant de la malice de ses ennemis. 1602.

Mais elle existoit toujours à la cour comme dans un volcan dont les explosions indiquoient une inflammation très étendue, et dont le vrai foyer restoit caché. Le roi, certain qu'il y avoit des projets, sans en connoître précisément le but ni les auteurs, vivoit dans les alarmes. Dufresne Canaye, son ambassadeur à Venise, ministre pénétrant et infatigable, qui étendoit ses correspondances dans toute l'Italie, lui mandoit qu'on voyoit souvent des François à Milan et à Turin ; qu'ils s'enveloppoient dans l'ombre du mystère, et qu'ils avoient, de nuit, de fréquentes conférences avec les ministres de ces deux cours. Dufresne nommoit les uns, désignoit les autres, marquoit heure par heure leurs démarches, décrivoit jusqu'à leurs habits, leur contenance et leurs gestes. Il mandoit de plus qu'on déchiroit le roi en Italie au sujet de ses mœurs ; qu'on décrioit son gouvernement, pour répandre sur lui une espèce de mépris ; qu'on rabaissoit sa puissance, afin de persuader à ses alliés qu'il étoit hors d'état de les secourir dans le besoin ; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençoient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, et à se défier de la France (1).

On est étonné de voir avec quelle indifférence les ministres et le roi lui-même recevoient ces avertisse-

(1) Canaye, t. I, *passim*.

1602. ments. Ils poussèrent l'indolence jusqu'à négliger de faire passer à Dufresne l'argent nécessaire au paiement de ses espions; il ne demandoit qu'une somme modique pour faire enlever un de ces mauvais François, qui auroit peut-être révélé toute l'intrigue, et on la refusa: mais Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron que par ses propres ministres (1).

Depuis son retour d'Angleterre, le maréchal parut peu à la cour; encore étoit-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisoit, quelquefois rêveur, impatient, colère, tel qu'on voit des gens qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, et s'obstinent contre le cri de leur conscience. Ses soucis n'étoient pas sans cause. Son intimité avec La Fin commençoit à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'étoit glissé entre eux des soupçons; le comte de Fuentes, plus fin que le maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il seroit homme à les trahir. Sans lui rien témoigner, il le renvoya en France, et l'engagea, sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étoient donnés à Emmanuel, et La Fin y auroit au moins perdu sa liberté: mais, soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, et il chargea de la commission pour la Savoie Renazé, son secrétaire, qui fut arrêté et renfermé dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne, sa patrie, La Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation; il se voit au milieu de la France qu'il trahit, sans asile chez les étrangers, aux-

(1) Canaye, t. I, p. 350.

quels il est suspect. En vain il porte des plaintes au duc de Biron sur la captivité de son secrétaire ; il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, et dont on a été obligé d'étouffer la voix dans le tombeau. Le maréchal lui conseille de ne faire ni recherches ni menaces à l'occasion de ce complice, mais au contraire, tant la crainte est cruelle, de se défaire secrètement de ceux dont il a été accompagné dans ses voyages, et qui pourroient donner des lumières sur ses démarches : affreuses précautions qui font connoître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, sur-tout n'étant plus nécessaire. 1602.

Or, depuis le pardon de Lyon, le maréchal, fidèle à la résolution qu'il avoit prise de changer ses entremetteurs, ne s'étoit presque pas servi de La Fin. Il donnoit toute sa confiance au baron de Luz. Ses voyages à Milan et à Turin, il les faisoit faire par Hébert, son secrétaire, qui prenoit des prétextes de pélerinages, ou d'aller acheter des armes et des étoffes en Italie, ou d'y conduire de jeunes gentilshommes qu'on vouloit faire voyager. La Fin, qui s'étoit servi des mêmes défaites, ne se trompoit pas sur leur but. Il en tiroit cette conséquence, que le duc de Biron avoit toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employoit d'autres agents. Par le moyen des habitudes qu'il conservoit dans la maison du maréchal, il étoit aussi instruit de sa conduite personnelle : on l'avertissoit que Biron s'éloignoit du roi ; qu'il affectoit de mépriser ses bonnes graces et de le braver, et qu'en même temps il ne prenoit aucune précaution ni pour se défendre, ni du moins pour se sauver, si on découvroit quelque chose. De toutes ces circonstances, La

1602. Fin conclut que Biron couroit à sa perte : pour lui, il prend son parti, et demande une audience au roi.

Chose étonnante ! dans le temps où les yeux et les oreilles tant du roi que des ministres auroient dû être perpétuellement ouverts, la demande de La Fin fut négligée ; et peut-être l'auroit-on oubliée tout-à-fait, s'il n'étoit survenu un fugitif de Piémont, qui en dit assez au roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que La Fin avoit à révéler. On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui seroit accordée, et de la conduite qu'il tiendroit pour ne pas alarmer le maréchal. Quant à la récompense, La Fin ne demanda que sa grace, et elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour soustraire son intelligence avec le roi à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au maréchal qu'il avoit une affaire de famille qui exigeoit sa présence à la cour ; que, s'il ne s'y rendoit pas dans une circonstance aussi importante, on pourroit mal juger des raisons qui le retiendroient en province ; qu'il hésitoit cependant de paroître à la cour, dans la crainte de lui donner des soupçons, et qu'il s'abandonnoit à sa décision. Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à La Fin ; et celui-ci vint à Fontainebleau, de l'aveu du maréchal, et sans aucun soupçon de sa part (1).

Le roi l'interrogea lui-même. « Connoissant, dit La « Guesle (2), le naturel des guerriers, qui parlent beau- « coup, mais que le son de la trompette fait agir autre- « ment », il ne fit pas grand cas des dépositions du délateur tant qu'elles se bornèrent à des discours ; mais, quand il montra les papiers qu'il avoit dérobés à la vi-

(1) La Guesle, p. 51. — (2) Page 53.

gilance du maréchal, Henri, trop convaincu, écrivit à Sully : « Mon ami, venez me trouver en diligence pour « chose qui importe à mon service, votre honneur, et « le commun contentement de tous deux (1). » Le ministre vole ; il trouve le roi à cheval, partant pour la chasse, où il alloit faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sully, et, lui serrant la tête contre son cœur, lui dit en soupirant : « Mon ami, il y a bien des « nouvelles ; toutes les conspirations contre moi et mon « état, dont nous ne faisions que nous douter, sont « maintenant découvertes. » Il raconte ensuite à son ministre que c'est La Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer. « Mais, dit-il, il enve- « loppe dans sa déposition beaucoup de gens, même « des plus grands : or, devinez. — Moi, sire, répondit « Sully, deviner un homme qui soit traître ! c'est ce que « je ne ferai jamais. » Henri presse de nouveau Sully, qui résiste toujours ; enfin il lui dit en souriant : « M. de « Rosny en est ; le connoissez-vous bien ? » Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette imposture, qui se détruisoit d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de La Fin avec Villeroy et le chancelier de Bellièvre.

1602.

Le résultat de leur examen fut qu'il falloit mander à la cour le maréchal de Biron, et qu'il y avoit assez de preuves pour l'arrêter. C'étoit une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvoit alors paroître délicate ; car La Fin déclaroit, à la vérité, ce qui s'étoit passé pendant qu'il avoit eu la confiance du maréchal, c'est-à-dire jusqu'au pardon de Lyon : ainsi,

(1) Sully, t. I, p. 15, 31 et 45.

1602. jusque-là, tout étoit connu, et il n'y avoit rien à craindre; mais, depuis ce temps, ne pouvoit-il pas s'être formé des complots plus redoutables? Ne pouvoit-il pas se faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre et plus accrédités; que les mesures fussent mieux prises; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du royaume? Il étoit donc important de ne point alarmer Biron, qui auroit pu ou se sauver et emporter avec lui son secret, par conséquent laisser toujours le roi dans le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, et embraser toute la France.

Il avoit envoyé à la cour le baron de Luz, pour sonder le terrain. Le roi s'exprima avec lui, sur le compte de Biron, en termes obligeants; et en effet, malgré le crime du maréchal, Henri ne pouvoit se défendre d'un retour de tendresse pour lui et les autres coupables. « S'ils pleurent, disoit-il, je pleurerai avec eux; s'ils se « souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai ce « que je leur dois; ils me trouveront aussi plein de clé« mence qu'ils sont vides de bonnes affections : je ne « voudrois pas que le maréchal de Biron fût le premier « exemple de la sévérité de ma justice, et que mon régne, « qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme et se« rein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres « et d'éclairs. (1). »

Que ne sut-il, l'infortuné maréchal, les dispositions favorables de son maître! Mais, trompé par La Fin, trompé par ses amis qui croyoient La Fin sincère, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il

(1) Matthieu, p. 494.

délibéra cependant s'il s'exposeroit à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la cour lui conseillèrent secrétement de se mettre en sûreté ; mais il étoit déja trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de renouveler les poudres et les autres munitions de guerre et de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles, Sully les avoit retirées sans y en substituer d'autres ; de sorte que la province sur laquelle Biron comptoit se trouvoit sans défense, sans qu'il s'en fût aperçu. 1602.

Le duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 juin. Son entrée à la cour fut un spectacle. On avoit observé que La Fin avoit de fréquentes conférences avec le ministre ; que souvent il sortoit de la maison du chancelier bien avant dans la nuit, et que le roi s'y trouvoit quelquefois. Il n'en falloit pas davantage pour rendre les courtisans attentifs à la contenance du maréchal ; elle fut fière et hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre La Fin lui glissa dans l'oreille : « Bon courage, « mon maître ! ils ne savent rien. » Cependant, comme ses affaires étoient déja le sujet des conversations ; comme on soupçonnoit qu'il n'étoit pas exempt de reproches, sans qu'on sût précisément jusqu'à quel point il en méritoit, on lui auroit desiré moins de présomption. « Il ne trouva, dit Matthieu, personne qui parlât « pour son orgueil, et chacun auroit intercédé pour son « humilité (1). »

Il aborda le roi avec assurance. Henri le reçut avec bonté, le conduisit dans ses jardins, parcourut avec lui ses appartements, et lui fit voir les ornements qu'il

(1) Matthieu, p. 408.

1602. y avoit ajoutés; de temps en temps, il mettoit en avant des propos capables d'amener une confidence : mais Biron regardoit négligemment, écoutoit comme malgré lui, répondoit dédaigneusement, et même avec insolence (1); il étoit venu, disoit-il, non pour se justifier, mais pour connoître ses calomniateurs et en tirer vengeance. Le roi lui fit entendre assez clairement qu'il étoit instruit, le conjura de lui ouvrir son cœur, lui dit qu'il vouloit tenir l'aveu entier de lui-même; à cette condition, il lui offrit un pardon général et ses bonnes graces. Voyant que, malgré tant d'avances, il ne gagnoit rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques uns de ses amis, dont les instances ne réussirent pas davantage. « Mon ami, disoit tristement le monarque à Sully, « voilà un malheureux homme que le maréchal; j'ai « envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est « passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me « fait pitié; mon cœur ne se peut porter à faire du mal « à un homme qui a du courage, duquel je me suis si « long-temps servi, et qui m'a été si familier. Mais toute « mon appréhension est que, quand je lui aurai par- « donné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni « à mon état (2). »

(1) Sur une des cheminées de Fontainebleau on avoit placé le roi en relief, sous la figure d'un conquérant entouré de trophées. « Eh « bien! mon cousin, dit Henri au maréchal, en lui montrant ce por- « trait, si le roi d'Espagne m'avoit vu comme cela, que diroit-il? — « Sire, il ne vous craindroit guère », répondit Biron d'un ton moqueur. Le monarque jeta sur le maréchal une œillade de colère, qui sans doute le fit rentrer en lui-même; car il ajouta sur-le-champ: « J'entends, sire, en cette statue, et non pas en votre personne. » Le roi lui répondit avec un sourire amer : « Bien, monsieur le maré- « chal. » Voyez Cayet, p. 289.

(2) Matthieu, p. 499. Sully, t. II, p. 48.

Si Henri-le-Grand avoit ces craintes, quelles devoient être les terreurs de Marie de Médicis! Une reine, une mère, qui se voyoit menacée elle-même d'être chassée du trône, et de voir arracher le sceptre à son fils! Car La Fin déposoit avoir entendu dire au comte de Fuentes « que « jamais l'état d'Espagne ne se fieroit aux François, si « ce n'étoit qu'ils fassent faillir la race des princes du « sang, en commençant par le roi et son dauphin », et que l'intention du maréchal étoit de renverser toute la France. On ne sait, à la vérité, cet affreux projet que par un complice qui cherchoit peut-être à se faire valoir, et cette sorte de preuve n'est pas toujours convaincante: mais, comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron avoit dit « qu'il n'y avoit qu'un coup d'épée qui « pût l'empêcher d'être souverain »; et d'un homme assez imprudent pour laisser échapper ce propos, il étoit pardonnable d'appréhender des extrémités fâcheuses ou un coup de désespoir. L'intérêt que la reine avoit dans cette affaire ne permit pas au roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appela aux conseils qui se tinrent à ce sujet; et ce furent peut-être ses frayeurs et ses larmes qui arrachèrent à la justice du monarque les derniers ordres contre l'infortuné Biron. « Mais au- « paravant, dit le roi, je lui veux dire encore que, s'il « se laisse mener par justice, il ne s'attende plus à grace « quelconque de moi (1). »

1602.

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer et causer, sans qu'il paroisse ébranlé ni inquiet. Enfin, comme la nuit s'avançoit, il

(1) Histoire de la vie de Biron, p. 47. Matthieu, p. 415.

1602. l'appelle dans sa chambre; et, faisant un dernier effort, lui dit : « Maréchal, c'est de votre bouche que je veux « savoir ce dont, à mon regret, je suis trop éclairci. Je « vous assure de votre grace, quelque chose que vous « ayez commise contre moi. Le confessant librement, « je vous couvrirai du manteau de ma protection, et « l'oublierai pour jamais. — Oh! c'est trop, répondit « l'obstiné Biron, c'est trop presser un homme de bien « qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. « — Plût à Dieu, répliqua le roi! mais je vois bien que « je n'apprendrai rien de vous, je vais voir si le comte « d'Auvergne m'en dira davantage. » Il sort sous ce prétexte, examine par lui-même si ce qu'il avoit ordonné étoit prêt. En rentrant dans sa chambre, il congédie tout le monde; et, s'adressant au maréchal, il lui dit : « Adieu, baron de Biron; vous savez ce que je vous ai « dit (1). »

Il étoit encore temps; Biron, prosterné aux pieds du monarque attendri, auroit obtenu grace : mais trop altier pour fléchir, il sort; la porte se ferme. Aussitôt Vitri, capitaine des gardes, le saisit par le bras et lui demande son épée. « Mon épée! s'écrie le maréchal, « mon épée qui a tant fait de bons services! » Il la détache cependant et demande à parler au roi; mais il avoit laissé passer le moment de la clémence, et ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des gardes, il eut l'imprudence de dire : « Vous voyez comme « on traite les bons catholiques »! parole qui n'émut personne.

Dans le même temps, Praslin, autre capitaine des

(1) Sully, t. I, p. 49. Matthieu, p. 503.

gardes, demandoit l'épée au comte d'Auvergne : « Tiens, prends-la, dit-il sans se déconcerter; elle n'a « jamais tué que des sangliers : si tu m'avois averti de « ceci, il y a deux heures que je dormirois. » En effet, il se coucha tranquillement et dormit. Le maréchal, au contraire, passa la nuit dans son manteau, livré à la plus grande agitation; il se promenoit à grands pas, frappoit du poing contre les murailles; il apostrophoit les gardes, se parloit à lui-même, se reprochoit de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avoit donné de se sauver; il prioit qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre; il s'interrompoit ensuite, en se rappelant qu'il étoit prisonnier, et qu'il n'y avoit plus là personne pour lui obéir. Infortuné! qui commençoit à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve pour un homme accoutumé à l'empressement de la foule, compagne de la grandeur. 1602.

Le lendemain, le maréchal et le comte d'Auvergne furent transférés par eau de Fontainebleau à la Bastille. Le roi donna, le 18, des lettres-patentes qui attribuoient le procès au parlement. Il fut instruit par Achille du Harlay, premier président, Nicolas Potier, aussi président, assistés d'Étienne Fleury et Philibert Thurin, conseillers, nommés rapporteurs.

Avant toute action juridique, les parents et les alliés du maréchal obtinrent permission de se jeter aux pieds du roi. Le duc de La Force portoit la parole. Il rappela les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que son supplice feroit rejaillir sur elle, et il employa tout ce que le sujet pouvoit fournir de pathétique pour fléchir la justice du monarque, et ranimer

dans son cœur les sentiments de son ancienne bonté.
1602. Henri l'écouta d'un air pénétré; puis reprenant les points de sa harangue, il leur dit que ces sortes de punitions ne déshonoroient pas les familles; et il le prouva par son propre exemple : « Car, dit-il, je ne me fais pas « honte d'être descendu des Armagnacs et du comte de « Saint-Paul, qui ont péri sur l'échafaud. Quant à la « clémence dont vous voulez que j'use à l'égard du sieur « de Biron, ce ne seroit miséricorde, mais cruauté. S'il « n'y alloit que de mon intérêt particulier, je lui par-« donnerois comme je lui pardonne de bon cœur; mais « il y va de mon état, auquel je dois beaucoup, de mes « enfants que j'ai mis au monde, qui pourroient me re-« procher, et tout mon royaume, si je venois à défail-« lir, que j'ai laissé un mal que je connoissois. Je lais-« serai faire le cours de la justice : vous verrez le juge-« ment qui en sera porté. J'apporterai ce que je pour-« rai à son innocence. Je vous permets d'y faire ce que « vous pourrez, jusqu'à ce qu'on connoisse qu'il soit « criminel de lése-majesté; car alors le père ne peut « solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme « pour le mari, ni le frère pour le frère (1). »

L'historien Matthieu remarque qu'entre les papiers produits par La Fin, on en choisit vingt-sept, « non « ceux qui concluoient le plus contre Biron, mais ceux « qui ne parloient que de lui. » En effet, entre les pièces qu'on trouve dans les différentes relations, aucune n'indique la complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon; toutes regardent exclusivement le maréchal.

L'accusation contenoit quatre chefs principaux :

(1) Vie de Biron, p. 49.

1602.

1° d'avoir eu intelligence avec l'archiduc, par Picoté, dont il payoit les voyages; 2° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de La Fin; 3° de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, et faire recevoir des échecs à l'armée royale; 4° d'avoir averti le gouverneur de Sainte-Catherine de pointer le canon sur un endroit où il devoit mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres et ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étoient écrits à double sens, il leur donna celui qui étoit favorable à sa cause; et ainsi il ôta à cette preuve, pour le moment, toute sa force. Les juges lui demandèrent ensuite s'il avoit quelque reproche à produire contre La Fin. Loin d'en faire aucun, il répondit qu'il le regardoit comme un honnête homme. Aussitôt on lui lut la déposition de La Fin, qui expliquoit les mêmes piéces dans le sens le plus naturel, et tout contraire à celui que Biron avoit donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre La Fin, dit que c'étoit un traître, un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces piéces restoit incertain, parceque La Fin en donnoit un et Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il auroit fallu un nouveau témoin non récusé par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre : c'est ce qui arriva d'une manière accablante pour le maréchal. « Si Renazé étoit ici, s'écria-t-il, il donneroit « le démenti à La Fin. » A peine avoit-il parlé, que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce pri-

1602. sonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du duc de Savoie, et vint sans délai fortifier le témoignage de La Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé; à peine en voulut-il croire ses yeux : il ne pouvoit concevoir par quelle fatalité cet homme qu'il avoit cru mort, sortoit du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le trahissoit, et, dans le premier moment de sa surprise, il garda le silence.

Cependant il reprit ses esprits; et, se voyant convaincu sur le sens des pièces, il réclama le pardon que le roi lui avoit accordé à Lyon; mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant, par des aveux qui lui échappèrent; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit : « Je ne puis nier que je n'aie dit au roi tout « ce qui s'étoit passé; mais en lui disant que le refus de « la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout « dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris (1). » Raison excellente par-tout ailleurs que devant un tribunal établi pour juger un crime d'état; crime qui n'admet pas un pardon vague et verbal, mais qui demande une abolition spécifiée et revêtue de lettres-patentes. Le maréchal ajouta qu'il n'avoit rien machiné contre son devoir, depuis le pardon. Malheureusement la preuve qu'il fournissoit de son innocence frappoit contre lui; c'étoit une lettre, sans doute adressée à La Fin : il lui écrivoit : qu'il ne vouloit plus se mêler d'intrigues, et

(1) Matthieu, p. 510 et 511.

que la naissance du dauphin avoit dissipé *ses ombrages et ses variétés*. Or le pardon étoit du commencement de l'année 1601 ; le dauphin n'étoit né qu'à la fin de septembre même année : il s'étoit donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois, pendant lesquels Biron avoit persévéré dans *ses ombrages et ses variétés*. 1602.

Il est vraisemblable que le maréchal fixa au pardon de Lyon la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parceque, depuis ce temps, ne s'étant plus servi de La Fin, il se flattoit qu'il n'y avoit pas de preuves victorieuses contre lui ; et il ne se trompa point. Ses confidents, dans ces derniers temps, avoient été le baron de Luz, son ami, et Hébert, son secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir ; le second, appliqué à la question, en souffrit les douleurs sans rien avouer : mais on ne pouvoit se tromper sur les motifs qui l'avoient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguoit, et qu'il allât voyager dans des pays étrangers, pendant que son service auprès du maréchal étoit nécessaire. Si donc la constance et la fermeté d'Hébert lui sauvèrent la vie, elles ne purent garantir celle de son maître.

Le 23 juillet, le chancelier se rendit au parlement : les pairs qui avoient été convoqués n'y vinrent pas ; mais il s'y trouva cent douze juges. On employa trois séances à entendre le rapport du procès, et, le 27, le maréchal fut amené de la Bastille au Palais.

Le duc de Biron parut grand en cette occasion ; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir, et toute l'énergie de la douleur. Le nombre des juges, leur gravité, leur silence, objets si imposants, ne le trou-

1602. blèrent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire; il mit entre ces moyens de prétendues sorcelleries, dont il est étonnant que La Fin se soit servi (1), et plus étonnant encore, qu'une ame qui n'étoit pas foible, s'y soit laissé surprendre; preuve certaine que quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avoient empêché de faire au roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandoit : « La Fin et moi, dit-il, nous nous « étions juré de ne jamais rien révéler, et je croyois ma « conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, « La Fin lui-même m'avertit qu'il n'avoit rien avoué; « et comme j'étois très résolu de ne jamais rien exécuter « de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru « inutile de déclarer des choses qui ne devoient point « avoir de suite, et qui pouvoient nous déshonorer tous « deux. »

Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du roi en péril, il répondit qu'au contraire c'étoit La Fin qui étoit coupable de ce conseil, et qu'il l'avoit rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'état pour ménager leurs troupes et leurs places, il y opposa une énumération rapide et véhémente des choses qu'il auroit pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées,

(1) La Fin lui faisoit voir des figures de cire qui remuoient et parloient; il souffloit sur lui, le baisoit sur l'œil, lui mordoit l'oreille. Voilà ce qu'un maréchal de France dit sérieusement devant ses juges, pour se disculper d'un crime de lèse-majesté. Voyez Vie de Biron, *passim*.

dans le conseil et ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne pouvois-je pas, dit-il, me dé- 1602.
« fendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des trou-
« pes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avois
« été averti ? Une ame coupable et peinée de l'horreur
« de sa conscience, fût tombée en pièces de peur et de
« tremblement ; mais la secréte science que j'avois de
« ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me
« pouvoient donner aucune imagination de défiance.
« Je disois toujours en moi-même : j'ai trop bien servi
« le roi pour ne pas penser qu'il ne m'estime son servi-
« teur. Je ne pouvois penser que le foudre de la justice
« du roi pût offenser un homme reposant dans la tran-
« quillité de sa conscience. D'ailleurs j'étois assuré que
« le roi m'avoit pardonné, et que je ne l'avois pas offensé
« depuis le pardon (1).

Il répéta ce qu'il avoit dit aux rapporteurs pendant l'instruction. « Je ne puis nier que, dans cette occasion,
« je ne dis pas au roi tout ce qui s'étoit passé ; mais en
« lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit
« rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru
« que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir
« entrepris. Le roi ne m'auroit-il donc donné la vie
« alors, que pour me la ravir maintenant ? S'il ne lui
« plaît de considérer mes services, et les assurances
« qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse
« digne de mort. Je n'espère pas mon salut en sa justice,
« mais en la vôtre, messieurs, qui vous souviendrez
« mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bac-
« chanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai

(1) Matthieu, p. 182.

1602. « rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges. « J'implore la miséricorde du roi ; et quand je ne dirois « mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour « moi. » Puis il ajouta, en poussant un soupir : « Ma « faute est grande, messieurs : mais les grandes offenses « veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, « je me confie plus en vous, que je ne fais au roi, qui, « m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, « ne me voit que de l'œil de sa colère, et tient à vertu « de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un « acte de clémence. Ah ! il vaudroit mieux pour moi « qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois, que de « m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteu- « sement. »

Biron cessa de parler ; il eut la consolation de voir ses juges attendris, et ne se retira pas sans quelque espoir.

La cour se rassembla le 29. On alla aux opinions : la loi étoit contre l'accusé ; il avouoit qu'il avoit eu commerce avec les ennemis de l'état. Le pardon accordé à Lyon sur un exposé imparfait, n'étoit point revêtu des formes légales ; le roi d'ailleurs, sur les représentations de quelques uns de ses ministres qui redoutoient la furie de Biron, s'il échappoit, le révoqua par des lettres expresses qui furent adressées au parlement ; il se trouvoit au procès de fortes présomptions que, depuis ce pardon, il avoit persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il nioit d'avoir voulu exposer la vie du roi ; mais deux témoins non récusés l'affirmoient contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Gréve, « comme convaincu du crime de « lése-majesté, par les conspirations par lui faites contre

« la personne du roi, entreprises sur son état, prodi- 1602.
« tions et traités faits avec les ennemis de l'état. »

Quelques juges proposèrent de faire le procès à La Fin et à Renazé; mais le chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspirations dans lesquelles ils ont trempé, sont non seulement dignes de pardon, mais méritent récompense. « Peut-être, ajouta-t-il, toute « cette faction ne sera pas coupée avec la tête du ma- « réchal; il pourra en naître encore qu'on aura peine « à découvrir, si le bon traitement fait aux complices « de celle-ci n'engage les autres à parler. »

Cette précaution n'étoit que trop nécessaire contre les ennemis de la personne et de la fortune de Henri IV. Nous avons remarqué qu'un des plus envenimés étoit le comte de Fuentes. On auroit peine à imaginer jusqu'où allèrent son dépit et sa rage, quand il crut *ses corruptions découvertes* par la détention du maréchal. Fuentes dominoit l'Italie, par la grande idée qu'il avoit répandue de la puissance espagnole, comparée à la puissance françoise. Il étoit de sa politique de déprimer celle-ci, et de faire croire que le roi de France n'avoit ni justice ni autorité, et que les puissances d'Italie qui quitteroient l'Espagne pour s'attacher à la France, feroient une fausse démarche dont elles pourroient se repentir. Rien n'étoit si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part de Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le gouverneur de Milan s'appliqua à la décrier. A la première nouvelle de l'emprisonnement de Biron, Fuentes soutint que le maréchal étoit innocent, et que le roi ne l'avoit fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la cour se

1602. déclaroit pour le prisonnier; que la moitié du royaume se soulevoit en sa faveur, et que le roi n'oseroit jamais le faire mourir. Dufresne Canaye, ambassadeur à Venise, mandoit à Henri ces propos, et l'impression qu'ils faisoient même sur ses alliés. L'Italie entière, disoit-il, a les yeux tournés sur votre majesté, et si vous ne punissez, votre indulgence sera traitée de crainte et de foiblesse. Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du duc de Biron : ses fautes, les frayeurs de la reine, l'arrogance du comte de Fuentes et de ses autres fauteurs et instigateurs; enfin la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au-dedans, que pour soutenir le crédit de l'état au-dehors.

On laissa passer un jour entre la condamnation qui fut prononcée le 30 juillet, et l'exécution. Pendant cet intervalle, les parents obtinrent que le lieu de l'exécution seroit changé, et qu'elle se feroit à la Bastille, et non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précaution que d'égards, et qu'on le fit, parcequ'on craignit quelques mouvements de la part de ses amis. Le roi lui accorda aussi la grace de faire son testament, et de n'être point lié. « Quelles graces ! quelles graces ! s'écrioit le malheu-« reux Biron d'une voix étouffée par les sanglots. Quoi ! « ne pouvoit-on me garder céans, les fers aux mains, « pour se servir de moi dans un jour d'importance? Mon-« sieur, disoit-il au chancelier de Belliévre, vous avez « tant aimé mon père ! encore pouvez-vous représenter « au roi ce que je dis. Jamais, non jamais je n'ai attenté « à sa personne. » Quand on lui lut ces paroles de la sentence, *pour avoir attenté à la personne du roi:* « Il « n'en est rien, s'écria-t-il transporté de fureur, cela

« est faux ; ôtez cela. » Il répéta encore sur l'échafaud : « A la vérité, j'ai failli ; mais pour la personne du roi, « jamais, non jamais. » On appela à ce triste spectacle quelques personnes choisies dans les différents corps, dans le conseil, le parlement, la ville et les marchands. Elles furent témoins des transports du maréchal, de l'espèce de délire qui égara son esprit ; non, disoit-il, à cause de la mort, qu'il avoit mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. « Ah ! que je voudrois bien, dit-il aux soldats qu'il vit « sous les armes en descendant dans la cour de la Bas-« tille, que je voudrois bien que quelqu'un de vous me « donnât d'une arquebusade à travers du corps (1). » 1602.

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se peindra Biron, et entrera dans cette ame déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il étoit d'un tempérament tout de feu ; un sang petillant bouillonnoit dans ses veines. Naturellement impatient, jamais il n'avoit éprouvé d'adversités. Duc, pair, maréchal de France, Biron se voit tout-à-coup déchu de sa grandeur ; il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes, compare son ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort ignominieuse qui l'attend. Il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abîme et qui l'abandonnent, il est forcé de s'avouer à lui-même qu'il ne lui falloit qu'un aveu, un mot pour se sauver, et qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main, et

(1) Etienne Pasquier, 4e et 5e lettres, vol. II, p. 499 et 505. Davrigny, vol. I, p. 29. Vie de Biron, p. 153. La Guesle, p. 60.

1602. lui dire le dernier adieu. Les ministres d'une religion trop négligée lui présentent des consolations que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne, puis reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il alloit au combat; il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet; il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux, un tremblement général le saisit, il se précipite à genoux, et se bande lui même les yeux; mais, au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante: « Qu'on ne m'approche pas, je ne saurois l'endurer: si je me mets en fougue, j'étranglerai « la moitié de ce qui est ici. » Son œil étincelant, son geste, sa menace, glacent d'effroi les plus hardis: enfin il se remet à genoux; et plus prompt que le regard, le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

Ainsi périt Biron, victime de sa crédulité, de son orgueil et de son opiniâtreté: il le reconnut trop tard, lorsqu'en parlant de ses complices, il les nommoit, « non complices de fait, mais vrais fauteurs et instigateurs », et lorsqu'il disoit, « qu'il y en avoit de plus « méchants que lui, mais qu'il étoit le plus malheureux. »

On ignore le degré de complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon avec le maréchal. Si on en croit Siri, ces deux seigneurs ne furent pas les seuls engagés dans cette affaire. Le roi seul en sut le secret, par des conversations qu'il eut avec le baron de Luz, et par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'étoit retiré en Bourgogne, dans les places voisines de celles d'Espagne. Le président Jeannin alla

l'y trouver, et le détermina à venir parler au roi, qui fut content de sa franchise, et le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avoit été condamné à une prison perpétuelle, il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue : on lui accorda de se retirer en Flandre; mais de là il passa auprès du comte de Fuentes. Henri fit grace au comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entretiendroit plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le duc de Bouillon, quelque sauvegarde qu'on lui proposât, il ne voulut pas venir à la cour; il se sauva en Allemagne, où il resta long-temps errant (1). 1602.

Cet acte de fermeté étonna les grands seigneurs : jusqu'alors ils s'étoient crus à l'abri de pareilles exécutions. Rendus par les préjugés de la ligue peu délicats sur les régles austères de la fidélité, ils s'imaginoient qu'il leur étoit permis de former des confédérations entre François, et d'entretenir des correspondances avec les étrangers ennemis de l'état, ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jusqu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacèrent pas si tôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivoit plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite de Henri IV dans cette affaire : « On fit beaucoup de bruit de « cette conjuration, dans laquelle il n'y eut pas un « homme sur pied, pas une bicoque prise, pas une dé- « claration faite. » Elisabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, et jalouse de leur intégrité, ne sut pas plus tôt la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. « Les

(1) Siri, t. I, p. 105.

1602. « sceptres, lui mandoit-elle, sont des tisons enflam-
« més qui doivent brûler les mains de ceux qui veulent
« les toucher (1). »

Cette princesse étoit fort piquée de la paix de Vervins, qui s'étoit faite sans son aveu, et qui l'avoit jetée dans quelque embarras. Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le conseil d'Espagne paroissoit le principal moteur, pour représenter au roi que vainement il espéroit quelque tranquillité de la part des Espagnols; qu'ils lui tendroient toujours des piéges; qu'ainsi le parti le plus prudent étoit de recommencer une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtoit l'oreille à ces insinuations; mais le pape, qui desiroit sincèrement d'entretenir la paix entre les deux couronnes, imaginoit toute sorte de moyens pour l'apaiser. On lui fit espérer que la cour d'Espagne sacrifieroit le comte de Fuentes, et que pour le moins il seroit rappelé d'Italie, comme le roi le demandoit d'abord : mais le temps calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le roi d'Espagne désavoua ses ministres, il félicita le roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le compliment d'aussi bon cœur qu'il étoit fait. Malgré la paix, on faisoit toujours passer des secours aux Hollandois révoltés contre l'Espagne. Henri continua cette manœuvre; et les Espagnols continuèrent aussi, selon l'expression de Canaye, « d'ar-
« roser nos mauvaises racines qui n'étoient pas encore
« mortes (2). »

(1) Observations de Bassompierre sur Dupleix, p. 110. Siri, t. I, p. 163. — (2) Canaye, t. I, p. 342.

Le comte de Fuentes, consterné de la catastrophe, 1602.
donna d'abord tous les signes d'un violent désespoir. Il se consola ensuite, et y trouva même un sujet de triomphe, « jusqu'à se vanter, comme d'un grand chef-« d'œuvre, d'avoir privé la France de cet habile gé-« néral (1). » Mais comme il n'avoit pas encore fait à ce royaume tout le mal qu'il lui vouloit, il ne cessoit d'en chercher les occasions; et le desir d'embarrasser le roi le rendoit habile à les trouver.

On ne sait pas d'une manière certaine si la marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron; mais, puisqu'un des buts de la conspiration étoit de faire donner à son fils, au préjudice du dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence qu'elle fut d'intelligence avec le comte d'Auvergne son frère, qui travailloit pour elle. Le roi voulut ignorer sa faute, ou lui fit grace. Il lui pardonnoit ses infidélités; comment ne lui auroit-il pas pardonné ses crimes? Certaine de l'empire qu'elle avoit sur le foible monarque, Henriette, après sa grace, ne fut ni plus attachée à lui, ni plus circonspecte. Elle aima l'un des fils du duc de Guise, assassiné à Blois, Claude de Joinville, depuis duc de Chevreuse, nom que sa femme a rendu si fameux. Il étoit encore à la fleur de sa jeunesse, âge peu propre à la discrétion. La marquise, quoique plus expérimentée, manqua de prudence; outre les visites fréquentes qu'elle souffroit, elle donna dans un commerce de lettres que leur passion réciproque rendit assez vives (2).

Soit légèreté, soit plaisir de la confidence, Joinville

(1) Canaye, t. I, p. 352 et 536.

(2) Bassompierre, t. I, p. 83. Sully, t. II, p. 55. Amours de Henri IV, p. 305. Siri, t. II, p. 122.

1602. fit part de sa bonne fortune à madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'étoit crue quelque temps aimée du monarque; mais piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la reine, et de concert avec cette princesse, elle trahit la confiance du jeune homme, et fit tomber les lettres entre les mains du roi. L'embarras des amants est aisé à deviner : mais Henriette eut bientôt pris son parti : elle nia que ces lettres fussent d'elle; les serments, les larmes furent employés pour persuader que c'étoit l'ouvrage de la jalousie de la reine et de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grace, affirma que c'étoit lui qui, sur les instances de madame de Villars, avoit contrefait l'écriture de la marquise. Sans plus grands éclaircissements, en amant qui ne cherche qu'un prétexte pour n'être plus en colère, le roi se contenta de cette ruse grossière, mais il fallut que les amants cessassent de se voir et de s'écrire.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune prince de Joinville : il l'exprima par des paroles et des actions dignes de son âge. Des ministres espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvoient favoriser leurs vues, l'excitèrent à la vengeance et lui en présentèrent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, et signa un traité dont les articles, dictés par la passion, n'étoient qu'un assemblage de projets sans liaison et sans ordre. Henri en fut instruit; il fit suivre un nommé Tangé, agent du duc de Savoie et du comte de Fuentes, qu'on arrêta sur la frontière. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritoit, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet,

et lui fait tout avouer en présence du duc de Sully, de sa mère, et du duc de Guise son frère. « Voici, leur « dit-il ensuite, le vrai enfant prodigue, qui s'est ima- « giné de belles folies ; mais, comme pleines d'enfance « et niveletés, je lui pardonne pour l'amour de vous et « de M. de Rosny, qui m'en a prié à jointes mains : mais « c'est à condition que vous le chapitrerez bien tous « trois, et que vous m'en répondrez à l'avenir ; car je « vous le baille en garde, afin de le faire sage s'il y a « moyen. » 1602.

Ses parents le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, d'où il ne se voyoit éloigné qu'à regret.

Le royaume, si long-temps dévasté, commençoit à 1603. refleurir par les soins paternels de Henri-le-Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappoit : il entendoit le commerce comme un monarque doit l'entendre, c'est-à-dire pour le protéger (1). Enfermé dans son cabinet avec Sully, il examinoit les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les ministres; il pesoit les difficultés, calculoit les avantages, et aidoit de son crédit et de ses trésors les entreprises qui promettoient quelque utilité : ainsi on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever des chaussées; les étangs se comblèrent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignèrent, et ceux des péages qui gênoient la

(1) Mercure, t. I, p. 109 et suiv.

1603. circulation, et qu'on ne put pas abolir tout-à-fait, du moins on les restreignit (1).

La navigation trop long-temps négligée reprit faveur. Dès le quinzième siécle, les François avoient formé sur des côtes éloignées des établissements dont leurs guerres civiles entraînèrent la chute. Rendus par la paix à leur goût pour les voyages, ils retournèrent dans le Canada, qu'ils avoient découvert plus de cent ans auparavant, et en ramenèrent cette année plusieurs habitants qui avoient consenti à être transportés en France. L'habillement de ces sauvages, leur figure, leurs mœurs furent un spectacle pour la cour et pour la ville. Le roi les reçut avec bonté; et comme on vouloit se servir d'eux auprès de leurs compatriotes pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présents.

Henri-le-Grand aimoit les bâtiments, les jardins, et tous les arts qui sont une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la peinture et la sculpture. L'estime qu'il faisoit de l'agriculture nous est connue par un fait dont Siri nous a conservé la mémoire. Quand le connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lui fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit : « J'ai une vigne, des vaches et autres choses qui me

(1) Dans les années 1603 et 1604, le roi bâtit beaucoup à Saint-Germain, Fontainebleau et Monceaux, commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux artistes, protégea des manufactures de soie, de cuir doré, de toiles de fil d'ortie, de crêpes de Boulogne, favorisa les plantations de mûriers, contribua à la fondation des Feuillantines, des Carmelites, des Capucines, et des Frères de la Charité. Entre les projets utiles simplement proposés, on trouve le plan d'un canal pour la jonction des deux mers. Voyez le Mercure pour ces deux années.

« sont propres, et je sais si bien le ménage de la cam- 1603.
« pagne, que, comme homme particulier, je pourrois
« encore vivre commodément. » Avec ce sentiment, il étoit impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, cette partie la plus précieuse de la nation (1).

Il protégea aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent, l'établissement des Gobelins, des verreries, et d'autres arts de luxe nécessaires dans un grand royaume; mais qui, selon Sully, ne doivent jamais occuper que la partie la moins nombreuse du peuple. Ce ministre craignoit que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages, ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. « Cette vie sédentaire, disoit-il, en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats; la France n'est pas propre à de telles babioles. » C'est pourquoi il vouloit que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectoit que ce genre de taxe mécontenteroit les gens d'un certain rang. « Ce sont, répondit Sully, les gens de justice, police, finance, écriture et bourgeoisie, qui ont introduit le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. S'ils le font, il faudra les remettre à la vie de leurs ancêtres, qui, même chanceliers, premiers présidents, secrétaires d'affaires, et plus relevés financiers, n'avoient que de fort médiocres logis, des meubles très modestes, des habillements fort simples, et ne traitoient leurs parents et amis, que chacun n'apportât sa pièce sur table. — J'ai-

(1) Personne n'ignore ce mot, qui est, en quelque sorte, devenu proverbe : « Si je vis, il n'y a pas de paysan qui ne mette tous les dimanches une poule dans son pot. »

1603. « merois mieux, répliqua vivement le roi, combattre « le roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous « ces gens de justice, de finance et de villes, et surtout leurs femmes et filles que vous me jetteriez sur « les bras. »

Mais la plus importante de toutes les améliorations de Henri fut celle des finances. A la mort de Henri III, l'état étoit grevé de dix millions de rentes, indépendamment des gages attachés aux charges de justice et de finance. La meilleure partie des domaines étoit aliénée, et la rebellion achevoit de paralyser les ressources, en ne permettant la levée des impôts que partiellement et dans les seules provinces demeurées fidèles. François d'O, favori de Henri III, avoit alors la surintendance des finances. Sa dissipation, dont les grands profitoient, pouvoit seule le maintenir dans un poste pour lequel il n'avoit aucune des qualités nécessaires. Henri, qui auroit voulu lui ôter cet emploi, mais qui avoit des ménagements à garder avec tous les seigneurs influents, n'osa le remercier, en sorte que jusqu'à la mort du surintendant, à la fin de 1594, les finances continuèrent à empirer de plus en plus. De nouvelles causes y avoient encore contribué : d'une part, c'étoient des dettes que, pour soutenir la guerre, le roi avoit été obligé de contracter avec la reine d'Angleterre, la république de Venise, le comte Palatin, le duc de Wirtemberg, le duc de Florence, la Suisse, la ville de Strasbourg; et d'une autre, les sommes exorbitantes qu'il s'étoit vu forcé d'accorder à l'avidité des chefs de la ligue, pour acheter leur soumission. Pour satisfaire à ces diverses obligations, Henri avoit été contraint d'abandonner une partie des revenus de l'état à ces divers créanciers.

1603.

Ceux-ci en traitoient à vil prix avec des fermiers, qui en traitoient eux-mêmes avec des sous-fermiers, et tous y faisoient des profits énormes qu'une meilleure gestion auroit fait entrer dans les coffres du roi. Pour comble de désordre, le peuple, sur qui pesoit déja la plus forte partie des impôts, se voyoit encore surchargé par-tout de mille droits vexatoires, que les gouverneurs et les officiers de guerre et de justice, par un abus condamnable de l'autorité, levoient illégalement sur lui. Tel étoit le chaos dont Henri essaya de faire sortir la France (1).

Privé de connoissances en cette partie, et ne sachant à qui la confier, il crut ne pouvoir mieux faire d'abord que d'établir un conseil de finances, composé du duc de Nevers, du chancelier de Chiverni, de Sancy, de Bellièvre, de Retz et de Schomberg. Mais l'inexpérience des membres fit qu'il en retira peu d'utilité. Au bout d'un an, il leur adjoignit des collègues, et entre autres Rosny, dont il avoit été à portée, plus d'une fois, d'apprécier l'esprit d'ordre et d'intégrité. L'exactitude que vouloit introduire celui-ci, par-tout où il avoit voix, suscita entre lui et les autres membres du conseil des démêlés si vifs, qu'il jugea à propos de s'en retirer; mais le roi voulut qu'il y rentrât, et lui recommanda même de se livrer à ce travail, pour raison de vues particulières qu'il avoit sur lui. Une recommandation aussi expresse fut pour Rosny un encouragement qui le mit au-dessus de tous les genres de dégoûts, provenant, soit des choses, soit des personnes. Dès-lors il proposa au roi, qui se disposoit à l'assemblée des nota-

(1) Var. de la Monn. franç., t. IV, p. 60.

1603. bles de Rouen, et qui avoit besoin d'argent, d'envoyer dans les principales généralités du royaume, des personnes chargées de prendre connoissance de la nature des revenus, de la diminution qu'ils avoient éprouvée, des augmentations dont ils étoient susceptibles, et en même temps autorisés à se faire délivrer les deniers qui se trouveroient dans les caisses. Rosny, qui s'étoit chargé de trois généralités, revint bientôt nanti de nombreux documents et de plus de quinze cent mille livres. Caumartin en rassembla deux cents ; les autres commissaires ne rapportèrent que des mémoires de dépense.

L'adresse et l'activité de Rosny en cette occasion donnèrent lieu à un fait qu'il est nécessaire de citer, pour faire juger de la nature et de la multiplicité des déprédations de ce temps. Sur les sommes recueillies par Rosny, le roi avoit fait mettre à part dix mille écus pour payer la solde du mois due à plusieurs compagnies de Suisses. On leur portoit cet argent, lorsque Rosny reçut de Sancy, qui les avoit levés dans leur pays, et qui, à ce titre, se mêloit de leur paye, un billet par lequel on lui mandoit de remettre au porteur quatre-vingt-dix mille écus pour ce même objet. Rosny répond qu'il n'a pas d'ordres à recevoir de Sancy, qui aussitôt va se plaindre au roi. Du plus loin que Henri l'aperçoit : « Eh bien ! Sancy, lui dit-il, n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses? — Non, sire, reprit Sancy; car il ne plaît pas à votre M. de Rosny, et je ne sais si vous aurez plus de crédit que moi. » Là-dessus Rosny arrive. « Qu'y a-t-il donc entre vous et Sancy? lui demande le roi. — Sire, répond Rosny, ne sachant pas ce que M. de Sancy vouloit faire des quatre-vingt-dix mille écus qu'il m'a envoyé demander, au lieu de dix

« mille qui sont dus aux Suisses, je n'ai pas jugé à pro- 1603.
« pos de les lui donner sans un ordre de votre majesté. »
Aussitôt s'éléve entre eux une dispute si vive, que le roi fut obligé de leur imposer silence; mais, confirmé par cet incident et par les quinze cent mille livres qu'avoit su lui procurer Rosny qu'il avoit bien jugé de ses talents et de son intégrité, il se hâta de le rendre dépositaire de son autorité en cette partie, et le déclara surintendant.

Rosny tarda peu à répondre par des effets à la confiance de Henri. Il se livra d'abord à une immensité de travaux préparatoires, dont un zéle peu commun pour l'état et pour son maître lui fit dévorer la fatigue et l'ennui. Avant de fixer son plan de réforme, il voulut s'assurer des revenus, des dettes et des dépenses. Ses recherches dans les registres du conseil et du parlement, aux chambres des comptes, aux cours des aides, aux bureaux des finances et parmi les papiers des anciens secrétaires d'état, l'examen qu'il fit des édits qui ordonnoient la levée des deniers et des tarifs rédigés en conséquence, le montant des diverses adjudications, enfin un travail long et pénible avec les contrôleurs, intendants, trésoriers et généraux des finances, lui firent voir clairement que, de tous les subsides qui se percevoient au nom du roi, et qui montoient à cent cinquante millions, il n'en parvenoit qu'un cinquième au trésor; que le surplus étoit absorbé par les frais de régie ou par l'infidélité des administrateurs, et que les pensions et les gages, joints aux charges et aux dépenses ordinaires et nécessaires de l'état, excédoient de beaucoup ce cinquième qui entroit dans les coffres. L'excès du mal, loin de décourager Rosny, parut augmenter la

1603. vivacité de son zèle, au point qu'il conçut le hardi dessein, non seulement de rétablir l'ordre et de payer les dettes, mais encore de soulager le peuple et d'enrichir le souverain.

Les maux inséparables des guerres civiles avoient réduit les sujets à une indigence qui les mettoit hors d'état de pouvoir satisfaire à ce qui étoit dû des anciennes tailles. Le ministre leur fit faire remise de ce qu'ils devoient pour l'année 1597 et les précédentes, montant à vingt millions, et fit accorder une diminution de six cent mille écus pour l'année 1598. Telle fut sa première opération financière. La seconde, aussi profitable au peuple, fut un arrêt qui, portant défense de lever sur lui aucun denier sans une ordonnance expresse, devoit anéantir toutes les concussions dont il étoit la victime.

Le peuple combloit le ministre de bénédictions, et il étoit naturel qu'il n'en fût pas de même des courtisans qui profitoient des déprédations. Les membres du conseil n'y étoient point étrangers. Ils dévoroient leur mécontentement, parcequ'ils n'osoient s'opposer aux mesures du surintendant, et notamment à la dernière. Mais, à leur défaut, ils poussèrent en avant le duc d'Épernon, l'un de ceux qui, ayant le plus abusé à cet égard, devoit, par une suite nécessaire, en avoir le plus à souffrir. Sur leur avis, il vint au conseil le jour où le projet devoit être discuté. Le roi étoit absent; l'audace du duc se fortifiant de cette circonstance, il mêla à son opinion divers traits qui étoient dirigés personnellement contre Rosny. Affectant de confondre la dignité dont il étoit revêtu avec les obscures fonctions d'un traitant, il se permit de lui reprocher la nouvelle profession qu'il avoit embrassée, et termina son discours

par l'injurieuse comparaison d'un financier comme Rosny avec un homme d'épée, duc et pair comme lui. Rosny n'étoit pas encore duc et pair; mais, indépendamment de la fierté naturelle que lui donnoit sa vertu, il avoit, sur l'importance et l'illustration de sa maison, les idées du monde les moins humbles : aussi se trouva t-il blessé. Il répondit d'abord avec assez de retenue que, quelque affectation que l'on eût mise à le considérer comme un pur financier, il estimoit sa profession pour très honorable, étant exercée pour le service de l'état et du roi; mais, relevant ensuite le mot d'homme d'épée, il finit en observant qu'il savoit aussi se servir de la sienne. La discussion, commencée sur ce ton, devint bientôt si orageuse, que les membres du conseil furent obligés de se mettre entre eux et de les faire sortir par des portes opposées. Le roi, instruit de cette querelle, sut si bon gré à Rosny de sa fermeté, qu'il lui écrivit sur-le-champ pour l'en féliciter, et que, se laissant entraîner, par l'impulsion de son amitié et par la franchise de son caractère, jusqu'à oublier sa dignité, il lui offroit, en franc gentilhomme, de lui servir de second. À la fin de sa lettre pourtant, reprenant son caractère de roi, il lui promit d'en écrire au duc de manière à lui ôter l'envie de renouveler de pareilles scènes. 1603.

Mais ce qui jusqu'alors avoit été fait pour le peuple l'auroit été en vain, si l'on n'eût travaillé en même temps, par l'amélioration des finances, à se passer des sommes qui avoient été remises. Entre plusieurs dispositions qui eurent lieu à cet effet, deux y contribuèrent principalement. Par la première, il étoit défendu à tous étrangers et naturels, quels qu'ils fussent, d'élever au-

1603. cun droit, à quelque titre de créance que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'état, et il leur étoit enjoint de s'adresser, pour le paiement de leurs créances, gages, arrérages et pensions, directement au trésor royal. L'arrêt ne fut pas plus tôt rendu public, que mille clameurs s'élevèrent de la part des seigneurs et des traitants. Elles furent si universelles, que Henri commença à craindre que Rosny, par trop de zéle, n'eût commis quelque imprudence. « Qu'avez-vous fait, mon « ami »? lui dit-il en le revoyant. Mais Rosny eut bientôt tranquillisé le roi en lui démontrant que toutes les mesures étoient prises pour faire payer exactement ceux auxquels il devoit, et combien il étoit essentiel qu'il se rendît maître de ses fermes, qui rapporteroient le double de ce que les traitants en donnoient. Et, à l'effet de lui en fournir une preuve convaincante, il le supplia de le faire parler, en sa présence, à quelques uns de ceux qui se plaignoient davantage. Le connétable étoit dans ce cas; le roi le fit venir. « Eh bien! « mon compère, lui dit-il, en quoi vous plaignez-« vous de Rosny? — Sire, répondit-il, je me plains de « ce qu'il m'a mis au rang du commun en m'ôtant une « pauvre petite assignation que j'avois, en Languedoc, « sur une imposition dont vous ne touchâtes jamais un « sou. » Rosny lui répondit qu'il s'avoueroit coupable s'il avoit eu l'idée de lui faire perdre la moindre chose, et que son intention étoit au contraire qu'il reçût tous les ans ce qu'il touchoit de cette assignation. « Je trouve « cela fort bon, répondit Montmorency; mais qui m'as-« surera d'être aussi exactement payé que je le suis? — « Moi, repartit Rosny, et je vous donne pour caution « le roi, qui certainement ne fera pas banqueroute. »

Le connétable satisfait avoua qu'il n'affermoit cette assignation que neuf mille écus par an, sur quoi il étoit obligé d'en donner encore deux mille au trésorier. « Je « le savois, dit Rosny, et mon intention est qu'il ne « vous soit rien rabattu de vos neuf mille écus ; le roi y « trouvera encore un bénéfice considérable. » Le lendemain, en effet, il amena au roi un homme qui prit cette imposition à ferme pour cinquante mille écus, et qui en paya douze mille d'avance. On peut juger par ce fait du profit des traitants. 1603.

Aussi, et ce fut la seconde opération majeure du ministre, aussi cassa-t-il tous les baux et arrière-baux, et il voulut que chaque partie eût son fermier. Il y eut de nouvelles clameurs de la part des traitants, mais le ministre y opposa une si grande fermeté qu'il fallut lui céder. Les plus sages des fermiers finirent par le venir trouver, et satisfaits de profits honnêtes qui, sur leur refus, auroient passé à d'autres, ils reprirent généralement à plus du double, et au grand profit du roi, ces mêmes fermes qu'ils avoient autrefois exploitées à leur seul et immense avantage. Le rachat de divers domaines de la couronne aliénés à vil prix, l'établissement de la paulette, droit annuel sur les charges de magistrature, qui par-là devinrent la propriété des familles, et d'autres opérations financières dans le détail desquelles il est hors de propos d'entrer dans un ouvrage de la nature de celui-ci, achevèrent de combler les vides de la recette. Il suffit de cette légère esquisse, pour donner une idée du désordre qui existoit, ainsi que des remèdes qu'y appliqua le sage ministre, remèdes par lesquels, avec un revenu de trente-cinq millions seulement, il parvint à payer deux cent millions de dettes, et à laisser encore

1603. dans les coffres du roi, indépendamment des revenus de l'année courante, une réserve que l'on estime avoir été de quinze jusqu'à quarante-cinq millions.

Mais en vain Henri, dans ses opérations de finances comme dans toutes les parties de son administration paternelle, s'efforçoit de ménager tout le monde; il ne pouvoit souvent s'empêcher de faire des mécontents. De ce nombre fut le duc d'Epernon, déja blessé par les mesures préservatrices du surintendant. Semblable aux autres gouverneurs qui auroient bien desiré se faire de petits états, et naturellement plus indépendant que personne, il affectoit la souveraineté dans Metz et le pays messin. Pendant que tout plioit sous sa puissance, deux frères, nommés Soboles, osèrent lui tenir tête: ils étoient gentilshommes, alliés aux meilleures maisons du pays; ce qui avoit engagé le gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la province, et à leur donner des emplois de confiance. Ce moyen lui réussit au-delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande autorité dans le pays; ils devinrent suspects à d'Epernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formèrent un parti puissant pour se défendre: ils levèrent des troupes au nom du roi, disant que les droits que d'Epernon revendiquoit sur eux passoient ceux d'un simple gouverneur, et qu'il ne s'efforçoit de les détruire, que pour usurper la puissance royale qu'ils défendoient. Les deux partis portèrent leurs plaintes au roi. Henri commença par défendre les hostilités, et se transporta sur les lieux pour juger le différent. A la vérité, il désavoua les Soboles, mais il ne donna pas au gouverneur toute la satisfaction qu'il

demandoit, et le fier d'Epernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur (1). 1603.

Pendant ce voyage, il fut présenté au roi une députation des jésuites, qui demandoient leur rappel. Henri, prévenu pour eux, leur fit accueil et leur promit de s'en occuper; mais son conseil, et Rosny sur-tout, n'étoit pas aussi bien disposé. Ce dernier croyoit apercevoir des dangers pour le roi dans leur retour. Henri pensoit tout le contraire, et il disoit à ceux qui vouloient le dissuader de les rétablir: « Ventre-saint-gris, « me répondez-vous de ma personne? » Il ramena insensiblement le conseil à son avis, et rendit l'édit de leur rétablissement. Il y est dit que leurs supérieurs devront être nés François; qu'ils ne pourront admettre parmi eux d'étrangers sans la permission du roi, et qu'enfin il y aura toujours à la cour quelqu'un de leur société, en qualité de prédicateur, pour répondre de la conduite des particuliers. Cette mesure de défiance devint, par la nature même des choses, un des plus solides fondements de leur crédit. Le roi leur donna la maison de la Fléche pour y établir un collége, et les fit rentrer en possession des biens qu'ils possédoient avant leur exil. Le parlement n'enregistra cet édit qu'avec bien des difficultés et après des remontrances. « Ne reprochons plus la ligue aux jésuites, « répondoit l'excellent prince, ils ont été égarés comme « bien d'autres par de fausses idées. Ils sont nés en « France, et je ne veux pas entrer en ombrage contre « mes naturels sujets. »

(1) Mercure, t. I, p. 383.

1603. Vers cette même époque fut rendu un édit contre les duels. Cette prétention à se faire justice par soi-même, reste de l'indépendance féodale, s'étoit perpétuée par les mœurs chevaleresques du moyen âge, qui tenoient presque à déshonneur de reconnoître d'autres justices que celle de l'épée. On compte que cette fureur, aussi insensée qu'elle est coupable sous un gouvernement bien ordonné, coûta dans une seule année quatre mille gentilshommes à la France. Par le nouvel édit, leurs différents étoient renvoyés au tribunal des maréchaux de France, et la peine de mort étoit prononcée contre les duélistes. Mais quelque rigoureuses que fussent ces dispositions, elles eurent peu d'effet. L'appréhension du déshonneur, qu'un préjugé invétéré attachoit au refus de satisfaction par la voie des armes, prévalut sur la crainte des châtiments; et le roi, qui affectoit trop de se dire gentilhomme, fut le premier à infirmer sa propre loi, tantôt par des railleries piquantes, et tantôt par des saillies chevaleresques.

Henri perdit cette année Elisabeth, reine d'Angleterre, sa fidéle alliée; elle avoit soixante-douze ans. On prétend qu'à cet âge elle aima un Irlandois, jeune et bien fait, nommé Clarincard, et qu'elle auroit desiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causoit le souvenir toujours présent du comte d'Essex. En effet, les symptômes qui précédèrent immédiatement sa mort, marquent autant les derniers élans d'une passion expirante, que l'affaissement d'une personne qui finit. Elle étoit triste et taciturne, parloit souvent du comte d'Essex, et n'en parloit qu'avec larmes; mais aussi elle s'applaudissoit de l'avoir puni, en regrettant amèrement qu'il se fût mis dans le cas

de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre et colère dans son domestique : elle soupiroit profondément, restoit les journées et les nuits entières assise sur des coussins ; ne vouloit rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir ; souvent il sortoit du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui sembloient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinguoit avec peine ces mots : « Je suis « lasse, je veux mourir. » Enfin elle s'éteignit, laissant un grand problême à résoudre, non sur ses talents politiques, car tout le monde convient que jamais femme, et peut-être jamais homme, ne régna plus glorieusement, mais sur ses mœurs, sur les qualités de son ame, sur le degré d'estime qu'on doit accorder aux vertus dont elle faisoit parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvoit avoir la même confiance en Jacques I, son successeur, et que cependant il avoit besoin d'un roi d'Angleterre qui fût son ami, parceque plusieurs seigneurs anglois commençoient à être jaloux de la prospérité du royaume, et à aider les mécontents de France. Rosny, envoyé pour complimenter Jacques, avoit des instructions pour l'engager à un traité de secours envers la Hollande. Il y réussit après beaucoup de longueurs et de difficultés. Mais, dès l'année suivante, une négociation contraire avec l'Espagne détruisit l'effet de ce traité, priva les Provinces-Unies de l'assistance de l'Angleterre, et contribua à la chute d'Ostende, qui résistoit depuis trois ans à toutes les forces de l'Espagne (1).

1603.

La punition de Biron avoit épouvanté les esprits tur- 1604

(1) L'Etoile; Siri, t. I, p. 103. Hume.

1604. bulents, mais sans les corriger; il semble au contraire que le desir de la vengeance se joignant à l'esprit de faction, rendit les intrigants plus actifs. Dispersés par la crainte, les domestiques et les confidents du maréchal s'étoient réfugiés, les uns à Milan et à Bruxelles, les autres dans les cours d'Espagne et de Savoie. Beaucoup de ses parents et de ses protégés erroient dans le Périgord, le Poitou et les provinces adjacentes, où ils semoient des murmures sur les impôts, sur le despotisme qu'ils prétendoient qu'affectoit le roi, et sur ses projets de réforme, qu'ils faisoient regarder comme des innovations dangereuses; ils exhortoient la nation à se précautionner contre les desseins du Gouvernement, et à armer pour défendre ses biens et sa liberté. D'un autre côté, le duc de Bouillon, qui n'avoit osé revenir à la cour, parcouroit l'Allemagne, et montroit en sa personne, aux religionnaires déja prévenus, un homme fidéle au calvinisme, dévoué dans tous les temps au roi, dont il avoit partagé les travaux et les peines, et, pour sa récompense, disgracié, disoit-il, ruiné, poursuivi, en haine d'une religion à laquelle l'ingrat monarque devoit son sceptre et sa couronne. Enfin, il s'étoit glissé jusque dans les états d'Italie des émissaires qui décrioient Henri IV. A Venise, ils le représentoient comme un superstitieux tout dévoué au pape; à Rome, ils en faisoient un hypocrite, ennemi secret du catholicisme, qu'il ne professoit que par force. Tous ces instruments de haine et de vengeance, agissant de concert, ramassoient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes; mais c'étoit sur-tout à la cour de France que les nuages les plus dangereux s'amonceloient.

On doit à la politique de la maison d'Autriche l'usage d'entretenir dans les royaumes étrangers des ambassadeurs sédentaires destinés à pénétrer le secret des cours où ils résident, et à devenir, quand il en est besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la ligue, l'Espagne maîtresse des grands et du peuple, et elle s'en étoit trop bien trouvée pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutoit le courage et la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un ambassadeur ordinaire, nommé don Balthasar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du conseil de Philippe III.

1604.

Le plus grand nombre de ceux qui composoient alors la cour de France, avoient vu l'Espagne y dominer; ils avoient été élevés ou s'étoient confirmés dans la persuasion que ce royaume étoit le plus riche du monde, le plus abondant en soldats et en bons capitaines, fécond sur-tout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources et à conseils : il prêtoit de l'argent; il en donnoit, promettoit des pensions, et entroit dans les intérêts des familles. Par ce manége, l'ambassadeur d'Espagne se rendit si important que les ministres n'osoient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher en même temps par la reine et par la maîtresse, et de rendre des services au roi lui-même, malgré la répugnance que ce prince avoit pour tout ce qui pouvoit lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'étoit pas mal fondée, puisqu'il éprouva dans ce temps une trahison tramée par les Espagnols et très mortifiante pour un de ses ministres.

Henri avoit trois ministres également dignes de sa

1604. confiance : Sully, l'homme du roi; Pierre Jeannin, sans ancêtres ni descendants, nommé à juste titre l'*enfant de ses vertus;* et Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, dont Henri IV disoit : « Les affaires de mon royaume « sont les affaires de M. de Villeroy. » Ce dernier eut le malheur de trouver dans Nicolas l'Hoste, son filleul, un commis infidèle, qui vendoit à Zuniga le secret des dépêches. La connoissance de ce crime vint de Madrid. Il y avoit dans cette ville un vieux ligueur, nommé Razis, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchoit à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mouvements, qu'il découvrit le commerce de l'Hoste avec le ministre espagnol. Aussitôt il va trouver le sieur de Barault, ambassadeur de France, et lui dit, que si le roi veut le rappeler et lui donner une pension, il a un secret très important à communiquer. Barault écrit en France, la réponse tarde : Razis impatient demande la raison du délai; il apprend que la lettre est allée par la correspondance ordinaire, et qu'elle doit être tombée dans les bureaux de Villeroy. Sans perdre un instant, Razis monte à cheval, et part pour la France (1).

Il étoit temps : l'Hoste avoit dépêché un courrier, déja on cherchoit Razis dans Madrid; on le suit de poste en poste; mais il franchit la frontière, et arrive à Paris avant que l'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroy. Celui-ci, ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul, hésite de le faire arrêter. L'Hoste apprend alors que Razis est à Paris, il s'échappe, et prend le chemin des Pays-Bas, sous la

(1) Sully, t. II, p. 211, ch. 33. L'Etoile.

conduite d'un courrier de l'ambassadeur d'Espagne; 1604.
mais on le suit, et déja on étoit près de l'atteindre, lorsque, voulant mettre la Marne entre lui et ceux qui le poursuivoient, il se jette dans un mauvais bateau, et périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la rivière, meurtri et défiguré; et comme l'ambassadeur d'Espagne avoit grand intérêt de ne pas laisser prendre ce jeune homme, dont les aveux auroient pu découvrir ses manœuvres, il y a apparence qu'il avoit donné ordre au guide de le tuer s'il ne pouvoit le sauver : ainsi les traîtres ont également à craindre de ceux qu'ils offensent et de ceux qu'ils servent. Les courtisans ne manquèrent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroy; mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à desirer plus que jamais des lumières sur ce qui se passoit à la cour.

Sa complaisance l'engageoit à y laisser des gens qui le payèrent mal de la première grace qu'il leur avoit faite. Quand Marie de Médicis vint en France, elle amena avec elle une fille de basse naissance, nommée Léonora Galigaye, qu'une dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avoit introduite auprès de la princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse, sa confidente dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortége de Marie, Henri souffrit que Léonore demeurât. Ainsi la reine réunit sur elle seule les faveurs qu'elle auroit partagées entre les autres. Son crédit tenta un gentilhomme florentin, nommé Concino ou Concini. Né pauvre ou rendu tel par ses dissipations, il s'étoit jeté sur les galères qui transportoient Marie en France, dans l'espérance d'y

1604. faire fortune. Il se montra à la cour avec succès. Concini, bel homme, galant et conteur agréable, s'insinua auprès de la favorite, qui, étant très laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la préférence sur tant d'autres auxquelles il auroit pu plaire. Elle l'écouta : ils se convinrent. Concini la demanda en mariage et l'obtint. Aussitôt les gratifications de toute espèce tombèrent en abondance sur les nouveaux époux. La reine ne cessoit de demander pour eux, jusqu'à importuner le roi.

Mais ce qui le chagrinoit davantage, c'est que ce couple flatteur ne se servoit de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de la reine, que pour lui inspirer des préventions contre son époux, ou pour nourrir celles qu'elle avoit déja. Nous apprenons par les plaintes du roi, que Marie étoit peu complaisante, opiniâtre, grondeuse, contrariante, jalouse à l'excès de ses maîtresses, de ses enfants naturels, même de ceux qu'il avoit eus avant de la connoître. « Elle n'aime, disoit-il, que sa « Léonore et son mari; elle ne demande que pour leur « donner; ils la repaissent de rapports, m'entourent « moi-même d'espions, et montrent des desseins qui ex« cédent infiniment leurs abjectes et viles extractions ; ils « sont tous livrés à l'Espagnol, et se servent pour ce « commerce de l'entremise des agents de Florence : à « la fin, ces menées pourront être pernicieuses à l'état, « et peut-être à ma propre personne (1). »

Ces funestes pressentiments jetoient du trouble dans l'ame du roi, et ses agitations étoient encore redoublées par la conduite inégale de sa maîtresse. « Ces deux esprits,

(1) Sully, t. II, ch. 31 et 39, p. 200 et suiv.

« dit Sully, ne pouvoient vivre l'un sans l'autre, ni « compatir l'un avec l'autre. » A des jours calmes et sereins succédoient tout-à-coup, sans cause et sans sujet, des jours sombres et orageux. Aujourd'hui Henriette se livroit, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand monarque; le lendemain, « elle vouloit bien voir le roi, mais sans aucune « privauté ni familiarité particulière. » Henri ne croyoit pas à ses scrupules; au contraire, il croyoit qu'elle en agissoit ainsi à cause de quelques nouvelles amours. Il consentoit que la marquise cessât de lui donner des marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie; et il ne vouloit pas qu'un cœur qu'il avoit possédé seul, se partageât entre plusieurs. « Tout ou « rien, disoit-il : *aut Cœsar aut nihil.* Si jamais, ajou- « toit-il en soupirant, si jamais je puis recouvrer le repos « de mon esprit, je me désisterai pour toujours de toutes « passions amoureuses (1). » 1604.

Sully trouvoit un moyen de tranquilliser le roi : « c'é- « toit de faire passer à quatre ou cinq personnes la mer, « et à quatre ou cinq autres les montagnes » ; c'est-à-dire, de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne à son maître, avec quelques conseillers de la marquise, et de faire partir Concini et sa femme pour l'Italie. Henri trouvoit l'expédient bon, et chargea Sully de le faire goûter à la reine, pour ce qui regardoit sa favorite. Un instant elle parut y consentir, mais elle vouloit que le premier sacrifice vînt du roi, et qu'il renonçât à sa maîtresse; ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini et de sa femme; et Henri n'osa passer

(1) Sully, t. II, ch. 35, p. 219.

1604. outre : « car, disoit-il, de me jeter sur les bras cinq ou « six esprits italiens, d'ordinaire tous vindicatifs, ce « seroit pour me tourmenter de soupçons et de défian- « ces de ma vie, pires que la mort même, et auxquels « je ne pourrois m'empêcher d'entrer, toutes les fois « que je la verrois faire la triste, la mélancolique ou la « courroucée (1). »

Le parti de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne convenoit d'autant mieux, que c'étoit lui qui fomentoit secrètement les troubles dont la cour de France étoit intérieurement agitée. Zuniga avoit découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincère avec la maison d'Autriche. Persuadé que toutes les démarches du roi, l'ordre qu'il mettoit dans ses finances, la discipline qu'il établissoit dans ses troupes, les alliances qu'il méditoit pour ses enfans, étoient autant d'acheminements à quelque projet contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au-dedans, pour l'empêcher de songer au-dehors. A force de présents et de promesses, il gagna Concini et sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la reine que la haine de son mari pour l'Espagne pouvoit devenir préjudiciable à ses enfants. Ceux des François, disoit-il, qui sont attachés à la religion romaine, regardent toujours le roi mon maître comme leur ressource et leur soutien ; ils sentent que le roi catholique n'est haï par le roi de France, que parceque celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les huguenots, dont le mien se déclare hautement l'ennemi ; si les peuples viennent à s'apercevoir qu'on donne, dès l'enfance, aux

(1) *Ibid.* ch. 31.

jeunes princes des préventions contre le monarque le plus attaché à la religion catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entière ne s'éléve contre les fils du fauteur de l'hérésie, et ne se choisisse d'autres maîtres (1). 1604.

Marie, prise par l'endroit sensible, qui étoit l'intérêt de ses enfants, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément, qu'elle aimoit et estimoit les personnes qui lui inspiroient ces terreurs, de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvoit se mêler, elle ne se conduisoit plus que par des principes opposés à ceux de son mari.

Henri ne trouvoit pas plus de conformité entre ses sentiments et ceux de sa maîtresse, que l'ambassadeur d'Espagne avoit séduite aussi : ce fut le comte d'Auvergne qui forma cette liaison et l'entretint. En sortant de la Bastille, il offrit au roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, et de lui révéler leurs secrets, offre qui ne marquoit pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins comme une représaille permise en politique. Le comte, que Sully nomme le superfin, fit plus : il trouva moyen de rendre le roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'état. Ce prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jeta l'alarme dans la maison d'Entragues. Henriette se présenta à lui tout éplorée ; elle exagéra ses inquiétudes ; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber elle et ses enfants entre les mains de la reine, que le malade, pour avoir la tranquillité, lui permit de s'assurer une retraite à Cambray, ville de la dépendance des Espagnols, et il donna au

(1) Mém. rec. t. I, 2e partie, p. 292.

1604. comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité. Comme l'affaire traînoit, le roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la première, quand sa convalescence mit fin à la négociation (1).

Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans ses secrets, d'en examiner les prétentions, d'insinuer des conseils, de fournir des projets, et de les appuyer d'expédients et de promesses : il s'ensuivit que les d'Entragues, se croyant puissamment protégés, cessèrent d'avoir pour le roi les égards même de bienséance. Le père affectoit un air mécontent, et lui montroit un front sourcilleux quand il le rencontroit chez sa fille. Le comte d'Auvergne s'échappoit en plaisanteries sur l'âge du monarque et ses galanteries. Enfin la marquise ouvroit sa maison indistinctement à tous les mécontents : à des François, anciens partisans de Biron, sous prétexte qu'ils étoient amis ou alliés de sa maison ; à des Anglois, jaloux de la prospérité du roi, qui lui étoient, disoit-elle, recommandés par les parents qu'elle avoit en Angleterre ; à tous les Espagnols, dont elle faisoit semblant d'aimer la langue, qu'elle essayoit de bégayer; de manière que le roi, quand il alloit chez elle, se trouvoit investi d'ennemis.

Il étoit souvent question, entre ces personnes, de la promesse de mariage que Henri avoit autrefois faite à sa maîtresse : on ne manquoit pas d'en vanter la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun

(1) Mém. rec. *ibid.*

autre acte postérieur ne pouvoit infirmer. La reine fut instruite du crédit qu'on vouloit donner à cette pièce, elle en craignit les effets, et conjura le roi de la retirer (1). Le monarque, mécontent d'ailleurs des procédés de toute cette famille, redemanda sa promesse : on en avoit fait faire deux copies si semblables à l'original (2) qu'il étoit presque impossible de les distinguer, afin que si le roi s'obstinoit à l'exiger, on pût le satisfaire en lui abandonnant l'une des deux copies et conservant l'original ; mais cette ruse ne servit à rien. En vain la marquise et ses parents protestèrent, tantôt qu'ils l'avoient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle étoit déposée en Espagne, et qu'ils n'en étoient plus les maîtres ; Henri tint bon, et quand on ne put plus se défendre, ce papier important fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcoussi. Le 2 juillet, M. d'Entragues le remit au roi, et certifia que c'étoit l'original. La délivrance se fit en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Sillery, de La Guesle, Jeannin, de Gesvre et Villeroy, qui en dressèrent un acte. 1604.

Si Henri s'imagina que les projets de la maison d'Entragues, n'étant plus soutenus de cette pièce, tomberoient d'eux-mêmes, il se trompa. A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée par l'en-

(1) Sully, t. I, l. 2, ch. 2. p. 249.

(2) Antoine Chevillard, trésorier-général de la gendarmerie, cousin-germain de Marie Touchet, mère de la marquise de Verneuil, fut, pendant deux ans, dépositaire de cette promesse. Ce Chevillard étoit bisaïeul d'Amelot de La Houssaye, qui rapporte ce fait dans ses notes sur d'Ossat, t. IV, p. 280.

1604. lèvement d'un titre qu'elle croyoit propre à sauver son honneur (1). C'en fut assez pour la déterminer à employer les dernières violences (2); et le comte d'Entragues se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le roi: quelquefois, à la vérité, il avoit fait le personnage de père irrité, mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un père qui auroit voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine, quand on voit qu'il sut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution, soustraire sa fille cadette aux agaceries du monarque; peu s'en fallut même qu'il ne la fit servir à venger cruellement son aînée.

Henri étant quelquefois rebuté par les caprices de sa maîtresse, avoit trouvé de la consolation auprès de sa jeune sœur, plus douce et plus complaisante. Il reconnut son attention par des présents magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres, et montra le desir de l'attacher à la cour. Le père vit de la passion dans ces empressements, il resserra sa fille; le roi s'abstint de la voir en public, mais, soit qu'elle lui fût nécessaire

(1) Mém. rec. 4e partie, p. 192.

(2) Cette conjuration, dont les preuves ont été supprimées, n'est qu'indiquée dans les écrivains. Siri seul fournit quelques détails, encore son récit est-il fort embrouillé. On ne sait, en le lisant, si la conjuration s'est formée après que la promesse a été retirée, ou auparavant; si l'original ne resta pas en la possession du comte d'Entragues jusqu'à sa prison. On ne voit pas non plus clairement quels étoient les conjurés et les moyens qu'ils comptoient employer; mais on est obligé de s'en rapporter à la narration de cet auteur, tout imparfaite qu'elle est, puisque les autres en parlent avec plus d'obscurité encore.

pour l'agrément de la conversation, ou pour les lumières qu'il tiroit d'elle sur les projets de ses parents, soit qu'il eût un goût de passage dont ce prince étoit assez susceptible, il ne manquoit aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir et courir le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés, sans presque aucune escorte; conduite qui pensa faire réussir le projet du comte d'Entragues (1). 1604.

Il ne tendoit pas à moins que de mettre sur le trône, à la place du dauphin, le fils que la marquise avoit eu du roi; mais une pareille entreprise ne pouvoit réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le royaume, et cette révolution étoit impossible tant que le monarque seroit en vie ou en liberté; c'est pourquoi le comte d'Entragues résolut de s'en saisir et de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnoit l'imprudence du roi dans ses voyages au château de Verneuil; il s'embusqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés qu'il distribua sur la route; la bonne fortune de Henri lui fit éviter les uns sans qu'il le sût, et il se débarrassa des autres par sa vigueur et sa présence d'esprit (2).

(1) Bassompierre, t. I, p. 180 et suiv. Histoire des Amours, p. 157.

(2) J'ai vu en 1744, sur la principale porte du château de Verneuil, actuellement détruite, une sculpture à demi-bosse, déja bien effacée, formant un groupe de personnages à demi-hauteur d'homme. On remarquoit Henri IV monté sur un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes couverts d'armures, mais sans armes offensives. Il poussoit vigoureusement son cheval, en fouloit deux aux pieds, renversoit le troisième d'un coup de botte, et frappoit du sabre le quatrième, qui vouloit saisir la bride. Les accompagnements du groupe marquoient que la scène s'étoit passée dans un bois, et on voyoit dans le taillis les têtes de quelques autres qui accouroient au secours des

1604. Ni l'une ni l'autre ne lui auroient cependant servi contre un piége qu'on lui fit tendre par la jeune d'Entragues, si elle-même n'eût trouvé moyen de le rendre inutile. Son père la força de donner au roi un rendez-vous dans un endroit champêtre et isolé, où elle promettoit de l'attendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet; mais elle fit en même temps avertir le roi de l'embuscade, et il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

Pendant ces tentatives, les conjurés, qui étoient en plus grand nombre qu'on ne pensoit, restèrent en suspens chacun dans le poste qu'il s'étoit choisi. Le duc d'Epernon faisoit le malade à Metz, et s'apprêtoit à joindre le duc de Bouillon, qui devoit recevoir à Sedan la marquise de Verneuil et son fils. Le marquis de Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avoit ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorency se fortifioit en Languedoc, et comptoit sur une diversion du duc de Savoie en Provence, et du comte de Fuentes en Bourgogne, où il devoit venir par la Valteline et la Franche-Comté. La Guienne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humières, d'Arquien, depuis maréchal de Montigny, et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendoient que le moment de se dé-

premiers. On me dit pour lors que c'étoit une rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le caractère passionné que le sculpteur leur avoit donné, marquoient plutôt des conjurés que des voleurs. Il est possible que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monument pour perpétuer le souvenir d'une action dont il se glorifia en présence de Henri IV lui-même.

clarer pour la marquise et son fils. Mais les efforts les plus grands et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples, se faisoient en Auvergne et dans les pays adjacents, qui tenoient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avoit établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la maison de Valois, dont il étoit le dernier rejeton, lui donnoient le plus grand crédit (1). 1604.

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi, fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le comte affectoit l'égalité entre lui et un prince légitime, se plaignit au roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il disposoit tout pour le moment auquel la captivité ou la mort du roi lui permettroit d'éclater, une de ses lettres aux correspondants qu'il avoit à la cour, fut interceptée. Henri n'y découvrit pas le fond du complot, mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importoit d'en savoir davantage : il envoya donc au comte d'Auvergne ordre de se rendre auprès de lui.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude. Le comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution; et quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exhorter à se confier à la bonté du roi : « On ne m'appelle, disoit-il, que

(1) D'Avrigny, t. I, p. 65.

1604. « pour me faire porter la tête sur l'échafaud. » Son imagination frappée ne lui présentoit que des prisons, des chaînes, la torture et d'autres objets sinistres : il frémissoit à la seule pensée qu'il pouvoit être renfermé « dans ce grand monceau de pierres » ; ainsi nommoit-il la Bastille. Pour éviter ce malheur, il prit le parti de renoncer à tous les lieux habités, il ne vivoit plus que dans les forêts et les campagnes les plus solitaires. L'amour charmoit quelquefois son ennui dans ces lieux sauvages, mais sans calmer ses frayeurs. Il avoit une maîtresse nommée madame de Châteaugai, femme de moyen âge, qui joignoit la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter un cheval et à manier les armes, elle ne craignoit ni la fatigue ni les périls. Ils se donnoient des rendez-vous dans des chaumières écartées ; sur toutes les avenues étoient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de la première personne suspecte ; et ils poussoient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétudes, ne faisoient qu'une légère diversion aux peines du comte. « Enfin, écrivoit Descures, un des agents que le roi « avoit envoyés à Valois, il porte sur son visage l'em- « preinte des remords et de la tristesse, n'a pas un sol « pour vivre, et est environné de tous les maux et afflic- « tions que souffrent des enfants maudits et bannis par « leur père (1). »

Le laisser vivre en cet état, c'étoit peut-être une pu-

(1) Sully, t. I, p. 268. Matthieu, p. 60. Nouv. Sully, t. V, p. 360, notes.

nition suffisante ; mais il importoit trop de savoir ses secrets, et on mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on y réussit. Valois se laissa séduire, malgré sa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son régiment, qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut, monté sur un cheval qui faisoit dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne pas mettre pied à terre, et de ne pas se laisser entourer. Le commandant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques ; et dans l'instant qu'il s'incline pour rendre le salut, deux de ces prétendus domestiques, qui étoient de vigoureux soldats, lui saisissent les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval ; le régiment l'environne, et une escorte toute prête le mène à la Bastille. Aussitôt que le roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le comte d'Entragues, donna des gardes à la marquise de Verneuil, et des ordres pour instruire le procès des coupables. 1604.

Le public vit avec étonnement un prince si renommé par sa clémence livrer à la sévérité de la justice une femme, l'objet de sa tendresse, dont il avoit même des gages chéris, le père de sa maîtresse, et son frère, le dernier des Valois, que Charles IX, en mourant, avoit recommandé à sa bonté. On n'attendoit qu'une suite funeste de ces premiers éclats : mais ceux qui connoissoient la cour ne virent dans cette affectation de rigueur que le procédé d'un amant piqué, qui vouloit réduire une maîtresse altière, et ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Cependant les procédures commencèrent en septembre avec le plus grand appareil. Achille de Harlai, premier président, Etienne de Fleuri et Philibert de Thorin,

1604. conseillers, furent nommés rapporteurs, et allèrent à la Bastille interroger le comte d'Auvergne. Il paroît que le grief sur lequel ils insistèrent davantage fut sa correspondance avec l'Espagne. Le comte ne la nia pas; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du roi : il apportoit en preuve quelques avis qu'il avoit fait passer à ce prince sur les desseins des Espagnols découverts par ce moyen ; il se justifioit aussi par des lettres d'autorisation dont il étoit muni. On lui demanda pourquoi donc il avoit exigé des lettres d'abolition : c'est par abondance de droit, répondit-il. Sur l'objection qu'il auroit dû les faire entériner, il répondit que cette formalité auroit découvert aux Espagnols qu'il étoit lié avec eux du consentement du roi, découverte qui lui auroit ôté tout l'avantage qu'il tiroit de ce commerce. Enfin, quand on lui remontra que dans un homme qui avoit tant de moyens de se justifier, le refus de venir quand il étoit mandé marquoit une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savoit que son beau-père et sa sœur avoient juré sa perte : sa sœur, parcequ'il s'étoit toujours élevé contre sa mauvaise conduite; le beau-père, parcequ'il avoit blâmé assez hautement sa connivence aux désordres de sa fille; que tous deux le haïssoient souverainement, et que jamais il ne se seroit volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvoit armer la puissance royale contre ses jours. « Qu'on me montre, disoit-il pour toute conclusion, « qu'on me montre une seule ligne du traité qu'on me « reproche avec l'Espagne, et je suis prêt à signer au « bas ma condamnation (1). »

(1) Il existoit cependant, et même on voyoit au bas la ratification

Les réponses du comte d'Entragues ne facilitoient pas davantage le travail des juges. Il s'étoit fait un plan d'apologie, dont il ne s'écarta jamais; apologie qui étoit plutôt une récrimination contre Henri IV qu'une justification. « On sait, dit-il, l'opprobre dont le roi a couvert ma famille. Quelque irrité que je fusse contre ma « fille, je ne pouvois étouffer ma tendresse, et cette « tendresse m'a toujours porté à chercher les moyens « de la retirer du désordre. Survenoit-il quelque indisposition soit au roi, soit à elle; arrivoit-il quelque « brouillerie entre eux, je l'exhortois à profiter de l'oc- « casion pour rompre le commerce qui la déshonoroit. « J'ai voulu la marier; j'ai voulu l'envoyer en Hollande « auprès de la princesse d'Orange, notre parente; j'ai « voulu l'établir en Angleterre: je me suis réduit à con- « seiller quelques voyages de dévotion, quelques péle- « rinages, persuadé que l'absence détruiroit insensible- « ment l'habitude; mais le roi s'y est toujours opposé. « Enfin il est tombé malade. Ma fille, à qui la reine « marquoit beaucoup d'aversion, s'est crue perdue; « elle s'est imaginé que, si le roi venoit à mourir, le « moins qui pût lui arriver étoit d'être renfermée le « reste de ses jours. Ses inquiétudes, ses alarmes, ses 1604.

d'Espagne. Le même Antoine-Eugène Chevillard, dont nous avons déja parlé, qui avoit été dépositaire de la promesse, avoit aussi ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté comme intime ami et confident du comte d'Auvergne. Chevillard, voyant qu'on ne l'avoit pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, et de l'avaler avec ce qu'on lui servoit à ses repas; de sorte qu'il n'en resta aucune trace. Voyez les Mémoires d'Amelot de La Houssaye, à l'article *Entragues*. Apparemment que le comte d'Auvergne savoit l'impossibilité de lui produire ce papier, quand il faisoit un tel défi.

1604. « agitations, ses craintes, étoient extrêmes. Je ne trou« vai d'autre moyen pour la calmer que de lui ménager « une retraite hors de France : j'en parlai à l'ambassa« deur d'Espagne, qui me promit, de la part de son « maître, qu'en cas d'événement ma fille seroit reçue « dans Cambray. La convalescence du roi a rendu cet « arrangement inutile ; il l'a su, il ne m'en a pas fait « de reproches, et jamais sans doute il n'en auroit par« lé, sans un autre événement qui n'est pas moins af« fligeant pour un père. » D'Entragues parla ensuite de la passion du roi pour sa fille cadette, des excès auxquels il s'étoit laissé emporter depuis quelques mois, de ses travestissements, de ses courses de nuit et de jour, et sur-tout de ses lettres, qu'on pouvoit encore voir entre les mains de sa fille. « Mais s'apercevant, ajouta « le comte, qu'il ne peut tromper ma vigilance, et se « flattant qu'il réussira mieux auprès d'elle quand il « l'aura privée de mes conseils, il cherche à se défaire « de moi par l'imputation de faux crimes, ne pouvant « s'en débarrasser autrement. »

Quelques questions que fissent les juges au comte d'Entragues sur ses correspondances dans le royaume et au dehors, sur leur but, sur ses desseins particuliers contre la personne même du roi, ils n'en purent rien tirer. Ils n'en obtinrent pas davantage de la marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations elle répondit qu'elle ne se souvenoit pas, qu'elle ne savoit rien, que le roi étoit instruit ; et, quand ils vouloient la presser, elle leur faisoit entendre, par des réticences mystérieuses, qu'il y avoit entre le monarque et elle des secrets qu'il ne leur convenoit pas d'approfondir.

Au commencement de la procédure, Henri se montra

disposé à ne rien relâcher de la sévérité des lois ; mais cette résolution coûtoit à son cœur, et, dans un moment d'attendrissement, il ne put s'empêcher de faire connoître à l'épouse du comte d'Auvergne que ni son mari ni le comte d'Entragues n'avoient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre cours à la justice, et on en vint à la confrontation. 1604.

Instruits apparemment par l'exemple de Biron, qui n'avoit laissé valider les accusations intentées contre lui qu'en ne récusant pas à temps les témoins et les complices qu'on lui opposa, le comte d'Entragues, la marquise de Verneuil et le comte d'Auvergne, donnèrent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auroient pu les imaginer. « Vous me détestez, disoit d'Auvergne à d'Entragues, parceque j'ai blâmé les désordres de ma « sœur et votre connivence indigne d'un père. Quant à « ma sœur, on sait qu'elle a dit publiquement qu'elle « ne souhaitoit que grace pour vous, justice pour elle, « et un échafaud pour moi. » Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le comte d'Entragues s'en glorifioit, et apportoit cette raison qu'au lieu de plaindre sa sœur et de chercher à cacher sa honte, il avoit toujours été le premier à en publier des circonstances aggravantes et fausses, et à la noircir davantage, en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes seigneurs. Enfin Henriette entroit en fureur devant ses juges, au seul nom de son frère ; elle l'accusoit de mensonges et de calomnies outrageantes : c'étoit, disoit-elle, un mauvais cœur, un caractère noir, un mauvais esprit, capable non seulement de trahison, mais de poison, d'assassinats, et généralement des plus 1605.

1605. grands crimes. Ces reproches marquoient tant de passion, qu'il devenoit impossible aux juges de faire usage de la déposition de la marquise.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges ils aient trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils portèrent leur arrêt le 1er février. Les comtes d'Entragues et d'Auvergne, et un intrigant anglois, nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, et la marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours. C'étoit sans doute à cette dernière épreuve que le roi attendoit sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avoit souvent marqué son impatience de ce qu'elle ne faisoit aucune démarche pour l'apaiser. « Croyez-vous, disoit-il à Sully, « qu'elle s'humilie et demande grace? — Oui, répondit « le ministre, si elle croit que vous n'avez plus de ten- « dresse pour elle; mais, si elle s'aperçoit que vous l'ai- « mez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que « pour l'amener à vos volontés, elle est assez fière pour « ne jamais plier. » En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission que le commandant du guet, par qui elle étoit gardée, porta au roi comme de sa part: elle ne vouloit pas, disoit-elle, qu'il lui fût reproché « d'avoir baisé la main qui l'enchaînoit. » Mais, quand elle vit l'arrêt prononcé, que son père, son frère et leur confident étoient près de porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savoit être tout-puissants sur le cœur du monarque, puisque non seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea même toutes les dispositions du jugement (1).

(1) Sully, t. II, p. 333.

Cependant il ne fit grace aux chefs qu'après s'être mis en sûreté par le châtiment de quelques complices subalternes, qui, en cette occasion, comme en presque toutes les autres, payèrent pour les grands coupables. Le roi se transporta lui-même dans le Quercy, le Limousin et le Périgord. Il envoya Sully dans le Poitou et les provinces adjacentes. L'un et l'autre furent suivis d'une chambre de justice, dont les opérations intimidèrent plus de gens qu'elles n'en punirent. Henri annulla ensuite, par lettres-patentes, tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit, quel qu'il fût; il lui épargna même l'humiliation de paroître devant le parlement pour l'enregistrement; il réhabilita aussi les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens, qui avoit été prononcée. Mais l'Anglois Morgan fut banni pour toujours; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et Valois condamné à rester à la Bastille, *pour matter son indomptable malice*. Quant aux seigneurs de la cour, tels qu'Épernon, Montmorency, Bellegarde, et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrace à cette occasion. Peut-être Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savoit leurs menées, et qu'il pouvoit s'en garantir; peut-être aussi n'entrèrent-ils que foiblement dans le complot: il peut être arrivé que le comte d'Auvergne, connoissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avoient fait espérer, et que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vittorio Siri, ait été moins fondé sur des engagements ratifiés que sur des propos vagues et des promesses générales des mécontents (1).

1605.

(1) Mercure, t. I.

1605. Si on en croit le même auteur, la vie du roi fut réellement en danger. Il rapporte que la première fois que Henri revit le comte d'Entragues, après la conclusion de cette affaire, il lui dit : « Est-il vrai que vous avez « eu dessein de me tuer, comme on l'a publié ? — Oui, « sire, répondit hardiment le comte, et jamais cette « pensée ne me sortira de l'esprit tant que votre ma« jesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille. » Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il étoit souverain et menacé ; il se souvint seulement qu'il avoit le premier offensé son sujet, et il eut assez d'empire sur lui-même pour ne pas punir un audacieux qui le bravoit. Soit raison, soit indifférence, ou lassitude des caprices de la marquise de Verneuil, il cessa insensiblement de la voir comme sa maîtresse, et s'attacha à Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, et dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins (1).

Pendant qu'il étoit tourmenté par ces agitations domestiques, on portoit dans sa cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sully, le principal de ses ministres et le confident de ses secrets, ne pouvoit jouir de tant de crédit auprès de son maître sans devenir l'objet de la malignité des envieux de sa faveur. Ils formèrent une espéce de ligue pour le perdre. Il y entroit, comme il s'exprime lui-même (2), « des grands, des « marjelets, des brelandiers de cour, des bigots espa« gnolisés, des bâtards, des maîtresses et des finan« ciers. » Ils avoient tous leur rôle marqué et ils s'en acquittoient avec un concert qui pensa les faire réussir. Les grands et les ministres ne parloient presque

(1) Mém. rec. t. I, p. 300. Nouv. Sully, t. VI, p. 29. — (2) Sully, t. II.

jamais au roi sans lui présenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. 1605.
En effet, Sully avoit l'artillerie, les finances, et la plus grande influence sur le détail du royaume. Les ambassades et les gouvernements étoient presque tous remplis par ses créatures : d'ailleurs, ajoutoient les dévots, soufflés par les Espagnols, on connoît son attachement au calvinisme; et que peuvent penser les princes catholiques, et sur-tout le pape, en voyant votre majesté donner toute sa confiance à un ministre imbu de pareils principes? Les maîtresses et les gens attachés à elles, mécontents de l'économie de Sully, disoient qu'ils ne concevoient pas comment le roi pouvoit se servir d'un homme qui faisoit profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimoit, et qui, en haine de la tendresse de Henri pour elles, leur refusoit tout, ou ne leur donnoit qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin les financiers crioient que c'en étoit fait du crédit du roi; qu'à force de réductions et de retranchements sur leurs profits, les travailleurs se rebuteroient, et que cette partie d'administration étoit à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'état qu'au monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étoient ceux qui, loin de blâmer Sully et d'inspirer des craintes à son sujet, le combloient d'éloges et élevoient jusqu'aux cieux son zéle, ses talents, et sur-tout ses succès. Ils en disoient tant, qu'il étoit impossible que le roi n'en conclût qu'on regardoit Sully, à son exclusion, comme ordonnant tout, dirigeant tout, et étant la cause unique de l'état florissant où se trouvoit le royaume. Par-

1605. ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du monarque ; il prêta l'oreille indistinctement aux satires et aux louanges, également envenimé par les unes et les autres. Les écrits pleins d'éloges insidieux ou de critiques amères qu'on faisoit tomber sous sa main étoient lus. Les réflexions qu'ils faisoient naître lui donnoient de l'humeur, et il commença à traiter son ministre avec une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Sully, qui s'en aperçut, certain de son innocence, agissoit comme s'il n'y prenoit pas garde. Le roi, piqué de cette sécurité, qu'il attribuoit à l'indifférence, redoubla de froideur. Le ministre se fâcha à son tour d'être comme disgracié sans sujet, et prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Il n'auroit pas été avantageux à Sully, et il auroit bien réjoui ses ennemis, si le roi, dont le caractère franc et le bon cœur souffroient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace et de s'expliquer. Il partoit pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinuations élevoient dans son esprit. Sully, qui étoit venu lui faire sa cour, le quittoit : « Où « allez-vous, » lui dit le roi, qui ne cherchoit qu'à entamer la conversation ? « A Paris, sire, lui répon« dit-il, pour les affaires dont votre majesté me parla « il y a deux jours. — Eh bien ! allez, lui dit-il ; c'est « bien fait. Je vous recommande toujours mes affaires, « et que vous m'aimiez bien. » Ensuite il l'embrassa et le laissa aller. Mais à peine Sully avoit fait quelques pas, que Henri le rappelle. « N'avez-vous rien à me dire, « lui demanda-t-il ? — Non, pour le présent, répondit

« Sully. — Aussi ai-je bien moi à vous » , répartit le roi : en même temps il le prend par la main et le mène, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin. 1605.

Dès le premier moment de la conversation il ne fut plus question ni de soupçons ni de réserves. Le monarque nomma au ministre ceux qui avoient travaillé contre lui, et lui découvrit les manœuvres qu'ils avoient employées. Il lui montra les mémoires par lesquels on s'étoit efforcé de le surprendre, et en lut les endroits les plus frappants, moins pour entendre la justification de Sully que pour se justifier lui-même d'y avoir donné quelque créance, vu la manière adroite dont la calomnie étoit tournée : enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnoissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sully, Henri le prend dans ses bras : « Relevez-« vous, dit-il : ceux qui vous regardent vont croire que « je vous pardonne. » Il l'embrassa avec un geste plein d'affection ; et, rentrant dans le cercle des courtisans qui les examinoient avec curiosité : « Messieurs, leur « dit-il, je veux vous dire à tous que j'aime Rosny plus « que jamais, et qu'entre lui et moi c'est à la mort et à « la vie. »

Ces attaques sourdes de l'envie, de la malice et de la fausseté, qui sembloient vouloir se disputer le cœur franc et loyal de Henri IV, lui faisoient quelquefois regretter les temps où il n'avoit à combattre que des ennemis découverts : « Mais, lui disoit Sully, il faut que les « grands rois se résolvent à être marteaux ou enclu- 1606.

1606. « mes ; par tant jamais ne doivent-ils faire état d'un « bien profond repos (1). »

Cette remontrance devenoit sur-tout nécessaire en certains moments de découragement, dans lesquels le ministre voyoit le monarque disposé plutôt à souffrir l'indépendance de quelques mécontents, qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sully faisoit, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction. « Pendant, lui disoit-il, que vous avez tant de raisons de « punir les auteurs de vos chagrins, et tant de moyens « d'y réussir : une forte armée prête à marcher, sept « millions d'or dans la Bastille pour la payer, les arse- « naux, les magasins pleins d'habits, de harnois, de « poudre, de boulets, de provisions de toute espéce, « deux cents piéces de canon ; tous ingrédients et dro- « gues, ajoutoit-il, propres à médiciner les plus fâ- « cheuses maladies de l'état, pour donner terreur à au- « trui, assurance et contentement à vous-même. » A la fin, Henri résolut d'essayer de ce reméde contre les malintentionnés, et de commencer par le duc de Bouillon.

On a vu qu'après la mort de Biron il s'étoit réfugié en Allemagne ; il parcouroit les cours des souverains qui composent le corps germanique, et y faisoit le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa religion qu'à cause de sa souveraineté de Sedan, dont le roi, disoit-il, étoit envieux. De tous ces endroits il adressoit au monarque offensé des lettres de recommandation, des apologies, des protestations de fidélité et d'obéissance ; mais en même temps il entrete-

(1) Sully, t. II, p. 77.

noit correspondance avec les mécontents de la cour de France et des provinces. Il les exhortoit à ne se pas désunir, à ne se point rebuter des mauvais succès passés. « Le moment viendra, écrivoit-il, où le roi sera « forcé de plier; il n'est pas si puissant qu'on pense; « et la preuve, c'est qu'avec toute sa mauvaise volonté « il n'ose user de violence contre moi. » Ces propos entretenoient des espérances parmi ceux qui desiroient un changement; de sorte que, malgré l'exemple donné en la personne de Biron, malgré le danger que venoit de courir la maison d'Entragues, l'esprit de rebellion se soutenoit toujours. Henri résolut d'abattre la colonne à laquelle s'attachoient tous les artisans des troubles et les gens avides de nouveauté; il manda au duc de Bouillon, retiré à Sedan, de venir se justifier, et lui envoya les passe-ports et les sûretés nécessaires. Bouillon demanda du temps; le roi menaça, arma, se mit en campagne, et marcha vers Sedan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'étoit formé et augmenté sous les yeux du roi, sans presque qu'il s'en aperçût. La faction espagnole, qu'on appeloit catholique, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les calvinistes pour empêcher le monarque d'ôter toute ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les ministres, qui appréhendoient que la guerre ne rendît Sully trop puissant, et par la reine même, qui vouloit se faire un mérite de ses dispositions pacifiques: de sorte que le roi se trouva obsédé de représentations et de prières. Elles se faisoient sous les murs de Sedan, où le duc se tenoit toujours, déterminé, disoit-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa principauté. Mais dans le particulier, loin de montrer une dis-

1606.

1606. position si désespérée, il faisoit entendre au roi qu'il ne demandoit pas mieux que de se soumettre, pourvu qu'on ménageât son honneur. Henri auroit pu lui imposer la loi et l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grace ensuite; mais n'étant pas soutenu par la fermeté de Sully, qu'on eut soin d'écarter du monarque pendant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet. Les conditions n'en furent pas dures : il rendit au duc ses bonnes graces, et ne se réserva que le droit de mettre dans Sedan une garnison françoise, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

1607-08. Les années 1607 et 1608 furent les plus heureuses de la vie de Henri IV. Il voyoit le royaume fleurir sous son gouvernement, et les armées bien entretenues imposoient à ceux qui auroient voulu remuer au dedans, et mettoient les frontières à l'abri des incursions ennemies. Les colonies se fortifioient, le commerce s'étendoit à l'aide des manufactures, l'agriculture étoit favorisée; enfin Henri jouissoit du plaisir si flatteur pour un bon prince de pouvoir soulager ses sujets, quand des incendies, des grêles, des inondations, ou d'autres fléaux les rendoient malheureux. Il pourvoyoit aussi à leur sûreté domestique; chacun commençoit à pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés qui auparavant infestoient les provinces. Pendant les guerres civiles, beaucoup de gentilshommes s'étoient bâti, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés, ou dans des lieux marécageux et inaccessibles, des espèces de forteresses à titres d'asiles. Après la paix, beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirèrent; et de là, tantôt avoués par les

propriétaires, avec lesquels ils partageoient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnoient les villages voisins, et maltraitoient les voyageurs. Le roi envoya des troupes qui rasèrent ou démantelèrent ces petits châteaux devenus l'effroi des citoyens. Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses travaux, et le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisoient aux lieux où l'appeloient les besoins de son commerce (1). 1607-08.

L'Espagne ne voyoit pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissoit la France; elle le regardoit comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival: il lui étoit donc important de retarder cette espèce de convalescence. Les moyens qu'elle employoit étoient des entreprises sourdes, tantôt contre une partie du royaume, tantôt contre une autre. L'ambassadeur d'Espagne corrompit quelques gentilshommes provençaux qui promirent de livrer Marseille: ils furent découverts; et le secrétaire de l'ambassadeur se trouva si chargé par les complices, qu'il ne put échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea des Espagnols d'une manière plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit à leur préjudice chez les puissances étrangères. Il leur enleva en effet l'honneur de réconcilier les Vénitiens avec le pape, et les força eux-mêmes à recevoir sa médiation dans la longue trêve qu'ils conclurent avec les Provinces-Unies.

Le sénat de Venise, déja coupable aux regards des souverains pontifes, pour diverses dispositions sur les-

(1) Sully, t. II, p. 78. Merc. t. I.

1607-08. quelles Clément VIII avoit prudemment fermé les yeux, venoit, pendant la dernière vacance du saint siége, de défendre l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il avoit de plus fait arrêter un chanoine et un abbé, prévenus tous deux de crimes énormes, et avoit commis la connoissance de leurs délits à la justice séculière. Le nouveau pape Paul V (Camille Borghèse) demanda la révocation des deux ordonnances; et, sur le refus du sénat, qui prétendit n'avoir agi qu'en vertu du droit, qu'il tenoit de Dieu même, de faire des lois, sur-tout pour les laïques et pour leur protection, le pontife excommunia le sénat et le doge, et mit la seigneurie en interdit. Le sénat, à son tour, défendit la publication du monitoire du pape, et bannit du territoire de la république les capucins, les théatins et les jésuites, les seuls ecclésiastiques qui fermèrent leurs églises. Une controverse animée sur l'étendue et les bornes des deux autorités, sur la distinction des délits civils et des délits religieux, sur la nature de l'interdit qui frappe à-la-fois innocents et coupables, s'établit d'abord entre le pape et la seigneurie. Les cardinaux Baronius et Bellarmin d'une part, et Fra Paolo Sarpi de l'autre, furent ceux qui s'y distinguèrent le plus. Bientôt on eut recours à d'autres armes; et à cette guerre de plume succédèrent des préparatifs militaires.

Le pape cependant, qui eut quelque appréhension de s'être trop avancé, desira trouver un moyen de sauver sa dignité. Le duc de Savoie, le roi d'Espagne et Henri IV s'offrirent à l'envi pour médiateurs. Le dernier seul fut agréé. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise et à Rome, et, après trois mois de négociations, ayant obtenu de chaque partie de se relâcher dans ses pré-

tentions, il rétablit la paix aux conditions suivantes: que les édits de la seigneurie seroient maintenus dans leur force; mais que les deux prévenus seroient remis entre les mains du roi; que les religieux bannis seroient rappelés; mais que les jésuites ne participeroient point à cette faveur jusqu'à nouvel ordre; et qu'enfin le pape n'accorderoit pas d'absolution qui lui supposeroit le droit qu'on lui contestoit; mais que, sur la demande du roi et non pas des Vénitiens, le cardinal de Joyeuse, au nom du pontife, déclareroit les censures révoquées, ce qui eut lieu le 21 avril 1607. 1607-08.

Les efforts du roi pour la pacification de la Hollande éprouvèrent plus de longueurs et de contrariétés, et l'on n'y put même parvenir entièrement. L'archiduc Albert, frère d'Ernest, auquel il avoit succédé dans le gouvernement des Pays-Bas en 1595, et qui les avoit depuis reçus en dot lors de son mariage avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en 1599, avoit fait faire des propositions d'accommodement dès l'année 1606. L'année suivante on convint d'une tréve de huit mois pour faciliter les négociations. Mais la seule forme du traité de tréve occupa toute l'année, et épuisa tellement tout le temps stipulé pour cette même tréve, qu'il fallut la prolonger plusieurs fois pour entamer l'affaire principale. Afin d'en hâter la conclusion, la France et l'Angleterre, dont l'intérêt commun étoit ou de prolonger la division ou d'obtenir pour les Hollandois des conditions avantageuses qui procurassent un égal affoiblissement à l'Espagne, se lièrent avec eux par une triple alliance dont le but fut, ou de leur obtenir une paix honorable, ou de poursuivre une guerre vigoureuse. Mais les préjugés réciproques et les intrigues du 1609.

1609. stathouder Maurice, fils de Guillaume, qui redoutoit une paix dont l'effet immédiat seroit de lui enlever une partie de son influence, firent qu'après huit nouveaux mois de travaux les plénipotentiaires se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. L'Angleterre et la France persistérent néanmoins à offrir encore leur médiation. Henri sur-tout prit cette affaire à cœur. Il s'en fit même un point d'honneur, et à force de prières et même de menaces, il obtint enfin une tréve de douze ans, qui fut proclamée le 14 avril 1609, et par laquelle les Provinces-Unies furent reconnues pour Provinces libres et indépendantes. Après un tel témoignage de bienveillance, Henri s'attendoit à obtenir aisément des Hollandois qu'ils accorderoient à leurs sujets catholiques le libre exercice de leur religion; mais l'esprit d'intolérance, cette maladie du siécle, qui fermentoit chez les protestants aussi bien que chez les catholiques, les rendit également sourds à la voix de la justice et à celle de la reconnoissance.

Les malheureux Maures, expulsés de l'Espagne par Philippe III, tournèrent aussi leurs regards vers Henri. C'étoit une industrieuse population de douze cent mille ames, qui, catholiques à l'extérieur, conservoient secrétement les dogmes et les pratiques de leurs ancêtres. Le conseil d'Espagne, auquel ils furent représentés comme machinateurs de projets sinistres, ne leur laissa que l'option de l'exil ou de la mort. Ils offrirent à la France de venir peupler les landes de Bordeaux et de les défricher. Ils ne demandoient que la liberté de conscience. Henri, occupé alors de graves intérêts de politique extérieure, et redoutant d'ailleurs de donner lieu à des imputations d'indifférence sur l'article de la reli-

gion, ne put ou n'osa pas accueillir leurs propositions; 1609.
et ces infortunés, repoussés également, et de leur sol natal, où ils passoient pour sectateurs de Mahomet, et des rivages de l'Afrique, où ils étoient réputés déserteurs de sa loi, périrent presque tous, victimes de tous les genres de misère.

Ces rivages inhospitaliers, renommés encore par les pirateries de leurs habitants, reçurent alors un échec, juste châtiment de leurs brigandages; leurs vaisseaux, en tenant bloqué le détroit de Gibraltar, inquiétoient des flottes entières. Des armateurs de Saint-Malo, qui se trouvoient dans la Méditerranée et qui souffroient de leurs excès, conçurent le projet hardi de détruire d'un seul coup la majeure partie de leur marine, qui se trouvoit réunie dans la rade de Tunis, sous la protection du fort de la Goulette. En plein midi, Beaulieu leur chef, soutenu de huit galions espagnols, qui secondèrent sa généreuse entreprise, pénètre dans le havre avec audace; le vent ou l'artillerie du fort empêche ses vaisseaux d'approcher suffisamment; alors, avec quarante hommes seulement, il se jette dans une chaloupe, brave le feu du château, aborde le vaisseau amiral, amarré contre les quais, le brûle, en incendie successivement trente-cinq autres, et regagne les siens après ce périlleux exploit.

Le caractère loyal et généreux de Henri, solidement établi alors en Europe, faisoit rechercher son alliance ou sa protection. Aussi vit-on le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, ce prince si clairvoyant, attaché jusqu'alors par intérêt à l'Espagne, commencer à reconnoître que la France pouvoit lui être utile, et desirer enfin son alliance. Les princes allemands, dont la maison d'Au-

1609. triche alarmoit l'indépendance, et les habitants de la Valteline, opprimés par le comte de Fuentes, réclamoient tous le secours de la France : tous étoient aidés, défendus, protégés, et les bons offices du roi s'étendoient au-dehors comme au-dedans. « Cependant, disoit « Henri avec amertume à Sully (1), ceux que j'ai com- « blés des plus grands bienfaits, ceux à qui j'ai réparti « plus d'honneurs, sont assez audacieux que de dire « que cette paix dont je jouis me fait négliger mes « affaires, mépriser les entreprises glorieuses et hono- « rables ; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie « l'argent que je devrois leur donner en gratifications, « comme ils méritent ; que j'aime trop les bâtiments et « les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les che- « vaux, les cartes, les dés et tous les jeux ; les dames, « les délices, l'amour, les festins, les assemblées, comé- « dies, bals, courses de bagues, où on me voit en- « core paroître avec ma barbe grise, et être aussi vain « et content d'avoir reçu une bague de quelque belle « dame, que dans ma jeunesse.

« Je ne nierai pas, avoue-t-il, qu'il n'y ait quelque « chose de vrai dans ces reproches ; mais on devroit me « pardonner ces divertissements, qui n'apportent aucun « dommage à mes peuples, par forme de compensation « de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et des peines « que j'ai eues jusqu'à cinquante ans. Est-il étonnant, « d'ailleurs, qu'élevé dans la licence des camps, j'aie « contracté des vices ? Les foiblesses sont l'apanage de « l'humanité : la religion n'ordonne pas de ne point « avoir de défauts, mais de ne pas s'en laisser dominer ;

(1) Sully, t. II, l. 3, ch. 15, p. 37.

« et c'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire « mieux. Vous savez, ajoute-t-il, en continuant d'adres- « ser la parole à son confident, que touchant mes maî- « tresses, qui sont la passion que tout le monde a cru « la plus puissante sur moi, je les ai rabaissées dans « l'occasion, et que je vous ai hautement préféré à « elles. 1609.

« Je le ferai toujours, conclut-il avec une espéce de « transport, et je quitterai plutôt maîtresses, amour, « chasse, bâtiments, festins, plaisirs, que de perdre la « moindre occasion d'acquérir honneur et gloire, dont « la principale, après mon devoir envers Dieu, ma « femme et mes enfants, mes fidéles serviteurs et mes « peuples, que j'aime comme mes enfants, est de me « faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et « faire action, sur la fin de mes jours, qui les couronne « de gloire et d'honneur. »

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisoit le fonds de son caractère, et cette inépuisable tendresse pour ses peuples, qui doit nous rendre sa mémoire si chère et si respectable. Il parloit selon ses desirs, lorsqu'il se promettoit désormais un empire absolu sur ses passions; mais il étoit destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une foiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

L'écueil de ses bons desseins fut Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du connétable, jeune beauté dont les écrivains du temps vantent les charmes avec une espéce d'enthousiasme. Elle fut présentée à la cour par Diane, duchesse d'Angoulême, sa tante, qui la prit sous sa conduite. Dès ce premier moment elle fixa l'attention des jeunes seigneurs qui pouvoient aspirer

1609. à sa main, et on s'aperçut aussi que ses appas naissants n'échappoient pas à l'œil curieux du roi (1). Entre ceux qui briguoient l'alliance du connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable par l'esprit et la figure, d'une naissance et d'un mérite à posséder les premières charges de la couronne, obtint du père la préférence. Il travailla à plaire à la jeune Montmorency; et ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle, que le roi laissa échapper le secret de sa passion (2). La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant lui fit éloigner Bassompierre, et proposer le prince de Condé.

Ce mariage étoit avantageux à la jeune Montmorency. Condé n'avoit que vingt-deux ans; il étoit premier prince du sang, par conséquent héritier présomptif de la couronne, si les enfants du roi, tous deux en bas âge, venoient à manquer. Son éducation fut très soignée; il parloit latin, italien, espagnol, et étoit plus instruit de la littérature et plus versé dans les hautes sciences que les princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, nonce à Bruxelles, qui l'avoit connu et cultivé, rap-

(1) Mém. rec. t. II, p. 79. Bassompierre, t. I, p. 215. Merc. t. I. Bentivoglio, t. I.

(2) Le roi le tira un jour à part, et lui dit: « Bassompierre, je te « veux parler en ami; je suis devenu non seulement amoureux, mais « fou et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, et « qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit, tu me haïrois: il vaut « mieux que cela ne soit point cause de notre mésintelligence. » Bassompierre, à qui ce mariage étoit très avantageux, ne paroissoit pas alarmé des poursuites que le monarque lui faisoit apercevoir: mais le roi le pressa si fort, lui promit tant de le dédommager, que Bassompierre se désista. Henri soulagé l'embrassa tendrement, et pleura de satisfaction; tant les passions rendent petits les plus grands hommes! Voyez Mémoires de Bassompierre, t. I, p. 217.

porte qu'il avoit les traits du visage saillants; qu'il étoit petit et maigre, trop blond, vif, dit-il, comme sont les François, plein d'esprit, donnant facilement sa confiance, parlant agréablement et beaucoup, et par-là facile à pénétrer. 1609.

Les attentions galantes du roi étoient si remarquables, que le prince hésita à s'engager, et fit dire à Henri, par le président de Thou, son tuteur, qu'il ne se sentoit pas de goût pour ce mariage. Le roi, qui devina le motif de sa répugnance, le fit venir, et lui dit en présence du duc de Bouillon : « Vous pouvez l'épouser « sans aucun soupçon sur mon compte. » Sur cette parole, Condé conclut, et se maria.

Après les fêtes des noces, qui furent brillantes et pompeuses, les présents de toute espèce abondèrent dans la maison de Condé; de sorte que tant de générosité devint suspect à l'époux. Il commença par éloigner sans affectation sa femme de la cour. Le roi s'aperçut de la précaution; il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâcha au contraire de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidents du prince, qu'apparemment le monarque n'avoit pas eu soin de gagner, empoisonnèrent ces dons, et firent voir à Condé, dans les libéralités du roi, un dessein de séduction à laquelle sa jeune épouse ne résisteroit peut-être pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations par les imprudences qui lui échappèrent. Non content de montrer beaucoup de chagrin de son absence de la cour, il se travestit plusieurs fois, et entreprit des courses nocturnes pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques moments avec elle. Ces indiscré-

1609. tions confirmèrent le prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la cour, et même de l'éloigner des endroits que le roi fréquentoit. Alors non seulement les présents cessèrent, mais encore on ôta au prince des revenus dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes et des murmures ; le roi y répondit par des menaces. Le duc de Sully fut chargé d'aller signifier à Condé l'ordre de faire cesser les propos malins et calomnieux qu'occasionoient les craintes jalouses qu'il marquoit, et de les faire cesser en ramenant sa femme à la cour, où il trouveroit toute sorte de sûreté.

Sully, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avoit d'amer, intimida si fort le prince en lui montrant le danger de pousser à bout la colère du roi, et en mêlant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au lieu de plier, Condé résolut de se sauver et d'emmener sa femme avec lui. Il avoit pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil, sur la frontière de Picardie ; il en partit le 29 novembre, deux heures avant le jour : la princesse et une de ses demoiselles étoient en croupe chacune derrière un domestique ; deux gentilshommes faisoient toute l'escorte. Ils forcèrent la marche ; et le même jour, de bonne heure, ils arrivèrent à Landrecies, première place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces provinces étoient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avoit épousé l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage et du sang, retraçoient dans leur cour la gravité des mœurs antiques. Les assemblées, qui étoient très fréquentes,

les bals même et les plaisirs, qui d'ordinaire sont accompagnés de tumulte, se ressentoient du goût des maîtres pour la régle et la bienséance. On y connoissoit la galanterie, mais sans pétulance; la gaieté du sexe s'y déployoit sans contrainte, parcequ'elle n'avoit à craindre ni entreprises alarmantes ni interprétations malignes. Tout enfin s'y passoit dans l'ordre: les hommes s'occupoient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse, travailloient de l'aiguille, et régloient leurs maisons. Albert et son épouse mettoient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens: aussi ne craignoient-ils rien tant que de la voir troublée par les inquiétudes que la guerre entraîne; et c'est par-là que Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la princesse de Condé, quand il sut qu'elle étoit dans leurs états (1). 1609.

Sully (2) raconte assez plaisamment la manière dont cette nouvelle fut reçue à la cour: il représente le roi quittant assez brusquement le jeu, se promenant à grands pas, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant un air de tristesse, détournoient la tête pour sourire, et que dans l'appartement de la reine on laissoit ouvertement éclater la joie que causoit cet événement; mais le plus curieux de la scène se passa au conseil, que le roi fit assembler, quoique la nuit fût déja avancée. Villeroy, premier opinant, conclut à députer au prince de Condé quelque personne grave qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et qui l'engageât

(1) Bentivoglio, t. I. — (2) T. I, liv. 3, c. 35, p. 342.

1609. par honneur à revenir avec sa femme. Cet avis annonçoit des lenteurs et de l'incertitude; il ne fut pas adopté. « Le vôtre », dit le roi, en se tournant vers Sully. « Cette « affaire, répondit-il, est trop importante pour opiner « sur-le-champ. On vient de me tirer du lit, et mes con« ceptions ne sont pas encore bien éveillées. — Dites « toujours, reprit le roi; que faut-il faire? » Sully rêva un moment, et dit : « Rien. — Comment! rien. — Rien, « sire; et quand les Espagnols verront que vous ne « vous souciez ni du prince ni de sa femme, ils les aban« donneront d'eux-mêmes. » Henri reste pensif un instant, secoue la tête, et se tourne vers Jeannin. Celui-ci, ayant eu le temps de connoître ce qui convenoit au roi, conseille d'envoyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou de force, de les demander à l'archiduc s'ils sont déja sur ses terres, et, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Cet avis, conforme à la vivacité de Henri, prévalut, et il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partiroit sur-le-champ, et iroit signifier à l'archiduc l'intention du roi; et le conseil finit. Sully, en sortant, lui dit d'un air moitié sérieux, moitié badin : « Je savois bien, sire, que, ne m'ayant pas donné le « loisir d'y penser, je ne dirois rien qui vaille; mais dans « deux jours je vous aurois donné un bon conseil. »

Praslin partit, muni d'ordres aux gouverneurs des places et aux commandants des troupes de lui prêter main-forte. Il auroit pu, dit-on, enlever le prince, parceque l'archiduc, dans l'intention de garder des ménagements avec le roi, pria Condé de chercher un asile ailleurs : il fut obligé de repasser le long de la frontière de France, où il y avoit beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne; et on soupçonna Praslin de n'avoir

pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la princesse, elle étoit en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avoit résolu de l'emmener avec lui; mais l'archiduchesse, jugeant qu'elle pécheroit contre la bienséance en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder, et la retira à Bruxelles. Henri, n'ayant pas réussi dans cette première tentative, résolut d'employer la ruse et la force, s'il le falloit, pour faire revenir la princesse en France; et il ne se trouva que trop d'ames basses et de vils adulateurs qui servirent sa passion, et qui l'augmentèrent peut-être par les conseils et les espérances qu'ils lui donnèrent. 1609.

Il parut que, dans le commencement, la jeune princesse fut moins flattée de l'amour du roi que des agréments qui en étoient une suite, tels que des présents sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle étoit l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchoient de l'adoration. Quand les ombrages de son mari l'eurent retirée de la cour et privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisoit naître sous ses pas; et aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'archiduchesse, en parlant d'elle, disoit: « C'est un caractère « angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa pas- « sion pour le roi, qui est son sortilége (1). »

Mais ce sortilége n'avoit rien de surnaturel; la magie consistoit dans les conseils des femmes qui l'environ-

(1) Mém. rec. t. II, p. 113. Bentivoglio, t. I.

1609. noient à Bruxelles, et qui étoient toutes gagnées : elles faisoient parvenir entre ses mains les lettres du roi, lui dictoient les réponses, enflammoient son imagination, et persuadoient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvoit ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoubloient la passion du roi, parcequ'il les considéroit comme les expressions d'un cœur tout à lui. La plus adroite et la plus ardente de ces femmes étoit l'épouse de Brulart de Puisieux, comte de Berny, fils du chancelier et ambassadeur de France à Bruxelles. Le roi envoya, pour la seconder, le frère de la belle Gabrielle, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer, et qui, en conséquence, crut pouvoir tout se permettre afin de procurer à son maître la satisfaction qu'il desiroit. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négociation. Le roi trouva bon que le prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 décembre. Depuis ce moment les propositions qui furent faites n'offrent qu'inconséquences et contradictions, parceque, dit Siri, on parloit toujours du prince et très peu de la princesse, qui étoit pourtant le sujet principal de tous ces mouvements.

1610. Les intérêts étoient fort compliqués à la cour de Bruxelles. Le conseil d'Espagne n'avoit pas toujours les mêmes vues que l'archiduc. Celui-ci desiroit l'accommodement, tant par haine pour les tracasseries que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colère du roi. Les Espagnols, au contraire, fondoient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France : ils ne vouloient pas que le prince se

prêtât à aucun accommodement; ils l'exhortoient, au contraire, à se déclarer ouvertement contre le second mariage du roi et contre la légitimité de ses enfants, parceque le divorce, disoient-ils, avoit été prononcé sur de faux exposés; et ils promettoient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France, et qu'il n'y retournât, Don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, lui faisoit dire qu'il n'y auroit jamais de sûreté pour lui, et l'avertissoit de se défier des espions et des émissaires corrompus, dont il prétendoit savoir certainement que le prince étoit environné. Spinola, l'homme de l'Espagne à Bruxelles, entrant dans ces vues, affectoit les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux; et, sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenoit toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique Spinola joignoit un intérêt plus puissant; savoir, un goût vif pour la princesse. Elle s'en aperçut elle-même; et, dans la suite, racontant cette aventure, elle disoit naïvement : « Mon étoile me destinoit à être aimée par « des vieux. »

1610.

Quant aux propositions des agents du roi auprès du prince, elles déceloient leur embarras : ils l'exhortoient à revenir en France avec sa femme; il y consentoit, mais il demandoit de vivre éloigné de la cour, et qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondoient que ce seroit une précaution déshonorante pour le roi, et que si le prince craignoit quelque chose, il pourroit, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en Ita-

1610. lie. Si vous l'aimez mieux, lui disoit-on, il est possible de rompre votre mariage, et le roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. Le prince ne s'y refusoit pas; mais il vouloit, en attendant, rester maître de sa femme. D'Estrées répondoit qu'il falloit qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisoit semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât quelques mauvais traitements de la part d'un mari ombrageux; et on la faisoit redemander à l'archiduc par le connétable son père; ou bien, madame d'Angoulême, sa tante, qu'on savoit être une complaisante du roi, offroit de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles pour la préserver des attentats de la jalousie.

Les pourparlers n'avançoient pas les affaires, et le mois de février s'écouloit sans que rien se terminât. D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés par l'enlévement. Il raconte lui-même qu'il entretenoit des espions auprès de la femme et du mari, qu'il étoit instruit de leurs dispositions, et que ces lumières lui servoient à fomenter leur désunion. Le but d'obliger un roi peut-il ennoblir un pareil manége? Il connoissoit aussi les lieux où le prince passoit son temps, et les moments où la princesse étoit libre. D'Estrées s'assura de son consentement, aisé à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui étoit infaillible, et l'envoya au roi. Ce prince, dévoré par le desir de se satisfaire, comptoit tous les moments; et quand il jugea que l'exécution ne pouvoit plus éprouver d'obstacles, il dit à la reine: « Tel jour, à telle

« heure, vous verrez ici la princesse de Condé (1). » La reine fait sur-le-champ avertir l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci dépêche un courrier qui fait tant de diligence, qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Condé demande des gardes; l'archiduc lui en donne; ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange; toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'aperçoit bien qu'il est découvert, et se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déja nuit, se plaint hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, et demande que les gardes soient levées. Albert répond tranquillement qu'il y a une entreprise formée, qu'il en est sûr; qu'il croit bien que le roi n'y a aucune part; que sans doute c'est l'ouvrage de quelques François trop zélés, qui ont cru par-là obliger leur maître; mais que, pour obvier à ces inconvénients, dès le lendemain il donnera à la princesse un asile dans le palais, auprès de l'archiduchesse son épouse. 1610.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées; elle anéantissoit ses projets et ses espérances : il se replia en cent manières pour tâcher d'obtenir un délai. La princesse, par son avis, fit la malade; en même temps elle demanda un bal à Spinola, qui, avec un sourire ironique, s'excusa sur les circonstances. Enfin, dès le lendemain, comme l'avoit promis l'archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien : il fit signifier par un notaire à Condé un ordre du roi, qui lui enjoignoit de revenir en France, sous peine

(1) Mém. rec. p. 113.

1610. d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Le prince ne s'épouvanta pas ; il répondit respectueusement à la sommation ; mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouoit dans cette affaire. « Tout ce que j'ai « fait, répliqua le courtisan, a été pour obéir aux or- « dres du roi mon maître, que je dois exécuter, justes « ou injustes. » Cette morale le consola, sans doute, du mauvais succès de son entreprise.

Quand elle eut échouée, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succédèrent des menaces de guerre. Henri mit ses troupes en mouvement, et montra à l'Espagne étonnée l'armement le plus formidable qui eût jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une république pacifique, par le moyen d'un conseil composé des députés de tous les souverains. Ce conseil auroit eu à sa disposition une armée formée des contingents de ces princes, toujours prête à marcher contre ceux d'entre eux qui voudroient rompre l'équilibre; projet ridicule vanté par quelques écrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle de Henri IV.

Quelque part que pussent avoir en ce moment sur les résolutions du roi, et sa passion pour la jeune princesse, et la honte qui rejaillissoit sur lui des défiances du prince de Condé et des mesures de l'archiduc, il ne faut pas croire avec les compilateurs d'anecdotes galantes, avides de recueillir tous les bruits que la légèreté, la politique, la malice et la haine faisoient circuler à l'envi, que ce furent ces motifs qui déterminèrent Henri à la guerre, et à rompre avec l'Espagne et la

maison d'Autriche. La preuve qu'il y étoit disposé de longue main, c'est qu'il étoit prêt et que ses armements étoient formidables. Cet incident contribua tout au plus à l'affermir dans ses résolutions, à les hâter, et à joindre des causes personnelles de rupture à celles dont la politique s'étoit déja fait un titre pour se déclarer. Les véritables causes de la guerre étoient dans un ressentiment profond des anciennes injures faites à la France, dans les désastres et les troubles que la maison d'Autriche avoit cumulés sur ce royaume depuis les temps de François I et de Charles-Quint, et dans l'espoir d'en prévenir le retour, en profitant de toutes les circonstances pour abaisser et circonscrire cette puissance. L'occasion attendue pour éclater s'étoit présentée en Allemagne dès l'année précédente, et le retour du printemps étoit l'époque fixée d'avance au commencement des hostilités. 1610.

Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, mort sans enfants, avoit laissé sa riche succession à disputer entre six prétendants. C'étoient, 1° la maison Albertine ou Electorale de Saxe, fondée sur des expectatives anciennes, confirmées par l'empereur Frédéric III; 2° la maison Ducale ou Ernestine, aux droits de Sibylle de Clèves, épouse du malheureux électeur dépouillé par Charles-Quint, lequel lui avoit aussi reconnu un pareil droit d'expectative; 3° l'électeur de Brandebourg, comme époux d'Anne de Prusse, fille de la sœur aînée du défunt; 4° Philippe-Louis, duc de Neubourg, époux de sa seconde sœur et fils de ce Wolfgang, duc de Neubourg, mort à son arrivée en France en 1558; 5° Jean Casimir, duc de Deux-Ponts-Clebourg, neveu de Philippe-Louis par son père et encore par sa mère, troisième

1610. sœur de Guillaume ; 6° enfin Charles d'Autriche, marquis de Surtgau, cousin-germain de l'empereur et époux de la quatrième. L'empereur, juge naturel des contestants, évoqua la cause à son tribunal, et, en attendant l'issue du jugement, il ordonna le séquestre entre les mains de l'archiduc Léopold, son cousin, évêque de Passau. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se refusèrent à reconnoître pour juge un prince qu'ils accusoient de vouloir s'approprier lui-même cet héritage, et ils excitèrent les états protestants d'Allemagne à se prononcer en leur faveur. Réunis à Halle, ils y conclurent la fameuse *union évangélique*, et réclamèrent l'accession du roi de France, qui en avoit été sous main le premier mobile, et qui ne manqua pas d'y adhérer. Henri montra la même bonne volonté aux petits souverains d'Italie et sur-tout aux Grisons, qui, huguenots et souverains de la Valteline, dont les habitants étoient catholiques, se voyoient inquiétés par le comte de Fuentes, sous mille prétextes différents, nés de cette cause. Celui-ci les tenoit en bride par la construction de divers forts qu'il avoit fait élever dans les montagnes, tant pour dominer le pays que pour assurer la communication du Milanez et du Tyrol, c'est-à-dire des possessions des deux branches de la maison d'Autriche ; enfin Henri promit aussi d'aider le duc de Savoie, qui, jaloux des apanages que la sœur de sa femme avoit portés en dot à l'archiduc Albert, convoitoit le Milanez comme un héritage justement dû à son épouse. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire ; mais il se proposoit de se porter lui-même avec sa grande armée sur la frontière de Flandre, et d'atta-

quer cette province en personne, si on ne lui donnoit pas la satisfaction qu'il demandoit. 1610.

L'Espagne sentit que, si la guerre s'entamoit, elle ne pourroit la soutenir sans perte : c'est pourquoi Philippe auroit voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'infante sa fille avec le dauphin, tous deux du même âge. Le roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, et son refus donna lieu de publier que ce n'étoit ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume, qui l'engageoit à rompre la paix, mais sa seule passion, et que la princesse de Condé étoit une nouvelle Héléne qui alloit embraser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta que le roi vouloit détrôner le pape, et mettre un huguenot à sa place : imputations puériles, calomnies ridicules et irréfléchies, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'avoit plus la même ardeur pour la guerre, et que les enrôlements devenoient difficiles : on se permettoit, dans les conversations sur la rupture de la paix, des réflexions qui montroient que les motifs auxiliaires n'étoient ni inconnus, ni approuvés. Les étrangers pensoient à ce sujet comme la plupart des François. La fuite du prince de Condé, qui, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe quand on vit le plus proche parent du roi, le premier prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asile chez les étrangers, parcequ'il ne vouloit pas livrer sa femme ! Les amis de Henri en étoient consternés; ses ministres ne le justifioient qu'avec une espèce

1610. de honte. Lui-même ne parloit de la princesse, du prince, et de son dépit contre les Espagnols, qu'en termes ambigus, qui marquoient son embarras : il devenoit rêveur, furieux, impatient ; il n'aspiroit qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que le fracas des armes feroit diversion aux idées noires dont il étoit fatigué ; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquiétudes, toutes ces alarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentiments et des prédictions. Comme il comptoit que son expédition seroit longue et pourroit le distraire des soins de son royaume, il vouloit laisser sa femme régente ; et, afin de lui donner plus d'autorité, il résolut, sur ses instances, de la faire couronner : mais ce couronnement étoit un vrai tourment pour lui. Quelquefois il en hâtoit les apprêts avec la plus grande diligence ; quelquefois il étoit piqué de l'empressement de la reine, et suspendoit les préparatifs. Enfin, dans ses paroles, comme dans ses actions, on voyoit les symptômes d'une agitation inquiète, qui surprenoit autant que la tranquillité des Espagnols.

Il paroît en effet singulier que, se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucune mesure pour résister : c'est ce qui fait dire à Sully qu'au défaut d'une défense légitime « ils étoient disposés à « se sauver par trahisons, perfidies, meurtres, empoi- « sonnements et assassinats. » Mornay pensoit de même. Mais, sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique peut-être leur inaction, quand on se rappelle qu'ils croyoient avoir à leur disposition un moyen sûr et prompt de faire tomber les armes de la main du roi, lorsqu'ils seroient pressés ; c'étoit de lui rendre le prince et la princesse de Condé.

Pendant que les ennemis étrangers affectoient cette sécurité, les François attachés au roi se laissoient troubler par des évènemens ordinaires, qu'ils transformoient en pronostics effrayants. On répandoit aussi des horoscopes, des prédictions, des bruits de conspirations et d'attentats, tous si mal fondés, que le roi rebuté ne vouloit plus en entendre parler. A son exemple, les ministres, Sully lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisoit aucun cas, et regardoit ces avertissements et ces délations comme plus capables d'inquiéter que de servir (1). 1610.

Mais ce qu'ils auroient dû tous ne pas négliger, c'étoit ce qui se passoit à la cour. Il y régnoit une indiscrétion effrénée. Les mécontents, trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on alloit commencer, n'épargnoient pas le monarque. La reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageoit par des plaintes assez publiques, qui enhardissoient la médisance et la calomnie. Les confidents de cette princesse, entre autres Concini et sa femme, se permettoient des railleries sur les galanteries du roi, peu séantes à son âge, et des murmures de ce qu'il prostituoit à d'autres une tendresse que la reine méritoit si bien. Enfin des prédicateurs indiscrets osoient l'apostropher en face, en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parloient auroit dû leur interdire. Henri étoit instruit des attaques sourdes qu'on donnoit à sa réputation et à sa tranquillité. Quelquefois il méditoit d'en punir les auteurs; mais il revenoit bientôt à sa bonté ordinaire,

(1) Sully, *ibid.* Matthieu, p. 38. Le Grain, t. VIII, p. 432. L'Etoile. Mercure. Nicolas Pasquier, vol. II, p. 1053.

1610. et se contentoit de dire : « Quand je n'y serai plus, on « verra ce que je vaux. »

Ces mécontentements ne l'empêchèrent pas de permettre le couronnement de la reine; il se fit à Saint-Denys le 13 mai. Il échappa à ce prince, pendant la cérémonie, une réflexion morale et chrétienne, que l'histoire ne doit point omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état et de toute condition : « Ceci, dit-il, « me fait souvenir du jour du jugement, et on seroit « bien étonné si le juge se présentoit (1). Il fut très gai toute la journée; mais, en entrant dans Paris, ses soucis recommencèrent. Le lendemain 14 mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avoit envoyé demander à l'archiduc le passage par la Flandre pour pénétrer en Allemagne, et, comptant sur un refus, il s'apprêtoit à l'obtenir par la force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet il se promena long-temps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyoit plus que rarement. Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, étoit de lui donner tout ce qu'il possédoit avant que d'être roi; et, pour lui montrer qu'il ne lui restoit plus aucun ressentiment des choses passées, il vouloit tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui confier le commandement de la cavalerie légère; mais ces projets étoient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachoient malgré lui, des élans de tristesse. En vain ses courtisans tâchoient de redonner quelque vigueur à cette ame flétrie : « Mes « amis, leur répétoit-il, comme s'ils eussent tous été « conjurés contre lui, je mourrai l'un de ces jours; et

(1) Matthieu, p. 41.

« quand vous m'aurez perdu, vous connoîtrez ce que je « valois, et la différence qu'il y a de moi à un autre « homme. » Inutilement s'efforçoient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissoit : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfants. « Que vous faut-il de plus, lui disoient-ils ? Qu'avez-vous « à desirer ? — Ah ! mes amis, répondoit-il en soupirant; « il faut quitter tout cela. » 1610.

Pendant le dîner il s'entretint de projets utiles à son royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avoit de ce que cette guerre ne coûteroit rien à ses peuples, et de ce qu'il y sacrifieroit tout au plus ses épargnes. En quittant la table il se promena à grands pas, d'un air irrésolu, demanda son carrosse, y monta, y fit monter avec lui les ducs d'Épernon, de Roquelaure, Montbazon, Lavardin et La Force. Quand on lui demanda où il vouloit aller : « Tirez-« moi d'ici », dit-il d'un ton chagrin ; puis il commanda qu'on le menât à l'Arsenal, où il vouloit converser avec Sully. Les rues étoient embarrassées par les apprêts qu'on faisoit pour l'entrée solennelle de la reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui étoit alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasioné par des voitures de vin, obligea les gardes de se disperser, et le carrosse d'arrêter. Dans ce moment, un homme appelé Ravaillac, nom trop fameux, qui suivoit le roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, et porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur (1).

(1) Matthieu, p. 810. L'Etoile. Mémoires de Condé, t. VI, p. 19. D'Avrigny, t. I, p. 116. Nicolas Pasquier, vol. II, p. 1055. Gramond, p. 8. Mém. rec. t. IV.

1610. Si Ravaillac eût jeté son couteau, et se fût confondu dans la foule, jamais on n'auroit pu découvrir d'où partoit le coup. Il resta près du carrosse, son couteau à la main, comme un homme troublé : deux valets-de-pied le saisirent ; les gardes accourant au bruit, l'épée haute, voulurent se jeter sur lui ; le duc d'Epernon les contint, et le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournèrent bride, et on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner, ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avoit une conspiration. On y mettoit des personnes de partis et de caractères absolument contraires : la reine et la marquise de Verneuil, les jésuites et les huguenots, le prince de Condé, le conseil d'Espagne, le comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume, qui avoient des relations directes ou indirectes à la cour. Sans pouvoir précisément désigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravaillac, la pièce la plus authentique qu'on puisse consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paroît toujours seul, en proie à des visions tantôt puériles, tantôt impies, dévoré de scrupules causés par l'ignorance et par une fausse idée de la religion, curieux de nouvelles d'état, écoutant avidement, sans choix ni discernement, ce qui se disoit sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, et réalisant dans sa noire imagination les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtoient au roi. Ravaillac, au moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la

durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avoit aucun complice : il a dit et protesté qu'il s'étoit déterminé à cet attentat, parcequ'il croyoit que le roi favorisoit les huguenots, qu'il étoit lui-même huguenot dans l'ame, et vouloit faire la guerre au pape; que cette idée lui étoit venue des sermons auxquels il avoit assisté; qu'en conséquence des plaintes qu'il entendoit faire du gouvernement il s'étoit persuadé que le roi n'étoit pas aimé, et qu'il rendroit un grand service à la France en la délivrant de ce monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement quand il vit, au moment de son supplice, le peuple, désolé de la mort du roi, le charger de malédictions, lui refuser les prières qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, et ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui. 1610.

Ravaillac étoit parti d'Angoulême sa patrie six mois avant son crime, dans l'intention, disoit-il, de parler au roi, et de ne le tuer que s'il ne pouvoit réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre et sur le passage du roi à plusieurs reprises, fut toujours repoussé, et enfin s'en retourna. Il vécut quelque temps moins tourmenté par ses visions : mais, vers Pâques, il se sentit tenté avec plus de violence; il revint à Paris, vola dans une auberge un couteau qu'il trouva propre à son exécrable dessein, et s'en retourna encore. Etant près d'Etampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la refit presqu'aussitôt, regagna Paris, suivit le roi pendant deux jours; et, s'il n'avoit pas trouvé cette occasion, il étoit résolu de s'en retourner le lendemain, faute d'argent : d'ailleurs il affirma que jamais il n'avoit parlé de son des-

1610. sein, ni pris conseil de personne. Ces faits minutieux, qui sont les plus importants dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne laissent conjecturer aucun complot dont Ravaillac ait été l'instrument. Il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent et des promesses pour armer de pareils monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions et les conjectures, peuvent enflammer ces tempéraments bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, et savourent pour ainsi dire les mécontentements. On a vu, par les aveux de Ravaillac, qu'il étoit un de ces fanatiques d'état, si dangereux, et qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense.

Au premier bruit de la mort de Henri IV, causé par un attentat si horrible, la France entière parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu; les travaux de toute espèce cessèrent; les gens de la campagne se transportoient par troupes sur les grands chemins, pour avoir des nouvelles; et, quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant: « Nous avons perdu notre père. » Ils lui rendoient ainsi en regrets la tendresse qu'il avoit toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon prince s'entretenoit volontiers avec eux, s'informoit du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les courtisans, qui voudroient que toutes les faveurs du souverain fussent pour eux; les ministres, qui ont quelquefois trop de raisons pour craindre la curiosité du prince, blâmoient cette popularité, comme incompatible avec la majesté. « Les rois mes « prédécesseurs, leur répondoit-il, tenoient à déshon-

« neur de savoir combien valoit un teston ; mais, quant « à moi, je voudrois savoir ce que vaut une pite, et « combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, « afin qu'ils ne soient chargés que selon leur portée » ; sentiments paternels qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des François. Encore maintenant le nom de Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus recommandable même par la bonté de son cœur que par ses qualités héroïques ; et si la sévérité de l'histoire pouvoit permettre de le peindre en dissimulant quelques vérités, tout écrivain, en parlant de lui, seroit panégyriste. 1610.

LOUIS XIII,

AGÉ DE 8 ANS ET DEMI.

Henri, surnommé *le Grand*, laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues, un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides, et un conseil bien composé. Le monarque, en partant pour l'armée, avoit dessein de nommer sa femme régente. Cette disposition étoit un bon préjugé en faveur de Marie de Médicis ; mais ce préjugé se trouvoit balancé par les partisans du prince de Condé et du comte de Soissons, son oncle, tous deux absents de la cour. Ils prétendoient que ces princes avoient des droits à la régence, et ils vouloient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'Épernon, très attaché à la reine Marie de Médicis, en vit plusieurs qu'il

gagna, et il prit des mesures afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la veuve.
1610. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le desiroient les amis des princes, et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par d'Épernon, entouroient le lieu de l'assemblée; et après les harangues funèbres des magistrats, interrompues par les sanglots des assistants, et suivies d'un morne silence, Marie de Médicis fut déclarée régente.

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces, qui étoient alors à la cour: elle les combla de caresses, et les fit partir chacun pour leurs départements, où ils allèrent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le roi vivoit encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du royaume. Le duc de Savoie, qui n'avoit pris des engagements contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par Henri, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés: on leur promit, à la vérité, qu'ils ne seroient pas abandonnés; mais ils sentoient trop la différence qu'il y auroit entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendoient d'un monarque belliqueux et personnellement irrité contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie, ni tristesse. Les Hollandois et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est de la perte d'un ami. Le pape Paul V versa des larmes, et dit au cardinal d'Ossat: « Vous avez perdu

« un bon maître, et moi mon bras droit. » L'archiduc 1610.
Albert, qui avoit à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été malgré lui témoin des foiblesses d'un grand roi, ne gardoit plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente fut l'implacable comte de Fuentes. Il crut qu'il alloit enfin faire porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avoit jurée; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Mais ceux qui connoissoient l'intérieur de la cour de France durent prévoir du changement. Il n'étoit pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avoient joui par préférence de sa confiance et de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine; au contraire, les personnes que ce prince ne souffroit qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flattèrent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étoient tout établis au moment où Marie prit en main les rênes du gouvernement; et, loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier qu'elles tardèrent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étoient tous les intéressés sur la conduite que la reine tiendroit désormais. Ceux qui l'avoient gouvernée jusqu'alors ignoroient si, devenue maîtresse, elle continueroit à suivre leurs avis, et dans la crainte qu'elle n'accordât pas à leur zéle un appui convenable, ils ne lui donnoient que des conseils mitigés, qu'ils pourroient rétracter dans le

1610. besoin. Les autres espéroient que cette princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renonceroit aux préjugés qu'elle avoit autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtoient complaisamment à ses desirs et ménageoient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencements, la reine se conduisit avec une circonspection qui, si elle eût duré, l'auroit rendue maîtresse des événements. Par l'avis de Villeroy, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendants briguoient l'entrée au conseil : de ce nombre étoient le comte de Soissons, le connétable, le cardinal de Joyeuse, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Épernon, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous ; et ce fut encore par le conseil de Villeroy, qui fit entendre a la régente que plus il y auroit de conseillers, plus elle auroit de facilité à les diviser et à faire prévaloir ses volontés. On croit que le ministre, dans la composition d'un conseil si nombreux, eut un motif de politique plus raffiné : c'étoit qu'une si grande assemblée, n'ayant ni union ni secret, la reine, fatiguée de disputes perpétuelles, en viendroit à n'occuper le conseil que des moindres affaires, et, pour les essentielles, ne consulteroit que les ministres; qu'ainsi ils retiendroient le gouvernail de l'état qu'on leur disputoit : ruse adroite, dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la régente, qui n'eut jamais un plan fixe d'administration.

Le premier objet de délibération qui se présenta au conseil fut la guerre que le feu roi étoit près de commencer. Le chancelier de Silleri ouvrit un avis qui auroit empêché de rompre la paix : c'étoit une double

alliance de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, et de l'infant avec une fille de France. Sully représenta que ce seroit abandonner les alliés d'Allemagne et d'Italie au ressentiment implacable de la maison d'Autriche, et il vouloit qu'on commençât vigoureusement la guerre, ne fût-ce que pour leur donner moyen de faire une paix moins désavantageuse. Ni l'un ni l'autre avis ne furent suivis. On prit une résolution mitoyenne, qui consista à montrer quelques troupes en Dauphiné, prêtes à aller au secours du duc de Savoie, qui étoit déja entré en campagne. 1610.

Mais ces apparences n'imposèrent pas assez aux Espagnols pour sauver le duc, et la France souffrit que son allié fût réduit à envoyer un de ses fils à Madrid, demander pardon d'avoir abandonné l'alliance de cette cour pour la sienne, et qu'il fût publiquement avoué que le pardon étoit accordé à sa propre recommandation. On fit des efforts plus réels du côté de l'Allemagne, et ils eurent aussi plus de succès. Les François, commandés par le maréchal de La Chastre et unis au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, le fondateur de la république des Provinces-Unies, reprirent la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'étoit déja saisi. Ils la remirent au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg, les deux principaux prétendants à la succession de Clèves, lesquels s'étoient accordés à la posséder en commun jusqu'à une décision amiable et définitive. Mais cette bonne intelligence ne dura pas long-temps, et, pour se procurer des appuis favorables à leurs prétentions, on vit les deux compétiteurs offrir le spectacle d'une abjuration de croyance. L'électeur, de luthérien qu'il étoit, se fit

1610. calviniste pour gagner les Hollandois, et le Palatin se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. Cette expédition extérieure fut la seule de cette nature de l'administration de Marie.

Après la guerre, le retour du prince de Condé occupa le conseil. Il n'y avoit pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux en dédommagement des désagréments qu'il avoit éprouvés. « Il faudra voir, disoit d'un air de suf« fisance la princesse d'Orange sa sœur, il faudra voir « comment mon frère sera reçu en France. » De Milan, où il se trouvoit à la mort du roi, le prince se rendit précipitamment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles le matin du 19 juin. Son épouse, déja désolée du tragique accident qui lui avoit enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il vouloit rompre son mariage, et, en particulier, il s'expliqua d'une manière très désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse. Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes intéressées à brouiller les maisons de Condé et de Montmorency fomentoient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvoient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignoit de calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, sur-tout d'une requête présentée au feu roi sous le nom du connétable, dans laquelle il étoit accusé de maltraiter son épouse, jus-

qu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'étoit pas de lui, et qu'apparemment son secrétaire gagné la lui avoit fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre; « ce qui étoit d'au« tant plus aisé, disoit-il, que je ne sais ni lire ni écrire. » Le président Jeannin vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'étoit lui-même qui avoit composé cette requête par l'ordre exprès du roi, et il en demanda pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié; les deux époux se réunirent. La princesse s'attacha sincèrement à son mari, et devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitoit, Condé faisoit aussi négocier son rappel en France. Il auroit voulu mettre son retour à prix, et plusieurs personnes du conseil appuyoient ses prétentions : mais la reine ne voulut entendre à aucune condition, rétractation, ni excuse de ce qui s'étoit passé; elle se contenta de lui ouvrir les portes du royaume et de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspiroit sur les projets du prince contre la tranquillité de sa régence. 1610.

Il y avoit déja beaucoup de mécontents. Dans la circonstance où se trouvoit Marie de Médicis à la mort de Henri IV, elle fit des promesses à tout le monde : au comte de Soissons, promesse de la lieutenance du royaume; au duc de Bouillon, du commandement de l'armée d'Allemagne; au duc d'Épernon, d'être nommé aux places du duc de Sully; et au duc de Sully, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédoit. Il y eut aussi beaucoup d'engagements contradictoires et des plaintes, quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins

1610. s'en seroit-on tenu aux murmures, si la reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini et sa femme.

Il semble à bien des gens que les grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes foiblesses que le reste des hommes. « Comment, demandoit-on un jour à Léo« nora, avez-vous acquis tant d'empire sur votre maî« tresse? N'avez-vous pas employé des filtres, de la « magie, des moyens surnaturels? — Point d'autres, « répondit-elle, que l'ascendant qu'ont les ames fortes « sur les ames foibles. » L'opiniâtreté qui étoit naturelle à Marie peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnoit à ce sujet ne faisoient que l'entêter et l'aigrir. « Je sais bien, dit-elle un jour publi« quement, que toute la cour est contre Concini; mais « l'ayant soutenu contre le roi, mon mari, je le sou« tiendrai bien contre les autres. » Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très portées à en abuser : elles ne surent point modérer les bontés de la reine, les cacher, partager ses graces avec des familles capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les préférences occasionent toujours; enfin, pour vouloir trop s'élever, ces enfants de la fortune se perdirent, et entraînèrent avec eux leur maîtresse dans le précipice (1).

Concini avoit du mérite, mais encore plus de vanité et de suffisance que de capacité. Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent; il se jeta tête baissée dans les affaires, et, quoique sans ca-

(1) Mém. rec. t. II, p. 310.

ractère public, il prétendit tout voir et tout régler. Les ministres eurent la complaisance de lui donner connoissance de ce qui regardoit chacun leur département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les finances, et qui voulut exiger, non seulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications, ni pour lui ni pour d'autres. A cette proposition, Concini répondit : « M. de Sully prétend-il « encore gouverner? C'est la reine qui est la maîtresse : « j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les ser-« vices que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit « pas compter nous faire la loi ; il a plus besoin de notre « assistance que nous de la sienne ; il en conviendroit « s'il savoit ce qu'on nous propose contre lui, et il nous « rechercheroit, en voyant qu'il n'y a ni seigneur, ni « prince qui ne le fasse. » Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des mémoires de Sully (1), afin qu'on en voie mieux quelles étoient la suffisance du favori, ses vues intéressées, sa persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans. 1610.

Pendant que le mari disposoit de l'état, la femme se mêloit de toutes les entreprises lucratives : elle vendoit les graces et les priviléges ; elle appuyoit les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées ; elle obtenoit des assignations sur le trésor royal, et remplissoit sa maison de richesses. Pour un homme qui jouoit un si grand rôle, le nom de Concini étoit trop simple à porter : il acheta le marquisat d'Ancre, et la

(1) T. II, ch. 42.

1610. reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la cour, qu'il traitât avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme; enfin cet étranger, qui n'avoit jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de maréchal de France, les gouvernements d'Amiens, de Péronne, de Bourg-en-Bresse, de Dieppe et du Pont-de-l'Arche; et son beau-frère, Etienne Galigaye, qui n'avoit pas rendu plus de services à l'église que Concini à l'état, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la cour, fut nommé archevêque de Tours et abbé de Marmoutiers.

A chaque grace qui tomboit sur cette famille, il s'élevoit un cri d'indignation à la cour. Le marquis d'Ancre ne trouva pas d'autre moyen d'apaiser les mécontents que de les combler eux-mêmes de dons arrachés au trésor public. Mais quand on vit que pour obtenir il ne falloit que murmurer et se plaindre; quand l'exemple de quelques favorisés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes et aux prétentions (1).

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions, et de s'y intéresser. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité, s'unissoient à des partisans, à de simples commis, calculoient avec eux le produit d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche; ce qu'on pourroit tirer d'un droit périmé qu'on feroit revivre, d'une four-

1) Sully, t. II, p. 50.

niture, d'un privilége exclusif, d'une création d'offices, 1610.
ou de lettres de noblesse, de la composition qu'on accorderoit pour de vieux arrérages, ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinoient comment il seroit possible d'augmenter sourdement les aides, les gabelles et autres impôts. Quand tout étoit arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyoient les projets au conseil, et les faisoient passer. Toutes fraudes paroissoient permises quand elles étoient lucratives. Les gouverneurs demandoient des gardes qu'ils ne complétoient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde, des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisoient eux-mêmes les marchés, et s'arrangeoient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étoient données jusqu'à la troisième génération. Ceux qui par-là se trouvoient exclus, exigeoient des assignations sur le trésor royal. Rien n'étoit plus commun que le doublement et le tiercement d'appointements, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenoient des dots pour leurs filles ; d'autres, le paiement de leurs dettes, de sorte que c'étoit un pillage général; et, en peu de temps, presque tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture. Sully raconte toutes ces manœuvres comme nouvelles étonnantes, et indignes de la noblesse françoise, que l'avidité du gain dégradoit et avilissoit. Encore si ces profusions avoient procuré à la reine la tranquillité qu'elle desiroit! Mais la jalousie se mettoit entre les grands sur le plus ou le moins qu'ils avoient reçu ; et, pour empêcher la discorde particulière, qui des familles auroit pu passer dans l'état, la régente étoit

1610. obligée de donner encore, sans en être plus sûre de gagner les cœurs.

Tel est le tableau de la cour pendant les premières années de la régence de Marie de Médicis. Il seroit inutile et il deviendroit ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causoient journellement une multitude de brouilleries et de raccommodements, et de détailler les prétextes minutieux qui les occasionoient : c'étoit une préséance, un droit d'appartement au Louvre, la prétention d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui. Il arrivoit de là que les familles se brouilloient, se raccommodoient, se brouilloient de nouveau. Il se formoit aussi des ligues d'autant plus dangereuses, que, dans ces sortes de querelles, les amis d'une grande maison se croyoient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, et venoient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de cour auroient-elles causé moins d'événements, si la reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, et à ne pas accorder aux nouveaux protégés des distinctions choquantes pour ceux qui étoient anciennement en possession. Il arriva de là que plusieurs grands seigneurs, des officiers même de la couronne, craignant d'être confondus avec ces hommes nouveaux, ne se trouvèrent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Reims le 14 d'octobre (1).

1611. Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuèrent et augmentèrent encore. Il y avoit à la cour plusieurs princes, jeunes, parents assez proches,

(1) Mercure, t. I, p. 531.

et amis comme on l'est entre personnes de ce rang. 1611.
Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissoit, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisoient, et pour lors ils devenoient rivaux, ennemis et querelleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisoient un point d'honneur de n'y paroître que superbement équipés, et ils n'alloient pas d'un lieu à un autre sans un cortége de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit et l'éclat attiroient le peuple. Comme les rues furent long-temps mal pavées, c'étoit une déférence de céder le côté des maisons qu'on appeloit *le haut du pavé;* et l'exiger, c'étoit affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenoient fréquemment entre des braves pointilleux, et souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenoit parti, et il en arrivoit des émeutes qui faisoient craindre pour la ville. On tendoit alors les chaînes; on battoit le tambour; les principaux bourgeois prenoient les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et les artisans, que la curiosité arrachoit à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étoient des circonstances dangereuses; et la reine fut obligée, cette année, d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain, « parcequ'il vaut mieux, disoit-elle, que 500 marchands « soient ruinés, que si l'état étoit troublé », réflexion juste, mais qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des grands (1).

Les calvinistes, que le nom seul de Henri IV conte-

(1) Merc. t. II, p. 2. Bassompierre, t. I, p. 292.

1611. noit, que sa réputation méritée de justice et de bonne foi tranquillisoit, recommencèrent aussi à donner des marques d'inquiétude (1). Ils surent que le systême du conseil de France changeoit; que l'Espagne et Rome commençoient à y avoir la plus grande influence : ils crurent devoir se précautionner contre les suites. Les députés des églises s'assemblèrent à Saumur, du consentement de la régente, qui n'osa le refuser. Les ducs de Sully et de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées. Le premier vouloit s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspireroit forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sully avoit pensé lui faire perdre Sedan, travailloit à le priver de l'intervention des calvinistes. Les intérêts de ces deux rivaux occupèrent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les accorder sur quelques points, et ensuite la cour obligea les députés de se contenter de promesses et de se séparer sans résultat satisfaisant. Sully remit l'administration des finances et le gouvernement de la Bastille ; mais il garda ceux du haut et bas Poitou, de la Rochelle, et les charges de grand-maître de l'artillerie et de grand-voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très rarement à la cour (2). Il s'occupoit à régler ses

(1) Mém. de la Régence. Mém. de Rohan, t. II.

(2) « Nous nous ennuierions les uns les autres », disoit-il en parlant de la jeune cour de Louis XIII. Ayant un jour été appelé pour quelques affaires, il s'aperçut que les courtisans rioient de sa gravité et de ses habillements peu conformes à la mode. « Sire, dit-il fermement « au roi, je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien. Quand « le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisoit l'honneur de

affaires domestiques, qu'il entretint toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardoit ses charges et ses gouvernements, à revoir avec ses secrétaires les papiers de son ministère, qui lui rappeloient du moins les temps heureux de la France. Ses mémoires mal digérés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du royaume et le bonheur des peuples, font honneur à son esprit; et un trait qui part du cœur met le comble à son éloge. Il portoit toujours suspendue à son cou une large médaille, sur laquelle étoit empreinte la figure de Henri IV, qu'il n'appeloit jamais que *son bon maître :* plusieurs fois par jour il la prenoit entre ses mains, la contemploit tendrement, la baisoit en soupirant, et levoit vers le ciel ses yeux chargés de larmes. 1611.

Il semble que la cour, débarrassée des regards sévères de Sully, se livra plus librement au favori. Les ministres n'hésitèrent plus à aller travailler chez lui. Les princes se rendirent avec gaieté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnoit. Le comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la complaisance; aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbons, chez les Guises, chez les Bouillons, les La Valette, les Villeroy, les Sillery; et l'on présume bien que Concini et sa femme ne s'oublièrent pas eux-mêmes.

La bonne intelligence qu'occasionoit cette société 1612.

« m'appeler auprès de sa personne pour s'entretenir avec moi sur les « grandes et importantes affaires, au préalable il faisoit sortir les « bouffons. » Louis ne désapprouva pas cette liberté, et il fit retirer les jeunes gens. Sully mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

1612. de pillage ne dura pas. Les grands, qui profitèrent des dons immenses que la prodigalité de la régente leur faisoit par les mains du marquis, n'étoient pas encore contents d'être enrichis : ils auroient voulu de plus être les seuls puissants, et gouverner l'état à l'exclusion des ministres. La confiance que la reine marquoit à ces derniers leur déplaisoit, et, comme ils supposoient que Concini avoit tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'étoit à lui qu'ils s'en prenoient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori et de sa maîtresse les portoit à blâmer et à contredire le ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouveroient l'occasion. Il s'en présenta une, qu'ils ne manquèrent pas de saisir. Il s'agissoit du mariage du jeune roi avec l'infante d'Espagne, et de celui de la fille aînée de France avec l'infant (1).

La reine desiroit ardemment cette double alliance, et elle l'avoit décidée dans son particulier; mais voulant la faire approuver par le conseil, elle l'assembla le 25 avril. Le prince de Condé, chargé de porter la parole pour le comte de Soissons, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit que Henri IV avoit promis sa fille en mariage au prince de Piémont, et qu'il se reprocheroit de manquer à la mémoire de ce grand roi, en consentant à une alliance contre laquelle il s'étoit ouvertement déclaré. Ceux qui savoient que les personnes qui parloient ainsi étoient brouillées avec Henri quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse; ils crurent plus vraisemblablement que

(1) Merc. t. II. Mém. rec. t. II, p. 642.

cette cabale cherchoit, par son opposition, à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisoit le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avoit eu soin de se ménager des suffrages; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se léve, et regardant fièrement le prince : « Qu'est-il « besoin, dit-il, de délibérer? La chose est si avanta- « geuse, qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir « permise, et la reine de l'avoir procurée. » Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise. Les opposants restèrent muets; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, et Condé et les siens sortirent du conseil très mécontents, n'ayant su, disoit le connétable son beau-père, ni fuir ni combattre. 1612.

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier de Silleri et au marquis d'Ancre. Les princes demandèrent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même, en l'informant secrétement qu'on pourroit bien le faire assassiner : mais ni les menaces, ni les ruses des mécontents ne réussirent. La reine soutint le chancelier; et Concini, au lieu d'abandonner la partie, se mit en mesure de résister si on l'attaquoit. Il se fit alors de part et d'autre des entreprises que la régente auroit dû réprimer sévèrement. Le marquis s'empara par surprise de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre : il mit une forte garnison dans cette place, dont il comptoit se faire un asile en cas de besoin. Condé partit pour son gouvernement de Guienne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectoit des liaisons publiques. Soissons, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs

1612. françois qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, arrondissoit son gouvernement de Normandie, en s'emparant par violence et par surprise de quelques places importantes que la reine s'y étoit réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de Pastrane, ministre d'Espagne, se préparoit à faire la demande de la princesse Élisabeth, sœur du roi, ils crurent intimider la régente, en accourant à la cour à la tête de cinq cents gentilshommes. Elle leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement impuissantes et puériles.

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avoient alléguée contre ce mariage leur manquoit. Le duc de Savoie venoit de consentir à recevoir Christine, la cadette des filles de France, au lieu d'Élisabeth l'aînée : encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen; car ses liaisons avec les princes, pour obtenir l'aînée des princesses, ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité, par lequel ces deux puissances se seroient partagé les deux états de ce prince. L'Espagne auroit eu ceux d'Italie, et la France les autres. Emmanuel para ce malheur, en acceptant pour son fils la femme qu'on voulut bien lui donner. Il y eut ainsi à la cour de France un moment de calme, et les intérêts y changèrent, parceque les princes eurent besoin du marquis d'Ancre, contre lequel ils s'étoient hautement déclarés.

Marie de Médicis n'étoit pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs; mais comme son veuvage ne lui permettoit pas un certain éclat, elle s'étoit composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles

elle faisoit des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu, 1612.
ou d'autres amusements. La duchesse de Guise, Catherine de Cléves, successivement veuve du prince de Portien et du célèbre Balafré, et la princesse de Conti sa fille, avoient la direction de ces divertissements; elles y introduisirent le chevalier de Guise, le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier accompli, auquel la reine donna des marques d'attention. Sitôt que les princes s'en aperçurent, ils appréhendèrent que la régente ne prît pour ce jeune cavalier un goût vif, qui pourroit conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouvèrent donc à propos, non seulement de laisser subsister le marquis d'Ancre pour l'opposer au chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il étoit possible, dans la faveur de sa maîtresse.

Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la 1613.
cour : celle des princes, qui étoit soutenue par les ducs de Nevers, de Bouillon, et par le marquis d'Ancre; celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de Bellegarde et d'Épernon. Elles travaillèrent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reine. La première, outre l'avantage d'avoir le marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, et lui procura la supériorité (1).

C'étoit le baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avoit donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre, la maison de Lorraine se l'attacha, et il en fut quelque temps comme le conseil : mais, à l'occasion d'une discussion

(1) Mém. rec. t. III, p. 22.

1613. d'intérêt qu'il eut avec le duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le duc de Guise ne l'avoit pas servi comme il auroit dû, il rompit avec lui et se tourna du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de Guise avoit eu dessein de tuer le marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de relever cette audace aux yeux de la reine, qui en fut outrée. Elle laissa apercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des rois, il surprit le baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de carrosse, et le tua du second coup d'épée qu'il lui porta. La régente fut très offensée : elle ordonna d'informer, et menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de Guise en duel, pour venger la mort de son père : il fut tué sur la place. La reine alors changea de ton ; elle dit que Guise ayant été forcé de se défendre, n'étoit pas répréhensible, et on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étoient totalement changés.

Le sort du baron de Luz avoit jeté une frayeur mortelle dans l'ame du marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il trembloit pour lui-même ; et c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avoit acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y auroit pas moyen de rapprocher les esprits, et d'obtenir une paix durable. On savoit

qu'il ne falloit pour cela que de l'argent et des graces ; 1613.
et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Craignant que les Guises ne fortifiassent le parti du prince de Condé, elle fit offrir par Bassompierre cent mille écus au duc de Guise, et la lieutenance générale de la Provence au chevalier son frère. Elle s'acquit encore, par la même entremise, l'appui du duc d'Epernon, qui, flatté d'être recherché, refusa d'ailleurs les faveurs dont on avoit prétendu l'acheter (1).

Cependant le prince de Condé, mécontent qu'on lui eût refusé le château Trompette, qui l'auroit rendu tout puissant en Guienne ; le duc de Longueville, qu'on ne voulût pas lui abandonner la citadelle d'Amiens, que le marquis d'Ancre retenoit comme une place nécessaire à sa sûreté ; les ducs de Vendôme, de Nevers, de Bellegarde et autres, aliénés par d'autres causes, se répandoient alors en plaintes et en murmures. Il en résultoit une fermentation secréte, dont les passions particulières de quelques femmes accélérèrent les effets.

« Rien de modéré dans une femme, dit Gramond (2). « Si elle aime, elle brûle ; si elle hait, elle déteste ; si « elle se croit méprisée, elle devient furieuse (3). » Des préférences de la régente, à l'occasion des divertissements qu'elle prenoit dans son appartement, avoient enflammé la colère de plusieurs femmes de la cour. Celles qui n'y étoient pas admises, ou qui n'y étoient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie : elles jurèrent de troubler ces plaisirs, et, « ap-

(1) Mém. de Bassomp. — (2) Gramond, p. 36. — (3) *Nihil in fœmina modicum : si amat, uritur ; odio implacabilis est ; contempta, amens fit.*

1613. « pelèrent à la vengeance pères, frères, maris, parents, « et tous ceux, dit le même auteur, à qui l'amour faisoit « bouillir le sang dans les veines (1). » Le nombre n'en étoit pas petit dans une cour qui, s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvoit presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'étoit plus, par exemple, le Mayenne du temps de la ligue ; il avoit payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son père montra dans les dernières années. Le comte de Soissons venoit d'être aussi remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étoient plus, ou avoient des enfants que leur âge rendoit déja propres à éprouver des passions et à épouser celles des autres. L'ambition n'étoit donc pas toujours le principe des cabales ; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées étoient la comtesse douairière de Soissons et la duchesse de Nevers, fille du fameux Mayenne. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avoit entre Marie de Médicis et elles un froid qui les disposoit à ne se pas vouloir du bien. La duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition, en détachant de la reine Charles de Gonzague son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente, et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de Soissons fit à la reine plus de mal encore ; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres dont elle se plaignoit, elle

(1) *Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant.* Voyez Gramond, Hist. de Louis XIII, p. 56.

vouloit se venger du marquis d'Ancre et de sa femme qu'elle prétendoit lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice. 1613.

Après la mort du comte de Soissons, la marquise d'Ancre marqua à la douairière un attachement, un respect, dont toute la cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguoit pas les égards. Le motif des attentions de Léonore étoit le desir de marier sa fille au jeune comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avoit été proposée dès le vivant du père, et ce prince y trouvoit tant d'avantages, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignoit pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues : mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter et desirer de nouveau. Quoique mère d'un fils en âge d'être marié, la comtesse n'étoit pas encore dépourvue d'attraits : elle en essaya le pouvoir sur le duc de Mayenne, dans l'intention de l'enlever à la reine. Comme il étoit un des chefs de la maison de Lorraine, qui mettoit un poids dans les affaires, elle ne pouvoit douter que sa désertion ne fût très désagréable à la reine, et utile aux princes qui commençoient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage; s'il la pressoit, elle se disoit retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchoit, elle le rappeloit par des espérances : ce manége de coquetterie dura jusqu'à ce que Mayenne fût assez engagé avec les mécontents pour ne pouvoir plus se dédire.

1613. Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience n'auroit pas causé un grand embarras à la régente, si le duc de Bouillon ne s'y étoit joint, et n'en avoit, pour ainsi dire, pris la direction. Il s'étoit aperçu que la reine ne le considéroit que pour le besoin qu'elle avoit de lui. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les mauvais desseins des calvinistes et des mécontents réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importants en Angleterre, où le gouvernement de France étoit fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne. Enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'Ancre sa charge de premier gentilhomme de la chambre, Bouillon se vantoit d'avoir soutenu les ministres lorsque Condé vouloit les éloigner : mais, répondoient ceux-ci, si le duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a laissé tomber, et nous ne lui avons aucune obligation de notre rétablissement. En conséquence, ni eux, ni le marquis d'Ancre, ni la reine ne les distinguoient, dans la distribution des graces, de ceux qui étoient ouvertement ennemis du gouvernement (1).

1614. Le duc de Bouillon, qu'on n'offensoit pas impunément, profite des dispositions à la révolte qu'il connoissoit dans les esprits, et concerte un soulèvement général, qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et forcer la régente de le rechercher. Il s'abouche avec le prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui et aux autres princes et seigneurs de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer

(1) Vie de Bouillon, t. I, l. 6.

le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avoit eu soin de prévenir, prête à le seconder, et lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devoit, en peu de temps, le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons de ses hasards les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent à tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; et après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentements, à jour nommé, presque tous les grands, le prince de Condé à leur tête, quittent la cour, et se retirent chacun dans les provinces où ils avoient de l'autorité. Le duc de Bouillon garda pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés (1). 1614.

La surprise des ministres fut extrême, et la monarchie courut alors le plus grand risque. Par la qualité des partisans de la rebellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étoient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement (2). L'ambassadeur d'Espagne, voyant

(1) Merc. t. III.

(2) Outre les princes, les ducs de Longueville et de Fronsac, les comtes de Saint-Paul, le duc de Vendôme et le grand-prieur son frère, les ducs de Luxembourg, de Nevers, de Retz, les comtes de Choisy et de Suze, le vidame de Chartres, le marquis de Bonivet, le baron de La Loupe, tous ceux-là et beaucoup d'autres se déclarèrent ouvertement. Outre Bouillon, le duc de Sully, le marquis de Rosny son fils, et le duc de Rohan son gendre, étoient secrètement de la confédération.

Ils avoient pour eux la Guienne entière, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne,

1614. ce déchaînement presque général, écrivoit à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourroit souffrir (1).

Les hostilités se réduisirent à une guerre de plume. Les confédérés publièrent un manifeste, dont tous les griefs tomboient directement ou indirectement sur la régente : « Elle se laisse, disoient-ils, conduire par un « petit nombre de ministres qui la trompent ; ce n'est « qu'avec eux qu'elle décide tout, sans appeler à son « conseil les princes ni les grands officiers de la cou- « ronne ; elle prodigue les finances du royaume pour « enrichir un étranger. Les charges, les dignités, les « ambassades sont données sans discernement. Le gou- « vernement n'a point de consistance : on publie aujour- « d'hui un édit, il est rétracté le lendemain, et rétabli « deux jours après. Les peuples sont écrasés d'impôts ; « clergé, noblesse, parlement, tout le monde se plaint. « On ne connoît plus rien au système politique de la « France : les Espagnols dominent dans le conseil. La « reine leur laisse usurper la Navarre, et elle sacrifie « tout au desir d'accomplir un mariage qui est généra- « lement désapprouvé. » Enfin les mécontents accu- soient Marie de ne donner à son fils aucune connois- sance des affaires, de le faire mal élever dans l'intention

la Bretagne, le Berry, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le royaume. Voyez Le Grain, p. 70.

(1) Le Grain, p. 70. Mercure, t. III, p. 317. Mém. rec. t. II, p. 211. Gramond, l. I, p. 43. Sully, t. II, p. 203.

de prolonger sa régence ; et ils finissoient par demander l'assemblée des états-généraux. 1614.

Ce manifeste ne resta pas sans réplique : on y fit une réponse intitulée : *Défense de la faveur contre l'envie* ; titre qui caractérisoit assez bien le motif de tous ces mouvements. On y faisoit voir que si, depuis quelque temps, il y avoit eu des profusions ruineuses pour l'état, ceux qui déclamoient contre elles étoient précisément ceux qui les avoient arrachées par force ou par importunité, et qui en profitoient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disoit qu'elles étoient suggérées, fausses ou mal fondées ; que les impôts étoient aussi modérés que les circonstances le pouvoient permettre ; que jamais la paix n'avoit été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au-dehors ; et que le mariage avec l'infante, s'il se faisoit, étoit le plus grand avantage qui pût arriver au royaume.

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parceque l'argent ne lui manquoit pas. Les princes, qui n'en avoient point, ne furent pas si bien servis. Villeroy, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes de Henri III, qui s'étoit perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroy conseilloit à Marie de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étoient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées : mais la reine craignoit une défection, et hésitoit ; d'un autre côté, le marquis d'Ancre, qui, bien qu'il vînt d'être créé maréchal de

1614. France, se sentoit plus propre à négocier qu'à combattre, détermina la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle vouloit d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, disoit-elle, que leur « intention est de m'arracher toutes les graces qu'ils « pourront, et de se rendre maîtres du gouvernement. « Je leur abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, « et j'assemblerai les états-généraux, non parcequ'ils « le demandent, mais afin de réduire leurs pensions, « et de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis « m'opposer (1). » Marie auroit suivi ce plan, et se seroit peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle auroit cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affoiblissoit ainsi le trône, et accordoit tout à la faction de Condé, son maître ne seroit pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité pour la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'auroit voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le desiroit, et tira parti de la circonstance, pour se donner de l'importance, et faire connoître à la reine et à ses ministres qu'il étoit dangereux de le négliger. Les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Menehould, ainsi nommé d'une petite ville sur la frontière de Champagne : il fut signé le 15 mai ; traité mal digéré, qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontents, et ajouta même à leur état des dignités et des gratifications, sans qu'il fût question

(1) Mém. rec. t. III, p. 221. Merc. t. III, p. 420.

du soulagement des peuples, que leurs manifestes avoient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les états-généraux y pourvoiroient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée Malautrue; nom dont il seroit difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimoit peu. Entre les confédérés, le duc de Vendôme, se flattant de l'appui des protestants, ne voulut point entendre à un accommodement, et continua de remuer dans son gouvernement de Bretagne; mais Duplessis-Mornay, dont l'influence étoit toute-puissante parmi les calvinistes, les ayant retenus dans le devoir, et Marie s'étant présentée avec son fils, à la tête d'une armée, sur les frontières de la province, Vendôme se soumit. La reine fit ensuite reconnoître Louis majeur, au parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblèrent dans la capitale, le 26. 1614.

Ces états tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Les trois ordres s'assemblèrent aux Augustins, mais séparément. On y comptoit cent quarante ecclésiastiques, cent trente-deux gentilshommes, et cent quatre-vingt-deux députés du tiers-état. Ces derniers, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étoient présidés par le prévôt des marchands Miron. Dans l'assemblée générale d'ouverture, les orateurs des deux premiers ordres haranguèrent le roi debout et découverts, et il ne fut permis à Miron de parler qu'à genoux. Tels étoient alors les préjugés sur l'inégalité des ordres. Ils étoient au point que la noblesse se formalisa de ce que Miron avoit assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étoient les aînés. Ces fâcheuses préventions ajoutèrent aux causes

1614. de mésintelligence que, pour opérer plus promptement la dissolution des états, les ministres semèrent habilement entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on se doutoit bien que les autres refuseroient d'accéder. Ce fut ainsi que le clergé demanda que l'on reçût en France les décrets de discipline du concile de Trente; la noblesse, qu'on abolît *le droit de paulette*, qui rendoit héréditaires les offices de finances et de judicature, et le tiers-état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées, dont les grands étoient pourvus (1).

Il y avoit encore une indignation assez générale répandue contre la reine, à cause des faveurs dont elle continuoit de combler le maréchal d'Ancre et sa femme, par qui elle se laissoit gouverner. Dès le temps de la mort de Henri IV on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avoient affecté à l'égard du feu roi une arrogance dont il marquoit lui-même du mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les favoris se ranimoit, on ne manquoit pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissoient sur la maîtresse. Enfin on éclata dans les états, au point que la reine se plaignit qu'on lui manquoit de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'étoit à elle-même qu'on en vouloit. En effet, plusieurs députés du tiers-état, qui étoient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disoient et répétoient sans cesse que le procès de Ravaillac avoit été mal fait, et qu'on auroit trouvé des complices, si on avoit voulu.

(1) Merc. t. III, p. 140; et t. IV, p. 1.

Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Ce fut le tiers-état qui mit ces grandes questions sur le tapis, en réclamant une loi formelle sur l'indépendance du prince de toute autorité spirituelle ou temporelle. Mais il y joignit maladroitement la demande d'un serment qui obligeât tous les ecclésiastiques à regarder cette loi comme évidemment divine et conforme à la parole de Dieu. Cet acte de religion imposé au clergé inquiéta sa conscience. Il prétendit qu'il n'appartenoit point à des laïques de décider ce qui pouvoit être de foi indubitable et conforme à la parole de Dieu, et déclara que, tout en disant anathême avec eux à ceux qui attentent à la vie des rois, il croyoit qu'il étoit telles conséquences délicates dépendantes de la proposition du tiers-état, sur lesquelles on pouvoit concevoir des doutes, en sorte que le serment qui suppose une certitude au-dessus de tous les doutes ne pouvoit y être appliqué. La cardinal du Perron fut en cette occasion l'organe du clergé. Il a été accusé d'avoir établi dans son discours des maximes propres à fomenter la révolte; on lui reproche entre autres cette phrase singulière: « Si un roi « qui a juré à son sacre d'être catholique se faisoit mu- « sulman, ne faudroit-il pas le déposer? » Mais toujours fidéle à Henri IV dans les temps les plus difficiles, sa doctrine n'alarma point l'autorité, et il faut attribuer ses réserves aux préjugés du temps, préjugés d'autant plus excusables alors, qu'au bout de deux siécles ils vivent encore dans le nôtre, où il est probable que si tel prince s'avisoit de vouloir être catholique, les peuples, sourds à la voix de la philosophie, se rangeroient 1614.

1614. à l'avis du cardinal du Perron. Quoi qu'il en soit, dès que les états se furent une fois enfoncés dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que foiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, et en actions d'apparat (1).

1615. Les mécontents desiroient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministère; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre article. Le 23 février, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre et de la clôture des états, l'orateur du clergé Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, en remettant au roi celui de son ordre, exhorta le jeune monarque à continuer de se conduire par les avis de sa mère, et insista sur la nécessité de conclure au plus tôt le double mariage; il représenta aussi qu'il convenoit que le conseil fût composé des princes, prélats et principaux seigneurs du royaume, mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui déplaisoient aux princes. Le roi reçut les cahiers, et promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels on délibéreroit sur l'exécution des demandes. Le 24 mars, Louis fit appeler ces députés. Le chancelier leur dit qu'on avoit lu leurs cahiers; qu'il étoit impossible dans le moment de satisfaire à tout, mais qu'en attendant sa majesté alloit établir une chambre de justice pour la recherche des financiers, et qu'elle s'occuperoit ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia.

(1) D'Avrigny, mém. eccl. t. I.

La reine se crut alors pleinement débarrassée; mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, obstacles qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de Bouillon. A peine avoit-il ménagé le traité de Sainte-Menehould, qu'il s'aperçut que la reine lui étoit moins reconnoissante de l'accommodement, qu'elle n'étoit fâchée de ce qu'il l'avoit mise dans la nécessité d'en avoir besoin. Il comptoit, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre et ses ministres, auxquels il se seroit substitué: mais les états n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce corps, et de lui tracer une marche propre à seconder les desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modèle, parceque ses manœuvres, consignées dans les mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous. 1615.

Ceux qui connoissent les compagnies savent qu'elles se laissent conduire, comme les particuliers, par la vanité, l'ambition et la vengeance: souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner dans ces grands corps quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvements, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue paroissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à

1615. l'avantage général. Si alors la cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces compagnies, faites pour établir la paix, finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

Les députés du tiers-état, dans la dernière assemblée, étoient presque tous gens de robe (1). Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitèrent souvent qui déplurent à la cour : celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée dans la manière de traiter les deux premiers ordres et ce dernier : pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectoit au contraire, dans ses communications avec le tiers-état, une indifférence, un oubli des convenances qui tenoient du mépris. Ces députés, retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement ; ceux qui restèrent à Paris aigrirent le parlement, où ils avoient presque tous des parents ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenoient, étoient le sujet des conversations, après leur dissolution, arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disoit que la reine avoit joué la nation, et on n'auroit pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espéce d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de Bouillon d'obtenir du parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agéable à la reine : elle en

(1) Mém. de Rohan, t. I.

fournit elle-même le prétexte, parcequ'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employoient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le feroit quand le parlement auroit adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite maladroite le 25 mars, et, trois jours après, les enquêtes députèrent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande, pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibère d'abord sur la manière de procéder à la confection des remontrances. Quelques uns font observer qu'il est à propos d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette prière au roi est inutile; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au parlement quand ils le veulent, et quand ils croient que les besoins de l'état l'exigent; qu'ainsi il suffit de leur faire connoître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut en conséquence arrêt qui portoit que les princes, ducs et pairs, grands officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au parlement, qui se trouvoient alors à Paris, seroient invités à venir délibérer avec M. le chancelier, et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seroient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'état.

1615.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de Bouillon. Il avoit appréhendé que le parlement se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la cour auroit négligées sans risque; au lieu que la convocation des pairs donnoit à cette affaire une impor-

1615. tance qui ne permettoit pas de ces arrangements ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire : il devenoit nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvoit sans choquer le parlement, ou qu'elle la permît, et pour lors elle avoit à craindre de voir porter des coups violents à son autorité, dont elle étoit idolâtre : alternative également agréable au duc de Bouillon.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs, comme étant le mal le plus pressant. Elle envoya défendre au prince de Condé et aux autres de se rendre au parlement, s'ils y étoient invités ; et en même temps, de peur que le parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du roi, et leur dit qu'elle trouvoit fort étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premières personnes du royaume, pour raisonner sur le gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du parlement dans les affaires d'état, l'avocat-général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochoit au parlement, « d'affecter la puissance souveraine, en invitant les princes, les grands officiers de la couronne, et le chancelier lui-même, à se rendre à ses assemblées. La compagnie, dit-il, n'a d'autre dessein que de rendre les premiers de l'état témoins de sa fidélité. » Nonobstant ces protestations, dont la reine sentoit l'artifice, elle fit assembler le conseil, et força les gens du roi d'en porter au parlement le résultat. Il enjoignoit au parlement d'envoyer au roi l'arrêt de convocation des prin-

ces et des pairs, et le registre dans lequel il étoit inscrit, et lui défendoit, sous peine de désobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étoient si précis, que le parlement n'osa désobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le roi les reçut assez froidement, et dit qu'il s'en feroit rendre compte. « Ainsi, dit le duc de Rohan, le parlement fut « rabroué, et cela l'attacha d'autant plus au parti de « M. le prince. » 1615.

C'est ce que desiroit le duc de Bouillon ; il auroit été beaucoup plus fâché que le parlement réussît dans cette première entreprise, qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, et il ne se trompa point dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvoient des présidents au parlement, insinuèrent à la compagnie qu'il ne falloit pas se laisser vaincre par les difficultés, et que ce seroit un acte méritoire de mettre sous les yeux d'un jeune roi des vérités importantes au bien de son royaume, vérités qu'on lui cachoit, et qu'il étoit à craindre qu'il ignorât toujours ; que mal-à-propos le parlement s'étoit laissé abattre du premier coup ; que, s'il avoit seulement fait mine de résister, le prince de Condé et tous ses partisans seroient venus à son secours ; que ce prince et les autres seigneurs françois bien intentionnés ne refuseroient pas encore de se joindre au parlement s'ils pouvoient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions ; que c'étoit une nouvelle tentative à faire, et qu'il étoit impossible qu'à la longue les efforts du premier corps de la nation ne triomphas-

1615. sent de la résistance de quelques ministres et de quelques courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'il venoit d'essuyer.

Ces motifs et ces espérances s'accréditèrent dans les chambres, au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avoit fourni les moyens en disant qu'il examineroit l'arrêt du parlement, et qu'il feroit connoître à cet égard sa volonté. Le parlement arrêta que le monarque seroit supplié de donner cette réponse; et Verdun, premier président, alla la demander à la tête de quarante députés, tirés de toutes les chambres. Silleri, chancelier, fit, en présence du jeune roi, une longue harangue qui se réduisit à deux objets : 1° que le parlement n'a aucun droit de se mêler des affaires d'état; 2° qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le roi ne le lui ordonne. « Votre arrêt, ajouta-t-il, est l'ouvrage des jeunes conseillers, dont le nombre l'a emporté sur la prudence des anciens; le roi se souviendra de la fidélité de ces derniers, et il les exhorte à continuer : mais en même temps il vous défend de mettre à exécution l'arrêt rendu pour la convocation des pairs, et de délibérer désormais sur cette affaire. » La reine parla aussi dans les mêmes principes, et insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardoit comme la cause du désordre.

En répondant à l'un et à l'autre, le premier président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la cour refusoit au parlement; mais, comme dans l'affectation qu'on marquoit d'attribuer l'arrêt aux jeunes conseillers, il crut voir le dessein de

jeter un ridicule sur les opérations du corps entier, il releva vivement cette imputation, et supplia le roi de croire que toute la compagnie avoit concouru à former l'arrêt; que ceux qui lui avoient dit le contraire ne lui avoient pas fait un rapport fidéle, et qu'il le supplioit de les honorer tous également de sa bienveillance. Il se retira ensuite, et les ministres crurent l'affaire finie. 1615.

Mais il s'étoit répandu un bruit que le roi se lassoit d'être en tutéle, et qu'il ne seroit pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la reine irritée vouloit l'interrompre par de nouvelles défenses; les commissaires nommés à cet effet les continuèrent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, et présentées au roi par la grande députation le 22 mai. Les rues par lesquelles elle passa, les cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres étoient remplis d'une foule innombrable; preuve certaine de la haine générale contre les ministres, toujours en butte à l'envie publique, et sur-tout contre le maréchal d'Ancre, qu'on savoit être particulièrement noté dans les remontrances.

Le roi et la reine attendoient la députation dans la chambre du conseil, accompagnés des ducs de Guise, de Montmorency, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier, de Souvré, des secrétaires et principaux conseillers d'état. Elle fut introduite par un capitaine des gardes. Le premier président prononça une harangue très respectueuse, et présenta le cahier au roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, et leur dit de se retirer. Les minis-

1615. tres s'applaudissoient déja d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier président reprit la parole, et supplia le roi de faire lire les remontrances en présence des députés, afin que si quelque article se trouvoit avoir besoin d'explication, ils la donnassent sur-le-champ. Plus promptement que la reine ne put parer ce coup, le jeune prince ordonna la lecture, et elle fut écoutée avec le plus profond silence et la plus grande attention.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par leur force et la liberté qui y régne. Le parlement déclare dans le préambule, « qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires publiques, et que les rois l'y ont appelé. C'est, « dit-il, un mauvais conseil qu'on donne à votre majesté, de commencer l'année de sa majorité par tant « de commandements de puissance absolue, et l'accoutumer à des actions dont les bons rois, comme « vous, sire, n'usent jamais que fort rarement. » Il ajouta que plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non écouté le parlement; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des papes, se sont soumis à son arbitrage; que, témoin de beaucoup de désordres dans l'état, il s'est assemblé, et a desiré le concours des princes et des pairs, « non pour ordonner et résoudre « des moyens d'y remédier, mais pour les proposer à « votre majesté avec plus de poids et d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans « une telle et si célébre compagnie (1). »

Suivent les griefs en vingt-neuf articles. Toutes les

(1) Mercure, t. IV, p. 49.

parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problême dans les derniers états par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le conseil « est composé, non des princes, des grands du « royaume et des anciens ministres, mais de personnes « introduites depuis peu d'années, non pour leurs mé- « rites et services rendus, mais par la faveur de ceux « qui y veulent avoir des créatures », de ce qu'enfin ces ministres, conseillers du roi et autres, sont pensionnés par les cours étrangères. 1615.

Le parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions ; qu'on ne donne plus de survivance ; que les charges cessent d'être vénales ; qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication fréquente et secrètes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers ; que les libertés de l'église gallicane soient soutenues, que les confidences qui transmettent fictivement les bénéfices soient punies, et les coadjutoreries supprimées ; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux ; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savants et de bonnes mœurs ; que le roi fasse fleurir l'université de Paris, et poursuivre par les juges ordinaires les anabaptistes, juifs, empoisonneurs, et magiciens, trop communs chez les grands qui les protégent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges, pour arrêter le cours de la justice ; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au conseil, et la forme qui y sera observée ; de n'y point casser ou

1615. faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement; de faire faire justice des grands crimes sans grace ni délai, quels que soient les coupables; de ne point souffrir qu'on altère ou change hors du conseil les arrêts qui y ont été prononcés; et d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement desire qu'elles soient mieux administrées; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions; qu'il soit fait défense aux conseillers du conseil de recevoir aucuns dons, présents ou pensions des adjudicataires des fermes; qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, « dont les restitutions seront appliquées à la « décharge des peuples. » Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paye des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins: 1° qu'on n'exécute aucun délit ni commission, sans vérification des cours souveraines, et enregistrement préalable: 2° qu'il soit permis, conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le parlement le jugera convenable; « et en cas que ces présentes remontrances, par les « mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont inté- « ressés, ne puissent avoir lieu, votre majesté trouvera « bon, s'il lui plaît, que les officiers de votre parlement « fassent cette protestation solennelle, sous votre au- « torité: que, pour la décharge de leur conscience en- « vers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre « service et conservation de votre état, ils seront obligés « de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs de

« ses désordres, et faire voir au public leurs mauvais
« déportements, afin d'y être pourvu par votre majesté 1615.
« en temps plus opportun. »

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment un profond silence : chacun se regardoit. Enfin la reine prit la parole, et dit que cela n'étoit fait que pour blâmer son gouvernement ; que c'étoit lui manquer de respect, et que les remontrances mettoient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandoit contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi que les remontrances n'auroient dû être faites qu'après que sa majesté auroit envoyé l'ordonnance qu'elle avoit promise sur les cahiers des états. Le président Jeannin, qui gouvernoit les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que si les millions épargnés par Henri avoient été dissipés, si on n'en avoit pu mettre d'autres en réserve, c'étoit la faute des princes auxquels on avoit été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeoit, on répondoit, on s'apostrophoit. Les seigneurs notés dans les remontrances, sur-tout le maréchal d'Ancre, lançoient sur le parlement des regards foudroyants. Les esprits s'échauffoient, et il étoit à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain 23 mai il parut un arrêt du conseil, qui supprimoit les remontrances comme prématurées, et composées sans permission du roi. Sa majesté promettoit un édit sur les cahiers des états, et s'engageoit à écouter alors

les remontrances qui pourroient être faites sur cet édit.
1615. Le lundi premier juin, l'arrêt du conseil fut porté au parlement, pour être enregistré. Le parlement ordonna des remontrances ; le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageoit, et la rupture paroissoit inévitable, lorsque la certitude où étoit le parlement de faire plier la cour, s'il s'opiniâtroit, le détermina, de peur de plus grands maux, à plier lui-même.

Le duc de Bouillon intriguoit toujours dans la compagnie ; il passoit si bien pour être l'auteur de tous ces mouvements, que la reine disoit naïvement de lui : « Vous verrez que nous serons contraints de recourir à « cet homme-là pour nous tirer d'embarras. » Quand il vit que les lettres de jussion ébranloient quelques membres, il fit savoir au parlement, par des émissaires, qu'il n'avoit qu'à tenir ferme, que le prince de Condé se déclareroit pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'étoit, ne manqueroit pas de s'attacher au prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avoit avec les calvinistes qui s'assembloient à Grenoble, et qui promettoient une puissante diversion ; mais il en dit assez pour faire connoître que, si le parlement persistoit dans sa résistance, les ministres seroient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du parlement leur rendroit certainement désavantageuse.

Ainsi le parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres les plus modérés de ce corps ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce

seroit une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre; que, malgré leurs bonnes intentions, ils passeroient dans la nation et chez l'étranger pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutoient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministère, et qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du roi! 1615.

Si le parlement balançoit, la reine et les ministres n'étoient pas plus fermes: ils craignoient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontents, et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante, qui auroit donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmèrent la première fougue: les esprits se rapprochèrent; et des conférences qui s'établirent sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha de ses prétentions. Le 23 juin, le parlement donna un arrêt concerté; il y faisoit des excuses à la reine, et disoit que dans ses remontrances il n'avoit prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentoit modestement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeoit l'entière exécution, seroit *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie; et il supplioit sa majesté de ne point exiger que l'arrêt de son parlement fût cassé. Le ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu; mais aussi l'arrêt du parlement ne fut ni biffé ni annulé. En cela, celui du conseil n'eut point d'exécution; et au contraire, celui du parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

1615. Ce fut une grande prudence au parlement de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçoient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui auroit peut-être été impossible de retourner en arrière. Le prince de Condé étudioit ses démarches. Il étoit déterminé à faire la guerre, et il attendoit que le parlement frappât le premier coup : mais, trop persuadé que cette compagnie ne pourroit jamais se réconcilier avec la cour, il laissa modérer la chaleur des esprits, et l'accommodement étoit fait quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui étoit le desir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'étoit toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'infante, et il s'opposa, en plein conseil, au voyage que le roi devoit faire vers la frontière, pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit au contraire hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle il s'attendoit, Condé quitte la cour avec ses adhérents; il se retire à Clermont en Beauvoisis; Bouillon se rend à Sedan, Mayenne à Soissons, Longueville à Amiens, et les autres chacun dans les endroits où ils croyoient avoir le plus de crédit.

Aussitôt les écrits volent à Paris et par tout le royaume. On emploie, d'une part, les reproches contre les ministres, les satires contre le maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, et tout ce qui sert à soulever les peuples; de l'autre, on récrimine par des plaintes sur l'ingratitude des princes; on promet aux peuples, on fait des offres aux chefs; et ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on léve des sol-

dats. La reine entama une négociation avec les mécontents, qui pour cela s'étoient réunis à Coinci. Villeroy et Jeannin, députés de la cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement; mais ou ils n'avoient pas le secret de Marie, ou ils entrèrent adroitement dans ses vues, qui étoient de gagner seulement du temps. 1615.

Marie avoit le cœur profondément ulcéré de deux choses: 1° de ce que les confédérés, dans leur manifeste, dénonçoient, pour ainsi dire, à la nation ses ministres favoris, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Silleri et le chevalier son frère, Dolé et Bullion, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetoient tous les troubles de l'état, et par contre-coup sur elle-même; 2° de ce qu'ils affectoient de dire, d'écrire et de répéter qu'on n'avoit pas recherché les complices de la mort du feu roi; reproche outrageant pour une épouse, et qui l'exposoit aux plus odieux soupçons: aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagements qui auroient pu faire dire qu'elle achetoit leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui étoit nécessaire pour prendre ses mesures; et, quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontents ordre de se préparer à suivre le roi dans son voyage de Guienne.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelèrent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formèrent une armée, mais bien inférieure, par le nombre et la discipline, à celle du roi. Ils envoyèrent en même temps une justification de leur

1615. conduite aux cours souveraines, à l'assemblée des calvinistes, qui, avec l'autorisation du roi, se tenoit à Grenoble, et à tous les corps, excepté à l'assemblée du clergé, « sachant, dit le Mercure (1), qu'ils étoient ré« solus à une entière soumission envers sa majesté. » S'ils présumèrent plus d'aide du côté des parlements, ils se trompèrent : ces compagnies renvoyoient leurs paquets cachetés au roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la reine. Cependant, comme il y avoit dans le parlement de Paris beaucoup de membres attachés aux princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur chef, qui étoit le président Le Jay, principal auteur des remontrances. Le roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le parlement envoya le redemander ; le roi répondit qu'il l'emmenoit pour se servir de lui pendant son voyage : mais celui du président ne fut pas long ; car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 août. La marche du jeune roi à travers son royaume, pour aller recevoir son épouse, n'auroit dû être accompagnée que de plaisirs ; mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissements l'appareil de la guerre, et la pompe des fêtes en tiroit quelquefois un nouvel éclat. Le monarque avançoit au milieu d'une cour leste et brillante. Derrière lui marchoit presque pas à pas son armée, commandée par le maréchal de Laval Bois-Dauphin, qui avoit ordre d'éviter une action. Après venoit l'armée des mécontents, sous les ordres du prince de Condé, dirigée par le duc de Bouillon. Quand celui-ci approchoit, Bois-

(1) T. IV, p. 19.

Dauphin présentoit le front; et Bouillon, moins fort, s'arrêtoit ou cherchoit des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire : mais leur but n'étoit pas de se mesurer ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne vouloit qu'assurer la marche du roi; Bouillon ne vouloit que l'inquiéter et pénétrer dans les parties du royaume où il comptoit se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 octobre; et Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses volontaires (1). 1615.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'étoit qu'un penchant sans passion qui les déterminoit ou pour la cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévaloit, le roi étoit néanmoins obéi; et là où les royalistes l'emportoient en nombre, les partisans des princes n'étoient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris et le parlement n'inclinassent pour les mécontents : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclaroit le prince de Condé et ses adhérents criminels de lèse-majesté. Ils opposèrent à cet édit des écrits aigres et mordants, dans lesquels ils avoient soin de répéter que le but de leur confédération étoit d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avoient participé à la mort du roi. Ex-

(1) Merc. t. IV, p. 207. Mém. rec. t. III, p. 440. Gramond, t. II, p. 93.

1615. cités par le duc de Rohan, les calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au prince malgré les instances de Duplessis-Mornay, de Lesdiguières et de Châtillon ; et, s'appuyant sur les mêmes motifs, ils levèrent des troupes pour lui. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils naturel de Henri IV, et à qui ce prétexte de l'assassinat convenoit mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger : mais, comme il leur coûtoit à tous d'avouer qu'ils prenoient les armes directement contre le roi, ils publièrent que ce prince étoit prisonnier entre les mains des ministres ; subterfuge usé qui ne trompoit personne. Cependant, comme on pouvoit appréhender que les mécontents n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareroient quand la cour seroit éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandants affidés avec des troupes, qui réprimèrent soigneusement les moindres mouvements ; de sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulévement. Le duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la princesse Élisabeth, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Anne d'Autriche avoit quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui étoit du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup-d'œil ; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiroient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendoient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis des ombrages sur

l'attachement qu'Anne d'Autriche conservoit pour sa famille; on insinua à la reine que son époux ne l'aimoit pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse (1). 1615.

Le premier interpréte de leurs sentiments fut Albert de Luynes, gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie et par son adresse à inventer des amusements proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans laquelle il lui mandoit « que Luy-« nes étoit son ami, et qu'elle eût à croire ce qu'il lui « diroit de sa part. » Cette commission flatteuse marquoit la faveur dont ce courtisan jouissoit; faveur qui n'alarmoit pas la reine mère, persuadée qu'elle se renfermoit dans la sphère des divertissements, et que son fils réservoit pour elle seule la connoissance des affaires, dont Marie étoit uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée; mais il se servit de la liberté des plaisirs pour faire apercevoir à Louis le foible du gouvernement de sa mère, et sur-tout sa prévention aveugle pour le maréchal d'Ancre et sa femme. On entendit quelquefois ce jeune prince, fidéle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidents: « Ce maréchal sera la ruine de mon royaume; « mais on ne peut pas dire cela à ma mère, parcequ'elle « se mettroit en colère. »

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne

(1) Moteville, p. 1.

1615. pouvoit souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendoit capable de tout ; et, quand quelque intérêt la forçoit à se contraindre, la nature violentée s'expliquoit par l'altération de son visage et de sa santé. Ses passions étoient extrêmes : l'amitié chez elle étoit aveugle dévouement, et la haine, exécration. Quiconque l'avoit choquée une fois ne pouvoit se flatter de regagner ses bonnes graces, ni même d'être toléré : aussi aimoit-on mieux travailler à la détruire que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caractères doux et modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres des traverses et des contradictions ; mais du moins leur patience ramène les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage : au lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humiliants qui la punirent sans la corriger.

1616. Après avoir marié son fils selon ses desirs, malgré les obstacles puissants qui s'y opposoient, Marie se voyoit deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui étoit opposée. Pour l'écraser, elle n'avoit qu'à lâcher la bride au duc de Guise, qu'elle venoit de mettre à la tête de son armée, bien supérieure à celle des confédérés ; pour la dissoudre, il suffisoit de présenter l'appât des graces à la plupart des mécontents. Le premier parti étoit plus conforme au goût de Marie ; et, si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son desir à des considérations très puissantes.

Le roi ne goûtoit pas cette guerre : ceux qui l'environnoient lui disoient en secret que son mariage n'en avoit été que le prétexte, et que le véritable motif étoit

le soulévement des grands contre un insolent favori 1616.
dont la reine étoit follement infatuée; qu'elle pourroit d'un mot finir tous ces troubles, et que, si elle ne le faisoit pas, ce seroit signe qu'elle préféroit le maréchal d'Ancre à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine desiroit aussi avec ardeur la fin des troubles pour se rendre à Paris, où l'attendoient des fêtes dont l'idée enlaidissoit encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la cour pensoit comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitoient la cessation des hostilités, sinon pour profiter des plaisirs, du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campements et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivoit, il y avoit toujours des relations de parenté et d'intérêt, on s'écrivoit, quoique suivant des partis opposés; on se communiquoit ses idées, et on s'accordoit communément à conclure qu'il falloit faire la paix. Ce vœu étoit si général, que la reine craignoit de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre si elle ne se prêtoit pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond.

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrés qui se tint d'abord à Fontenay-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun, deux endroits choisis pour la commodité des mécontents; en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, telles que les ministres du roi et les chefs des confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représentants des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non

1616. à la vérité en qualité d'arbitre, comme les princes le desiroient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin (1).

Pour le fond, la reine ne pouvoit guère être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce traité signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes : « On fera une re-« cherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au « détestable parricide commis en la personne du feu « roi, et, attendu qu'au préjudice des volontés et com-« mandements exprès du roi et de la reine sa mère « quelques officiers sont réputés avoir mis de la noncha-« lance à la recherche des auteurs dudit parricide, il « plaise à sa majesté de faire expédier à cet effet une « commission adressante au parlement de Paris. » Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, lesquelles sont accordées. On demande aussi avec affectation, art. 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, et le roi le promet : « réservant « cependant sa majesté de donner ce qu'il conviendra « au mérite, services et qualités des personnes. » Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

Quant au prince et ses adhérents, non seulement on les réhabilita, on les déclara innocents et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il falloit pour leur faire

(1) Mercure, t. IV, p. 45.

croire qu'ils n'avoient pas été entièrement oubliés, 1616.
savoir, le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. La parlement de Paris eut aussi des marques de souvenir de la part des confédérés, qui avoient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avoit été un des objets et la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut rédigé en termes si ambigus, qu'en enregistrant, le 13 juin, l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négocioit le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après on vit des événements qui avoient été promis dans des articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Silleri, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particulière, dont ce jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances, que dirigeoit le président Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, créature du maréchal d'Ancre, qui lui avoit déja fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumônerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrace. Le duc d'Epernon et plusieurs autres seigneurs qui s'étoient montrés partisans zélés de la reine furent abandonnés au ressentiment des mécontents, qui répandirent avec affectation des écrits dans lesquels

1616. ils étoient décriés. Le maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissements qu'ils lui envioient, entre autres sa forteresse d'Amiens, que convoitoit depuis long-temps le duc de Longueville, gouverneur de Picardie.

Tant d'événements singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avoient été antagonistes si acharnés, parurent, aussitôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il protégea hautement le maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confédérés qui parurent contents. Les autres calvinistes et parlementaires se plaignirent également qu'on ne leur avoit pas ménagé des conditions assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérents quelques avantages plus apparents que réels; et la reine mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'étoit pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudroit sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter

le mot de Villeroy, conservé par Siri. En délibérant 1616.
dans le conseil sur la demande que faisoit le prince de signer les ordonnances : « On peut, dit Villeroy, mettre « la plume à la main de celui dont on tient le bras. » Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Barbin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. « Il faut, « lui dit-il, que le prince se détermine à être bon ser« viteur du roi ; autrement qu'il sache qu'il n'y a ni qua« lité, ni condition, ni crédit capables d'assurer quelqu'un « quand il est dans le Louvre, le centre de la justice et « de la force du roi. (1) »

Mais le succès éblouit Condé et le perdit ; son retour à Paris après la paix fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des graces, et il se le persuada lui-même ; les courtisans s'empressèrent autour de lui ; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions, ni ses discours ; il décidoit souverainement au conseil, tranchoit dans les affaires, et distribuoit les emplois et les charges. S'il obligea quelques uns, il fit aussi beaucoup de mécontents. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre, qu'il n'avoit caressé que pour aider plus sûrement à sa perte.

Ce colosse de faveur étoit toujours en butte à la haine des grands et des petits, et il menaçoit ruine ; « par la « raison, dit Siri, qu'il faut qu'à la fin tout bois soit « rongé par les vers, et tout drap dévoré par les tei-

(1) Mém. rec. t. III, p. 448.

1616. « gnes. » Il essuya cette année deux revers accablants, dont le second étoit un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il alloit la marier et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparoient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchoit de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, vêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut, dans cette punition, des circonstances qui firent connoître que les valets étoient victimes de la haine qu'on portoit au maître. Concini le sentit : il aperçut aisément qu'on animoit contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyoit plus en sûreté. Sa situation à la cour n'étoit pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en auroit été troublé. De tous côtés il ne voyoit qu'embûches, trahisons : ses paroles, ses actions étoient également mal interprétées. Se présentoit-il aux fêtes que les grands se donnoient, on taxoit sa démarche d'insolence; se retiroit-il, parcequ'il s'apercevoit qu'il n'étoit pas vu de bon œil, on attribuoit son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé, à la fin d'un repas, le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le ser roient, l'insultoient, et sembloient ne demander ou n'attendre qu'un coup-d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Celui-ci courut encore une autre fois le même

danger de la part de toute la cabale, qui demandoit à Condé de lui permettre d'agir et de le délivrer de son ennemi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour pour quelque temps, afin de laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil, et se retira en Normandie (1). 1616.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince ne servoient pas beaucoup à Concini, parcequ'elles étoient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs de mépris publics qui enhardissoient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque vouloit entreprendre sur ses gouvernements ou ses dignités, trouvoit un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer à main armée de Péronne, dont Concini étoit gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé étoit le maître, et qu'elle étoit absolument sans puissance (2).

Sully l'avertit du mauvais effet de sa foiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuèrent sans doute au malheur du prince. « Dans l'état où sont les choses, « lui dit-il, sous huit jours, il faut que toute l'autorité « passe au prince de Condé ou vous revienne, si vous « savez la retenir. Deux si grandes puissances sont in- « compatibles. Les grands et le peuple sont pour le « prince. Après l'entreprise de Longueville et l'éloigne-

(1) Gramond, l. II, p. 124. Mém. rec. t. IV, p. 1. Mém. d'Estrées, p. 215. — (2) Mém. rec. t. IV, p. 4.

1616. « ment du maréchal, votre autorité n'est plus rien et « pour les affaires et pour le conseil ; elle est toute entre « les mains du prince : si bien que je ne vous crois pas « en sûreté à Paris, où on peut vous investir dans le « Louvre : et j'aimerois mieux vous voir, vous et votre « fils, en rase campagne avec mille chevaux. — Je trouve, « répondit la reine, assez de gens qui me montrent le « mal, mais aucun le remède : j'ai fait humainement « tout ce qui est possible pour le bien de l'état ; mais « Dieu n'a pas voulu bénir mes efforts. J'ai donné la « plume au prince, j'ai désarmé le roi ; j'ai ôté au ma- « réchal d'Ancre le gouvernement qu'il avoit en Picar- « die ; j'ai souffert qu'on le chassât de la cour ; j'ai fait « du bien à tout le monde ; je n'ai fait de mal à per- « sonne : je ne sais donc quel parti prendre. » Mais son irrésolution ne dura pas long-temps. Elle fit voir, comme elle l'avoit promis à Bassompierre, qui lui reprochoit le sommeil léthargique dans lequel elle paroissoit plongée, « elle fit voir qu'elle ne dormoit pas « toujours (1). »

D'abord elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y étoit depuis douze ans. Cette première démarche auroit dû inspirer de la défiance aux Condéistes (ainsi les nommoit Bassompierre) ; parceque, si on tiroit de prison, dans un moment si critique, un prince ennemi né de la branche régnante, ils devoient penser qu'on avoit apparemment quelque dessein dont l'exécution demandoit un homme ferme et entreprenant. Les politiques, même parmi le peuple, le comprirent, puisqu'ils débitèrent dans leurs assemblées de nouvellistes

(1) Sully, t. II, p. 177.

que sur la porte de la chambre qu'occupoit à la Bastille le comte d'Auvergne on avoit mis *chambre à louer*. Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction étoit si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire : elle se croyoit maîtresse des événements. Cependant, comme on répandoit des menaces qui pouvoient être fondées, à tout hasard, les chefs, savoir Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui dans une occasion récente avoient failli être saisis tous les quatre chez la reine, convinrent de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé, qui ne pouvoit se persuader d'ailleurs qu'il y eût à craindre pour lui, paya pour tous (1). 1616.

S'étant rendu chez la reine mère, le premier septembre, pour le conseil, il y trouva le roi qui le reçut bien. Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussitôt Thémines, abordant le prince, qui étoit serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier. Les ordres étoient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon; mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis presque au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quittèrent Paris. Quelques uns tâchèrent, en partant, de soulever le peuple. La douairière de Condé parcourut les rues toute en larmes, criant qu'on assassinoit son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes : mais ses tentatives n'aboutirent

(1) Bassompierre, t. II, p. 20.

1616. qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, et ceux de Corbinelli, son secrétaire, sans qu'il y eût la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux : elle en avoit appréhendé des effets plus redoutables ; et pendant qu'on arrêtoit le prince, la reine faisoit tenir dans la basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenoient l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses : il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvement entre les courtisans, dont les uns triomphoient et les autres tâchoient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avoient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avoit eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin ; mais que la cabale formée sous le nom du prince s'étoit portée à des excès qu'une plus longue tolérance auroit rendus irremédiables. Ces excès sont, dit le chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé et ailleurs ; des démarches pour exciter la noblesse à prendre les armes dans les provinces, pour engager les capitaines de la bourgeoisie de Paris à se déclarer, et les prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutoit-il, le traité de Loudun par la

(1) Avrigny, t. I, p. 215.

prise de Péronne et d'autres places. Le roi a des avis certains qu'ils vouloient se saisir de sa personne et de celle de la reine sa mère, et se cantonner dans les provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, et des levées dans les provinces, sans commission du roi. Enfin, on sait, à n'en pouvoir douter, que quelques partisans du prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, et qu'ils avoient entre eux un mot de ralliement qui exprimoit ce dessein (1). Le chancelier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation du traité de Loudun, et la promesse d'accorder pardon et absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreroient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au parlement sans réclamations, quoiqu'on y eût glissé parmi les griefs que le prince avoit voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des pairs, et les faire convoquer malgré le roi. 1616.

Les fugitifs s'étoient retirés à Soissons, où ils faisoient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes ni argent. Au lieu de les poursuivre, la reine envoya Boissise et Chanvalon négocier avec eux; et, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 septembre, on transféra à la Bastille le prince, qui jusqu'alors avoit été gardé au Louvre. Les mécontents eurent l'air de se prêter à un accord, mais ce n'étoit que pour gagner du temps, et ils tardèrent peu à se prononcer plus osten-

(1) Ce mot de ralliement étoit *barre à bas*. Dans les armes de Condé il se trouve une barre, qui les empêche de ressembler entièrement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquoit le desir qu'on avoit que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auroient indiqué.

1616. siblement et à faire des levées dans les provinces dont ils disposoient. La cour leur opposa trois armées commandées par le comte d'Auvergne et les maréchaux de Montigny et de Souvré, et qui, au défaut des épargnes épuisées de la Bastille, furent soudoyées à l'aide de quelques édits bursaux.

Le maréchal d'Ancre n'étoit pas auprès de la reine quand le prince de Condé fut arrêté; il s'occupoit en Normandie à fortifier Quillebœuf, dont on prétendoit qu'il vouloit se servir pour tenir en bride Rouen et toute la province, et Paris par contre-coup : mais il paroît qu'il n'avoit dessein que de faire comme les autres seigneurs, qui, sous un gouvernement orageux, cherchoient à s'assurer un asile contre les premières secousses d'une bourrasque. Le temps qu'il choisit pour surveiller ses travaux fit penser qu'en s'éloignant il vouloit persuader au public qu'il n'avoit eu aucune part à l'emprisonnement du prince : mais, si quelques uns le crurent, la manière dont il se comporta ensuite les détrompa (1).

Concini, dont jusqu'alors les hauteurs avoient été tempérées par des retours de politesse et de complaisance, sur-tout à l'égard des grands, revint comme un despote qui rentre dans son empire. Il fit ôter les sceaux à du Vair, « dont la vie austère et stoïque, dit Brienne, « ne pouvoit compatir à ceux qui ne vouloient pas que « la volonté des souverains eût des bornes : » on les donna à Mangot. L'évêque de Luçon prit un grand ascendant dans le conseil. Les anciens ministres, tels que Villeroy, qui s'étoient encore maintenus à la cour

(1) Bassompierre, t. I, p. 470, et ses Observ. sur Dupleix, p. 197.

dans les dernières révolutions, se retirèrent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le maréchal; dès-lors sa puissance n'eut plus de bornes. La reine mère se reposa sur lui du soin de tout le royaume, et trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du roi, dont il eut la maladresse de contrarier les goûts, et de vouloir borner les plaisirs (1). 1616.

Cependant sa fortune ne l'aveugloit pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. « Je regrette véritablement ma fille, « lui dit-il, et je la regretterai tant que je vivrai; cepen- « dant je supporterois cette affliction, si elle ne m'an- « nonçoit pas, en quelque façon, la ruine de moi, de « ma femme, de mon fils et de toute ma maison, que « l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable. Je connois « le monde, la fortune, ses élévations et ses décadences, « et que l'homme, arrivé à un certain point, se préci- « pite, à proportion que la montée qu'il a faite a été « haute et roide. Comme vous m'avez connu d'enfance, « je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à « Florence, débauché, quelquefois en prison, banni, « sans argent, et incessamment dans le désordre et la « mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avois pas « un sou quand je suis venu en France. Je me suis « avancé et enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin « poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle « m'a été favorable : mais reconnoissant qu'elle se las- « soit, et qu'elle me donnoit des avertissements, j'ai « voulu plusieurs fois faire retraite, et aller jouir dans « ma patrie des grands biens que la reine nous a don-

(1) Brienne, t. I, p. 59.

1616. « nés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune « nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais « inutilement. Je perds mes amis, qui meurent. On me « chasse de mon gouvernement d'Amiens. La populace « me déteste et m'insulte. Mes gens sont pendus. Je « suis obligé de fuir et de m'exiler en Normandie. On a « saccagé et pillé ma maison. Ma fille, qui pouvoit me « fournir un soutien en se mariant, meurt, et ma femme « résiste toujours. J'ai de quoi faire le souverain. J'ai « offert au pape six cent mille écus pour l'usufruit du « duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux « millions à mon fils. Enfin j'ai conjuré ma femme, je « me suis jeté à ses genoux ; mais elle me reproche ma « lâcheté et mon ingratitude, de vouloir quitter la « reine : jugez de mon embarras. »

Concini éprouva en cette occasion qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine mère voyoit toute la nation révoltée des préférences qu'elle accordoit au maréchal d'Ancre et à sa femme ; et plus elle savoit l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinoit à montrer un attachement exclusif. Les mécontents qui auroient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avoient partagée, la voyant tout entière entre les mains d'un étranger, crioient à l'abus, et s'appliquoient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris ; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un courtisan, qui, sous ses yeux, s'emparoit adroitement du roi, et enlevoit à la mère la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

(1) Bassompierre, t. I, p. 481. Mercure, t. IV et V. Gramond, p. 130.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avantageuses et aimables que suppose ce nom pris dans le meilleur sens, est Albert de Luynes, dont nous avons déja rapporté l'entrée et les progrès à la cour (1). Il ne s'y sentit pas plutôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brantes et Cadenet, ses deux frères, très capables de seconder leur aîné. Ils se firent un cortége de la jeunesse, qui, malgré le sérieux du roi, rendoit sa cour vive et gaie. Devant la reine mère on ne parloit jamais que de plaisirs; de sorte qu'elle ne soupçonnoit pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose. Mais dans le particulier on apprenoit au roi les affaires de son royaume, dont Marie ne l'entretenoit jamais que briévement, et comme malgré elle. D'après cette manière d'agir, il étoit aisé de persuader au jeune prince que sa mère vouloit le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paroît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX: « Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il « se mit mal avec la reine Catherine, sa mère, à Mon- « ceaux, et qu'il la quitta, et s'en vint à Meaux; mais « si, par la persuasion du maréchal de Retz, il ne fût « pas revenu à Monceaux, il ne seroit pas mort. » Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, Louis XIII croyoit que sa mère lui préféroit Gaston son frère, et qu'elle auroit voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus longtemps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnoient aux mécontents beaucoup d'avantage auprès du jeune 1616.

(1) Bassompierre, t. II, p. 21.

1616. monarque : il leur étoit aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mère ils travailloient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avoient à la cour contribuoient à inspirer ces idées au roi, et il s'y confirma lui-même, quand il vit que le maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvoient le contredire, disposoit de tout arbitrairement, le traitoit en enfant, et ne lui disoit des affaires que ce qu'il ne pouvoit absolument lui cacher.

Pendant que la conduite de la reine mère étoit si impérieuse, celle de ses ennemis étoit souple et pleine d'égards pour son fils. De Soissons, où ils s'étoient fortifiés, ils firent témoigner au roi la part qu'ils prenoient à une maladie qu'il eut alors. Ils lui faisoient dire en même temps qu'ils étoient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne falloit qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissoit une correspondance secrète entre le roi et ceux qu'on appeloit des révoltés. Du côté de la reine, au contraire, tout annonçoit la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entièrement : elle les fit sommer de revenir à la cour, ou du moins de se séparer, et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut des manifestes sanglants. Comme c'étoit, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille; comme les femmes y prenoient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avoit point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît, avec d'autant plus d'aigreur qu'on s'étoit plus connu et plus aimé. On jugeoit non seulement les actions, mais les intentions; et les mêmes paroles qui étoient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands éloges, étoient blâmées de l'autre,

comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguières, sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenoit victorieuses du Piémont, répondit : « J'ai été faire la paix en Italie, et je viendrai « la faire en France » ; et cette réponse, plus hautaine que héroïque, d'un sujet à son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration par les mécontents que Lesdiguières favorisoit. D'Ancre, au contraire, écrivit à la reine : « J'ai levé en Allemagne, pour votre majesté, « six mille hommes de pied et huit cents chevaux, qui « sont sur la frontière, et je les amènerai à son service, « sans que je prétende récompense de la dépense que « j'y fais. » Il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sangsue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grace en faveur du motif qui le portoit à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice (1). 1616.

Il paroît qu'après la conversation avec Bassompierre, que nous avons rapportée, Concini, déterminé à tous les événements, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple ; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondements inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche, et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espéroit tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les char-

(1) Mercure, t. IV, p. 154. Deageant, p. 41.

1616. ges, tous les emplois dépendant de lui, pendant que sa femme recevoit publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa une garde de quarante gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnoit par-tout, même chez le roi. Les conseils ne se tenoient plus que pour la forme; encore n'y laissoit-on discuter que des affaires peu importantes; et sitôt que le jeune monarque montroit l'envie d'en prendre connoissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeoit de la décision et de l'exécution (1).

Ces procédés déplaisoient souverainement à Louis, qui commençoit à se montrer jaloux non seulement d'être le maître, mais encore de le paroître. Plusieurs fois il avoit insinué à sa mère que toutes ces brouilleries duroient trop; qu'il y avoit un moyen de les finir en retranchant les préférences et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talents. Comme l'établissement de cette nouvelle forme auroit porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont Marie de Médicis jouissoit sous le nom de ses ministres, elle faisoit la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontents, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étoient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'étoit-elle pas contente de la docilité des confédérés, elle les faisoit déclarer criminels de lése-majesté; prêtoient-ils l'oreille aux offres de la cour, on les reconnoissoit innocents

(1) Nicolas Pasquier, let. 6 du liv. 6, t. II, p. 1274. Le Grain, p. 382. Bernard, p. 72. Gramond, p. 130.

pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent. 1616.

Enfin la reine donna ordre au comte d'Auvergne de prendre toutes les petites places que les mécontents occupoient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siége fut résolu le 22 mars dans un conseil secret, composé de la reine, du maréchal d'Ancre, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon, et de Barbin. Le duc de Mayenne s'y étoit enfermé; il la défendit avec courage : mais, malgré sa résistance vigoureuse, il n'avoit plus de ressources que dans les secours étrangers levés par le duc de Bouillon; secours auxquels on opposa le duc de Guise, récemment détaché de la ligue, lorsqu'un événement préparé de longue main à la cour amena la paix en un instant (1). 1617.

Sous un roi qui auroit connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvoit n'être que l'ouvrage d'une disgrace; le maréchal d'Ancre auroit été exilé ou emprisonné, et la reine mère se seroit trouvée privée sans éclat de la connoissance des affaires : mais Louis et ses confidents étoient timides, et la crainte d'inconvénients qui ne seroient peut-être pas arrivés leur fit prendre un parti violent. Concini revenoit de Normandie, où il faisoit de temps en temps des voyages, et revenoit, dit le roi dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, « pour éloigner de sa personne ce qui lui restoit « de fidéles serviteurs, et le réduire sous une dure tu« téle. » Il avoit été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantoit, en faisant

(1) Moteville, t. I, p. 3.

1617. trouver sous sa main, en différents endroits de son palais, des poignards, des poisons, et des billets qui l'avertissoient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causèrent dérangèrent sa santé. Il se trouvoit fort embarrassé entre une mère dont il croyoit n'être pas aimé, et des mécontents que cette mère lui représentoit comme des révoltés, mais qui lui faisoient parvenir secrètement les protestations d'une soumission entière; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal (1).

Le lundi 24 avril, le maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le conseil, Vitri, capitaine des gardes, l'aborde, et lui demande son épée. Concini fait un mouvement; on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre: mais dans l'instant il reçoit trois coups de pistolet, tombe, et expire. La foule des clients qui l'environnoient se dissipe: le roi paroît sur son balcon, pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique: il reçoit les félicitations de tout le monde; et pendant cette espéce de triomphe on désarme les gardes de sa mère, et on donne à celle-ci ceux de son fils; on mure les portes qui communiquoient avec l'appartement du roi; et Éléonore Galigaye, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse.

Le reste de ce jour les courtisans l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes, à celui qu'ils adoroient la veille. Le lendemain, la populace

(1) Sully, t. II, p. 277. Mém. rec. t. IV, p. 50. Le Grain, p. 386. Degeant, p. 41. Brienne, t. I, p. 71.

donna un spectacle analogue à son caractère turbulent et féroce. Le corps du maréchal avoit été jeté dans les latrines de la porte ; il fut enterré le soir secrètement dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes, que la curiosité conduisoit, découvrent le lieu de la sépulture ; le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre. Quelques uns poussent la barbarie jusqu'à le déchirer avec leurs dents, et mettre à l'enchère des morceaux sanglants, qui trouvèrent des acheteurs. On laissa la multitude satisfaire une rage aveugle, qui ne déplaisoit pas aux auteurs de la catastrophe, parceque ces excès persuadèrent au roi qu'on avoit eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté (1). 1617.

Il en fut encore plus convaincu quand il sut ce qui arriva à Soissons à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étoient avertis qu'il se passoit quelque chose à la cour : on prétend même que Louis leur avoit fait dire que, si ce qu'il méditoit ne réussissoit pas, il se retireroit à Compiégne, où il les appelleroit auprès de lui. En effet, tous les équipages du roi furent toute une matinée prêts à partir ; et ceux qui étoient enfermés dans Soissons eurent, avant les assiégeants, nouvelle de ce qui se passoit au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part à l'armée du comte d'Auvergne. Aussitôt, sans pourparlers et sans conditions, toute apparence d'hostilités cessa. Les chefs se virent et se traitèrent. Les mécontents se rendirent auprès du roi, et sans demander pardon ni sûreté. Les anciens ministres, Ville-

(1) Le Grain, p. 182.

1617. roy, Jeannin, du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avoient été placés par le maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté : les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la reine mère. On le soupçonna dans la suite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice, dont il devoit être l'espion (1).

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse, si ce n'est sa douleur. Il étoit en effet mortifiant pour une femme qui se piquoit de politique d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre; et, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avoit eu sur son fils, et de tout réparer, si elle pouvoit seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement : mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvreroit les bonnes graces du roi qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvoit la rendre supportable. On laissa à la reine mère le choix du lieu où elle voudroit se retirer, des personnes qui l'accompagneroient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouiroit. A ces conditions il lui fut promis qu'elle parleroit à son fils, et qu'elle ne partiroit pas en personne disgraciée. Après avoir long-temps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au

(1) Mém. rec. t. IV, p 60. Mém. d'Estrées, p. 236.

moment du départ, le roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devoient se dire étoit réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de Barbin et d'Éléonore, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, et se retira sans rien dire: elle avança pour retenir Luynes, qui sortoit avec le roi; mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta, la tête enveloppée, dans le fond de son carrosse, et partit. Le roi la suivit des yeux avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir. 1617.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. Éléonore Galigaye devoit à l'univers l'exemple d'une favorite punie pour s'être laissée entraîner au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événements. Ils se trouvèrent sur la voie des richesses et des grandeurs, voie que leur ouvroit l'amitié d'une reine puissante; ils y entrèrent avec intrépidité, y marchèrent avec confiance, et rencontrèrent au bout la mort et l'ignominie (1).

Il seroit injuste de croire le maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le

(1) Mém. d'Estrées. Bassompierre sur Dupleix, *passim*. Avrigny, l. VI, p. 222. Mém. d'Aubry, t. I, p. 19. Mém. rec. t. IV, p. 50.

1617. peignent comme un caractère atroce, capable des plus grandes scélératesses; mais des hommes qui avoient vécu avec lui, le jugeant long-temps après sa mort, nous en donnent une idée toute autre, idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre et le maréchal d'Estrées disent que Concini étoit un galant homme, d'un bon jugement, d'un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie, et d'un accès facile. Avant les troubles, il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans lesquelles il brilloit, parcequ'il étoit beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouoit beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avoit l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable. Sa conversation étoit pleine de saillies. Naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne; « de sorte, dit Bassompierre, qu'en exami-« nant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attri-« buer qu'à un mauvais destin (1). »

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle étoit hautaine, insolente dans la prospérité, et sur-tout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus ardente dans la maréchale que dans son mari, et dont les effets ne sont à la cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Prouville, sergent-major de la citadelle d'Amiens, meurtre où même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait.

(1) Mémoires de Bassompierre et de la régence.

Pour les griefs accumulés contre Éléonore, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fut digne de mort. Son procès commença au parlement le 3 mai. On est surpris quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avoit, pour ainsi dire, tenu le timon de l'état. On passa très légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui auroit dû faire l'objet principal du procès; savoir, les concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'étoit entrée dans aucune affaire de finance; que jamais elle n'avoit eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de Henri IV, en lui demandant d'où elle avoit reçu avis de conseiller au roi de se garder de péril; pourquoi elle avoit dit auparavant qu'il arriveroit incessamment de grands changements dans le royaume, et pourquoi elle avoit empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat (2). 1617.

Elle satisfit à toutes ces questions en niant certains faits, en expliquant les autres de manière qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la reine, qu'on vouloit y impliquer. Enfin le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accusèrent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif, qui étoit magicien; de ne point manger de chair de porc; de ne point entendre la messe les samedis; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanois, avec lesquels elle s'étoit enfermée dans des

(1) Mém. rec. t. IV, p. 50 et suiv.

1617. églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses. Ces imputations parurent si puériles à la maréchale, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'aperçut que les juges insistoient, qu'ils demandoient sérieusement si elle n'avoit pas été ensorcelée, si elle n'avoit jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amèrement, et fit entendre qu'elle sentoit bien qu'on vouloit la perdre, puisqu'on admettoit contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, mal intentionnés ou d'une crédulité récusable. Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

Il paroît qu'on eut dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais, au contraire, de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa emplir la chapelle où on devoit lui lire sa sentence par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : *Oimè, que de monde!* Elle voulut s'envelopper de ses coiffes, mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclaroit Éléonore Galigaye coupable de lése-majesté divine et humaine : il étoit porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête seroit séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Gréve; que l'un et l'autre seroient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du maréchal d'Ancre, confisque et réunit tous ses biens au domaine, ceux même qu'il a dans les banques étrangères; déclare son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée; fait dé-

fenses à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangères, de faire sortir du royaume ni or ni argent, sans la permission du roi; et déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais offices, bénéfices, capitaineries, gouvernements, charges ou dignités d'aucune espéce. Cinq conseillers refusèrent de prendre part à ce jugement inique, et l'avocat-général Servin ne conclut, dit-on, pour la mort, que sur l'assurance qui lui fut donnée que le roi feroit grace à l'accusée. 1617.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celles de son fils et de son mari, Éléonore succomba pour un instant à sa douleur : elle éclata en sanglots; elle s'attendrit sur le sort de son fils, se plaignit de l'abandon général; mais, après ce tribut payé à la nature, la maréchale sécha ses pleurs, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus : il ne lui échappa ni murmures, ni regrets; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, et écouta avec sensibilité les consolations que la religion lui présentoit. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardoit le silence et sembloit avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Éléonore ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrasoient le bûcher où son corps alloit être consumé : intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Son frère, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettoit beaucoup au moment de la mort de son père, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet

1617. aux bas officiers de la cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Siri remarque que les gens sensés trouvèrent cet arrêt contre la maréchale fort étrange. Les juges dirent qu'il y avoit au procès une lettre par laquelle elle excitoit son mari à se souvenir des affronts que lui faisoit Prouville; et que l'homicide ayant suivi, ils ne s'étoient pas fait un scrupule de la condamner comme cause et participante du crime. Le public éclairé pensa qu'elle avoit été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéroient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'Ancre, en disparoissant de dessus la scène du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laissèrent le trône des grandeurs et l'échafaud prêts pour ceux qui voudroient marcher sur leurs traces; et nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent, sous ce règne, plus d'un imitateur (1).

Le meurtre du maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la reine mère furent accompagnés et suivis de la disgrace de presque toutes leurs créatures. Barbin étoit déja prisonnier. Mangot, parvenu de l'anti-chambre du maréchal à la place de garde des sceaux, homme à talents, mais dur et opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au conseil, eut ordre, bientôt après, de quitter la reine mère qu'il avoit suivie à Blois. Il se retira dans un petit

(1) Mém. rec. t. V, p. 90. Monglat, t. I, p. 19.

bénéfice qu'il possédoit en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son évêché de Luçon, et il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens ministres, savoir : le chancelier de Silleri, du Vair, Villeroy, Jeannin, que les flatteurs de Concini appeloient les Barbons, revinrent et reprirent les rênes du gouvernement (1). 1617.

Villeroy ne survécut pas long-temps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministère, sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avoit le plus grand besoin de son zèle et de son expérience; « et, malheureusement, disoit un courtisan, on ne « trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savoit. » Henri IV faisoit de lui un éloge encore plus honorable, quand il disoit : « Il travaille toujours et ne se lasse ja- « mais de bien faire. » Mais le vif intérêt qu'il prenoit aux affaires publiques dégénéroit souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il vouloit toujours qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avoit pu réussir à réunir les opinions à son sentiment, par lenteur ou par d'autres biais, il mettoit tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouoit totalement ou en partie; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et dont les Espagnols, qui avoient séduit Villeroy par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui; et on peut fixer à l'époque de sa mort la chute entière de leur crédit à la cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du royaume, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune

(1) Mém. rec. t. IV, p. 194. Aubry, hist. t. I, p. 24.

1617. puissance dans le conseil, il leur inspira de la confiance; de sorte qu'ils ne se mêlèrent point des cabales qui commencèrent à exercer la patience du favori (1).

La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri-le-Grand. Selon d'autres, il se refusa lui-même à ce mariage, que Louis XIII desiroit, et prenant conseil de son propre cœur, il préféra Marie de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbazon, célèbre depuis sous le nom de la duchesse de Chevreuse. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante et intéressée à le soutenir; la ressource d'un beau-père politique et guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution; enfin le concours d'une épouse adroite quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il n'en acquit sur le foible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ses ministres. Cet asservissement étoit si visible, qu'on en fit des railleries publiques. Aux railleries succédèrent les murmures. La nation parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençoit à concentrer en lui toute l'autorité; et ce fut autant pour calmer ces inquiétudes que pour décrier le gouvernement de la reine mère, que l'on convoqua avec grand appareil une assemblée des notables à Rouen pour la fin de l'année.

(1) Mercure, t. IV, p. 217. Mém. rec. t. IV, p. 360.

Elle fut composée de tous les ordres de l'état, princes, éveques, cardinaux, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'état, présidents, procureurs-généraux et conseillers des parlements, des cours des aides et des chambres des comptes, chanoines et docteurs de Sorbonne, présidés par Monsieur, frère du roi, âgé de neuf ans, et par quatre sous-présidents, les cardinaux du Perron et de La Rochefoucauld, le duc de Montbazon et le maréchal de Brissac. Tous ces députés étoient choisis par la cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement les décisions (1). 1617.

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disoit-on, le roi demandoit l'avis des notables. La première étoit : comment le roi doit-il composer son conseil? On répondit unanimement : « L'assemblée croit ne « pouvoir donner au roi un meilleur avis que de continuer l'ordre du maniement de ses affaires secrétes « en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis et conseil « des mêmes personnes qui y sont employées. » Ce point réglé, il semble qu'il étoit inutile d'en proposer d'autres, parceque le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenoit de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministère, on fit encore d'autres questions : quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant ? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissements ? Sur toutes ces questions on décida

(1) Mercure, t. V, p. 200.

1617. pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernements; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances; de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers; de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce; ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tirassent des pensions; restreindre le droit de *Committimus*, révoquer la paulette, et supprimer la vénalité des charges de magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en 22 jours. L'assemblée se sépara aussitôt, et tout ce qui en résulta fut la liberté laissée au conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques réglements équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'étoit pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple auroit été tranquille et heureux sous son ministère, si on avoit pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entre-choquoient à la cour.

1618. Un prisonnier et une exilée donnèrent lieu aux premières divisions qui éclatèrent. La reine mère n'avoit pas plutôt été disgraciée, que les partisans de Condé s'imaginèrent qu'il alloit sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même. C'étoit aussi tout ce qu'appréhendoit Marie de Médicis (1). Elle fit entendre au conseil que, si on relâchoit Condé, elle regarderoit cette indulgence précipitée comme une improbation publique de son ministère, et par conséquent

(1) Mém. rec. t. IV, p. 414.

comme le plus grand affront qu'on pût lui faire ; mais elle avoit encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince : c'est qu'elle trembloit qu'en le tirant de prison on n'eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de Luynes se servit quelque temps des espérances et des craintes réciproques de Marie et de Condé pour contenir l'un par l'autre. La reine mère témoignoit-elle s'ennuyer de son exil, montroit-elle un trop grand desir de revenir à la cour, et menaçoit-elle de contraindre le favori à la rappeler : aussitôt le roi envoyoit visiter le prince de Condé, lui accordoit des adoucissements, et lui marquoit des égards qui faisoient croire qu'il alloit rentrer en grace. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimoient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avoient de voir leurs espérances frustrées, on leur montroit Marie prête à reparoître à la cour ; et c'étoit annoncer au prince une captivité dont on ne pouvoit prévoir la fin. Mais ce manége ne put pas tromper long-temps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, et de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner son favori.

1618.

Luynes, qui savoit ce qu'il avoit à craindre de la reine, tenoit les yeux ouverts sur sa conduite, et prenoit toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffroit auprès d'elle que des personnes gagnées, ou susceptibles de l'être. Marie s'en apercevoit, et les chassoit

1618. honteusement. On en substituoit d'autres également corrompues ou corruptibles, que la reine congédioit encore; mais il y avoit toujours quelqu'un de ses espions qui se déroboit à sa vigilance : de sorte que la cour étoit informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, et des moyens qu'elle se proposoit d'employer pour recouvrer sa liberté. En conséquence, plaintes de la part du roi, de ce que sa mère, qui pouvoit vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenables à sa dignité, entretenoit des liaisons suspectes, et s'occupoit de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume. Réponse de la mère, qui dénonçoit à toute la France la dure captivité dans laquelle elle étoit retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendoit infidèles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitoit, et privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle vouloit communiquer des secrets importants, qu'elle ne pouvoit faire passer par le canal du favori. Cette dernière considération d'une mère qu'on tenoit captive, qu'on écartoit de son fils, auquel elle avoit peut-être des avis à donner, fit impression à la cour et à la ville. On disoit assez publiquement qu'en effet le roi étoit véritablement prisonnier, puisque le duc de Luynes et ses frères l'assiégeoient perpétuellement, et ne souffroient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, et prévenir en même temps un retour qui l'alarmoit, le duc de Luynes tâcha d'apaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes (1). Si elle eût voulu consentir à se re-

(1) Mémoires de Brienne, t. I, p. 92.

retirer à Florence ; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espéce lui auroient été prodigués ; mais elle vouloit voir son fils ; elle vouloit le voir au plutôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptoit faire auprès de lui. On sentoit bien que cet empressement n'étoit inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avoit eu sur le jeune monarque, de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvoient balancer son crédit, et de gouverner plus souverainement que jamais. Il falloit que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de Luynes, qui étoit doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui auroit procurée. Deageant, confident du favori, lui conseilloit de ne la pas ménager, et, puisqu'on ne pouvoit sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domestiques et de ses partisans qui lui inspiroient des projets, et qui s'engageoient à l'aider. Il disoit que ce seroit le moyen de la subjuguer elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le desir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent (1). Mais Luynes préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de Montbazon, son beau-père, négociateur 1618.

(1) On voit ici le germe de la conduite de Richelieu à l'égard de la reine mère. Il en avoit peut-être puisé les principes dans les Mémoires de Deageant : celui-ci les composa à la Bastille par ordre de Richelieu, qui lui avoit fait demander, pour son instruction, l'histoire des choses dont il avoit eu connoissance pendant qu'il étoit attaché au duc de Luynes. Voyez Préface et Mémoires de Deageant.

1618. habile, qui échoua. Cadenet son frère, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvoient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armoit de raisons pareilles ; et son opiniâtreté la rendoit victorieuse.

Il ne restoit qu'un moyen, celui d'intéresser sa conscience à satisfaire aux desirs de la cour. Il fut employé: les oratoriens et les jésuites furent mis en mouvement, et l'on tâcha, mais en vain, de gagner son confesseur. Enfin on lui adressa celui du roi. Il étoit porteur d'une lettre fort tendre de ce prince, par laquelle il lui promettoit d'aller la voir aussitôt que ses affaires le lui permettroient, ce qui ne tarderoit pas ; et, comme elle avoit témoigné quelque desir d'aller en pélerinage à Notre-Dame des Ardiliers près de Saumur, il l'exhortoit à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigeroient ; lui déclarant qu'elle étoit libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Le porteur chargé du commentaire de la lettre représenta pathétiquement à la reine les malheurs que trop d'attachement à ses desseins pourroit causer à la France, malheurs dont elle seroit responsable devant Dieu, et il ajouta que le meilleur moyen de mettre fin à la mésintelligence qui existoit entre elle et son fils, et de faire tomber tous les prétextes qui s'en éloignoient, étoit de renoncer aux pratiques qui fatiguoient la cour en la tenant dans l'inquiétude, et notamment à s'éloigner de Blois sans la permission expresse du monarque. Séduite par l'espérance que conçut alors Marie, de voir arriver enfin le terme de son exil, elle promit, jura et signa même tout ce que l'envoyé exigea d'elle à cet égard. Elle répondit à son fils, et lui dit qu'elle attendoit avec patience les effets

de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer de son amitié le duc de Luynes, qui, triomphant d'avoir pu la lier par la religion du serment, s'endormit avec sécurité sur cette assurance. On régla dès-lors plusieurs articles concernant la maison de la reine, ses revenus, et son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux cours une correspondance qui avoit toutes les apparences de la liberté. 1618.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire montra qu'il n'y avoit pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étoient alors engagés dans un combat contre l'Université de Paris, qui s'opposoit à l'ouverture de leurs colléges. Le parlement favorisoit l'Université; mais la cour entière étoit pour les jésuites; et, malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencèrent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué, plus qu'on ne pense, à entretenir dans l'Université l'émulation, qui tourne toujours au profit des sciences, quand elle ne dégénère pas en cabales. Le duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion (1).

Il appuya aussi le clergé relativement à la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion catholique fut détruite dans cette province, on mit en séquestre les biens que l'église y possédoit; ils y étoient restés; et les états, le parlement, les communautés des villes, disposoient des revenus, tant pour le paiement

(1) Merc. t. V. Mém. rec. t. IV. Matthieu fils, p. 92.

1618. des ministres et des professeurs, que pour des réparations ou des embellissements publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avoit jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda : il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du parlement de Pau. Les commissaires que le roi envoya furent insultés, et ces mouvements eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentissoient que foiblement à la cour : on s'y occupoit moins de craintes que de plaisirs. La jeune reine dansoit ; le roi, ardent pour la chasse, y donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à la représentation ou au peu d'affaires dont il prenoit connoissance. Tout reposoit sur le duc de Luynes, qui s'appliquoit avec assiduité au gouvernement. Le roi le payoit de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déja le favori avoit été gratifié des biens confisqués du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France ; mais les banques et les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avoient placé plus de neuf cent mille écus, refusèrent de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains des pays où étoient établis ces banques prirent leur défense, et soutinrent que la confiscation prononcée en France ne pouvoit donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume, et que, puisqu'il ne se présentoit pas d'héritiers, ces biens appartenoient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts-de-piété avoient été établis. Les prétentions furent soutenues de part

et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicane qu'un si grand intérêt pouvoit fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage; on parla d'ériger un tribunal qui prononceroit définitivement. Enfin les parties s'accommodèrent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui, avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire, qu'elles le partagèrent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou moins d'égards qu'eurent leurs souverains pour les sollicitations et les menaces que le duc de Luynes employoit au nom de la France. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, et à former, pour sa famille, de grands établissements dans le royaume (1).

1618.

Cette affaire dura plusieurs années; et, comme elle intéressoit des souverains, elle fit dans tout le monde un éclat qui ne fut pas avantageux au duc de Luynes. On dit et on écrivit que la condamnation du maréchal d'Ancre n'avoit été poursuivie avec tant de chaleur que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori vouloit s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très sévèrement; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. On s'obstina à écrire que les poursuites contre le maréchal d'Ancre n'avoient pas été, de la part du duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt; et cette imputation produisit plusieurs maux: elle suspendit long-temps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux puissances que le donataire de la confiscation

(1) Mém. rec. t. IV, p. 414 et 426.

1618. se désisteroit, pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement une haine violente contre le favori, et elle entretint dans le cœur de la reine mère un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le desir de rompre des fers qui lui pesoient tous les jours davantage.

Elle s'étoit flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, auroit son effet : mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'avançoit, sans nouvelles satisfaisantes. La reine recommençoit ses plaintes ; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle étoit retenue faisoit prendre au ministère des mesures qui augmentoient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencèrent à entrer dans ses peines, et lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenoient à sa situation ; mais tous s'en tenoient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avoit obligés pendant sa prospérité ne parloit de tenter pour elle quelque entreprise hasardeuse.

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espèce de prison où elle languissoit étoit réservé à un étranger : il se nommoit Ruccelaï, et étoit natif de Florence. Il n'étoit pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune ; ses parents lui avoient laissé des biens considérables ; mais il vint pour en jouir dans une cour où il trouvoit des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'Ancre, et dut à son crédit l'abbaye de Signy dans le Réthelois. Les revenus de ce riche béné-

fice contribuèrent à augmenter sa dépense et à la soutenir d'une manière qu'il rendoit très agréable aux courtisans. Ruccelaï tenoit une table splendide, fournie des meilleurs vins et des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement italien, qui l'emportoit alors de beaucoup sur le françois. On jouoit chez lui très gros jeu; et, outre les repas ordinaires, il donnoit souvent des fêtes égayées par la musique et la danse, et embellies par les ornements qu'un luxe délicat y prodiguoit. Sa maison, dit Siri, étoit comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisoient l'Espagne et l'Italie. Ruccelaï, dans ces fêtes, faisoit des présents aux dames, qui s'empressèrent à leur tour de lui marquer leur reconnoissance en le protégeant. Il étoit prêt à acheter une charge considérable à la cour, où il comptoit se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, et obtint depuis, sous la caution de Bassompierre, de revenir à Paris. On ne crut point à l'homme le plus voluptueux de France d'autres motifs pour quitter Blois que l'ennui d'une pareille solitude, et le desir de jouir des plaisirs de la capitale. Cependant il lui fut fait défense de revoir la reine mère, ni d'entretenir commerce avec elle (1).

1618.

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les fatigues? Ruccelaï avoit éminemment ces qualités. Cet homme, d'une com-

(1) Mém. rec. t. IV, p. 565. Merc. t. V, p. 57.

1618. plexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savouroit les délices, conçoit sans s'effrayer, et suit sans se rebuter, un projet qui exigeoit des travestissements gênants, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui enfin l'exposoit, s'il étoit découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son abbaye, où il avoit pu se rendre sans exciter de défiance, et vient auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les moments qu'il se fait remarquer par la reine, et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimas de décembre, et à travers les espions semés sur sa route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, et repart pour Sedan.

Le duc de Bouillon y vivoit dans une tranquillité apparente, éloigné de la cour, qu'il sembloit dédaigner, sans liaisons avec la reine mère, dont il n'avoit pas été content pendant qu'elle gouvernoit : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement quand Ruccelaï lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formoit pour Marie. Au fond cependant Bouillon n'étoit pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesoit, et qu'on le mît aux prises avec la cour, dont il n'affectoit de mépriser les faveurs que parcequ'il désespéroit de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir; et la preuve qu'il fut flatté de cette confiance, c'est que, hors d'état, par ses

propres forces, d'opérer un plein succès, il indiqua à Ruccelaï l'homme qui pouvoit le procurer (1). 1618.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étoient alors les grands seigneurs. « Le seul, lui dit-il, capable « d'entreprendre ce que vous desirez, est le duc d'É- « pernon. Il a cinq grands gouvernements, trois dans « l'intérieur du royaume, la Saintonge, l'Angoumois et « le Limousin, province où il se trouve une multitude « de gentilshommes aguerris, dévoués à leur gouver- « neur. Les deux autres grands gouvernements sont « les Trois-Évêchés et le Boulonnois, situés sur la fron- « tière. Le premier le met à portée de tirer des secours « d'Allemagne, et le second, d'entretenir des liaisons « avec l'Angleterre. Il est aussi commandant ou gou- « verneur de plusieurs villes particulières; mais entre « les autres, celle qui peut être considérée comme la « plus utile à votre projet est la ville de Loches : elle « tient à la Touraine, est peu éloignée du Blésois, voi- « sinage qui seroit très commode pour faciliter l'éva- « sion de la reine. Le duc d'Épernon à cette grande « puissance joint des revenus considérables, des ri- « chesses acquises, qui forment un gros trésor, et la « charge de colonel-général de l'infanterie françoise, « qui met habituellement sous ses ordres sept à huit « mille hommes les mieux disciplinés du royaume; « enfin il a plusieurs enfants jeunes et vigoureux, très « capables de le seconder, et il jouit d'une réputation « de prudence, de fermeté et de prévoyance si bien « établie, qu'aussitôt qu'il aura levé l'étendard, une « foule de mécontents de tous états viendront grossir

(1) Merc. t. V, p. 259. Gramond, l. III, p. 216.

1618. « son parti. Sous Henri-le-Grand, il avoit trouvé son « maître, et un maître qu'il estimoit; de sorte qu'après « quelques tentatives inutiles pour se donner de l'au- « torité dans le royaume il s'est contenté de vivre avec « le seul crédit attaché à ses charges. Maintenant les « choses ont changé de face : il méprise le favori et « toute cette jeunesse de la cour dont il n'a point été « caressé. Il hait le ministre qui diminue ses appoin- « tements, retarde le paiement de ses pensions, et ac- « corde à d'autres des honneurs et des préférences dont « il regarde la privation comme des passe-droits et des « affronts. Il n'aime pas non plus le roi; il a osé braver « le favori, en restant à la cour malgré lui, et en se re- « tirant, quand les ordres lui en ont été donnés, avec « un appareil qui tenoit de l'insulte. Peu s'en est fallu « que le jeune monarque, piqué, ne l'ait fait arrêter; « et l'orgueilleux vieillard en conserve un ressentiment « qui le rend capable de tout. Partez donc pour Metz, « où il a fixé sa résidence. Si vous savez flatter son » amour-propre, entrer dans ses idées, ne point con- « trarier son caractère opiniâtre, et sur-tout si vous « lui plaisez, il n'y a rien que vous ne puissiez vous en « promettre. »

Lui plaire, c'étoit précisément ce dont Ruccelaï ne pouvoit pas se flatter. Il avoit eu lui-même un différent très vif avec Épernon; et, quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendoit que ce seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendroit peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent Louis, autrefois secrétaire du maréchal d'Ancre, qu'il avoit reçu dans son abbaye de

Signy, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, 1618.
sans se montrer, fait appeler à son auberge Plessis, qu'il connoissoit pour un des principaux confidents du gouverneur. Celui-ci, de crainte de surprise, mène avec lui Cadillac, autre confident : ils écoutent attentivement l'émissaire de Ruccelaï, et rapportent au duc le sujet de la conversation. Le duc en confère avec les deux fils qu'il avoit auprès de lui, le marquis de La Valette et l'archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Le duc d'Épernon l'entend lui-même dans l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il lui avoit donné rendez-vous. Le plan n'étoit pas bien digéré; mais on entrevoyoit dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. D'Épernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissements sur le nombre et la qualité des partisans que la reine se promettoit, sur les sommes qu'elle tenoit prêtes, et sur les autres expédients qu'elle comptoit employer.

Ruccelaï voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne 1619.
voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvoient être aplanies que par lui-même, se détermine à affronter la haine d'Epernon, et à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Mousson, village près de la ville, et se fait annoncer. L'emportement du gouverneur fut extrême quand il apprit que son secret étoit entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de

1619. son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelaï, sans se déconcerter, représente que ce seroit à lui, qui avoit été insulté, à avoir du ressentiment; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour d'Epernon; et que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le duc, dont elle flattoit la vanité. Il reçoit Ruccelaï avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et ses enfants alloient conférer avec lui plusieurs heures par jour.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute Ruccelaï suivit à la lettre les conseils de Bouillon; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier d'Epernon, et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources des conjectures fort hasardées. La reine promettoit l'intervention des Montmorency, de la maison de Lorraine, du grand-écuyer, du duc de Bouillon et de plusieurs autres mécontents. Mais cette promesse n'étoit appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta, et, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devoient faire pour embarrasser la cour quand il auroit joint la reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids de la puissance royale, et d'en être écrasé (1).

Pendant quinze jours il sortit tous les matins de

(1) Aubery, Mém. t. I, p. 135. Mercure, t. V et VI. Artigni, t. I, p. 256. Gramond, p. 216.

Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison et des bagages. Il accoutuma ainsi les habitants à voir des choses extraordinaires, sans s'en émouvoir. S'il y avoit dans la ville des espions de la cour, il leur donnoit le change par ses allées et venues; et toujours en suspens, ils n'osoient envoyer des nouvelles alarmantes. D'Epernon tenoit aussi par-là ses gens et ses chevaux en haleine. Pendant ce temps on visitoit les chemins, on sondoit les gués, et on distribuoit des relais sur la route. Le 17 janvier, il écrivit au roi pour lui demander permission d'aller dans ses gouvernements de Saintonge et d'Angoulême, où il disoit sa présence nécessaire. Il supposoit qu'on croiroit à la cour qu'il ne quitteroit pas Metz sans attendre la réponse, et que cette permission retarderoit les mesures qu'on pourroit prendre pour l'arrêter. Le 18, l'archevêque de Toulouse dit publiquement que les pensions de son père étant diminuées, il avoit besoin de vivre avec économie, qu'il alloit la pratiquer dans les terres de sa famille; et il partit le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour son départ le lendemain de très grand matin. Il distribue à quinze gentilshommes de ses plus affidés une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux; quinze mulets portoient le bagage; et la troupe, composée en tout de cent cavaliers, armés de pistolets et de carabines, tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

1619.

Le marquis de La Valette fut laissé à Metz, dont le

1619. gouvernement demandoit un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derrière son père, et les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce fût de s'échapper et de donner des nouvelles au-dehors, et envoya sur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui alloient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le duc d'Epernon prit hardiment son chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernois, du Berry, qu'il traversa sans obstacles. Il faisoit par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût dans la saison la plus rigoureuse de l'année : le temps se trouva très beau ; et comme l'automne avoit été sec, les rivières étoient basses et les gués faciles. On n'eut que quelques légères alarmes, occasionées par des rencontres fortuites de commerçants, ou d'autres personnes qui voyageoient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant d'Epernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolens, ville limitrophe du Poitou, où son fils l'archevêque de Toulouse vint le recevoir à la tête de trois cents gentilshommes.

Il comptoit trouver des nouvelles de la reine, et il en auroit reçu en effet, sans un accident qui auroit dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite. Ruccelaï ne fut pas plutôt sûr des arrangements, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lettres un nommé de Lorme, dont il s'étoit servi dans d'autres affaires. De Lorme étoit jeune, et vouloit faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelaï d'une forte récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confioit étoient importants, et il se flatta de tirer meilleur parti

de la cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de Luynes ; mais on le prend pour un intrigant qui vient escroquer quelque argent, et on le laisse trois jours se morfondre dans les antichambres (1). Un conseiller au parlement, nommé du Buisson, très attaché à la reine mère et au duc d'Epernon, est averti par un laquais que de Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se doute alors de quelque trahison ; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de Luynes pour l'entendre, lui compte cinq cents écus, et s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, auroit pu tirer des lumières pour diriger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe. 1619.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. D'Epernon, qui ignoroit la raison de son silence, se crut trahi. Il auroit bien voulu pouvoir retourner sur ses pas ; mais il s'étoit fermé le chemin, par une lettre qu'il avoit écrite au roi le 7 février, du Pont de Vichi, après avoir passé la Loire. Elle servoit de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avoit écrites, dans lesquelles il recommandoit au duc de ne point quitter Metz, où il étoit nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. D'Epernon mandoit au jeune monarque qu'il ne pouvoit croire que sa majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches ; qu'il pouvoit lui être beaucoup utile dans ses gouverne-

(1) Mém. rec. t. IV, p. 577.

1619. ments de l'intérieur du royaume, où il savoit qu'il y avoit beaucoup de mécontents prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il alloit les contenir, s'il le pouvoit. Il finissoit par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

Cette lettre fut une des premières nouvelles qu'eut la cour de l'entreprise du duc d'Epernon. On auroit encore pu la faire échouer, si on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives, que de n'en pas prendre du tout : mais on supposa qu'il seroit inutile de donner des ordres, parceque sans doute la reine étoit déja échappée. A Angoulême, au contraire, où d'Epernon s'étoit retiré, on présumoit que la cour n'avoit eu garde de rester dans l'inaction, et que certainement elle avoit renforcé la garde de la reine ; de sorte qu'il paroissoit aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passoit à Blois. Cependant Cadillac, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'étoit pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée : mais, sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposoient pour elle.

Le comte de Bresne, son premier écuyer, mis auprès d'elle de la part de la cour, n'avoit pas sa confiance. Cependant il falloit se découvrir à lui. Heureusement Marie le trouva disposé à suivre ses volontés. On renvoya Cadillac au duc d'Epernon ; Bresne se concerta auparavant avec lui, donna des ordres, et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompa-

gnée de Catherine, sa femme-de-chambre de confiance, 1619.
qui portoit la cassette des bijoux. Il n'y avoit d'homme avec de Bresne, que du Plessis, frère de Richelieu, évêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendoit au bout des ponts, et prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avoient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels Ruccelaï servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortége grossit celui de la reine; et enfin, à une lieue de Loches, d'Epernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnoissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les périls futurs.

La délibération auroit été inutile, si dans le conseil du roi on eût voulu suivre l'avis du duc de Luynes: c'étoit d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la reine s'étoit retirée; de l'investir elle et ses défenseurs, et de faire ensuite grace ou justice à qui on auroit voulu. Ce conseil, à ce qui parut, étoit le meilleur; car, malgré ce qu'on publioit de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne remua ni à la cour ni dans les provinces. Il sembloit qu'on attendît le parti que prendroit le ministère, et qu'on se seroit soumis s'il avoit été vigoureux; mais quand on vit qu'il fléchissoit, et qu'il n'étoit question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Forcé, par l'inclination du roi, de se réduire à un

1619. traité, le duc de Luynes établit pour base de la négociation que Marie abandonneroit le duc d'Épernon, afin qu'on pût en faire un exemple. La reine répondit que jamais elle n'abandonneroit un homme qui avoit tout risqué pour la tirer de captivité, et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetteroit au-devant des coups qu'on voudroit lui porter. D'Épernon alléguoit des raisons; il présentoit, pour sa défense, la lettre par laquelle le roi avoit permis à sa mère d'aller dans tel endroit du royaume qu'elle jugeroit à propos, et une autre écrite après coup, mais dont la date paroissoit antérieure à l'évasion, et par laquelle la reine le prioit de favoriser sa sortie et de la recevoir dans son gouvernement. Je n'ai pas cru, disoit-il, devoir me refuser au desir de la mère de mon roi, munie d'une permission si authentique.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite; il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'Épernon, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance, et fut pillée. Aussitôt, à la cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardoit comme odieuse dans son principe, et déshonorante pour le roi. « Une « reine, disoit-on, est-elle blâmable d'avoir fait tous ses « efforts pour sortir de captivité? Elle ne demande qu'à « voir son fils: peut-on, sans injustice, lui refuser cette « grace? Au fond, on ne lui a pas tenu les paroles qu'on « lui avoit données; et, quand on les auroit tenues, « quand elle auroit tort, il est plus qu'indécent à un fils « de poursuivre sa mère à main armée. Une pareille « guerre ne peut être que malheureuse; elle révolte la

« nature, la religion la réprouve, et les soldats ne s'y « prêteront qu'avec la plus grande répugnance. » 1619.

Ces propos se tenoient publiquement à la ville et à la cour. Les prédicateurs, dans les chaires, s'étendoient avec complaisance sur les charmes de la paix dans les familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelque entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvoit moyen de lui faire parvenir ces discours, et il montroit un grand desir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvoit aussi des obstacles à ses projets de vengeance dans les intérêts des courtisans. Ceux même qui n'aimoient pas d'Épernon ne vouloient pas sa ruine, qui auroit augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisoient que lentement les levées dont ils étoient chargés; les autres s'y opposoient sourdement. Il arriva même que, le roi étant près de s'emparer de Metz par une secréte intelligence, La Valette, qui commandoit pour son père, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui, alternativement, pria et menaça; enfin toute la cour se remplit de cabales.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettoit dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions à la cour de la reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesse qui l'avoient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentiments qu'on vouloit lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de

1619. lui faire abandonner d'Épernon : elle en étoit vivement pressée par Ruccelaï, qui, soit déférence aux insinuations de la cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'étoit de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les plus grands avantages, si elle avoit cette complaisance. Si au contraire elle se montroit trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étoient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tireroit Condé de prison, et ce seroit lui qui deviendroit l'exécuteur des ordres rigoureux qui seroient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlèrent pas Marie : elle répondit constamment qu'elle attendroit les dernières extrémités ; mais, au moment que tout paroissoit désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyoit si éloignée (1).

Richelieu languissoit à Avignon, où le pape Paul V ne le souffroit qu'à regret. Ce pontife l'avoit vu à Rome : on dit qu'il en avoit été trompé, et qu'il le regardoit comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'évêque de Luçon savoit qu'étoit la cour lui donna lieu de conjecturer que ses services pourroient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai, son beau-frère : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystère de cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de Villeroy si le seigneur d'Alincour, son père, gouverneur du Lyonnois, étoit assez bien servi dans son gouvernement pour être sûr d'y découvrir

(1) Sully, t. II, p. 281.

vrir et arrêter l'évêque de Luçon, qui devoit y passer incognito. Villeroy écrivit sur-le-champ à son père : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit Richelieu ; et, quoique le prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avoit voulu que plaisanter, et qui avoit cru que l'évêque seroit passé quand d'Alincour en auroit la nouvelle, ne sut pas plutôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la cour; mais la reine l'ignoroit (1). 1619.

Son début auprès d'elle fut très prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut desirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitants de cette cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'Épernon lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne vouloit devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, et disposa les esprits à la persuasion.

Il avoit été précédé dans ce ministère de paix par le comte de Béthune, frère du duc de Sully, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité. En arrivant auprès de Marie il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée

(1) Mém. rec. t. IV, p. 395. Mém. de Deageant, p. 103 et 114. Aubery, Hist. p. 17.

1619. contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes et de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthune calma ces premiers transports, en remontrant à la reine que, dans la circonstance de son évasion de Blois, le roi n'avoit pas pu agir avec plus d'égards et plus de ménagements pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mère il s'étoit contenté de répondre qu'apparemment elle avoit été enlevée malgré elle; que sans doute elle n'étoit pas libre, et qu'il puniroit les auteurs de cette violence; que si on avoit autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'étoit moins pour la chagriner, que pour contenir par la crainte ceux qui voudroient remuer. « Peut-être, lui « disoit-il, avez-vous de justes sujets de mécontente- « ment; mais, en bonne politique, vous devez oublier « le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir « avec vous que pour vous procurer un traitement con- « forme à vos desirs. » Pendant que d'un côté Béthune adoucissoit ainsi les esprits, de l'autre il modéroit les résolutions de la cour, où il savoit que le dépit suggéreroit des projets violents. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêtèrent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la cour à accepter les offres de Richelieu (1).

Ces deux hommes réunis abattirent le duc d'Éper-

(1) Mém. rec. t. IV, p. 593.

non, que son intrépidité soutenoit contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avoit promis que les peuples mécontents éclateroient; que les parlements interviendroient par des remontrances; que les huguenots prendroient les armes; que les factions de la cour, les partisans de Condé, ceux de la reine, se réuniroient pour détruire le favori dans l'esprit du roi, et embarrasser le ministère. On lui avoit fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisoit. Personne ne remuoit : il trouvoit assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnoient avis des desseins de la cour; mais aucun aide, aucun secours, aucun allié assez fidèle, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttoit donc contre toutes les forces du royaume, avec le seul appui de la reine; appui qui pouvoit d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'étoit pas question de prétendre imposer la loi; il devoit s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il seroit possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs : ils lui conseillèrent de ne pas suivre les avis imprudents ou perfides de ceux qui lui disoient qu'il falloit brusquer la cour et instruire tout le royaume de ses griefs; qu'il devoit, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, sur-tout ne point paroître adopter les idées de la reine mère contre le gouvernement; enfin dire seulement qu'il n'avoit eu d'autres intentions que de mettre la mère en liberté de s'expliquer avec son fils, et qu'il seroit satisfait sitôt qu'elle seroit contente. Ces préliminaires établis, les négociateurs 1619

1619. s'occupèrent des prétentions de Marie, qu'ils tâchèrent de faire cadrer avec celles de la cour; puis ils revinrent au duc d'Épernon, dont l'accommodement faisoit une partie essentielle de celui de la reine.

Le ministère auroit bien voulu en faire un exemple. On ne parloit pas de moins que de le livrer à la justice, et de le faire punir comme criminel de lése-majesté; ce qui auroit entraîné, sinon la perte de la vie, du moins celle des charges et la confiscation des biens. Les négociateurs remontrèrent que, puisque l'on faisoit tant que de donner les mains à un traité, il ne devoit plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes. Ils proposèrent, à l'égard du duc, un oubli total de ce qui s'étoit passé, sous la réserve que de quelque temps il ne paroîtroit pas devant le roi qu'il avoit bravé. Mais d'Épernon ne s'accommoda pas d'un silence qui l'auroit perpétuellement laissé sous la main de la loi. Comme il y avoit eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il étoit noté, il en vouloit un, dérivé de la même puissance, et aussi authentique, qui le déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres d'abolition : le mot seul révolta le duc; mais le monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisoit suivre de près par d'autres troupes.

D'Épernon comprit alors qu'il n'étoit pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face de son royaume, une action qu'on savoit lui avoir déplu, et de préconiser comme son plus fidéle sujet celui qui s'étoit porté à cet excès de témérité : c'étoit assez qu'on ménageât si bien les termes que la faute du duc parût diminuée par

l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres-patentes, portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au parlement. Ainsi d'Épernon eut le chagrin de se voir flétri d'un pardon qui supposoit une faute. Cette entreprise le fit beaucoup déchoir, dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus, et reçut, pour dédommagement, des remerciements de la reine, et le don d'un diamant. 1619.

Quant à elle, on lui accorda non ce que l'enivrement des succès lui faisoit demander au premier moment de son évasion, mais ce qu'elle se seroit trouvée heureuse d'obtenir à Blois. Le roi lui donna le gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens et les villes d'Angers, de Chinon, et le Pont-de-Cé, comme places de sûreté; et quatre cents hommes de pied, avec deux compagnies de cavalerie, payés par l'état pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointements de sa maison; et enfin elle eut permission de venir trouver le roi, mais avec cette condition que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne seroit qu'une entrevue.

Elle se fit le 5 septembre, au château de Courcières, près de Tours. Le duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la reine auprès du roi, et reçut des remerciements proportionnés au service qu'il venoit de rendre. En s'abordant, la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse. « Monsieur mon fils, « lui dit-elle, que vous vous êtes fait grand depuis que « je ne vous ai vu ! — Je suis crû, madame, répondit- « il, pour votre service. » Ils passèrent trois jours en-

1619. semble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car Louis ne vit presque pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur sa cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres enfants, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais, si Marie avoit eu le choix, elle auroit préféré les bonnes graces de son fils. « Comment, demanda-t-elle un jour au prince de Piémont son gendre, comment dois-je m'y prendre pour les obtenir? » Il lui répondit : « Aimez véritablement et sincèrement « tout ce qu'il aime : ces deux mots contiennent la loi et « les prophètes. » La leçon étoit bonne, et Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa cour (1).

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans, ce prince, dont les fautes n'étoient pas claires pour tout le monde, languissoit en prison. Les grands commençoient à murmurer de cette longue captivité : le ministère savoit aussi qu'il y avoit eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la reine mère, et obtenir par elle son élargissement. Enfin on lui avoit promis de songer à lui, quand les embarras suscités par cette princesse seroient aplanis. On se détermina donc à le relâcher, et la cour ne crut pas devoir faire la grace à demi. Outre les bons procédés qui précédèrent son élargissement,

(1) Matthieu fils, p. 102.

comme la permission de voir ses amis, et des visites de la part du roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vincennes le 20 novembre; et, le 26, il parut une déclaration du roi, la plus avantageuse que ce prince pût desirer (1). 1619.

Après un préambule dans lequel on remuoit encore les cendres du maréchal d'Ancre et de sa femme, sous le nom de « mauvais ministres qui vouloient tout per- « dre : outre les maux qu'ils ont faits à la France, un « des plus grands, dit le monarque, a été l'arrêt et « la détention de notre très cher amé cousin le prince « de Condé. » Il ajoutoit que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avoit rien trouvé dans les accusations formées contre lui, « sinon les artifices et mauvais desseins de ceux « qui vouloient joindre à la ruine de son état celle de « sondit cousin. » Cette déclaration, si honorable au prince, fut un sujet de mécontentement pour la reine mère, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des graces refusées à ceux qu'elle aimoit, ou accordées à ceux qui ne l'aimoient pas, exprès, disoit-elle, pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouvèrent à la cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyoit avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avoit rendus l'abbé Ruccelaï, services essentiels, par lesquels il avoit hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable; peut-

(1) Merc. t. VI, p. 324.

1619. être aussi que, fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et entrer dans le secret des affaires: enfin, que ce fût sa faute ou celle de la reine, à qui la reconnoissance pouvoit peser, chose qui n'est pas extraordinaire chez les grands, il commença à déplaire, et s'en aperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avoit le plus grand besoin de protection. La cour, ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditoit de l'appesantir sur les petits qui s'étoient mêlés de l'intrigue. Ruccelaï parut propre à servir d'exemple. On porta plainte à Rome de ses liaisons avec le duc de Bouillon et d'autres huguenots. Le dessein étoit de lui faire son procès, et de parvenir du moins à le priver de son abbaye de Signy, et des prieurés qu'il possédoit. Le nonce du pape en France appuyoit l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Ruccelaï sentit que, s'il laissoit commencer les procédures, le moins qu'il pût lui arriver seroit d'avoir beaucoup de peines et de chagrin, et peut-être de laisser quelques uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage, celle de s'accommoder avec le plus fort. Le marquis de Moni, écuyer de la reine mère, parti mécontent d'auprès d'elle, et bien reçu à la cour, y ménagea le retour de Ruccelaï, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyoit que jamais on ne lui pardonneroit ce qu'il avoit fait pour elle. Mais elle ignoroit que le conseil de son fils avoit plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passoit dans sa cour (1).

On a vu que Richelieu n'étoit retourné auprès d'elle

(1) Mém. rec. t. IV, p. 634.

qu'avec l'agrément du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer la mère dans les vues du fils. Il représenta qu'il ne pouvoit remplir ses engagements qu'autant qu'il ne resteroit personne auprès d'elle capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auroient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine; et, quand ils vouloient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisoit un pont d'or à la cour. 1619.

Le père Joseph du Tremblay, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paroître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il étoit déja supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il étoit l'agent du commerce secret que l'évêque de Luçon entretenoit avec le duc de Luynes, le chancelier, le nonce du pape, le père Bérulle, général des oratoriens, le père Arnoulx, jésuite, confesseur du roi, le cardinal de Gondi, et d'autres personnes, ecclésiastiques et laïques, puissantes à la cour de Louis XIII. Si Richelieu étoit bien aise d'avoir des liaisons déja utiles, et qui pouvoient le devenir davantage, avec les ministres et les courtisans du roi, ceux-ci n'étoient pas fâchés d'être en relation avec le chancelier de Marie, son seul conseil, le surintendant de sa maison, et le chef de toutes ses affaires. Ils prévoyoient que tôt ou tard le fils et la mère se réuniroient: or, comme on ne savoit pas si, dans cette réunion, la reine ne reprendroit pas une autorité égale à celle qu'elle avoit eue, il étoit prudent de se ménager

1619. un accès auprès d'elle, par celui qui avoit le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la cour autorisoit une pareille prévoyance. Le duc de Luynes accumuloit sur lui, ses frères et ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissoit de l'autorité la plus étendue; par conséquent il étoit en butte à la jalousie la plus générale et la plus envenimée. Pendant quelque temps, à force de graces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des plus puissants parmi les envieux de sa fortune : mais trop de gens, prêts à remuer, s'étoient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême; il leur tardoit de donner de nouveaux embarras au favori, et ils ne croyoient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvements commencèrent, Marie de Médicis étoit prisonnière, et il falloit employer les premiers efforts à la délivrer : au lieu qu'actuellement elle étoit libre, elle avoit même des places de sûreté et des troupes : on pouvoit donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables (1).

1620. Quand on connoît l'ascendant de Richelieu sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que, s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontents, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles seroit la réunion volontaire ou forcée de la mère et du fils, et seroit aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer

(1) Bassompierre, t. II, p. 30. Gramond, p. 264. Merc. t. VI. Mém. rec. t. V, p. 10.

dans le ministère. Soit inspiré par le prélat, soit forcé par les circonstances, le duc de Luynes proposa alors à la reine de revenir à la cour, et lui insinua qu'elle occuperoit auprès de son fils la place qu'elle y tenoit autrefois. Il se persuada que les mécontents n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperoit d'elle-même; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la reine ce qu'elle auroit accepté comme une grace quelques mois auparavant. Les mécontents, qui ne pouvoient rien sans elle, lui inspirèrent une crainte insurmontable du crédit que le prince de Condé avoit dans le conseil du roi. Ils lui persuadèrent que les instances qu'on employoit pour la faire revenir à la cour étoient des piéges qui cachoient le parti pris de la resserrer dans la même prison d'où le prince avoit été tiré. 1620.

Un apologiste de la reine mère donne une raison singulière de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du gouvernement. « Elle appréhen-« doit, dit-il, qu'en se répandant dans les provinces, « et n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent « chacun pour eux-mêmes, et n'ébranlassent le trône; « au lieu que, les tenant autour d'elle, et se rendant « ainsi maîtresse de leurs opérations, elle étoit sûre de « conserver la couronne à son fils (1). » Luynes n'étoit pas bien persuadé de l'obligation que le roi avoit à sa mère, et ne voyoit qu'avec un extrême regret sa cour grossir aux dépens de celle de son fils : mais il eut beau employer les prières et les menaces, sitôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours pres-

(1) Lumières pour l'Hist. de France, p. 803.

1620. que générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournoit toutes les têtes. Ce n'étoit pas à la dérobée qu'on s'échappoit de la cour : on se communiquoit les projets de départ, on en faisoit publiquement les préparatifs ; c'étoit la matière des conversations et des plaisanteries. Au milieu des tourbillons occasionés par ce vertige, le ministère étoit fort embarrassé. Chaque jour voyoit éclore des nouvelles plus facheuses ; et quand tous les mécontents se furent rendus ou à la cour de la reine mère, ou dans leurs gouvernements, il se trouva qu'ils occupoient toutes les côtes, depuis Dieppe jusqu'à Baïonne, beaucoup de places intérieures, les forts des huguenots, leurs partisans secrets ; ce qui faisoit près de la moitié du royaume (1).

Le danger commençoit à devenir pressant : on l'avoit laissé augmenter, en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de Condé. Il vouloit que, sans s'amuser à négocier, le roi, avec son armée, dans laquelle, dit Gramond, on comptoit plus de capitaines que de soldats, allât droit à Angers, et mît sa mère hors d'état

(1) Le duc de Longueville tenoit la Normandie ; les Vendôme, la Bretagne ; le comte de Soissons, le Perche et le Maine ; la reine mère, l'Anjou ; le maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou ; les ducs d'Epernon, de Retz, de La Trémouille, Mayenne, Roannès, Rohan, La Valette et Nemours, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cevennes, la Bourgogne et les Trois-Evêchés. Les commandants que le roi envoya dans ces provinces pour tenir tête aux mécontents furent les ducs de Nevers et de Guise, les maréchaux de Vitry et de Thémines, Lesdiguières, Liancourt, Brissac, le duc de Chevreuse, Saint-Geran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille, et le duc de Bellegarde. Le duc de Montmorency resta neutre en Languedoc. Voyez Mercure de France, t. V et VI.

de lui nuire. Ce coup de main étoit facile, et les mécontents prévoyoient que le ministère pourroit bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'Epernon et de Mayenne conseilloient à la reine de ne point rester à Angers, où elle seroit exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pourroient opposer à l'armée royale quantité de petites places, qui l'empêcheroient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattoient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et changer le gouvernement, dont ils deviendroient les maîtres.

1620.

Ce plan étoit bien conçu, mais l'intérêt de ceux qui vivoient ordinairement auprès de la reine mère à Angers en empêcha l'exécution. C'étoit une troupe de courtisans ou de commensaux, qui tiroient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étoient gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances et distributeurs de ses graces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvoient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhendèrent de perdre ces avantages, et craignirent que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui représentèrent que les confédérés ne cherchoient à l'attirer vers le centre de leurs forces qu'afin d'être maîtres de sa personne, et qu'alors elle devoit s'attendre qu'ils se serviroient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendroit, et sans qu'elle pût s'y opposer. Richelieu, dès long-temps d'accord avec le favori, de la recommandation duquel il

1620. attendoit la pourpre romaine, fut celui qui fit le plus habilement valoir ces arguments, dont le résultat devoit être de livrer la reine entre les mains de son fils.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardoit à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommée. Caen se rend après une foible résistance. Le duc de Longueville écrit une lettre soumise, et se retire dans un coin de son gouvernement, où on le laisse sans paroître s'en inquiéter. Quelques commandants de petites places payent de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Partout, sur son passage, Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle: cependant il ne la traite ni en innocente, ni en coupable; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lése-majesté, mais seulement « ceux qui ont « armé sous le nom de sadite mère. » Enfin il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcerte les révoltés. Ils s'étoient occupés de tant de projets, qu'ils n'avoient pu se fixer à aucun; de sorte qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir la paix, et au plus tôt. La reine députa à son fils l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle pour la demander. Il répondit à ces ambassadeurs: « Faites-lui mes recommandations, as- « surez-la que j'aurai toujours le cœur et les bras ou- « verts pour la recevoir, et que je ne me lasserai point

« de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouil- 1620.
« lons qui oppriment mes sujets et qui veulent partager
« mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir
« de France ou les réduire. »

Mais, malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministère n'étoit pas disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le duc de Luynes tâchoit d'adoucir les esprits et de terminer à l'amiable. Il appréhendoit, dit Siri, qu'il n'arrivât, pendant le siége d'Angers, ce qui étoit arrivé pendant celui de Soissons, c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au roi que, pour avoir la paix, il ne falloit qu'abandonner son favori; et que ce prince, jaloux et peu fidéle à ses attachements, ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avoit sacrifié le maréchal d'Ancre : du sombre Louis tout étoit à craindre. C'est pour cela que Luynes aimoit mieux aplanir les difficultés que tenter de les vaincre : en Normandie, il avoit acheté la soumission de Matignon, par un brevet de maréchal de France, il paya par des présents et des pensions celles de Beauvau, de Montgomeri, et de beaucoup d'autres, qu'il n'avoit pu réduire à force ouverte. Enfin il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontents, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis l'entrée du roi dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les conclure (1).

Ce prince qui, en soutenant le fils, vouloit peut-être se venger de la mère, avança le camp du roi le 6 août

(1) Mém. rec. t. V, p. 132.

1620. à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avoient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs, qui alloient et revenoient sans cesse. Le traité ne tenoit qu'à un point; mais ce point étoit essentiel : on convenoit d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle vouloit : retour à la cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives. A l'égard de ses partisans, le roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'ils fissent des conditions avec lui; il permettoit seulement que la reine les recommandât à son indulgence, et il promettoit de les traiter avec bonté.

L'affaire étoit dans cette crise, lorsque le prince de Condé, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé, place de la reine à demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisoient des évolutions brillantes. Mais, au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre : en vain les officiers voulurent les retenir; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la cour de la reine étoit déja saisie.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde : des ministres même du roi la blâmèrent

et remontrèrent au duc de Luynes qu'on auroit bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avoit peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement : « Ce n'est pas « au roi à attendre. » Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auroient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres ; et sans doute elle auroit été obligée de les subir ; mais le duc de Luynes, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur de la reine les prisonniers auroient leur grace, ainsi que tous ceux qui rentreroient dans leur devoir sous huitaine ; mais que les charges des rebelles, dont le roi avoit disposé, ne leur seroient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux étoit un chapeau de cardinal pour Richelieu (1). 1620.

Les agents de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre ; et les entremetteurs, le P. de Berulle, l'archevêque de Sens, le cardinal de Retz, le cardinal de Sourdis, et le nonce du pape. Les ecclésiastiques, se trouvant en force dans le conseil, firent résoudre que le roi profiteroit des troupes qu'il avoit sur pied pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusoient toujours de rendre au clergé ses biens. Le prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parcequ'il espéroit s'y rendre utile et gagner la confiance du roi. Le duc de Luynes, au con-

(1) Artigny, t. I, p. 270.

1620. traire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en auroit inspiré le goût.

L'entrevue de la mère et du fils se fit le 13 août au château de Brissac; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit: « Je vous tiens, « et vous ne m'échapperez plus. » Elle répondit: « Vous « n'aurez pas de peine à me retenir, parceque je suis « persuadée que je serai toujours traitée en mère par « un fils tel que vous. » Ils s'arrangèrent ensuite pour faire ensemble le voyage du Poitou et de Guienne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'auroit voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les seigneurs pour lesquels ils s'étoient sacrifiés, ils furent contraints de plier; et quand ils se montrèrent au roi, ils essuyèrent des froideurs et des désagréments qu'on n'osoit pas faire éprouver aux chefs.

La reine mère revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il le réunit légalement à la couronne et établit à Pau un parlement à l'instar des autres. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étoient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, qui cinquante ans auparavant y avoit été aboli par Jeanne d'Albret, et mit de fortes garnisons dans toutes les places de défense. Le prince de Condé n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parceque le favori lui fit agréer, sous un

motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disoit avoir besoin de lui, pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisoit quelque entreprise pendant l'éloignement du roi; et le plaisir de contrarier la mère fit sacrifier à Condé l'avantage de gagner le cœur du fils. 1620.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite d'être remarqué, parceque ce fut peut-être la seule fois que ce prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 novembre de grand matin, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes qui donnoient du cor; il traversa ainsi la ville, où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faisoit cette troupe leste et gaillarde tira les bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplirent de curieux: sitôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit vainqueur de la rebellion, ils firent retentir l'air des cris de *vive le roi!* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde, voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers et de fantassins qui poussoient des cris confus, s'étoit mise en défense. A la vue du roi les barrières s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartements, va embrasser sa mère; il passe de là chez la jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La ville partagea les transports de la cour. Le peu de boutiques qui étoient ouvertes furent fermées, les travaux cessèrent; il y eut des danses, des repas, des feux de joie, et ce jour fut peut-être pour Louis XIII le plus agréable de son régne.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne et l'hiver ceux que la discorde avoit séparés, ou plutôt la discorde particulière régna toujours sous l'extérieur des

1620. plaisirs publics, et au milieu même des festins, des spectacles et des fêtes de toute espèce. La jeune reine dansa des ballets; et le roi, tout grave qu'il étoit, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissements. Les seigneurs de la cour, tant ceux qui avoient été du même parti que ceux du parti contraire, se traitèrent réciproquement. Ils se virent, se fréquentèrent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sincères.

Entre les traits de courtisans, c'est-à-dire les mauvais offices cachés sous des dehors obligeants, il faut mettre ce qui arriva à l'évêque de Luçon à l'occasion du chapeau de cardinal qu'on lui avoit promis. Il est certain que, dans l'affaire d'Angers, il rendit des services essentiels au duc de Luynes et au roi. Au lieu de reconnoître cette vérité, des ennemis et des envieux l'accusèrent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du royaume, et de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau: mais, quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique, et avantageuse en même temps à la France, qu'elle tranquillisa, et à Marie de Médicis, qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvoit desirer, c'étoit de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avoit joui autrefois, d'y revenir non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontents tâchoient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il falloit se faire craindre; ils lui offrirent leurs forces, et s'appliquèrent à l'attacher si étroitement

à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudroit. Richelieu, au contraire, vouloit que Marie se servît de l'appui de ces seigneurs et de l'ostentation de leur puissance non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine, qui, étant fière et vindicative, auroit mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant à rester à Angers ; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avoit, dit-on, fait aucune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé, du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitoit, et termina en un instant une guerre civile qui pouvoit devenir dangereuse : service essentiel rendu à la mère, au fils, au favori, et à toute la France (1). 1620.

Aussi en parut-on fort reconnoissant ; le duc de Luynes rechercha l'alliance du futur cardinal, et le mariage d'un de ses parents avec la niéce de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avoit extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministère dépêcha courrier sur courrier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnoit à l'évêque communication. Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du pape, et il s'y porta avec zéle. Le souverain pontife dissimula quelque temps ; mais à la fin, fatigué des importunités de l'ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouoit, et il lui montra des lettres du roi lui-méme, qui lui marquoit de n'avoir

(1) Lumières pour l'Hist. de France, p. 80. Vialart, p. 15.

1620. aucun égard aux démarches publiques qu'on feroit en faveur de l'évêque de Luçon; de sorte que cette promotion passa sans que Richelieu y eût part. Il sut ceux qui l'avoient desservi : ce n'étoient pas moins que tous les ministres, qui craignoient le crédit que lui donneroit sa nouvelle dignité, sur-tout Puisieux, le père Arnoulx, confesseur du roi, et le duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'évêque de Luçon, assuré comme il l'étoit de la protection de la reine, auroit pris les choses avec hauteur, et auroit forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalousie mettoit à son avancement; mais, instruit du manége de la cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne se plaignit. Il affecta de dire que son malheur étoit une suite de la mauvaise volonté du pape et des envieux qu'il avoit à Rome, dont la malice avoit prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux comme s'il avoit à s'en louer. Par-là il leur ôta la pensée de lui nuire; pratique ordinaire dans les cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

1621. Il paroît que le caractère du duc de Luynes n'étoit pas de maltraiter ceux qui étoient dans le cas de lui nuire, mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pourroient avoir à son égard. Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvoit porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'étoit de plaire au roi. Luynes, qui jusqu'alors avoit regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout-à-coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en aperçoit; mais, sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce change-

ment pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisoit pas sur le jeune homme l'impression qu'on desiroit, l'abbé Ruccelaï, le comte de Schomberg et le cardinal de Retz, confidents de Luynes, parlèrent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le favori trouvoit mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, et parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du roi. « La faveur du prince, lui dirent-ils, ne souffre pas « de partage : dès que vous avez donné de l'ombrage au « favori, vous ne pouvez plus rester à la cour. Ainsi « choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, ambas- « sade, commandement, gouvernement ; il n'y a rien à « quoi vous ne puissiez élever vos vœux. » Cette proposition étonna Bassompierre, et il la traita d'abord de ridicule ; mais, s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manége de la cour, après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'ambassade. Luynes alors le prévint de politesse, le remercia de sa complaisance, lui avoua son foible en des termes qui durent plaire à Bassompierre, et lui inspirer pour le favori plus de compassion que de haine : on le fit nommer ambassadeur en Espagne, où il y avoit un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvroit un passage d'Allemagne en Italie, passage dont les François et les Espagnols vouloient également s'assurer (1). 1621.

Les affaires d'Allemagne en étoient le motif. L'ambitieux Mathias, qui, dépouillant successivement l'indolent Rodolphe son frère de tous ses états, avoit succédé

(1) Bassomp. t. II, p. 105. Mém. rec. t. V, p. 228, Artigny, t. I, p. 313.

1621. encore, à sa mort, au titre d'empereur qu'il n'avoit pu lui enlever, venoit de mourir lui-même en 1619, sans laisser d'enfants. D'accord avec la cour d'Espagne, il avoit préparé les voies à son riche héritage à l'archiduc Ferdinand de Styrie, son cousin-germain, petit-fils comme lui de Ferdinand I, frère de Charles-Quint; et dès l'an 1617 il l'avoit fait élire roi de Bohême, sous la clause de conserver le libre exercice de la religion protestante à ceux de ses sujets qui en faisoient profession. Depuis, et sur un territoire dépendant de l'archevêque de Prague, un temple, que l'on commençoit à y élever, excita le zèle du prélat. Il s'opposa à la continuation du travail comme à une interprétation forcée de la tolérance accordée aux protestants sur leurs propres possessions, et ceux-ci s'en plaignirent comme d'une infraction au serment du prince. Excités par le comte de La Tour, ils portent leurs griefs au conseil du roi à Prague. La discussion s'y échauffe à tel point que l'on passe aux voies de fait, et que trois conseillers du prince sont jetés par les fenêtres. Après un coup si hardi, les protestants se persuadent qu'ils n'ont de salut que dans le sort des armes. Ils nomment trente d'entre eux pour administrer provisoirement l'état, et peu après ils offrent leur couronne à l'électeur palatin Frédéric V, gendre du roi d'Angleterre: il l'accepta en 1619, dans le temps même que Ferdinand II montoit sur le trône impérial. Telle fut l'étincelle qui alluma en Allemagne une guerre de trente ans entre les catholiques et les protestants, et la raison qui faisoit desirer à l'empereur et au roi d'Espagne la facilité des communications entre leurs états.

La France, qui avoit un vieux ressentiment contre

l'électeur palatin, dont les fréquents secours avoient si souvent relevé les affaires des huguenots, abandonna le fils à son malheureux sort. Par une ambassade devenue célèbre, à la tête de laquelle étoit le comte d'Auvergne et l'abbé de Préaux, elle engagea même les princes de l'union protestante de Halle, et la ligue opposée des princes catholiques, à laisser le nouvel empereur et l'électeur palatin, vider eux-mêmes leur différent. Mais, si elle dévia en ce point de la politique qu'elle s'étoit faite de soutenir en Allemagne le parti protestant contre la maison d'Autriche, elle ne crut pas devoir porter la complaisance jusqu'à se prêter aux vues ambitieuses des deux cours à l'égard de la Valteline. Cependant la négociation sur cet objet, quoique importante, n'étoit pas alors fort échauffée. Comme le ministère de France, après la paix du Pont-de-Cé, s'étoit déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante, s'il se brouilloit avec les Espagnols : d'un autre côté aussi, on ne vouloit pas les autoriser, par des refus, à se fortifier dans ces vallées; c'est pourquoi on desiroit de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistoit à donner aux délais un air naturel: or, personne n'y étoit plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'état, sans inquiétude pour lui-même. Dès-lors, débarrassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois et les charges de la couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractère de Louis XIII, il avoit découvert qu'il falloit être tout

1621.

1621. auprès du monarque, si on ne vouloit courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Bassompierre étoit à peine arrivé à Madrid, que Philippe III mourut. Il recommença avec les ministres de Philippe IV, frère de la reine de France, les négociations qu'il avoit entamées avec ceux de son père. Le ministère espagnol se hâta de satisfaire Louis XIII, et se prêta sans difficulté à un accord pour l'évacuation de la vallée. Bassompierre se défia de cette espèce d'empressement. Il crut y voir le projet de faciliter au roi les moyens d'armer contre les réformés de France, ce qui le mettroit dans l'impossibilité d'assister ceux d'Allemagne. Il en avertit le monarque, et lui témoigna quelque appréhension que les Espagnols ne trouvassent ensuite des prétextes pour éluder leurs promesses. « Au « reste, ajouta-t-il à sa dépêche, je ferai mon devoir « d'ambassadeur en vous apportant des paroles, c'est « votre affaire de les faire observer. »

Malgré l'avis de Bassompierre, et selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les huguenots. Ils se plaignoient depuis la mort de Henri IV, de ce qu'on travailloit perpétuellement à détruire leurs priviléges, et ils se prétendoient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre (1). Quoiqu'en pleine paix, la France entière étoit dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observoient en ennemis; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travailloient à se supplanter; l'usurpation d'un temple ou d'une église, la

(1) Merç. t. VII et VIII.

victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse (1), étoient célébrées avec éclat, et les relations, toujours chargées d'épithétes piquantes, envenimoient la haine que se portoient toujours les deux partis. 1621.

Afin de veiller à leurs intérêts, les calvinistes étoient autorisés à avoir à la cour des agents, dont le choix étoit fait dans des assemblées générales convoquées par le gouvernement. En 1619, il en avoit été indiqué une à Loudun. Celle-ci rédigea des remontrances sur la dépossession projetée de protestants en Béarn, et sur

(1) « Les habitants de Château-Renard, ville petite en sa circonfé« rence et pourpris, mais grande en sa générosité, zèle et fidélité au « service de Dieu et du roi; ces habitants furent les premiers qui, « depuis ces derniers plus qu'incivils mouvements, ont rendu de « certaines preuves de leur fidélité martiale et héroïque vertu. » Ils s'emparèrent à main armée, le 27 mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée le Castellet, qui dominoit leur ville, et où les seigneurs de Châtillon entretenoient depuis vingt-cinq ans une garnison calviniste. « Les murs en étoient de quatre toises et « demie d'épaisseur, y ayant au dedans force chambres, casemates, « prisons, cachots, magasins, caves, un puits, fours, moulins à bras, « pièces de batterie, fauconneaux, poudres, munitions de toute es« pèce, et une sortie particulière par-dessous terre pour aller et venir « à couvert par toute ladite forteresse, toute terrassée par le dedans. »

Ceci est extrait d'une relation imprimée en 1621 chez Nicolas Alexandre, rue Bout-Brie, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, seigneur de Château-Renard, aussi ami des lettres que bien faisant. On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'histoire l'exploit de mes paroissiens contre la garnison qui les gênoit. Ce fait d'ailleurs n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connoître la structure de ces petites forteresses dont toute la France étoit hérissée; on sait qu'elles contribuoient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des seigneurs qu'à rendre le royaume puissant. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir dans les années qui suivirent la prise de la Rochelle.

1621. diverses infractions faites à l'édit de Nantes; elle demanda en outre l'admission de nouveaux magistrats dans les tribunaux mi-partis qui en avoient déja reçu, et la prorogation de la jouissance des places de sûreté pour quatre ans : enfin, sous prétexte des denis ordinaires de justice qu'éprouvoient les réformés, elle arrêta de ne se point dissoudre que l'on n'eût fait droit à sa requête. Blessé de cette affectation injurieuse de défiance et d'indépendance, le roi ordonna la séparation de l'assemblée. Ses membres refusèrent d'obéir. Mornay, tout en les blâmant, essaya de les justifier, et exhorta le roi à les satisfaire. Mais la cour inflexible intima de nouveaux ordres de dissolution au commencement de 1620, refusa d'écouter les députés qui lui furent adressés, et fit déclarer, par le parlement, criminels de lèse-majesté ceux qui persisteroient dans la désobéissance. Luynes cependant, appréhendant que la reine ne fortifiât son parti de l'aide des protestants, se radoucit envers eux, et en obtint qu'ils céderoient, moyennant l'assurance qu'il leur fit donner de la part du roi qu'on auroit certainement égard à leurs desirs, et qu'à défaut de les satisfaire sous sept mois, ils auroient de plein droit la faculté de se rassembler de nouveau.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi, débarrassé de l'expédition d'Angers, tourna vers le Béarn, et mit à exécution son édit sur les biens ecclésiastiques de cette province. A cette nouvelle, les calvinistes se récrient, et se plaignent de cette mesure comme d'une contravention aux promesses qui venoient de leur être faites. Des meneurs indiscrets, entre lesquels étoit Favas, un de leurs agents généraux, les confirment dans ce sentiment, s'efforcent de leur persuader que c'est un parti

pris de ne tenir aucune des paroles qui leur ont été données ; et, à leur instigation, ils se croient autorisés à convoquer, pour la fin de l'année, une assemblée générale à la Rochelle. La défense qui intervient de passer outre ne fait que les aigrir davantage. En vain la cour leur accorde-t-elle provisoirement quelques légères satisfactions ; en vain Mornay, Rohan, Châtillon, Lesdiguières, La Trémouille et autres seigneurs du parti, s'entremettent pour ramener l'assemblée à la modération, un esprit de vertige l'avoit saisie ; et, le 10 mai, on vit paroître une déclaration de cette espèce de consistoire, qui partageoit les sept cents églises que possédoit la réforme en France en huit cercles, et qui régloit, en quarante sept articles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et en général ce qui concernoit la paix et la guerre ; « le tout, disoient-ils, sous l'autorité du « roi. » Ce mot excepté, tout dans le réglement, quant au pouvoir des chefs, à leur rang, et au temps des assemblées, ressembloit au gouvernement de la république des Provinces-Unies. 1621.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions auroient peu servi, si elles n'avoient été appuyées par les armes. Louis marcha vers la Saintonge et le bas Poitou, d'où il devoit rabattre sur la Rochelle. Rohan, tout en désapprouvant son parti, en avoit embrassé la défense par zèle de religion, et Lesdiguières, quoiqu'il suivît la même croyance, fut destiné à diriger les forces qui tendoient à la détruire. Le roi soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques siéges meurtriers, tels que celui de Saint-Jean-d'Angely, où fut forcé Sou-

1621. bise, frère du duc de Rohan ; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la première sommation, et la Rochelle ne tarda pas à être investie par le duc d'Epernon. Ces succès étoient un triomphe bien flatteur pour le duc de Luynes, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage, qui fut aussi le terme de sa fortune et de sa vie.

Depuis sept ans la France étoit sans connétable : il n'y avoit eu que des guerres passagères, qui sembloient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employoit. Mais, pour celle-ci, le ministère crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à chercher un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de Lesdiguières, qui avoit fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès ; mais il étoit calviniste. Louis lui fit parler de conversion : il résista, moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori, dont il connoissoit les vues secrétes. Il poussa même la complaisance jusqu'à dire au roi qu'il ne pouvoit choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de Luynes. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit sur-le-champ nommer Lesdiguières maréchal-général des camps et armées du roi ; conduite qui peut faire conjecturer que Luynes desira cette première charge de la couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre (1).

Le même desir d'une puissance exclusive le déter-

(1) Vie de Lesdiguières, p. 104.

mina sans doute, lorsque Duvair, garde des sceaux, mourut, à ne pas souffrir que les sceaux passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, Luynes chassa de la cour le père Arnoulx, confesseur du roi, que ce prince aimoit et estimoit : il le chassa, parcequ'il s'aperçut qu'il donnoit à son pénitent des conseils qui n'étoient pas concertés avec lui ; et il lui substitua un confesseur de son choix, sans que le monarque, qui avoit à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé (1). 1621.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la cour, il falloit ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du roi vint échouer devant Montauban, défendu par le marquis de La Force, échappé aux massacres de la St.-Barthélemi. Huit mille hommes y périrent, et parmi eux le duc de Mayenne, héritier de l'attachement que les catholiques avoient porté à son père, et le dernier rejeton de sa branche. Aussitôt ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on le taxoit d'incapacité dans la guerre ; on l'accusoit d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenoit dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidents, en

(1) Gramond, p. 500, Bernard, p. 295.

1621. un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimas et les neiges, qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de Luynes, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admiroit et qu'on envioit, luttoit contre une fiévre, dont le chagrin augmenta la malignité, et qui le surprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil; il n'y résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à-peu-près de trente-deux ans. On débita alors que Louis XIII commençoit à s'en dégoûter, et qu'il n'auroit pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il étoit au faîte de la roue de fortune, et, dans ce degré d'élévation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce prince contre son favori, on ne peut pas assurer qu'il se fût tout-à-coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégeant la durée du gouvernement de Marie de Médicis, qui auroit pu devenir fatale au royaume. S'il est vrai qu'il eut quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'Ancre et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il étoit affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitoit habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on ne peut pas en dire du mal. Ses frères n'essuyèrent aucun revers, et restèrent à la cour dans une situation brillante.

1622. Lesdiguières hérita du duc de Luynes l'épée de connétable; elle fut la récompense de sa conversion, et le prix de son changement en rendit la sincérité suspecte.

Ce fut la reine mère qui pressa le roi de remplir cette dignité, dans la crainte que, se voyant sans général, il ne se crût obligé de commander lui-même, et qu'il n'abandonnât les délices de la cour pour les travaux de la guerre. Il en aimoit les détails, et n'en craignoit pas les dangers (1). Louis, dans les camps, n'étoit plus cet homme ombrageux et timide qui avoit besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur; il se montroit capitaine et soldat. De son cabinet, où il venoit de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et le plan des attaques, il passoit à la tête de ses troupes, qu'il rendoit, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ces talents avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, pays coupé et marécageux, où, malgré la foiblesse de sa santé, l'opposition de ses courtisans et la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, le jeune monarque, presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua Soubise, le battit, le poursuivit et le poussa jusqu'à la mer. Il se croyoit en sûreté derrière plusieurs petits bras dont il avoit embarrassé les gués; mais, dans la même nuit, le roi en passa trois sous le feu des ennemis, les força de se jeter dans des barques qu'ils avoient préparées à tout hasard, et d'abandonner cette province, leur principale ressource (2).

1622.

Laissant le comte de Soissons devant la Rochelle, et le duc de Guise bloquant le port de cette ville, le roi

(1) Vie de Lesdiguières. Brienne, t. I, p. 148. — (2) Mercure, t. VII et VIII.

1622. passa en Languedoc, où il n'éprouva pas plus de résistance qu'en Poitou. C'en étoit fait des calvinistes en France, si on eût souffert que par-tout où ils étoient en force le roi portât sa bravoure et son autorité. Les plus grands seigneurs calvinistes s'empressoient de s'accommoder avec la cour. Le marquis de La Force, qui l'année précédente avoit si vaillamment défendu Montauban, la livra cette année moyennant une gratification considérable et le bâton de maréchal de France; et le comte de Châtillon, petit-fils de Coligni, rendit Aigues-Mortes aux mêmes conditions. Le seul duc de Rohan étoit inaccessible à la séduction; mais il n'en desiroit pas moins la paix. Mieux qu'un autre, il étoit à portée de juger des foibles ressources de son parti, où il n'y avoit nul concert, et où les secours promis en hommes et en vivres manquoient tous les jours. Aussi se prêtoit-il à toutes les ouvertures qui pouvoient amener la cessation des hostilités. A cet effet, il avoit eu des conférences avec le duc de Luynes, et depuis sa mort avec le duc de Lesdiguières.

De part et d'autre on étoit dans les mêmes dispositions. On a déja observé que la guerre ne s'accommodoit pas avec les vues secrètes de la reine mère; elle n'étoit pas plus du goût des ministres : ceux-ci, la plupart ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, le chancelier de Silleri et Puisieux, son fils, auxquels leur âge et leur état ne permettoient pas de suivre le roi à l'armée, craignirent qu'étant éloigné d'eux quelqu'un ne s'emparât de sa confiance et ne les supplantât. Ils redoutoient sur-tout le prince de Condé, que Marie de Médicis regardoit toujours comme son ennemi; c'étoit lui qui excitoit le

roi à continuer la guerre. On fit entendre à Louis, très crédule pour les prédictions, et très susceptible de jalousie, que le prince n'agissoit que par intérêt ; qu'il s'étoit infatué de certaine prophétie qui annonçoit la mort du roi et de son frère comme prochaine, et que c'étoit pour se trouver armé au moment de l'événement qu'il desiroit de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il conclut la paix à Montpellier, sans en parler au prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très piqué de ce défaut de confiance, et le regarda comme un affront, qu'il rejeta plus sur la reine mère que sur le roi. Pour ne se pas trouver avec elle à la cour, il demanda permission de voyager quelque temps, et il alla promener ses chagrins en Italie. Cet accommodement vint bien à propos pour les habitants de la Rochelle, dont la flotte venoit d'être battue par le duc de Guise, et qui, resserrés chaque jour de plus près du côté de la terre, étoient menacés de voir leur canal fermé par une estacade. Il n'apporta d'ailleurs aucun changement à la condition des protestants, et ne fit que confirmer les droits qui leur avoient été acquis par l'édit de Nantes. Seulement il fut stipulé que, libres de tenir des assemblées pour les affaires ecclésiastiques, ils ne pourroient se permettre de réunions ayant un objet politique sans la permission expresse du monarque (1).

1622.

Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent. Il y eut des fêtes brillantes à l'occasion du mariage de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV et de la marquise de Verneuil,

(1) Mém. rec. t. V, p. 404.

1622. avec le marquis de La Valette, second fils du duc d'Epernon. Cette grace du roi en faveur du fils avoit été précédée d'une autre en faveur du père, qu'il gratifia du gouvernement de Guienne, que la mort de Mayenne avoit laissé vacant. Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de mauvaise grace, celui de la barrette, à l'évêque de Luçon, lequel, par les importunités de la reine mère, avoit enfin obtenu, malgré les envieux, d'être promu au cardinalat.

1624. Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent plus d'un an; mais enfin elle l'emporta sur les ministres, qui s'y opposoient tous. Ils étoient égaux; cependant Charles, marquis de La Vieuville, sans avoir le titre de premier ministre, en prenoit l'autorité. C'étoit un homme d'esprit, très versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il étoit expéditif, tranchant et complaisant pour le maître, auquel il montroit un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayoit des moindres difficultés dans les affaires, et qui étoit jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête : les courtisans épioient ses foibles pour s'introduire dans sa faveur; les femmes cherchoient à surprendre son cœur; les deux reines ordonnoient des fêtes, et prétendoient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs séden-

taires; les ministres croyoient le fixer et lui inspirer l'amour du travail en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violents, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de faire des armes, et de former des bureaux, dans lesquels on éplucheroit les épines de la discussion : on portoit ensuite le résultat au conseil, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre Gaston son frère, duc d'Orléans (1). 1624.

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de Bréves, qui joignoit à la connoissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare. Nommé gouverneur de Gaston, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son éléve les vertus qu'il pratiquoit, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il cultivoit. Il réussit au point que ses succès causèrent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent et conseillèrent à Louis de congédier de Bréves, et de donner à son frère un gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse de la nation. Conseil infame! mais bien digne des lâches adulateurs, qui ne sont pas toujours les derniers en rang et en dignité dans les cours. De Bréves se retira comblé de louanges et de

(1) Mém. rec. t. V, p. 548 et 607.

1624. présents. On lui substitua le comte de Ludes. Celui-ci étoit vieux et aimoit encore les plaisirs. L'assiduité inséparable d'une pareille place étoit une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles changèrent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent, non pas un méchant prince, ni un libertin déterminé, son âge et son caractère s'opposoient à ces excès; mais ils corrompirent ses principes, et lui ôtèrent le frein de la honte (1).

Le comte de Ludes mourut assez à propos pour que ses leçons perverses n'empoisonnassent pas son éléve sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en auroit eu à en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux : ce fut d'exciter l'émulation du prince, en lui faisant entrevoir la succession au trône comme un événement peut-être prochain, puisque le roi étoit d'une santé foible et n'avoit pas d'enfants. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvoit refuser à l'héritier présomptif de la couronne la connoissance des affaires d'une monarchie qu'il gouverneroit sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le prince à demander l'entrée au conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston, que de celle de son gouverneur, qui vouloit apparemment se rendre im-

(1) Mém. rec. t. V, p. 608.

portant par son éléve. Le conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du prince : en conséquence, Ornano fut arrêté et renfermé dans le château de Caen. 1624.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le foible du roi, et par conséquent il eut auprès de Monsieur et dans le public tout l'odieux de l'emprisonnement du colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports et des imputations malignes, la disgrace du chancelier de Silleri, et des Puisieux, ses enfants, qui venoient d'être relégués dans leurs terres. Comme il étoit fier et avantageux, il ne cacha pas la supériorité qu'il s'attribuoit sur les autres ministres ; savoir, le cardinal de La Rochefoucauld, le connétable, d'Aligre, garde des sceaux, et Bullion : mais on remarquoit qu'il gardoit une conduite plus mesurée à l'égard du cardinal de Richelieu.

Il ne l'avoit pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami (1). A la vérité, il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on répandît alors qu'il avoit lui-même engagé le roi à admettre Richelieu, pour lequel ce prince marquoit de l'éloignement ; mais si La Vieuville contribua à ouvrir la porte du conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collégue, et qu'il montra par la suite qu'il le craignoit plus qu'il ne l'aimoit. Non seulement il lui cachoit les affaires, et ne lui témoignoit qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçoit de prévenir le crédit que le prélat pouvoit obtenir auprès de

(1) Brienne, t. I, p. 174.

1624. Louis XIII. « Le cardinal, lui disoit-il, étant créature « de votre mère, doit lui être entièrement dévoué; et si « vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutèle « dont vous vous flattez d'être délivré (1). »

Mais, en insinuant ces soupçons, La Vieuville eut la maladresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer, sous les yeux du monarque, les grands talents qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son prince; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, et contre les ombrages du roi lui-même.

Elle naquit et s'accrut tout-à-coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont La Vieuville lui avoit laissé la direction; savoir, la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, et avec les Anglois pour le mariage entre Madame Henriette de France et l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles I. A l'occasion de quelque cession que ces deux nations exigeoient, le cardinal fit voir au roi que son conseil étoit trop mou, trop craintif, ce qui donnoit une supériorité singulière aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenoit tous les jours sur la foiblesse de son royaume, et qu'avec des procédés trop fermes il courroit risque de s'attirer des guerres qu'il ne pourroit soutenir. Le prélat détruisit ces objections en faisant connoître au jeune monarque les ressources de la France; son immense population, la bravoure de ses habitants, la fertilité du sol, l'abondance et la va-

(1) Avrigny, t. I, p. 325.

riété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, sur-tout son vin et son sel, présents de la nature, que les autres nations sont obligées de venir lui demander; ses rivières presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur; son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur; la force de ses frontières, défendues par des rivières et des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art pouvoit rendre inexpugnables; enfin la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot et en un instant tous ces ressorts (1). 1624.

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise, de ce que son royaume, fait pour donner la loi, la recevoit lâchement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvoit, et les moyens qu'on pouvoit prendre pour la relever. Dès ce moment il s'établit entre le monarque et le ministre une correspondance d'idées et d'actions qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques et étrangers; contre la lassitude même de Louis et de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leurs caractères, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avoient formés.

Si la France ne s'élevoit pas au rang supérieur qu'elle auroit dû tenir entre les autres nations, c'étoit, selon Richelieu (2), parcequ'elle souffroit plusieurs religions

(1) Vialart, p. 57. Journal de Rich. p. 231. Testam. polit.
(2) Testam. polit. p. 97.

1624. dans son sein, parcequ'elle laissoit prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil; qu'elle n'avoit pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressantes. Le cardinal fait entendre, dans son Testament politique, que ce fut le roi qui reconnut de lui-même qu'il seroit impossible de remédier à ces maux, tant que La Vieuville resteroit à la tête des affaires, qu'il traitoit trop brusquement, par routine et sans systême; outre qu'il étoit extrêmement haï, et qu'il faisoit une grande dissipation des finances, dont il avoit procuré l'administration à son beau-père: ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, La Vieuville, au lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favorablement, et, au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur et vainqueur de ses ennemis, il est arrêté et conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avoit fait dans le conseil, en éloignant le chancelier et Puisieux, établit tout d'un coup les choses comme le cardinal pouvoit le desirer: il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail; il le saisit, et le tint d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie.

Le secret alors commença à se garder dans le conseil, dont les Espagnols savoient auparavant toutes les résolutions tant par les ministres qui leur étoient attachés que par les émissaires qu'ils entretenoient auprès des autres. Le systême politique changea entièrement. Au lieu des ruses, des finesses, des délais affectés, que les ambassadeurs de France dans les autres cours avoient

coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome, voyant un ministre nouveau lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquoit le circuit des détours qu'il falloit prendre dans les négociations de cette cour. A ces documents Richelieu répondit en deux mots : « Le roi ne veut plus être amusé ; vous direz au pape « qu'on enverra une armée dans la Valteline. » La menace fut suivie de l'effet ; et, de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvoit avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le comte de Béthune, qui étoit calviniste. En même temps il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de Cœuvres, avec la qualité de ministre plénipotentiaire, et la permission de quitter ce caractère et de prendre celui de général sitôt qu'il auroit déterminé les Grisons à réduire les Valtelins leurs sujets, qui vouloient se soustraire à leur obéissance et se soumettre au pape (1).

1624.

La politique des Espagnols avoit semé la discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons, leurs voisins, quittèrent la religion romaine, et les Valtelins, vassaux des Grisons, la conservèrent (2). La diversité de foi et de culte ne causa aucun différent entre les seigneurs et leurs vassaux. Pour lors les Valtelins laissoient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandoient. Mais le comte de Fuentes, ce fameux gouver-

(1) Aubery, Mém. p. 58 jusqu'à 135. — (2) Merc. t. X, *passim*.

1624. neur de Milan, dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage, s'il n'en devenoit le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de religion, dont il les engagea à ne point déférer la connoissance aux tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouvoient juger, étant hérétiques. Ceux-ci, ne voulant pas laisser perdre leur droit de juridiction, armèrent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les catholiques, jeta des troupes dans la vallée, et bâtit, à l'entrée, et sur le territoire espagnol, une place forte, qu'il appela, de son nom, le fort de Fuentes. Il se borna là du vivant de Henri IV; mais, après sa mort, il entretint, à l'aide de cette forteresse, une division perpétuelle entre les Valtelins et les Grisons; et quand ceux-ci, après quelque accord, se retiroient, Fuentes les suivoit, et bâtissoit de nouveaux forts sur la cime des montagnes, pour éloigner, disoit-il, de la vallée les ennemis des catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes et de ses successeurs, s'étoit accomplie la prédiction de Henri IV, qui disoit, voyant les premières entreprises du gouverneur de Milan : « Il veut du même nœud serrer la gorge à l'Italie, et les pieds aux Grisons. » Quand ce prince mourut, il étoit prêt à réprimer ces invasions. La langueur du gouvernement pendant la régence de sa veuve ne permit pas de suivre ce projet. Cependant la cour de France ne négligea pas absolument les intérêts, tant des Grisons, dont la souveraineté étoit attaquée, que des Valtelins, qui ne s'apercevoient pas que, sous prétexte de les protéger, on vouloit les asservir. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre; mais ce n'étoit rien faire,

tant qu'il en resteroit un seul entre les mains des Espagnols. La France le sentit, et menaça. Alors, suivant les pressentiments de Bassompierre, les Espagnols imaginèrent un biais qui paroissoit suggéré par l'amour de la paix et de la religion : ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du pape; mais ce n'étoit que ce qu'on appelle vulgairement un *échappatoire*. Il étoit aisé de prévoir qu'au premier moment commode les Espagnols, ou rentreroient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseroient aisément des troupes mercenaires et peu aguerries. Richelieu, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts, et il appuya sa demande d'une armée qui, sous les ordres du marquis de Cœuvres, entra brusquement dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avoit sous le commandement du marquis de Bagni, et s'empara de presque toutes les places, avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avoit collusion entre le souverain pontife et les François. 1624.

Mais ce qui se passa à la cour de France dut détromper les spectateurs. Le nonce du pape s'y plaignoit amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. « Vous « devez, disoit-il à Richelieu, être bien embarrassé dans « le conseil, quand il s'agit de délibérer sur la guerre? « — Point du tout, répondit le cardinal : quand j'ai été « fait secrétaire d'état, le pape m'a donné un bref qui « me permet de dire et de faire en sûreté de conscience « tout ce qui est utile à l'état. — Mais s'il s'agissoit d'ai-

1624. « der les hérétiques, disoit le nonce? — Je pense, re« partit tranquillement Richelieu, que le bref s'étend « jusque-là (1). »

1625. Les Espagnols tâchèrent alors d'embarrasser le cardinal, et de l'obliger à faire une diversion en rallumant la guerre civile en France. Eux, qui crioient si haut contre le secours qu'elle donnoit aux Grisons, ne faisoient pas difficulté d'en promettre aux protestants de France, qui se montroient disposés à prévenir les coups dont le ministère les menaçoit. Ils se plaignoient qu'on n'avoit tenu aucune des conditions de la paix de Montpellier; qu'on avoit mis garnison royale dans cette ville, contre la teneur expresse du traité; que, loin d'abattre le Fort-Louis, qui gênoit le port de la Rochelle, on élevoit de nouveaux forts autour de cette ville pour la tenir en bride; qu'on inquiétoit leur commerce, qu'on mettoit des entraves à leur navigation pour affoiblir leur marine, et qu'on affectoit enfin de ne respecter aucun de leurs priviléges. Mais, quelque légitimes que pussent être leurs griefs, excités par l'Espagne, ils se donnèrent le tort de l'agression. Soubise, soupçonnant qu'une flotte qu'on armoit dans le port de Blavet, et que l'on disoit destinée contre les Turcs, n'avoit d'autre objet que de bloquer le port de la Rochelle, sort de ce port à la tête d'une escadre, entre à l'improviste dans celui de Blavet, surprend les vaisseaux qu'y commandoit le duc de Nevers, les enléve et va s'emparer encore de l'île de Rhé. Au même temps le duc de Rohan faisoit soulever le Languedoc. D'Épernon fut envoyé contre Montauban, Thémines contre la Ro-

(1) Mém. rec. t. V, p. 665.

chelle, et le commandement des flottes combinées de France, de Hollande et d'Angleterre fut confié au duc de Montmorency. Les scrupules religieux de ses alliés pensèrent le livrer d'abord à la discrétion des Rochelois. Mieux secondé depuis, il prit sa revanche, s'empara de neuf de leurs vaisseaux et dispersa le reste de leur flotte, pendant que Toiras emportoit l'île de Rhé, qui faisoit la sûreté de leur port. Les revers accrurent la désunion qui régnoit déja parmi les protestants. Plusieurs parloient de faire des accommodements particuliers. D'une autre part, Richelieu, que menaçoit une puissante cabale, n'étoit pas fâché de se procurer un calme intérieur qui pût lui permettre de consolider son pouvoir. Avec ces dispositions mutuelles, la paix ne fut pas difficile à faire. 1625.

Elle fut conclue, malgré les instances du nonce du pape, sous la condition que le roi conserveroit ses forts autour de la Rochelle, mais que les habitants ne seroient inquiétés ni dans leurs biens, ni dans leur commerce. La ruine des protestants sembloit alors si facile à achever, que la clameur publique ne désignoit plus Richelieu que sous le nom du cardinal de la Rochelle et de pontife des protestants : « mais, disoit-il à cette occasion, « il faut que je scandalise encore une fois le monde « auparavant. » Par ces paroles il entendoit la guerre qu'il continua de faire en faveur des Grisons, contre les troupes du souverain pontife, unies aux Espagnols, et qui fut terminée l'année suivante par le traité de Monçon en Aragon ; traité conclu avec hâte et secret, suffisamment avantageux à la France, en ce qu'il mit fin, tant bien que mal, et aux difficultés élevées au sujet de la Valteline, et à celles qui avoient produit entre

1625. Gênes et le duc de Savoie une guerre à laquelle Louis avoit pris part, mais qui mécontenta tous ceux qui se promettoient des avantages, soit de l'alliance du roi, soit des embarras que la guerre suscitoit à l'Espagne. Enfin Richelieu pouvoit aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageoit alors avec les Anglois, à l'occasion du mariage de la sœur du roi.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances. La considération dont elle jouissoit dans l'Europe étoit si grande, que Jacques I[er] envoya le duc d'Yorck son fils, l'infortuné Charles, rechercher lui-même l'infante, et soumit dans Madrid l'orgueil anglois à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France : le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidents peu importants en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la cour de France pendant tout le régne de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour où chacun étoit dans l'usage, ou se prétendoit en droit, de se mêler des affaires d'état, de savoir ce qui se passoit au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, et, sous prétexte de la liberté françoise, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement

des cercles. Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connoît la nécessité du secret et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste ; un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans et des relations avec l'étranger ; si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonnés de ces innovations les plus vieux murmureront, les jeunes plaisanteront ; les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendoient importantes, se fâcheront ; et, si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports ; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir : triste nécessité, qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté ! 1625.

Le mariage de Madame fut non seulement une affaire d'état, mais une nouvelle de cour : chaque incident qui s'y présentoit remuoit une infinité de personnes. Les femmes vouloient donner leur avis, et montroient une curiosité que le ministre ne jugeoit pas à propos de satisfaire. Elles n'étoient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvoient fort étrange ; ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de Buckingham, favori du jeune prince anglois, qui succédoit en ce moment à son père, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. « Il étoit, « dit madame de Motteville, bien fait et beau de visage ; « il avoit l'ame grande, étoit magnifique et libéral. Fa-« vori d'un grand roi, il avoit à sa disposition tous

1625. « les trésors à dépenser, et toutes les pierreries de la « couronne d'Angleterre pour se parer. » Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les François peu jaloux, les Françoises nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence: les plaisirs formèrent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avoit déja choqué. L'amour qu'il affecta ensuite pour Anne d'Autriche, et qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le ministre et les gens les plus sensés de la cour. En effet, non seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla et accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Tout le monde, le roi lui-même s'en aperçut, et il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse. Richelieu, pour complaire à son maître, et aussi pour satisfaire son aversion personnelle, donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le cardinal toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusements : on publia que le prélat n'étoit si délicat sur l'honneur des dames que parcequ'il étoit lui-même amoureux de la reine ou de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse. On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs; deux travers peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours : elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal (1).

(1) Motteville, t. II, p. 16. Brienne, t. I, p. 214. Saint-Germain, p. 40.

La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine et d'ambition réunies fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du roi contre son frère. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore en excitant Monsieur à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plutôt en main l'autorité que, pour plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettoit plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du prince pour être admis à la connoissance de l'administration recommencèrent. On sentit d'où partoient ces instances; et le cardinal opina dans le conseil à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une dernière grace qui devoit pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart, évêque d'Avranches, historien du cardinal et son contemporain, remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances : c'est qu'à l'égard des seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvoit permettre des prétentions, il avoit pour système de leur accorder au-delà même de leurs droits et de leurs espérances; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentoient pas, si, au lieu de reconnoître ses services, ils s'élevoient contre lui, il les traitoit sans miséricorde (1).

1626.

L'infortuné comte de Chalais, maître de la garde-

(1) Mém. rec. vol. VI. Vialart, p. 155. Mém. d'Orléans, p. 40. Sully, t. II, p. 293. Testam. polit. t. I, p. 10. Bassompierre, t. III, p. 22. Gramond, p. 658. Artigny, t. I, p. 406. Brienne, t. I, p. 258.

1626. robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Petit-fils du maréchal de Montluc, issu de l'illustre et ancienne maison de Talleyrand-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la cour, il auroit pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent, et amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvoit lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud ressemble à ces événements de famille dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers, et jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zéle inconsidéré, ils examinent les démarches et les jugent mal, recueillent les propos et les rapportent altérés ou chargés; ils font par-là, d'une bagatelle, une affaire importante, qui expose la fortune, l'honneur, et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'état on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et une multitude d'intrigants, qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payoit pour tous les autres (1).

La reine mère vouloit marier Gaston son fils à mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche personne de la cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en étoit même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattoient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il seroit dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII auroit aussi voulu pouvoir éloigner

(1) Mém. de Rochefort, p. 55.

cet hymen : l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avoit pas, le faisoit sécher de jalousie, et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frère auroit des enfants, la jeune reine tâchoit d'empêcher ce mariage. Elle avoit pour surintendante de sa maison Marie de Rochan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, remariée au duc de Chevreuse, frère du duc de Guise, et qui, presqu'aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs, passionnée pour la domination, étoit plus capable de conseiller selon son goût et ses intérêts que selon la raison. La reine mère lui faisoit quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffroit impatiemment, et ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et avec elle toutes les femmes de la vieille cour qui critiquoient la jeune, elle affermit sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui jour et nuit ne parloient d'autre chose à la reine : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avoit intérêt à faire rester Monsieur libre, parceque, si le roi, dont la santé étoit très foible, venoit à mourir sans enfants, elle pourroit épouser son beau-frère. Enfin Ornano et quelques personnes honnêtes de la cour de Gaston desiroient que ses mœurs fussent garanties par le mariage ; mais le maréchal souhaitoit que ce fût avec une princesse étrangère, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'argent, en cas de besoin. A ces obstacles se joignoient la prétention de la comtesse de Soissons, qui vouloit mademoiselle de Montpensier pour son fils, et bien des dépits secrets, 1626.

1626. des jalousies de famille qui rendoient les plus indifférents attentifs à l'issue de cette affaire.

Tel étoit l'état de la cour, lorsque le maréchal d'Ornano fut arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai. Son crime, comme la première, étoit de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de Montpensier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déja échauffés. Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frère, qui l'écouta tranquillement, le caressa, et calma par des promesses son premier emportement : mais les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la couronne ; et la première résolution qu'adoptèrent les amis du maréchal fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano, et le seul intéressé à le perpétuer (1).

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitoient tant d'envie, il n'étoit point sans alarmes pour l'une et pour l'autre, et même pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignoit au nonce Spada, qui paroît être entré bien avant dans sa confiance, que la récompense de ses travaux n'avoit été jusqu'alors qu'une petite abbaye, et qu'accablé de dettes, s'il venoit à quitter le ministère en cet état, il seroit obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers : « Mon crédit, disoit-il, n'est pas mieux

(1) Monglat, t. I, p. 35.

« établi : placé entre la reine mère et son fils, tous deux « diamétralement opposés sur l'article du mariage de « Monsieur, j'ai toutes les peines imaginables à dimi« nuer la répugnance de l'un et à modérer l'empres« sement de l'autre. Il s'en est peu fallu que, dans cet « embarras, je n'aie perdu les bonnes graces de tous « les deux. » Le roi sur-tout, au moindre penchant qu'il apercevoit dans le prélat pour les sentiments de sa mère, s'imaginoit qu'elle avoit la préférence dans son esprit. Il en concevoit de l'ombrage ; et dans un de ses moments de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome (1). 1626.

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très pressant. On avoit persuadé à Monsieur que c'étoit Richelieu qui l'empêchoit d'avoir un libre accès auprès de son frère et d'en obtenir les graces qu'il desiroit ; que si le cardinal n'y étoit plus, Gaston deviendroit tout puissant, par l'ascendant qu'il prendroit sur le roi ; qu'il falloit donc s'en défaire, et que Louis, fatigué de la tyrannie du prélat, ne seroit pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, et s'apaiseroit aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retiroit quelquefois. Chalais devoit porter le premier coup et fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal, comme de la part de

(1) Mém. rec. t. VI, p. 147.

1626. Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au prélat, Monsieur enverra ses officiers, qui s'empareront de la maison; quand il sera arrivé lui-même, on élèvera une querelle, dont on profitera pour consommer l'entreprise. Richelieu eut peine à croire à ce projet; mais il n'en douta plus, quand il vit arriver dès le matin l'espèce de garnison annoncée. Aussitôt le cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau où étoit Gaston, pénètre jusqu'à lui, se présente hardiment, et lui dit que, dans le dessein où étoit son altesse royale de prendre un divertissement dans sa maison, il auroit été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs; mais que, puisqu'elle veut y être libre, il la lui cède. Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse Monsieur et ses complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, chercha des indices dans la famille de Chalais, avec laquelle il entretenoit des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ceux-ci pour arracher du coupable des paroles de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste, s'il se mêloit davantage d'intrigues : vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste en amour et en amitié. Il aimoit madame de Chevreuse; celle-ci détestoit le cardinal, qui, par jalousie, dit-on, avoit traversé ses liaisons avec le duc de Buckingham; elle témoigna à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portoit aussi pour ami sans réserve

du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, qui l'avoit gagné, en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or le grand-prieur professoit une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusoit de détourner les graces que le roi vouloit verser sur sa maison. Il avoit engagé dans son mécontentement le duc de Vendôme son frère, gouverneur de Bretagne, fils naturel, comme lui, de Henri IV, et il souffloit sa haine à tout ce qui l'approchoit. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paroître un agent d'Angleterre et un abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie; mais il faut les regarder moins comme des représentants politiques, que comme des ministres de haine: le premier, instrument de l'animosité de Buckingham; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantoit « d'être le seul Mardochée qui ne fléchissoit pas le « genou devant ce superbe Aman. » 1626.

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étoient le frère du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires: il se retira à Limours, et de là il envoya supplier le roi de le décharger du ministère. Richelieu avoit eu soin auparavant d'apprendre à la mère et au fils ce qu'il savoit de cette affaire, et il se doutoit qu'ils se trouveroient bien embarrassés à débrouiller seuls ce chaos: aussi lui ordonnèrent-ils de revenir; et sans doute il profita du besoin qu'on avoit de son secours pour faire ses conditions, et régler la conduite qu'il faudroit tenir dans la suite.

En conséquence, le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en

1626. effet pour éloigner le comte de Soissons de ses complices, il le crée chef du conseil qui devoit rester à Paris. Le grand-prieur suit la cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne qu'après quelques arrangements il aura l'amirauté qu'il desiroit. Tout habile qu'il étoit, il se laisse si bien persuader, qu'il conseille au duc son frère de quitter la Bretagne, et de venir à Blois, où le roi desiroit le voir. Comme le duc montroit quelque défiance, Louis répondit au grand-prieur, qui lui faisoit part des craintes de son frère : « Je vous donne ma parole qu'il « peut me venir trouver, et qu'il n'aura non plus de « mal que vous. » Sur cette parole, le duc arrive, et en effet le sort des deux frères devint égal, car ils furent arrêtés tous deux le premier juin, et conduits au château d'Amboise.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumières qu'ils ne donnèrent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous prétexte que la captivité du gouverneur pouvoit y causer des mouvements; mais c'étoit plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale Monsieur et ses adhérents, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, environné de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigeroit de lui : mais, sans violence, Richelieu en vint à bout par la persuasion.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour lui procurer sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches et des instances. Ce zéle se ralentit insensiblement; et quand le cardinal s'aperçut que le prince commençoit à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit insinuer qu'il devoit s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui

on traiteroit. Cet expédient plut au parti, et on indiqua le président Le Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine est-il choisi, que des gens, dans la confidence du cardinal, font entendre au président qu'il peut rendre un grand service à l'état, en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frère. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano, que Monsieur lui remettoit en main, le cardinal en fit un instigateur de ses propres résolutions ; et cette espèce de trahison, que Gaston découvrit et dont il se plaignit toujours, fut cependant constamment, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le ministre eut avec le président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, et lui laissa entrevoir qu'elle disposeroit le roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses, avec les insinuations capables de leur donner du poids ; de sorte que Richelieu étoit à-peu-près sûr de ses opérations, quand la cour arriva à Nantes les premiers jours de juillet. 1626.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. Roger de Gramont (1), comte de Louvigni, jusqu'alors confident de Chalais, brouillé en ce moment avec lui par suite d'intrigues amoureuses, et menacé de mauvais traitements par quelques personnages influents de la cabale,

(1) Il étoit frère cadet d'Antoine III, duc de Gramont, devenu maréchal de France, l'un des plus aimables seigneurs de la cour galante de Louis XIV, et frère consanguin du comte de Gramont, Philibert, également célèbre pour son esprit, et le héros assez scandaleux des mémoires du comte d'Hamilton, dont il avoit épousé la sœur.

1626. s'imagine n'avoir d'autres moyens pour s'y soustraire que de se mettre sous la protection du cardinal, et lui raconte tout ce qu'il savoit des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. Il avoit impliqué dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la cour ; mais le seul Chalais fut arrêté. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce favori, étoit passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine contre lui. On lui avoit persuadé que Chalais le détestoit ; que, dans l'exercice de sa charge, il ne pouvoit s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisants, et que, dans le plan de la conjuration qui devoit le faire déclarer inhabile au mariage et faire passer son trône et sa femme à Monsieur, Chalais s'étoit réservé le soin de s'assurer de sa personne. La légèreté de ses propos, la témérité de ses desseins, et des railleries indécentes sur le roi, trouvées dans des lettres qu'il écrivoit à la duchesse de Chevreuse, et qui furent saisies, donnèrent du poids à ces imputations. On l'accusoit encore d'avoir engagé Gaston à des éclats qui auroient pu devenir très préjudiciables à la paix du royaume, comme de quitter la cour, de se retirer à la Rochelle, et de soulever les huguenots ; d'avoir tramé une intrigue pour lui procurer une retraite à Metz, et une autre pour lui faire livrer la Bastille ; d'avoir conseillé au duc de Montmorency de se laisser battre par les Rochelois ; enfin de s'être appliqué sans relâche à nuire au cardinal, et d'avoir armé contre lui une cabale des personnes des plus distinguées de la cour. Le ministre employa dans cette affaire l'effrayant procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une commis-

sion. Elle fut composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, garde-des-sceaux. Les amis du cardinal répondirent qu'il avoit pris ce moyen pour ménager l'honneur des familles, et afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire; mais le public crut qu'il n'avoit pris cette voie que pour être vengé plus promptement et plus sûrement (1). 1626.

Les procédures furent précédées par une démarche bien singulière de la part du cardinal. Il alla dans la prison, et interrogea lui-même Chalais. On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue. Les écrits publics en faveur du prisonnier portent que Richelieu lui promit sa grace, s'il convenoit des griefs dont on l'accusoit, et que, dans cette espérance, Chalais avoua des choses fausses, qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimoit; qu'il auroit obtenu sa grace, si ses aveux avoient été sans réserve, et qu'il ne fut puni que parce-qu'il dissimula, dans cette espéce de confession, des faits dont on trouva des preuves.

A la première nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avoit voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grace du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge: il pria, conjura, menaça. « Mais avec trois conserves, « dit le ministre au nonce Spada, et deux prunes de

(1) Monglat, t. I, p. 36. Motteville, t. I, p. 29. Observ. de Bassompierre sur Dupleix, p. 452.

« Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur. »
1626. Au reste, Richelieu étoit éloquent, et l'on conçoit quelle impression devoit faire sur un adolescent le discours d'un homme grave, qui, armé de l'autorité, lui représentoit ses devoirs les plus sacrés, et l'attachement qu'il devoit à sa mère, à son frère, à son roi; qui lui remontroit ce qu'il avoit risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur et leur chef, et ce que le roi étoit en droit et en pouvoir de faire, comme de le priver de ses bonnes graces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, et l'enfermer même, s'il ne consultoit pas plus son amitié que sa justice. Au lieu de ce traitement trop mérité, on lui offroit une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million, et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en falloit pas tant : après quelques combats, « dans lesquels, disoit « Gaston, je me suis défendu comme un lion », il succomba; les protégés furent abandonnés, et le 5 août il épousa mademoiselle de Montpensier.

Ornano à Vincennes, et Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement : « O cardi- « nal, que tu as de pouvoir! » Chalais ne dit mot, et attendoit tristement le sort que cet événement lui annonçoit; il y étoit déja préparé par le traitement qu'il éprouvoit depuis le premier du mois; on l'avoit mis au cachot. C'est de là qu'il fut amené, le 11, devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés; car il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les piéces ont été enlevées et soustraites à la connoissance du pu-

blic. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : « Ce n'est pas là ce qu'on m'avoit promis; mau- « dit cardinal, tu m'as trompé ! » D'autres assurent qu'il dit expressément : « Ce n'est pas sur l'espérance « qu'on m'a donnée de ma grace que j'ai avoué, mais « parceque la conviction étoit entière. » Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut apercevoir de certain, c'est que si Chalais fut condamné justement, il le fut très illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grace, ne firent que prolonger son supplice : ils avoient fait cacher l'exécuteur ; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups avant de pouvoir séparer la tête du corps (1).

1626.

Des complices, les uns quittèrent la cour, les autres furent exilés en différents endroits. Le comte de Soissons, qui s'étoit déja sauvé sur la frontière, où il attendoit l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume. Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine ; et on crut remarquer dans la peine que le cardinal lui fit infliger l'indulgence d'un homme qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, pour avoir été seulement impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible. Louis XIII la fit comparoître en plein conseil, et lui reprocha, avec un sourire amer, d'avoir desiré un autre mari. « Je n'aurois pas assez gagné au change », répondit-elle dédaigneusement. Mais elle pleura abondamment, et conserva une violente rancune contre le

(1) Mémoires d'Aubery, t. I, p. 283.

1626. cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scène désagréable.

Quant aux prisonniers, Ornano mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna l'emploi du poison; mais le rapport des médecins constata le contraire. Le maréchal protesta, en recevant les sacrements, que jamais il n'avoit rien tenté contre la personne du roi, ni le bien de l'état; mais que, voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avoit tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernements, et avec une modique pension, qui ne lui laissoit que les moyens de voyager obscurément. Le grand-prieur, son frère, mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeoit; protestant, au contraire, devant le saint-sacrement, qu'il n'étoit aucunement coupable; à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. On porta aux cours d'Angleterre et de Savoie des plaintes contre les ambassadeurs, qui s'étoient mêlés de cette affaire : la première n'en fit pas grand cas; et, peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'abbé Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte entre les disgraciés le duc de La Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars, beaucoup de seigneurs, jusqu'à Baradas, le favori du roi.

Il étoit né en Bourgogne, gentilhomme, et fut d'abord page de la petite écurie. On ne sait comment Ba-

radas vint à bout de plaire à Louis XIII; mais il y réussit tellement que ce prince ne pouvoit se passer de sa compagnie : il étoit même jaloux des politesses qu'on pouvoit faire à son favori, et vouloit qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui. En six mois il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant de roi en Champagne. En moins de temps encore on lui ôta tout; et, des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes : de sorte que, pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disoit en proverbe : *fortune de Baradas*. Il étoit peu souple, peu complaisant, et montroit trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour, sur-tout pour les amusements puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il étoit fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de Souvré, en présence du roi, ce qui occasiona sa disgrace : mais la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frère, en bon courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par-là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais, son rival dans la faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori : mais enfin, dans un moment d'humeur, ce secret lui échappa; et le ministre, qui n'avoit pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyoit dans son caractère altier un éloignement invincible pour la soumission, le fit congédier. Baradas s'étant, quelques années après, présenté à Louis XIII, qui passoit par sa province, le monarque le reçut bien, et lui permit de 1626.

1626. le suivre; mais, sur quelques signes d'humeur du cardinal, il ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisoit pressentir; il disparut de la cour, et alla chercher du service chez l'étranger, où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avoit été, l'éleva aux grades militaires (1).

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le chancelier d'Aligre perdit les sceaux. Au moment de l'emprisonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtoit le maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avoit pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : « Quand « on a l'honneur d'être admis au conseil du roi, on « doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand « même on auroit une opinion différente », et il fit ôter les sceaux à d'Aligre. On fit au même temps une grande réforme dans la maison de la jeune reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le roi n'y étoit pas présent; on établit une étiquette sévère, très gênante pour les plaisirs. Enfin le monarque, pour préserver à l'avenir son ministre du danger qu'il avoit couru à Limours, lui donna une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté (2).

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes ou au moins de la maladresse de la part des personnes pu-

(1) Mém. de Duplessis, p. 205. Menagiana, t. I, p. 254. Gramond, p. 680. Monglat, t. I, p. 30 et 105. Mém. de l'abbé Arnauld. Bassompierre, t. II, p. 207. — (2) Monglat, t. I, p. 35.

nies, essaie de les disculper, prête au cardinal, sur de simples conjectures, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, et en fait naître la discorde de la maison royale et le malheur des familles. Selon lui, le prélat, par ses émissaires, encourageoit le maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son éleve l'entrée du conseil, et en même temps il alarmoit le roi sur l'ambition de son frère, et l'excitoit à la réprimer. D'un côté, il faisoit entendre à la reine douairière qu'elle ne devoit pas trop se mêler du ministère, de peur de donner de l'ombrage à son fils; et de l'autre il engageoit le roi à la consulter, afin que, la trouvant circonspecte et froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il étoit, qu'elle ne s'embarrassoit pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimoit Gaston plus que lui. Enfin il restoit à Louis de l'estime pour le grand-prieur, de l'amitié pour le duc de Vendôme, de la tendresse pour sa jeune épouse, qui n'avoit jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût enfin pour nombre d'officiers qui le servoient bien, pour des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, et pour des gens plus âgés, qu'on l'avoit accoutumé à considérer. Pour effacer dans le cœur du monarque tous ces sentiments à-la-fois, le cardinal, dit toujours Siri, suggère au grand-prieur de demander l'amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la famille des Vendômes a des desseins dangereux; que le duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de Vendôme, mari de l'unique héritière de Mercœur, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer que le grand-prieur, brave

1626.

1626. guerrier et profond politique, demande l'amirauté; que les Vendômes se sont déja ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que Soubise s'emparât du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observations, Louis XIII trouve bon que l'on arrête ses frères. Richelieu se flattoit que pour sortir de prison ils diroient ce qu'on voudroit; mais comme l'un nioit constamment les projets chimériques qu'on lui imputoit, que l'autre ne faisoit que des aveux forcés d'où on ne pouvoit tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvoit fort embarrassé, lorsque l'imprudence du comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptoit pas (1).

Ce jeune homme, personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversoit dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenoit caché. Il parla, agit, remua sur-tout les gens opposés au mariage de Monsieur; ses démarches, épiées et suivies, donnèrent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux desirs, dont il fit des crimes. Ainsi il inspira à Louis, qu'il rendit sombre et farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnoit, mère, frère, épouse, ministres, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il persuada qu'il étoit le seul qui n'eût pas d'intérêts différents de ceux du roi et de l'état.

(1) Mém. rec. t. VI, p. 238.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderoient de preuves pour être crues, et Siri n'en donne aucune. Il paroît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place ; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman: car, parceque des événements sont favorables à un ministre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire, qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII de sa jalousie; que peut-être y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les aliments dont elle se repaissoit : il n'en reste pas moins certain que Louis XIII et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement et des procédures ténébreuses, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne change jamais, à moins que ce ne soit pour faire grace. 1626.

A cette scène tragique, Richelieu fit succéder un grand spectacle ; savoir, l'assemblée des notables, composée des députés du clergé, de la noblesse et du parlement, présidés par Gaston : elle s'ouvrit au palais des Tuileries, le 2 décembre, et eut trente-cinq séances. Le cardinal y parut deux fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées. Pour l'exécution des grands projets qu'il méditoit, tant au dedans qu'au dehors, il falloit des ressources pécuniaires qui manquoient absolument, car, suivant le nouveau garde-des-sceaux Marillac, qui fit le discours d'ouverture, on s'étoit vu contraint les années précédentes, avec seize 1626-27.

1626-27. millions seulement de recette ordinaire, à en dépenser jusqu'à trente-six et quarante. Cependant la suppression des grandes charges dont les gages étoient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, et la démolition des forteresses intérieures, épargnes politiques que l'on faisoit entrer dans les moyens d'économie qui pouvoient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense, et qui tomboient directement sur les grands et sur les huguenots, avoient besoin d'être protégées par un assentiment qui eût l'air d'être national. Pour l'obtenir, on témoigna la plus entière confiance à l'assemblée. Il n'y eut aucune partie d'administration dont elle ne prît connoissance : protection des églises, maintien des édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finances : elle discuta tous ces objets selon le desir du cardinal. Cependant un article, sur lequel on jugea qu'il ne seroit pas fâché d'être contredit, fut seul excepté. Richelieu proposoit de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la seule privation de leurs charges, après la seconde désobéissance : l'assemblée, sans égard aux remontrances du ministre, pria le roi de maintenir la rigueur des anciennes ordonnances. On pense que, dans cette ostentation d'indulgence, le prélat eut deux choses en vue : la première, de faire croire que c'étoit malgré lui qu'il avoit laissé périr Chalais, victime de la rigueur des lois : la seconde, d'épouvanter ceux qui voudroient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes ; mais cette dernière considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue

qu'une vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenoient à la cour (1). 1626-27.

Le mariage de Monsieur avoit donné naissance à une cabale; son veuvage en produisit une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine mère. Au bout de neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut la fameuse Mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son ministre qu'il ne vouloit plus entendre parler de mariage pour son frère, et qu'il sauroit gré au cardinal des mesures qu'il prendroit pour en éloigner les propositions. La reine mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament foible et sans enfants, promène aussitôt ses regards sur les cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils et de donner des héritiers au trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvoient deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, et dont l'alliance lui faisoit espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston (2). 1627.

Mais, trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'Orléans prend du goût pour Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, à qui un héritage venoit de donner la souveraineté de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine de son côté veut, ou que son beau-frère ne se marie pas, ou qu'il épouse une

(1) Merc. t. XIII. Mém. d'Aubery, t. I, p. 288.

(2) Vialart, p. 212. Aubery, p. 137. Mém. rec. t. VI, p. 268.

1627. archiduchesse sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène; et toutes ces personnes étoient proposées par les femmes de la cour, qui, sans en être priées, se donnoient force mouvements, et tâchoient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées. Elles remuoient ministres, courtisans, et ecclésiastiques, qu'elles entraînoient dans le tourbillon. « Je ne saurois « mieux les comparer, disoit à cette occasion Vialart, « qu'au soleil du printemps, capable d'attirer les va-« peurs dans les airs, mais non de les résoudre. L'ar-« deur et le mouvement de leurs passions ressemble « aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les « arbres. » Elles élevèrent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu; mais il soutint leur choc avec fermeté; et les infortunés qui s'embarquèrent sur leur garantie vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir *scandalisé* les catholiques, comme il le disoit lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes, il étoit enfin prêt à porter le coup qu'il méditoit depuis long-temps, et à les chasser de la Rochelle, leur dernier boulevard. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avoit pas tout-à-fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuses, leur commerce gêné, contre l'assurance des traités, leur marine affoiblie par des vexations sourdes et des dénis de justice plus que par des combats, les provinces voisines remplies de soldats, des négocia-

tions, soutenues avec l'Espagne et l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les religionnaires, tout cela leur annonçoit une attaque réfléchie, à laquelle il leur seroit bien difficile de résister; aussi n'omettoient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux. 1627.

Outre une petite guerre qu'ils entretenoient toujours dans le Languedoc, la Guienne, le Poitou et les Cevennes, ils avoient des émissaires dans toutes les cours; émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitoient des secours avec le zéle qu'inspire une religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le cardinal sut persuader que, si Philippe IV se refusoit à leurs instances, la France le laisseroit jouir tranquillement des conditions d'un traité qui lui donnoit de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du catholicisme, qu'il forma une ligue secréte avec l'Espagne pour se procurer des vaisseaux contre les Rochelois et contre l'Angleterre qui les protégeoit. Sous ce point de vue, le traité fut de nul effet. L'Espagne crut utile à ses intérêts de manquer à ses engagements, et de perpétuer ainsi les embarras intérieurs de la France, pour l'empêcher de prendre part aux affaires de l'Allemagne. Mais l'habile cardinal recueillit toujours le fruit principal de sa politique, qui avoit été de prévenir l'accord de cette puissance avec l'Angleterre. Les réformés ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui étoit désolée par la guerre entre l'empereur et le roi de Danemarck; guerre qui étoit le résultat d'une ligue conclue en 1624, entre la France, l'Angleterre, le Danemarck et les républiques de Venise

1627. et de Hollande, tant pour faire restituer la Valteline aux Grisons, que pour rétablir le malheureux Frédéric, dont Ferdinand avoit fait passer le titre électoral et la majeure partie des possessions à la maison de Bavière, cadette de la Palatine.

Soubise, le plus zélé négociateur des huguenots, trouva enfin plus de faveur en Angleterre. Le roi fut bien aise de faire parade de son zéle religieux auprès des *puritains*, les calvinistes de son pays, qui se plaignoient de ses entreprises, et le ministre, de trouver l'occasion de satisfaire sa haine contre Richelieu. Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire qu'il plaisoit, n'omettoit rien pour se faire rappeler en France. Il offroit d'y venir comme ami négocier une paix durable; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son royaume. Buckingham crut que le ministre avoit encore plus de part que l'époux à son exclusion : il jura de s'en venger, et de venir si bien accompagné qu'on ne pourroit lui refuser l'entrée de la France. La duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du favori anglois. Oubliant toute bienséance, pour nuire au cardinal, elle reçoit chez elle le lord Montaigu, confident de Buckingham, et affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenoient auprès d'elle. Dans ses conversations elle rappelle ce qu'elle a pu savoir pendant le ministère de Luynes, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines; et après avoir bien instruit l'agent de l'Angleterre, elle le lance,

pour ainsi dire, à travers les mécontents. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion, et lorsqu'il revenoit en Lorraine, très persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le cardinal, qui le faisoit suivre, lui avoit laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à-la-fois. On saisit ses papiers, qui étoient tout ce qu'on desiroit, et on le relâcha; mais le marquis de Rouillac, le marquis d'O et plusieurs autres furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre (1). 1627.

Dans le même temps, les grands, que la mort de Chalais n'avoit pas assez intimidés, apprirent à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorency, sieur de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, son second, qui tous deux bravant l'autorité des lois, et ne tenant aucun compte du serment que le roi avoit fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étoient venus se battre dans la place royale, contre le marquis de Beuvron et Henri d'Amboise, comte de Bussy, qui fut tué. En vain toute la cour sollicita pour eux, ils furent condamnés, et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil: exemple presque unique en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'état, et pour avoir manqué, non au prince,

(1) Brienne, t. I, p. 274. Mém. rec. t. VI, p. 254. Merc. t. XIII, p. 370. Vialart, p. 205.

1627. mais aux lois. Il ne falloit pas moins qu'un tel exemple pour amortir un peu cette fureur des duels, qui enlevoit chaque année à la France une multitude de gentilshommes. Bouteville s'étoit acquis en ce genre de prouesse une célébrité qui, après avoir été fatale à beaucoup d'autres, devoit enfin lui être funeste à lui-même. Il laissa un fils posthume qui a été le célèbre maréchal de Luxembourg (1).

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendît Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet, d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'étoit donc encore que menacée, lorsqu'on vit paroître un manifeste qui reprochoit à la France une multitude de torts à l'égard de la nation britannique. Il sortit en même temps de ses ports une flotte formidable, qui se présenta devant la Rochelle. La ville, qui n'étoit point prévenue de cette brusque rupture, et où les esprits étoient divisés sur la guerre et sur la paix, refusa, malgré les instances de Soubise, l'entrée du port à l'escadre; celle-ci tourna dès-lors ses vues sur l'Ile de Rhé, la bloqua, débarqua des troupes et assiégea les forts qui la défendoient. Moins d'habileté dans Toiras, commandant de l'île, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre, l'Ile de Rhé, mal pourvue de vivres et de munitions, tomboit entre les mains des Anglois; et sa prise rendoit impossible celle de la Rochelle, parcequ'ils en auroient fait une place d'armes et un dépôt, d'où il seroit parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville

(1) Merc. t. XIII, p. 399.

assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le roi, venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, et fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroy. Dès-lors tout roula sur le cardinal, qui, à force de soins et de peines, avoit rassemblé les bateaux et les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès. Malgré les escadres angloises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissoient l'île de toutes parts, Richelieu, sur de foibles pinasses qui échappèrent à la vigilance des Anglois, y fit passer une armée entière, laquelle, sous les ordres du maréchal de Schomberg et de Louis de Marillac, frère du garde-des-sceaux, les battit, les chassa, les força de se rembarquer et de cingler vers l'Angleterre. Le roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle (1). 1627.

Louis, que sa santé toujours chancelante, rappeloit à Paris, fut engagé, par de si beaux commencements, à se reposer de la suite de l'exécution sur son ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu, et les généraux de terre et de mer eurent ordre de lui obéir comme au roi même. Le blocus, formé par une circonvallation de trois lieues, et commencé en automne, après la retraite des Anglois, se convertit au printemps en un siége régulier, dont on espéra moins cependant que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissants devoient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port; digue 1628.

(1) Brienne, t. I, p. 274. Mém. de Duplessis, p. 8. Merc. t. XIII. Vérité défendue, p. 537. Vie de Toiras.

1628. fameuse, dont l'exécution, célébrée alors comme un prodige, fut exécutée en cinq mois sous la direction de l'ingénieur Mezeteau. Elle avoit sept cent quarante-sept toises de longueur, douze d'épaisseur à sa base et quatre à sa partie supérieure, élevée au-dessus des plus hautes marées. Une ouverture de quelques toises avoit été laissée au milieu de la digue pour diminuer la violence des courants, et on l'avoit embarrassée par des vaisseaux qui y avoient été coulés bas. Les Rochelois, qui comptoient que les simples efforts des vents et de la mer renverseroient cet ouvrage, ne s'opposèrent point à sa construction. Mais les vents et la mer le respectèrent, et une nouvelle flotte angloise, commandée par Denbigh, beau-frère de Buckingham, inhabile à surmonter cet obstacle, se vit honteusement forcée de retourner en Angleterre. Ambitieux de venger cet affront et le sien propre à l'île de Rhé, Buckingham prépare un nouvel armement, et à l'aide de navires maçonnés intérieurement, et remplis de pierres et de poudre, qu'on devoit pousser contre la digue, ou y attacher, il se flatte de la renverser. Mais, au moment où il alloit monter le vaisseau amiral, il fut assassiné d'un coup de couteau, par un homme qu'il avoit offensé. Comme tout étoit prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglois, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Les négociations qu'ils entamèrent avant leur retraite abattirent le courage des Rochelois. Ceux-ci, dès long-temps réduits par la famine aux dernières extrémités, et ayant en vain essayé de se débarrasser de leurs bouches inutiles, qui furent hostilement repous-

sées par les assiégeants, eurent enfin recours à la clémence du roi. Malgré son caractère sévère, il les traita assez favorablement pour l'état de détresse auquel ils étoient réduits : ils conservèrent la liberté de leur culte, mais leurs fortifications furent démolies : le cardinal ne voulut pas que cette ville, le repaire de l'hérésie, comme on la nommoit, pût jamais servir de défense à la rebellion. Elle se rendit le 28 octobre, et le 7 novembre la mer emporta quarante toises de la digue. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre, qui partageoit justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis qu'à l'envie des courtisans. 1628.

Les généraux eux-mêmes n'auroient pas été fâchés d'échouer, parcequ'ils sentoient l'empire que le succès alloit donner au cardinal. Bassompierre, l'un d'entre eux, disoit : « Vous verrez que nous serons assez fous « pour prendre la Rochelle (1). »

(1) Saint-Germain, p. 321.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

BRANCHE DES BOURBONS.

1589—1793.

FIN DE LA TABLE.

LIBRAIRIE DE LADVOCAT, AU PALAIS-ROYAL.

MÉMOIRES

INÉDITS

DE MADAME LA COMTESSE

DE GENLIS,

SUR LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

1766—1814.

Huit vol. in-8°. ornés du portrait de l'auteur.

PROSPECTUS.

Le succès des *Mémoires historiques*, à la suite des grands événemens dont nous avons été témoins, est généralement si assuré, qu'il ne faut point d'autre recommandation à une nouvelle entreprise de librairie. Des noms obscurs eux-mêmes ont dû à ce vif intérêt qu'excite le récit naïf de faits contemporains, une vogue peu commune; on peut donc compter avec quelque confiance sur celle des *Mémoires historiques* que nous annonçons, et dont l'auteur a imprimé à tous ses ouvrages le sceau du talent et du goût. Les romans

de Mme. de Genlis, si séduisans par l'attrait d'une brillante imagination, se distinguent toutefois davantage par une profonde connaissance du cœur humain, et une manière vive et judicieuse d'en expliquer les secrets. Ces qualités, qui sont celles de l'histoire, ont fait désirer souvent que madame de Genlis écrivît des *Mémoires*, et un essai charmant dans ce genre, les *Souvenirs de Félicie*, avait justifié ce désir sans y satisfaire. Ce n'était que l'esquisse brillante d'un vaste tableau dans lequel ces *Souvenirs*, si avidement recherchés, épuisés si rapidement, ne rentrent pas même comme épisode.

Il est peut-être inutile d'insister sur les garanties immenses que donnent à un pareil ouvrage le goût épuré, la politesse exquise, l'habitude d'observation, et surtout l'avantage de position tout-à-fait particuliers qui signaleraient madame de Genlis entre tous les auteurs comme l'auteur le plus propre à l'exécuter. Madame de Genlis, dont les premiers travaux littéraires sont déjà si anciens qu'on peut dire qu'elle a pressenti l'opinion et les suffrages de la postérité, embrasse dans sa longue et honorable carrière les époques les plus remarquables et les plus diverses de l'histoire récente, comme elle a embrassé, dans les vicissitudes de sa vie, les points les plus extrêmes de la prospérité et de l'adversité po-

litiques. Ses *Mémoires* comprendront tout l'espace qui sépare les années de la monarchie touchant à sa dissolution, des années d'espérance de la monarchie renaissante; les souvenirs de cette décadence insouciante qui semblait chercher l'abîme où la France allait tomber, les heureux présages de cette ère nouvelle qu'ont promise au peuple régénéré la sagesse d'un roi législateur, et la courtoise loyauté d'un roi chevalier. Elle a vu de plus loin les saturnales qui ont rempli l'intervalle de ces deux âges, jusqu'à l'apparition de ce fantôme colossal de l'empire qui a présidé sans le savoir à la restauration de la légitimité; mais dans cette partie même du tableau, elle est impartiale et fidèle, parce qu'elle voit de la hauteur d'une âme qui n'a plus beaucoup d'intérêts dans le présent, et que l'impartialité devient nécessairement la vertu d'une saine vieillesse qui veut et qui sait profiter de l'expérience.

Nous osons croire qu'aucun ouvrage ne tiendra une place plus *essentielle* entre les *Mémoires sur l'Histoire de France*, publiés par M. Petitot, et les *Mémoires sur l'Histoire de la Révolution française*, publiés par MM. Berville et Barrière. C'est le lien indispensable de ces deux grandes collections, que le public a si bien accueillies, parce qu'elles étaient un besoin public. L'alliance de ces deux époques est d'ailleurs admirablement

représentée par une femme d'un talent éminent, qui a participé de la première par toutes les grâces de l'esprit le plus aimable; et de la seconde par toute l'élévation de la raison la plus éclairée. Enfin ces *Mémoires* présentent une autre recommandation, et les lecteurs sauront l'apprécier. Heureux les écrivains qui ne craignent pas de voir publier de leur vivant ce qu'ils pensent des hommes et des choses!

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les Mémoires de Madame la Comtesse de Genlis seront divisés en quatre livraisons, de deux volumes chacune, qui paraîtront de mois en mois, à partir du 20 décembre prochain.

Le prix de chaque livraison sera de 14 francs, papier fin d'Auvergne. Les premiers cinq cents souscripteurs recevront leurs livraisons satinées; pour les autres souscripteurs le satinage sera payé un franc par volume.

On souscrit à Paris,

CHEZ L'ÉDITEUR LADVOCAT,

LIBRAIRE DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS, N°s. 95 ET 96,

ET CHEZ

LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

PARIS.—IMPRIMI[illegible] FAIN,
RUE RACINE, N°. 4, PL. DE L'ODÉON.



BINDING SECT. SEP 12 1974

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC 38 A6 1817 t.6

Anquetil, Louis Pierre
Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI